OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE MER

L'INTRODUCTION DES CULTURES DE RAPPORT DANS L'AGRICULTURE VIVRIERE SENOUFO

LE CAS DE KARAKPO

Rapport d'élève

XAVIER LE ROY

AOÛT 1979

CENTRE DE PETIT BASSAM SCIENCES HUMAINES
04 B.P. 293 ABIDJAN - COTE D'IVOIRE

S O M M A I R E

L'INTRODUCTION DES CULTURES DE RAPPORT DANS L'AGRICULTURE VIVRIÈRE SÉNOUFO : LE CAS DE KARAKPO

PAGES

Introduction 5

1re partie : La juxtaposition de deux types de production agricole 15

1 - La juxtaposition de deux types de production dans l'économie villageoise 16

11 - La dualité de cultures. 17

111 - Evaluation des productions. 17
112 - Deux fonctions économiques. 21
113 - Une dualité dans l'exploitation et dans le terroir. 26

12 - L'évolution des cultures. 32

121 - L'historique des cultures de rapport. 32
122 - Progression de 1975 à 1978. 35
123 - Extension des champs individuels. 43

Conclusion chapitre 1. 53

2 - La juxtaposition de deux types de production dans les techniques agraires. 55

21 - Les apports extérieurs dans les techniques agraires 56

211 - Les agents extérieurs 56
212 - Un encadrement technique sélectif 61
213 - Un encadrement économique déterminant 68

22 - Les techniques agraires face aux cultures de rapport. 72

221 - Une superposition dans les travaux agricoles. 72
222 - Un système de production extensif 79

Conclusion chapitre 2. 89

Conclusion première partie 91

A PARAITRE EN JANVIER 1980

2ème partie : La concomitance de deux formes d'évolution socio-économique.

3 - Le rétrécissement du contrôle du chef d'exploitation sur les individus.

31 - Définition de la cellule socio-économique de base.

311 - Unité de production.
312 - Unité de consommation.
313 - Communauté fondée sur la parenté.

32 - Réduction de la cellule socio-économique de base.

321 - La répartition des exploitations.
322 - L'influence de l'exode.
323 - Le processus de segmentation.

Conclusion chapitre 3.

4 - La permanence du contrôle du chef d'exploitation sur les biens.

41 - Des recettes au profit du chef d'exploitation.

411 - Répartition des recettes par poste.
412 - Répartition des recettes selon le statut.
413 - Répartition des recettes dans le temps.

42 - Des dépenses à la charge du chef d'exploitation.

421 - Répartition des dépenses par poste.
422 - Répartition des dépenses selon le statut.
423 - Répartition des dépenses dans le temps.

Conclusion chapitre 4.

Conclusion deuxième partie.

Conclusion générale.

I N T R O D U C T I O N

. Le cadre

Ce rapport, publié à l'occasion de la fin du temps d'élève à l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (ORSTOM), a été rédigé à partir des résultats des travaux effectués en pays sénoufo, dans le Nord de la Côte d'Ivoire, lors de deux séjours : le premier de vingt-et-un mois en 1975 - 1976, le second, de dix-huit mois en 1978 - 1979. Cette étude s'inscrit dans le programme 12.02 "Incitations extérieures et système agricole sénoufo" du Ministère de la Recherche Scientifique de Côte d'Ivoire.

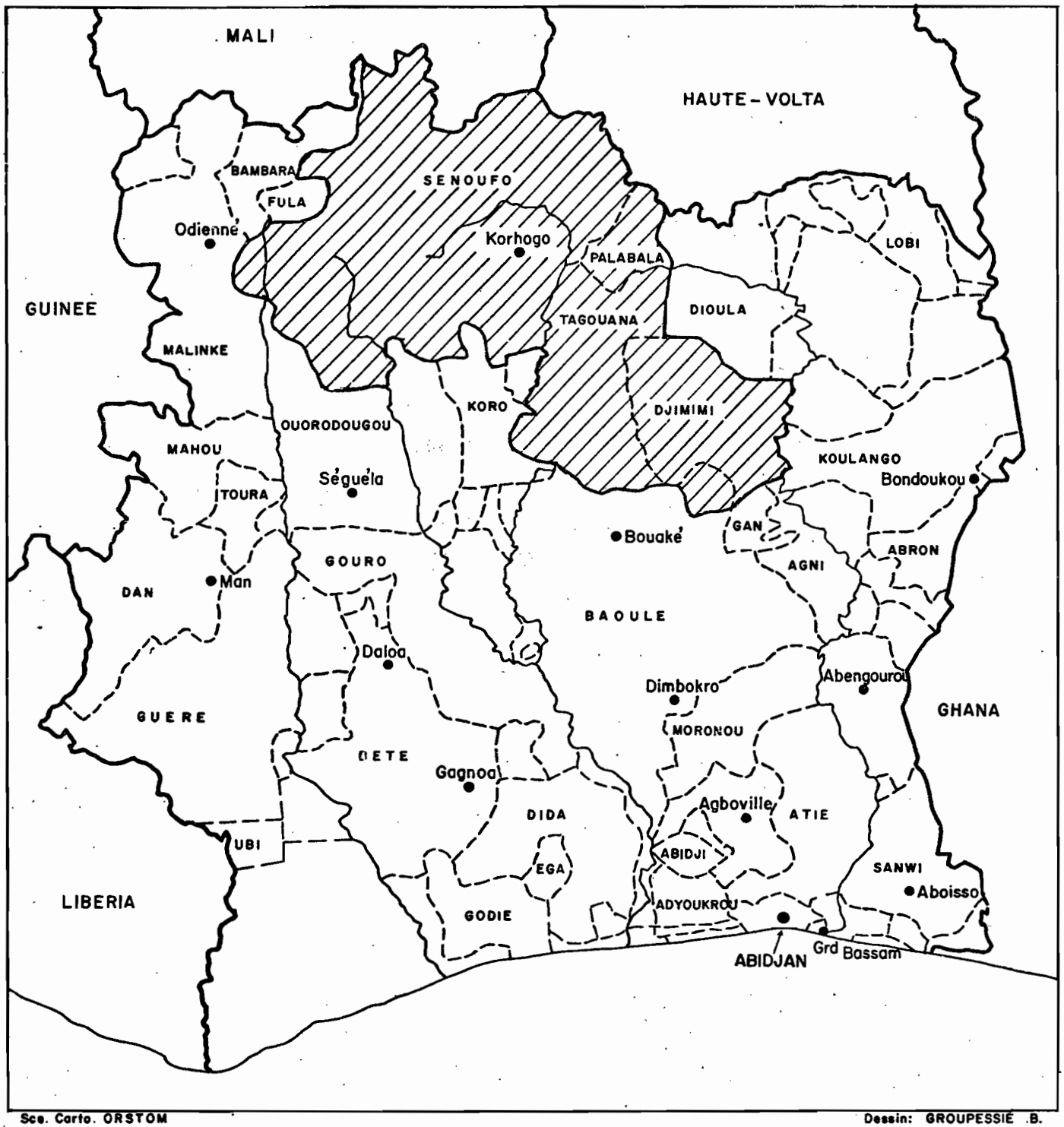

Sce. Carto. ORSTOM

Dessin: GROUPESSIE .B.

COTE D'IVOIRE CARTE ETHNIQUE

. *Le thème*

Relativement peu marquée, à l'époque coloniale, par le contact avec l'économie de marché, l'économie agricole sénoufo a fait l'objet, depuis l'Indépendance, d'un certain nombre d'apports extérieurs et d'incitations au changement. L'agriculture villageoise s'est vue sollicitée de l'extérieur, des espèces et des variétés nouvelles lui étant proposées, des techniques inédites étant encouragées. Un encadrement technique et économique, jusqu'ici inexistant, a fait son apparition dans tous les villages de la région.

D'une économie de type autarcique, les communautés rurales sont passées à une agriculture dégageant des surplus commercialisables réguliers. Cette modification dans l'économie agricole villageoise s'est accompagnée d'un certain nombre de mutations, que ce soit au niveau technique, économique ou social.

Suite à ces incitations, à ces apports extérieurs, comment évolue le système de production sénoufo, que deviennent les cellules socio-économiques de base, la répartition au sein de celles-ci est-elle modifiée ? La réponse à ces questions constitue la préoccupation de notre travail.

. *L'étude approfondie d'un village au Sud de Boundiali*

Le pays sénoufo ne constitue pas une entité homogène, que ce soit d'un point de vue culturel, économique, démographique ou climatique. En tenant compte de ces trois derniers critères, Jacqueline PELTRE-WURTZ, géographe ORSTOM, a ainsi découpé l'espace ivoirien relevant de l'aire culturelle sénoufo en cinq régions, visualisées à la page suivante. Alors qu'elle avait débuté l'étude d'un village de la région 1, située au nord de Boundiali, nous avons été chargés de celle d'une communauté villageoise de la région 2, s'étendant au sud de cette ville (1).

Bien que l'étude de l'économie agricole sénoufo dans cette région 2, à partir d'un seul village, puisse être contestée pour une représentativité insuffisante, ce type d'approche de la réalité nous semble préférable au choix de plusieurs unités économiques, prises au hasard dans différentes localités. En effet, aucune publication n'existant alors sur les Sénoufo au sud de Boundiali, la notion même d'unité économique n'y était pas définie et, surtout, aucune base statistique sérieuse pour le choix de celles-ci n'était disponible. De plus, un tel travail, ponctuel mais en profondeur, a l'avantage de permettre une meilleure appréhension des différentes composantes de l'économie agricole.

Cette région Sud-Boundiali, délimitée avec précision sur les cartes des pages 3 et 4 des annexes, se caractérise par une faible densité démographique (7 habitants/Km^2). Karakpo, le village que nous avons étudié, a été choisi parmi les 74 villages de cette région Sud-Boundiali, à partir de trois critères : le nombre d'habitants, la répartition ethnique et la culture du coton.

Bien que la population moyenne de la région Sud-Boundiali soit de 580 habitants par village, il a été préféré un village plus petit afin que les enquêtes ne soient pas trop lourdes à mener. Ainsi Karakpo a-t-il 355 habitants. De plus, bien que 60 % des villages ne comprennent que des Sénoufo autochtones, il a semblé intéressant de retenir une communauté

---

(1) Cf. la carte de la page suivante.

DECOUPAGE REGIONAL
DU PAYS SENOUFO OCCIDENTAL

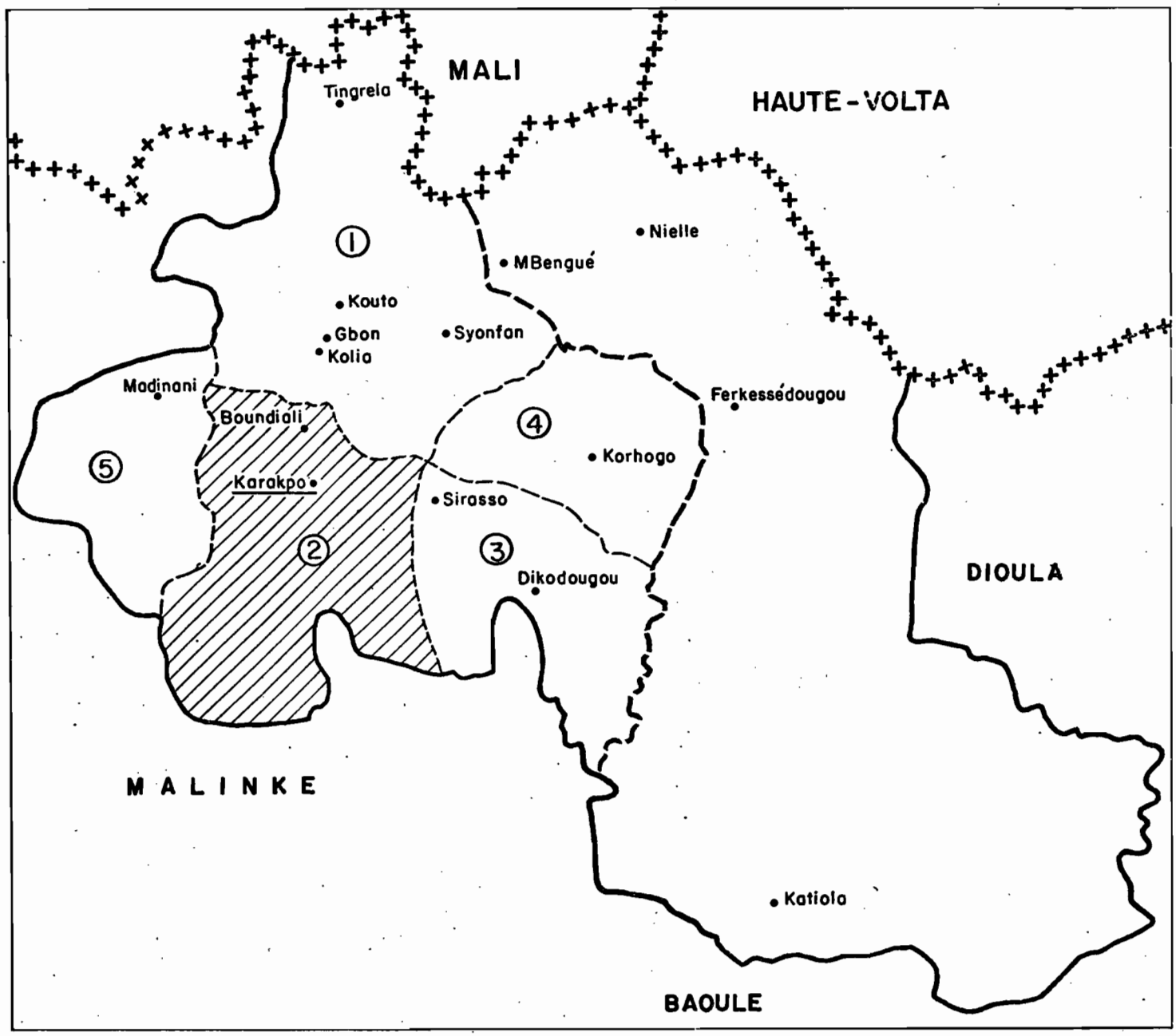

++++++++ Frontière Mali - Haute-Volta - Côte d'Ivoire

Limite du pays Sénoufo en Côte d'Ivoire

Limite du pays Sénoufo occidental

Découpage régional du pays Sénoufo occidental

Pays Sénoufo au sud de Boundiali

ECHELLE : 1/2 000 000

composée également d'une minorité Dioula, ceux-ci étant présents dans 36 % des cas, afin de pouvoir comparer les différences de comportement selon le groupe ethnique.

L'ensemble de la région est marqué par l'introduction du coton, mais la culture attelée n'y est que peu développée en 1973. Avec ses 48 ha en coton pour 1973, Karakpo était représentatif de cette culture. Compte tenu de l'écart de population entre Karakpo et la moyenne de la région, cette superficie correspond à la surface moyenne en coton par village pour la même année 1973 (87 ha). La culture attelée y démarre doucement. Le rendement de 967 kg/ha pour 1973 est voisin de la production moyenne de la région Sud-Boundiali (949 kg/ha) (1).

Il convient de noter qu'une forêt classée empiète sur les terres appartenant traditionnellement à Karakpo (2). Mais cela ne semble pas modifier le système de production, vu la grande disponibilité en terre.

. *Deux ethnies différentes*

Les trois cent cinquante cinq habitants de Karakpo sont essentiellement des autochtones, répartis en deux quartiers :

- des Sénoufo *Gbatobélé* (3), animistes, représentant 57 % de la population ;
- des Dioula musulmans (4), d'origine Malinké : 36 %

Ces chiffres, correspondant au premier septembre 1975, ne sont guère modifiés trois ans plus tard, le village ayant alors 354 habitants dont 55 % de Sénoufo et toujours 36 % de Dioula.

Les allochtones (5), au nombre de vingt-quatre en 1975 et trente en 1978, soit sept et huit pour cent de la population villageoise, se répartissent entre les deux quartiers. Ce sont, en 1975 et 1978 : un Sénoufo *Gbato* originaire du village voisin, marié à une femme du quartier sénoufo ; un forgeron sénoufo et sa famille (dix puis treize personnes) ; et le berger peulh et sa famille (six puis huit individus). Il y a, en plus, en 1975, un ressortissant gambien et sa femme (quatre personnes) et un peulh isolé cultivant uniquement une parcelle d'arachide. En 1978, ces derniers ont été remplacés par un ouvrier peulh et deux instituteurs sénoufo, dont l'un marié (six individus). Les allochtones sénoufo habitent dans le quartier de même ethnie, tandis que les autres logent dans le quartier dioula.

Ces trois groupes sociaux (autochtones sénoufo et dioula, allochtones) se répartissent selon les pyramides des âges de la page suivante(6).

Une ségrégation assez nette sépare Sénoufo et Dioula. Celle-ci s'exprime à différents niveaux :

- la langue : la plupart des villageois connaissent les deux langues mais certains ne parlent pas celle du groupe ethnique auquel ils n'appartiennent pas ;

- la religion : tous les Dioula sont musulmans alors qu'aucun Sénoufo autochtone ne l'est, ces derniers étant exclusivement animistes. Le *poro*, initiation masculine, toujours en vigueur, a une grande importance dans l'organisation sociale sénoufo ;

---

(1) Ces chiffres sont ceux fournis par la CIDT (Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles).
(2) Cf. la planche de la page 31 des annexes. La forêt classée du *Nyangboué* a été constituée en 1937 par arrêté du Gouvernement Général de l'AOF (source : Archives du Service des Eaux et Forêts de Boundiali). La vue de la carte de la page 9 des annexes permet de s'apercevoir que la présence d'une forêt classée n'est pas particulière à Karakpo, de nombreux villages de la région Sud-Boundiali étant également concernés par l'existence de forêts classées.
(3) Les *Gbatobélé* constituent la principale sous-ethnie sénoufo au Sud de Boundiali. La limite territoriale de cette sous-ethnie est indiquée sur la carte de la page 7 des annexes.
(4) Bien que musulmans, ils restent tout de même très marqués par l'animisme.
(5) Allochtone est l'antonyme d'autochtone. Les allochtones sont les habitants non originaires du village.
(6) Les données démographiques de Karakpo sont rassemblées dans les pages 11 à 18 des annexes.

REPARTITION DE LA POPULATION DE KARAKPO SELON LE SEXE ET L'AGE

Le nombre d'individus par classe d'âge est indiqué dans chaque rectangle dont la surface lui est proportionnelle

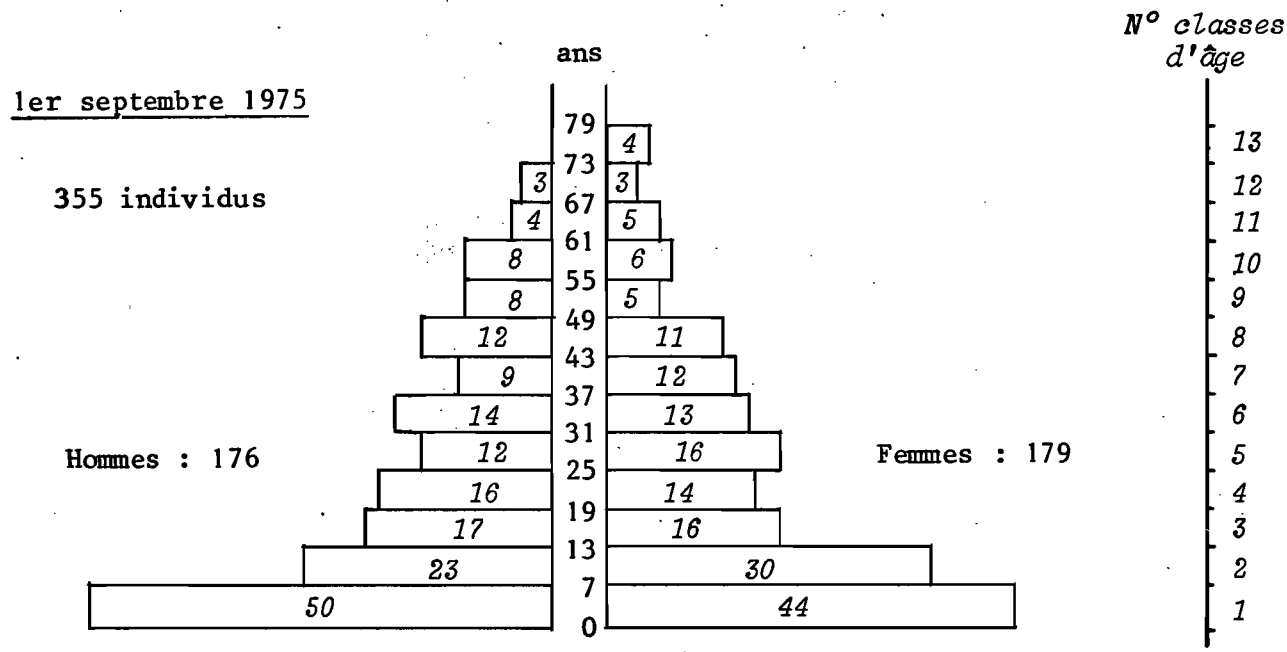

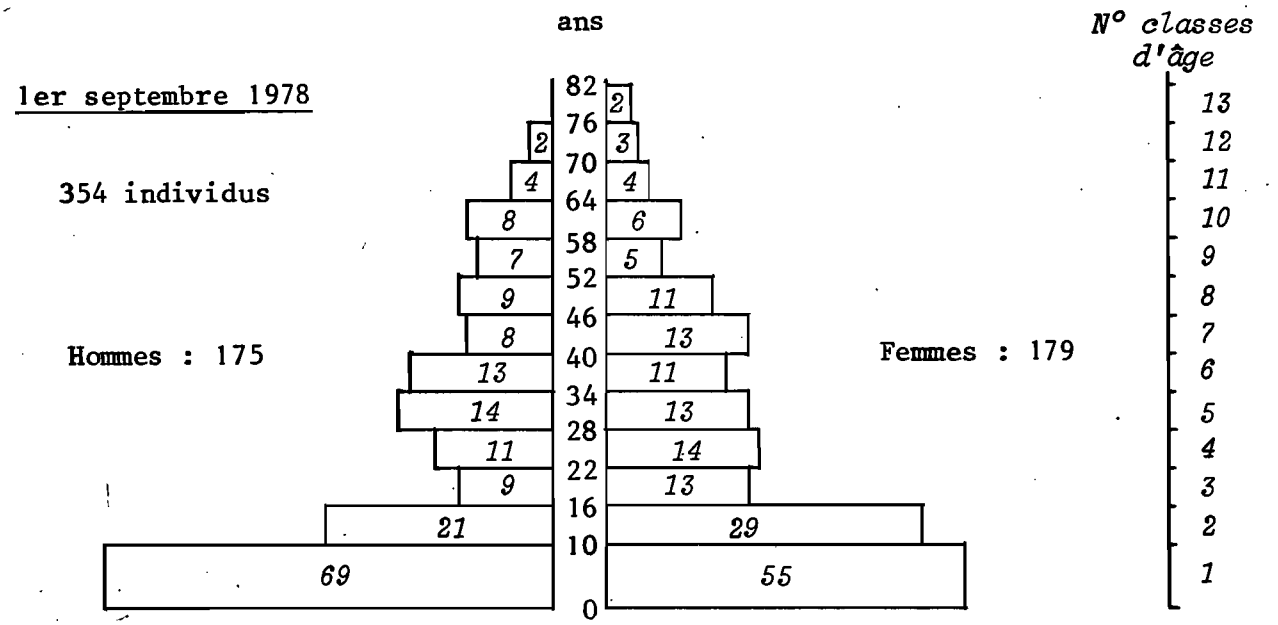

- l'habitat : à chaque groupe ethnique correspond un quartier distinct (1) ;

- la localisation des aires de production : Sénoufo et Dioula regroupent leurs champs par ethnie pour chaque type de culture. Cette séparation souffre quelques exceptions, mais apparaît nettement au niveau des terroirs de 1975 et 1978 (2) ;

- le système agricole : des différences existent, que ce soit dans la répartition des cultures ou dans les successions pratiquées ;

- l'entraide entre unités d'exploitation : les échanges de travail s'effectuent rarement entre quartiers ;

- la différence d'attitude vis-à-vis de l'extérieur : les Dioula sont plus sensibles à l'innovation technique et recherchent plus à dégager des ressources monétaires. Les Sénoufo sont moins touchés par l'exode.

Tous ces individus exercent une activité agricole. On n'observe pas, en effet, d'activité nettement différenciée au niveau des individus. Cependant, pour l'artisan forgeron, pour le bouvier peulh assurant la garde du troupeau villageois, et pour les instituteurs, l'agriculture ne constitue qu'une occupation annexe.

. *Les sources d'information*

Les données utilisées dans ce rapport proviennent de mesures, de questionnaires et d'entretiens. Afin d'en simplifier la présentation, ces sources d'information ont été regroupées, à postériori, selon les rubriques ci-dessous.

1° - Enquêtes supra-villageoises :

Afin d'établir des critères permettant de guider le choix du village-échantillon, le travail de terrain a démarré, en janvier et février 1975, par l'établissement d'une fiche pour chacun des soixante-quatorze villages du pays sénoufo au sud de Boundiali, tel qu'il est délimité à la page 4 des annexes. Nous nous sommes basés, pour constituer ces documents, sur les recensements démographiques disponibles, sur les chiffres concernant le coton, obtenus auprès des agents encadrant cette spéculation. Ces renseignements ont été complétés dans les villages par des questionnaires sur la composition ethnique, la religion, les migrations et les activités autres qu'agricoles. Les données démographiques ont été mises à jour lors de la diffusion des résultats du recensement national de 1975 (3).

Cette étude mini-régionale a été suivie, à diverses époques de notre présence dans le Nord de la Côte d'Ivoire, de la collecte d'informations auprès et sur les sociétés intervenant dans cette région Sud-Boundiali, par le biais d'entretiens avec les différents niveaux de décision et d'encadrement de ces sociétés, de la consultation des documents (rapports annuels, archives, etc.) disponibles à leurs bureaux de Boundiali, Dianra et Kani. Les chiffres concernant le coton par village ont été ainsi périodiquement mis à jour jusqu'à début 1979.

Des enquêtes légères ont complété ces renseignements supra-villageois : questionnaire auprès d'habitants de Karakpo ayant migré récemment au sud de la région, à la jointure entre Sénoufo et Malinké ; vérification, dans des villages proches de Karakpo, d'informations concernant la parenté, notamment l'avunculocalité (4) constatée pour certains hommes.

---

(1) Voir plan du village page 1 des annexes.
(2) Cf. la localisation des terres cultivées selon le quartier aux pages 34 et 35 des annexes.
(3) La planche de la page 5 des annexes, localisant la population, a été établie à partir des chiffres du recensement de 1975.
(4) Résidence chez l'oncle maternel.

2° - Démographie et liens de parenté

Cette rubrique, ainsi que les suivantes, se limite au seul village échantillon. Dès le choix de ce dernier, nous avons recensé l'ensemble de ses habitants. Une fiche numérotée a été remplie pour chaque individu, sur laquelle étaient notés son nom, son sexe, son ethnie, sa religion, les numéros de son père, de sa mère, de son ou de ses conjoints, de ses enfants. Une fiche du même type était ensuite constituée pour chacun de ses enfants, de son ou de ses conjoints, de ses parents, et ainsi de suite, en remontant aussi profondément que la mémoire des vieux le permettait. A partir de ce foisonnement de données, nous avons tracé la représentation généalogique du village, incluant résidents, défunts et migrants, et qui fut un outil très utile pour déterminer les liens de filiation et d'alliance entre individus, et notamment au sein des unités socio-économiques de base.

Des changements démographiques intervenant continuellement, le premier recensement et la représentation généalogique ont été arrêtés au premier septembre 1975, en pleine période de culture. Trois ans plus tard, le premier septembre 1978, un nouveau recensement a été effectué et la représentation généalogique mise à jour (1).

L'âge biologique a été déterminé à partir de l'âge social des hommes sénoufo, lié aux classes de l'initiation masculine. La méthode utilisée et les difficultés rencontrées sont exposées à la page 11 des annexes.

Un questionnaire sur les migrants a été soumis, en 1975 puis en 1978, auprès de leurs proches restés au village, ou de migrants venant en congé. Les renseignements demandés sont les suivants : année de départ, lieu de résidence, profession, niveau scolaire. Les élèves étudiant en dehors de Karakpo ont été inclus dans les migrants ; ceux de la nouvelle école du village (2), ont été recensés comme résidents.

3° - Définition des groupes d'appartenance

Les différentes unités économiques et/ou sociales du village ont été inventoriées et leur composition recherchée. L'unité de production a été définie à partir des déclarations des villageois, confrontées avec les résultats du relevé cadastral et d'une enquête qualitative sur les participants aux travaux effectués sur les parcelles. Puis tous les individus ont été enquêtés, par groupes successifs, durant une semaine entière, sur l'organisation des repas (commensaux et fournisseurs), ce qui a permis de vérifier la coïncidence entre les unités de production et de consommation. Le plan du village, tracé à partir de photos prises en avion, et complété par un questionnaire sur le titulaire de chaque case, a permis de rechercher les unités de résidence (3). Les lignages ont été repérés sur la représentation généalogique, à partir des informations recueillies auprès des anciens. Nous avons également établi la composition des classes d'initiation et des associations de culture, et retracé l'historique rétrospectif des segmentations des unités socio-économiques de base.

4° - Etude spatiale du système agricole

Le cadastre des terres cultivées de l'espace villageois et l'enquête menée parallèlement sur chaque parcelle constituent l'ossature de cette étude. Le "plan cadastral" a été tracé, au 1/5000 sur papier millimétré, à partir du relevé, à la boussole et au topofil, de chaque parcelle et des sentiers permettant d'y accéder. Les superficies correspondantes

---

(1) Les chiffres concernant la démographie sont rassemblés en annexes page 15. La représentation généalogique de Karakpo au 1er septembre 1975, non publiée ici du fait de ses dimensions trop importantes, peut être consultée au Centre ORSTOM Sciences-Humaines de Petit-Bassam à Abidjan.
(2) Ouverte en octobre 1975.
(3) Un premier plan a été arrêté le 1er septembre 1975, puis a été mis à jour au 1er septembre 1978. Seul ce dernier est publié.

ont été déterminées, à l'are près, par comptage, sur ce plan, des carreaux d'un millimètre de côté. Le questionnaire soumis au titulaire de chaque parcelle a permis de remplir une fiche numérotée par parcelle, contenant le nom du titulaire, son sexe, son âge, l'unité d'exploitation dont il est membre, la ou les cultures ayant levé, les techniques utilisées, les précédents culturaux. Ce travail a été effectué par deux fois : lors des saisons des pluies des années 1975 et 1978. L'exploitation de ces données très riches a permis de connaître avec précision, pour ces deux années, la répartition des cultures, les successions culturales observées, l'importance des champs collectifs et des champs individuels.

Des enquêtes complémentaires ont été réalisées : rétrospective de l'évolution des cultures et des champs individuels, estimation de la durée des jachères précédant la mise en culture des parcelles de 1978, évaluation en 1978 - 1979 des rendements par la technique des carrés de sondage. Bien que ne relevant pas de l'étude spatiale du système agricole, signalons aussi l'inventaire par villageois des ventes agricoles de 1975-1976 et de 1978-1979, ainsi que le recensement du bétail en 1976 et 1978.

5° - Enquêtes lourdes auprès de quelques unités d'exploitation

Afin de connaître la répartition des tâches au sein de l'unité d'exploitation ainsi que le temps consacré à chaque culture, sept personnes d'une unité d'exploitation ont été suivies durant 52 semaines, en 1975-1976 (1).

Une autre enquête, concernant cette fois-ci un échantillon plus large, a été entreprise en 1978-1979, afin d'avoir des informations sur la répartition et l'utilisation de l'argent insufflé dans l'économie villageoise grâce aux nouvelles cultures. 49 enquêtés, répartis en 8 unités d'exploitation, ont été interrogés pendant 10 mois sur leurs recettes et leurs dépenses. Nous en avons profité pour effectuer auprès de trois de ces unités (27 enquêtés), une enquête emploi du temps — temps de travaux et une autre sur l'organisation des repas (2).

6° - Enquêtes qualitatives à caractère anthropologique

Parallèlement aux enquêtes précédentes, nous nous sommes entretenus avec des villageois, particulièrement les plus âgés, sur la filiation et l'alliance, sur la transmission du nom, des charges et des biens, sur l'initiation et en particulier la fonction économique des classes d'âge. Du fait de leur caractère souvent fragmentaire et de leur marginalité par rapport au thème de cette étude, les résultats de ces recherches ne sont pas tous publiés, nous bornant à y faire parfois allusion dans le texte.

. *Deux parties et quatre chapitres*

Bien qu'il soit contestable de "disséquer" ainsi la réalité, l'analyse de l'économie villageoise a été orientée selon deux directions principales : un axe à dominante agro-économique et un axe à dominante socio-économique. Les deux parties, retenues pour la rédaction de l'ensemble de l'étude, reflètent cette distinction, arbitraire mais délibérée, réalisée dans l'analyse.

Notre travail de rédaction ayant été perturbé par des problèmes familiaux imprévus, nous ne publions ici que la première partie d'un rapport futur plus vaste (3). Cette première

(1) Le déroulement de cette enquête est spécifié dans la notice de la page 50 des annexes.
(2) Cette enquête de 1978-1979 est détaillée dans la notice de la page 64 des annexes.
(3) La publication de l'intégralité de cette étude est prévue pour janvier 1980.

partie constituant une entité en elle-même, est consacrée à l'influence des cultures de rapport sur le système de production. Dans un premier chapitre, nous mettons en évidence la dichotomie de l'économie agricole, résultant de l'adjonction de cultures nouvelles au système agricole antérieur : dualité au niveau des fonctions économiques, dualité perçue dans chaque exploitation et révélée par l'organisation du terroir, mais dualité également au niveau du mode de production (1), par l'extension des champs individuels favorisée par les cultures de rapport.

Dans un second chapitre nous montrons la juxtaposition, dans les techniques agraires, des cultures de rapport et des cultures issues du système agricole antérieur. Celle-ci résulte d'un encadrement extérieur favorisant les cultures de rapport, et se traduit par l'absence d'ajustement des calendriers culturaux et par l'influence réduite des techniques nouvelles sur les cultures traditionnelles.

La deuxième partie, dont la rédaction est inachevée en août 1979, s'intéresse à l'évolution de deux aspects de l'organisation sociale villageoise (2). Il s'agit, tout d'abord, de la diminution, exposée dans un 3ème chapitre, de la taille de l'unité d'exploitation (3) — cellule socio-économique de base, définie comme communauté de production et de consommation (4), fondée sur la parenté (5) — du fait de l'exode et de scissions.

Dans un dernier chapitre, nous montrerons que, parallèlement à cette compression du nombre de ses dépendants, le chef d'unité conserve sa prépondérance dans les recettes et dans les dépenses de l'exploitation (6).

---

(1) Nous utilisons, au cours de ce rapport, le terme de "mode de production" dans un sens différent de celui de la terminologie marxiste. Nous désignons, par cette expression, les deux niveaux de production coexistant au sein de l'unité d'exploitation : celui sur les champs communs contrôlés par le chef d'exploitation et celui sur les parcelles individuelles, possédées par d'autres membres de l'unité. Nous utilisons également le terme "mode de culture" pour distinguer la technique culturale utilisée : par exemple riz produit à sec ou dans des bas-fonds submergés, et culture attelée ou culture manuelle.
(2) Voir dans le sommaire les différentes sections de cette deuxième partie.
(3) Le tableau ci-dessous, précisant la taille moyenne des unités d'exploitation, ainsi que les diagrammes de la page suivante, montrent cette diminution de la taille de l'unité d'exploitation de 1975 à 1978. Les unités dioula autochtones, touchées plus tôt par ce phénomène, redressent cependant la tendance pendant ces 3 mêmes années. La composition de chaque unité d'exploitation est précisée aux pages 18 et 19 des annexes.

MOYENNES PAR UNITE	1er septembre 1975			1er septembre 1978		
	Nombre unités	Nombre de personnes	Nombre d'actifs	Nombre unités	Nombre de personnes	Nombre d'actifs
Sénoufo	19	10,7	5,0	24	8,2	3,6
Dioula	6	21,2	8,2	6	21,3	9,7
TOTAL AUTOCHTONES	25	13,2	5,8	30	10,8	4,8
ALLOCHTONES	5	4,8	3,4	5	6,0	3,6
TOTAL KARAKPO	30	11,8	5,4	35	10,1	4,6

(4) Il est vu dans la section 123 de ce rapport que cette communauté concilie en son sein une certaine autonomie dans la production. Les tableaux des pages 80 à 82 des annexes, montrent que, pour 3 unités suivies en 1978-1979, le chef d'unité est le principal bénéficiaire du travail des membres de l'unité, seules les vieilles se consacrant surtout à leur production personnelle. Les tableaux des pages 83 à 86 des annexes révèlent que le chef d'unité est le fournisseur prépondérant de l'aliment principal (céréale ou tubercule) et de la viande ou du poisson, particulièrement pour le repas du soir. Certaines femmes sont cependant moins dépendantes du chef d'unité du point de vue alimentaire. Ces tableaux des pages 80 à 86 des annexes seront commentés en détails dans la publication future.
(5) La structure familiale des unités d'exploitation est indiquée aux pages 77 à 79 des annexes. Les généalogies des 8 unités d'exploitation suivies en 1978-1979, sont représentées à la page 65 des annexes.
(6) Les tableaux concernant les recettes et les dépenses des 49 enquêtés de 8 unités d'exploitation, sont les seuls à ne pas être publiés dans le présent rapport.

KARAKPO

REPARTITION DES UNITES D'EXPLOITATION

SELON LEUR EFFECTIF

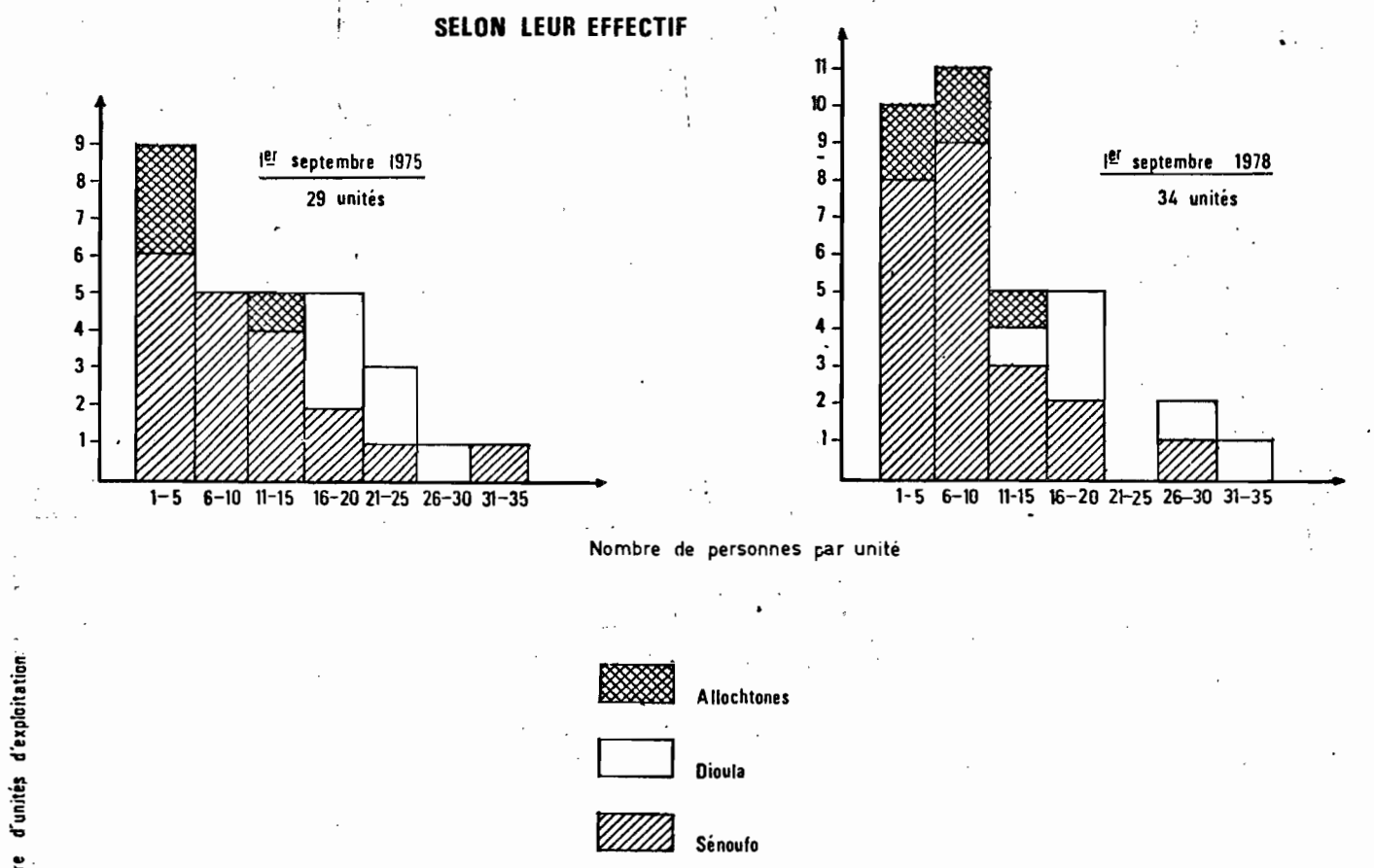

SELON LE NOMBRE D'ACTIFS

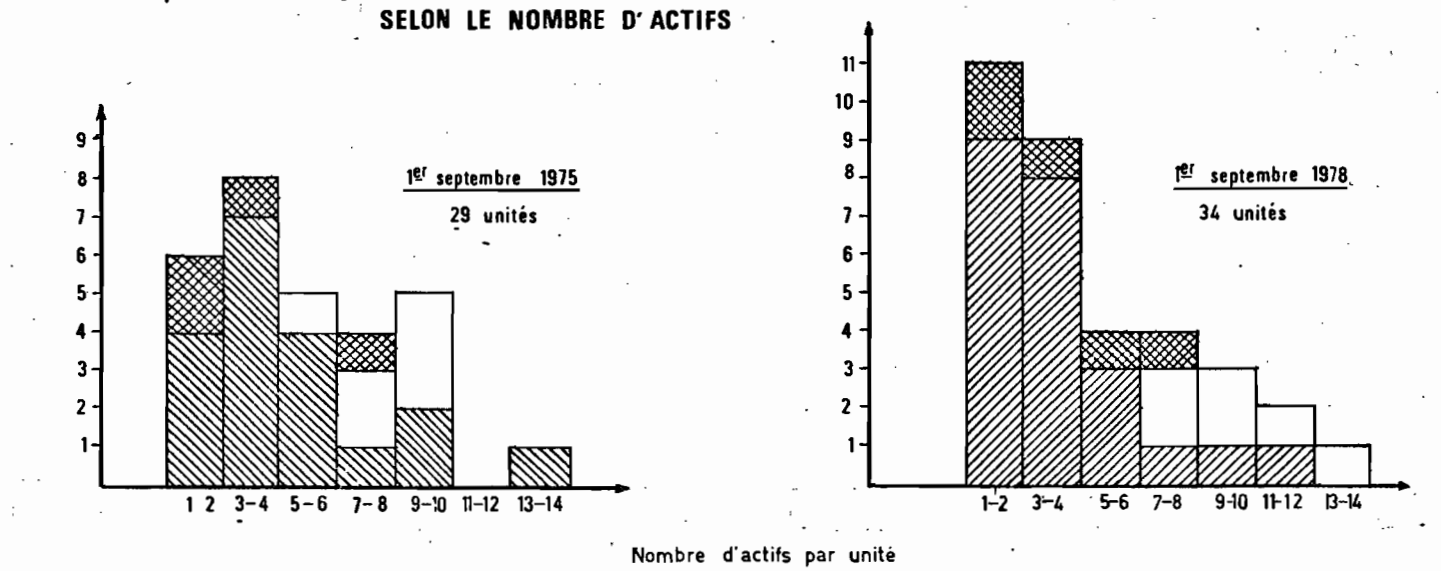

Ayant renoncé à utiliser les signes phonétiques, du fait de leur relatif ésotérisme et de l'absence d'un code de transcription du sénoufo obtenant l'assentiment de l'ensemble des linguistes (1), les mots sénoufo contenus dans ce rapport ont été écrits en italiques, en employant l'orthographe française qui nous semblait se rapprocher le mieux de leur prononciation par le sous-groupe des *Gbatobélé*.

Précisons également que les moyennes et les pourcentages contenus dans les tableaux de ce rapport sont toujours arrondis et ce, le plus souvent, au chiffre entier le plus proche. Quand la valeur obtenue est proche de zéro, nous avons utilisé la lettre grecque "epsilon" (ε). Les chiffres arrondis n'ayant pas été modifiés, il en résulte que, parfois, le sous-total ou le total ne correspondent pas exactement à la somme des moyennes ou des pourcentages concernés.

Dans le cas de tableaux indiquant la répartition de données, sous formes de pourcentages et de moyennes par individu, les pourcentages sont calculés à partir de la valeur avant division par le nombre de personnes et non à partir des moyennes arrondies obtenues.

Les campagnes agricoles étant à cheval sur deux années civiles, la récolte, et surtout la commercialisation, se poursuivant au début de l'année suivant celle du semis, nous désignons chacune de ces campagnes, soit par le binôme constitué des deux années concernées, soit, pour simplifier, uniquement par l'année du semis (2).

---

(1) Cette absence de code unique de transcription du sénoufo s'est vue confirmée lors des débats du séminaire de la Fondation SCOA sur les Civilisations Sénoufo (Korhogo, 3 au 8 août 1979).
(2) Par exemple, du riz semé en juin 1975 et récolté en janvier 1976, sera désigné comme étant de la campagne 1975-1976 ou, en simplifiant, de 1975.

PREMIERE PARTIE

LA JUXTAPOSITION DE DEUX TYPES DE PRODUCTION AGRICOLE

1 - DANS L'ÉCONOMIE VILLAGEOISE

2 - DANS LES TECHNIQUES AGRAIRES

CHAPITRE 1

LA JUXTAPOSITION DE DEUX TYPES DE PRODUCTION DANS L'ECONOMIE VILLAGEOISE

11 - La dualité de cultures

12 - L'évolution des cultures

Comment se caractérise l'agriculture de Karakpo ? Quelle est la répartition des cultures ? Quelles fonctions économiques remplit l'agriculture villageoise ? Comment évoluent les différentes productions ? La réponse à ces diverses questions constitue l'objet de ce premier chapitre.

Après avoir fait l'inventaire des productions, nous mettrons en évidence, à partir des objectifs économiques qu'elles permettent de réaliser, la dualité de cultures caractérisant l'agriculture villageoise au niveau de chaque exploitation. Puis, dans une deuxième section, l'évolution des deux types de production sera retracée, dans leur importance relative et dans les modes de production mis en oeuvre.

11 - LA DUALITE DE CULTURES

111 - Evaluation des productions

... Une grande place aux cultures associées

La colonne de droite du tableau de la page suivante indique, pour l'ensemble du village de Karakpo et pour la campagne agricole 1975-1976, la répartition de la surface cultivée entre les différentes productions annuelles.

La culture sèche prédomine, occupant les 4/5ème de la surface. Pour le riz, seule culture non exclusivement sèche, une distinction est faite entre riz sec et riz inondé, celle-ci se justifiant plus sur le plan technique que sur le plan variétal. En effet, la liste des variétés utilisées pour chaque mode de riziculture (1) met en évidence que, bien qu'une différence se manifeste, certaines variétés se retrouvent aussi bien en riziculture sèche qu'en riziculture inondée.

La différence essentielle entre ces deux rizicultures réside en l'absence ou la présence de submersion du sol de culture. Le riz sec se caractérise par l'absence de submersion pendant l'intégralité du cycle de la plante. Les besoins en eau étant exclusivement assurés par la pluie, on parle souvent de riz pluvial.

Le riz inondé, ou riz de bas-fond, correspond à une forme de riziculture aquatique, pratiquée dans une zone basse, inondée durant la saison des pluies par le débordement d'un cours d'eau (2). Le semis et la récolte sont effectués à sec, respectivement avant et après la crue des eaux. Riziculture de submersion non contrôlée, elle se distingue de la riziculture irriguée, qui implique une maîtrise complète du niveau d'eau. Dans le tableau de la page suivante, le riz "inondé" a été mis à part, une subdivision ayant de plus été précisée selon que le labour est effectué manuellement à la daba, avec des boeufs en culture attelée, ou au trac-

(1) Cf annexes, page 29.
(2) La hauteur d'eau est, à Karakpo, toujours inférieure à un mètre. Les villageois ne pratiquent pas le repiquage mais seul le semis direct.

DIFFERENTES ASSOCIATIONS DE CULTURES A KARAKPO EN 1975

Surface en ares et importance relative

	AUTOCHTONES			ALLOCHTONES	TOTAL
	SENOUFO	DIOULA	TOTAL		KARAKPO
Igname + Riz	1 721 *14 %*	455 *6 %*	2 176 *11 %*	- -	2 176 *10 %*
Igname + Maïs + Riz	554 *4 %*	645 *8 %*	1 199 *6 %*	- -	1 199 *5 %*
TOTAL IGNAME	2 275 *18 %*	1 100 *14 %*	3 375 *16 %*	- -	3 375 *15 %*
Riz	430 *3 %*	277 *3 %*	707 *3 %*	58 *5 %*	765 *3 %*
Maïs	238 *2 %*	263 *3 %*	501 *2 %*	- -	501 *2 %*
Maïs + Riz	3 409 *27 %*	2 098 *26 %*	5 507 *27 %*	- -	5 507 *25 %*
TOTAL MAIS et/ou RIZ	4 077 *32 %*	2 638 *33 %*	6 715 *32 %*	58 *5 %*	6 773 *31 %*
Arachide	628 *5 %*	697 *9 %*	1 325 *6 %*	233 *19 %*	1 558 *7 %*
Arachide + Maïs	237 *2 %*	813 *10 %*	1 050 *5 %*	210 *17 %*	1 260 *6 %*
TOTAL ARACHIDE	865 *7 %*	1 510 *19 %*	2 375 *11 %*	443 *36 %*	2 818 *13 %*
PETITES CULTURES	82 *1 %*	17 ε	99 ε	- -	99 ε
Riz inondé — Daba	1 543 *12 %*	331 *4 %*	1 874 *9 %*	106 *9 %*	1 980 *9 %*
Riz inondé — Attelé	- -	- -	- -	165 *13 %*	165 *1 %*
Riz inondé — Machine	1 308 *10 %*	931 *12 %*	2 239 *11 %*	23 *2 %*	2 262 *10 %*
TOTAL RIZ INONDE	2 851 *22 %*	1 262 *16 %*	4 113 *20 %*	294 *24 %*	4 407 *20 %*
Coton — Daba	2 548 *20 %*	975 *12 %*	3 523 *17 %*	47 *4 %*	3 570 *16 %*
Coton — Attelé	- -	417 *5 %*	417 *2 %*	387 *32 %*	802 *4 %*
TOTAL COTON	2 548 *20 %*	1 392 *18 %*	3 940 *19 %*	432 *35 %*	4 372 *20 %*
TABAC	31 ε	31 ε	62 ε	- -	62 ε
TOTAL GENERAL	12 729 *100 %*	7 950 *100 %*	20 679 *100 %*	1 227 *100 %*	21 906 *100 %*

teur (1). Lorsque le qualificatif "inondé" n'est pas spécifié, il s'agit toujours de riz sec.

Les chiffres présentés dans le tableau de la page précédente mettent en évidence l'importance des associations de cultures, c'est-à-dire de la production simultanée de plusieurs espèces sur la même parcelle. On dénombre en effet 16 types de combinaisons différentes, allant des cultures pures aux associations de 4 espèces (2). Les associations de cultures occupent près de la moitié de la surface cultivée totale et 60 % des cultures sèches. Seuls le coton, le tabac et le manioc sont pratiqués exclusivement en culture pure.

En fait, dans la majeure partie des cas, une production prédomine parmi les autres au sein d'une même association de cultures. Ainsi l'igname et l'arachide peuvent être considérées comme la culture principale dans toutes les associations qui en comportent. Par contre, pour le maïs et le riz sec, toujours cultures secondaires lorsqu'ils sont associés à l'igname ou à l'arachide, il subsiste une indétermination quand ces deux céréales sont combinées.

Ceci a permis de classer les différentes associations, selon la culture principale, en trois grands groupes :

- associations à base d'igname ;
- cultures et associations à base de céréales (maïs et/ou riz sec) ;
- cultures et associations à base d'arachide.

La somme par grand groupe d'association est indiquée dans le tableau de la page précédente, ainsi que dans les autres concernant les associations de cultures, sous les rubriques : "TOTAL IGNAME","TOTAL MAIS ET/OU RIZ","TOTAL ARACHIDE".

. *L'importance de chaque production*

L'importance relative de chaque association de cultures est spécifiée dans le tableau de la page précédente. Mais la pratique des associations rend malaisée l'appréciation de la surface revenant à chaque production. Une grande hétérogénéité caractérise les parcelles, que ce soit dans les densités ou dans la proportion de chaque production dans une même association. De plus, l'occupation du sol par des cultures en association est généralement supérieure à celle de chaque culture prise isolément.

Bien qu'ayant renoncé à estimer de façon précise la superficie revenant à chaque production, il est possible de classer les cultures présentes à Karakpo selon leur importance :

1° Le riz : cultivé soit dans les bas-fonds, où il est nécessairement seul du fait de la présence d'eau, soit à sec seul ou, le plus souvent, en association avec l'igname, le maïs, le mil ; il est présent dans plus de la moitié de la surface totale (64 %).

2° Le maïs : le plus souvent en association avec l'igname, le riz sec, le mil, l'arachide, on le retrouve sur 36 % de la surface cultivée.

3° Le coton : toujours en culture pure, occupe 20 % de l'ensemble des surfaces cultivées.

4° L'igname : tubercule toujours associé à du riz, parfois à du maïs et du mil, représente 15 % des terres en culture.

---

(1) D'où les trois dénominations : riz inondé daba, attelé, machine.
(2) Le mil, toujours associé, n'est pas pris en compte dans le tableau de la page précédente, du fait de sa densité très faible et des quantités récoltées limitées. Le pois de terre, le haricot et le manioc, toujours produits sur de très faibles surfaces, sont rassemblés, dans ce même tableau, sous la rubrique "PETITES CULTURES".

DIFFERENTES ASSOCIATIONS DE CULTURES A KARAKPO EN 1975

SURFACE MOYENNE PAR PERSONNE ET PAR ACTIF

Unité : are

	PAR PERSONNE					PAR ACTIF				
	AUTOCHTONES			ALLOCHTONES	TOTAL KARAKPO	AUTOCHTONES			ALLOCHTONES	TOTAL KARAKPO
	SENOUFO	DIOULA	TOTAL			SENOUFO	DIOULA	TOTAL		
Igname + Riz	8	4	7	-	6	18	9	15	-	14
Igname + Maïs + Riz	3	5	4	-	3	6	13	8	-	8
TOTAL IGNAME	11	9	10	-	10	24	22	23	-	21
Riz	2	2	2	2	2	5	6	5	4	5
Maïs	1	2	2	-	1	3	5	3	-	3
Maïs + Riz	17	17	17	-	16	36	43	38	-	35
TOTAL MAIS ET/OU RIZ	20	21	20	2	19	43	54	47	4	43
Arachide	3	5	4	10	4	7	14	9	17	10
Arachide + Maïs	1	6	3	9	4	2	17	7	15	8
TOTAL ARACHIDE	4	12	7	18	8	9	31	16	32	18
PETITES CULTURES	ε	ε	ε	-	ε	1	ε	1	-	1
Riz inondé — Daba	8	3	6	4	6	16	7	13	8	13
Riz inondé — Attelé	-	-	-	7	ε	-	-	-	12	1
Riz inondé — Machine	6	7	7	1	6	14	19	16	2	14
TOTAL RIZ INONDE	14	10	12	12	12	30	26	29	21	28
Coton — Daba	12	8	11	2	10	27	20	24	3	23
Coton — Attelé	-	3	1	16	2	-	9	3	28	5
TOTAL COTON	12	11	12	18	12	27	28	27	31	28
TABAC	ε	ε	ε	-	ε	ε	1	ε	-	ε
TOTAL GÉNÉRAL	62	63	62	51	62	134	162	144	88	139

5° L'arachide : seule ou associée avec le maïs et/ou le mil, est semée sur 13 % de la surface.

6° Le mil : toujours mêlé à d'autres productions (igname, maïs, riz sec, arachide), les quantités récoltées sont très limitées, voire insignifiantes sur certaines parcelles, ce qui explique qu'il n'en soit pas tenu compte dans les tableaux.

Il faut ajouter à cette liste quatre productions, pratiquées sur des parcelles de taille très réduite, et dont l'importance économique est limitée. Ce sont :

7° Le tabac : toujours en culture pure, il représente 62 ares, soit 0,3 % de la surface totale, le quart étant destiné à l'industrie du tabac.

8° Le pois de terre, le haricot, le manioc : soit seuls, soit associés, sur un hectare.

Notons également 17 ha de cultures pérennes. Exploitées de façon très extensive, elles relèvent plutôt d'une économie de cueillette. Aussi leur surface n'a pas été prise en compte dans le total des cultures. Il s'agit tout d'abord de productions arboricoles : manguiers greffés et orangers, le plus souvent mélangés sur le même terrain, sur une étendue de 4 ha. 13 ha sont plantés en anacardiers, dont le fruit, appelé noix cajou, est vendu (1).

S'ajoutent aux cultures présentées ci-dessus des produits d'importance condimentaire. Ce sont le piment, l'aubergine, le gombo et la tomate, semés sur le pourtour ou à proximité des parcelles d'igname. Ces produits sont utilisés pour la préparation des sauces.

. *Une différence selon l'ethnie*

Le tableau de la page précédente indique la surface moyenne par personne et par actif (2), pour chaque association de cultures. Les données qui y figurent font apparaître une surface cultivée par personne relativement faible : 63 ares. Cette surface est à peu près équivalente pour les Sénoufo et les Dioula. Par contre la surface par actif est supérieure chez les Dioula, la proportion d'actifs chez ces derniers, plus touchés par l'exode, étant plus faible.

Cet écart correspond à la différence en arachide, surtout cultivée par les Dioula et peu développée chez les Sénoufo. Les superficies pour les autres productions sont comparables, un peu plus importantes cependant pour le maïs chez les Dioula et pour le riz chez les Sénoufo. La surface en coton par actif est proche : 27 ares pour les Sénoufo et 28 ares pour les Dioula. Les Sénoufo font plus de pois de terre et de haricot mais un peu moins de tabac.

112 - Deux fonctions économiques

. *Les ventes agricoles*

Après l'évaluation des différentes cultures pratiquées à Karakpo, la confrontation avec les ventes agricoles, rassemblées dans le tableau de la page suivante, va permettre de caractériser chacune d'elles. Les chiffres de ce tableau ne concernent que les recettes d'origine végétale, les villageois étant très réticents aux questions concernant les productions

(1) Le fruit de l'anacardier est surmonté par un faux-fruit, appelé pomme cajou, consommé par les villageois.
(2) Individu de 15 à 59 ans exerçant une activité agricole effective.

V E N T E S A G R I C O L E S V E G E T A L E S

AUTOCHTONES DE KARAKPO

Campagne agricole 1975 - 1976

		SENOUFO	DIOULA	ENSEMBLE DES AUTOCHTONES
MONTANT GLOBAL EN FRANCS CFA ET POURCENTAGE	COTON	545 360 *43 %*	508 620 *40 %*	1 053 980 *42 %*
	RIZ	565 200 *45 %*	489 015 *39 %*	1 054 215 *42 %*
	ARACHIDE	57 690 *5 %*	118 110 *9 %*	175 800 *7 %*
	KARITE	18 000 *1 %*	54 950 *4 %*	72 950 *3 %*
	MAIS	45 000 *4 %*	10 000 *1 %*	55 000 *2 %*
	ANACARDE	- -	36 625 *3 %*	36 625 *1 %*
	TABAC	21 600 *2 %*	10 500 *1 %*	32 100 *1 %*
	FRUITS	- -	32 700 *3 %*	32 700 *1 %*
	TOMATES	1 500 ε	- -	1 500 ε
	T O T A L	1 254 350 *100 %*	1 260 520 *100 %*	2 514 870 *100 %*
MONTANT MOYEN PAR PERSONNE EN FRANCS CFA	COTON	2 673	4 005	3 184
	RIZ	2 771	3 851	3 185
	ARACHIDE	282	930	531
	KARITE	88	433	220
	MAIS	221	79	166
	ANACARDE	-	288	111
	TABAC	106	83	97
	FRUITS	-	258	99
	TOMATES	7	-	5
	T O T A L	6 148	9 925	7 598

animales. Il est certain cependant que ces dernières ne font que très rarement l'objet d'une commercialisation (1). De plus, seuls les autochtones sont pris en compte, les ventes des allochtones étant trop entachées d'erreurs (2).

Une grande hétérogénéité se manifeste au niveau des ventes par produit. En effet, deux spéculations dominent largement. Ce sont le coton et le riz d'un montant de plus de 1 million de francs CFA chacun, soit 42 % de l'ensemble des ventes. L'arachide, d'un montant inférieur à 200 000 FCFA, représente seulement 7 % des ventes. La part revenant à la somme des ventes issues de ces trois cultures est de 91 % des ventes globales. Les ventes en karité (3) et en maïs, correspondant respectivement à 3 et 2 % du total, restent d'un montant limité. Viennent ensuite l'anacarde, le tabac et les oranges dont la part respective n'est que de 1 %. Les ventes de mangues et de tomates sont insignifiantes.

La majeure partie de ces produits est commercialisée par des sociétés, chacune achetant aux villageois un produit déterminé, à un prix fixé pour la campagne, et assurant le transport. La CIDT (4), société encadrant la culture du coton, a le monopole de la commercialisation de ce produit. Elle récupère au moment de la vente le montant des engrais fournis. Les sommes en coton indiquées dans le tableau de la page précédente correspondent à la valeur de la récolte diminuée du prix des engrais. Par contre les remboursements de matériel culture attelée par les trois planteurs utilisant cette nouvelle technique n'ont pas été pris en compte.

Le riz a été commercialisé, pour la campagne 1975-1976, presque exclusivement par la SODERIZ (5). Seulement 3 % des ventes de riz, en valeur, ne sont pas passés par cette société, le tiers ayant été vendu, pour leur propre consommation, au forgeron du village, à ceux d'un village voisin ou à des bergers peulh nomades. Le coût de la mise en culture de certaines parcelles par un tractoriste privé n'a pas été déduit (6).

La SOVANORD (7) a assuré l'achat du karité et de l'anacarde. Le tabac industriel, dont la culture est encadrée par la CAITACI (8), est acheté par cette compagnie.

L'ensemble des ventes à des sociétés représente 87 % du montant total des ventes agricoles. Les ventes de ces cinq produits (coton, riz, karité, anacarde, tabac industriel) sont donc connues avec précision (9). Par contre, pour l'arachide, le tabac indigène, les fruits, le maïs et les animaux, les informations, correspondant essentiellement aux chiffres déclarés par les villageois, sont plus sujettes à caution.

La commercialisation de l'arachide décortiquée est assurée par des collecteurs privés qui sillonnent la région en camion. Les villageois n'ayant pas de décortiqueuse à main vendent leur produit à ceux qui en possèdent. Bien qu'il y ait quatre de ces appareils au niveau du village, seuls le forgeron et un Dioula jouent ce rôle d'intermédiaire, ce dernier contrôlant les 3/4 des arachides vendues non décortiquées. Il n'a pas été possible d'estimer la valeur ajoutée par cette opération de décorticage, mais cette valeur est incorporée dans le montant des ventes en arachide indiqué dans le tableau de la page précédente.

---

(1) Le total des ventes animales, d'après nos enquêtes est de 38 500 F pour l'ensemble des autochtones, ce qui est probablement sous-estimé (2 taureaux et 1 chèvre).
(2) La majeure partie des allochtones ayant refusé d'indiquer leurs ventes, il est préférable de ne pas tenir compte des quelques résultats obtenus. Ceci n'affecte pas de manière significative les chiffres au niveau du village du fait, d'une part du nombre limité d'étrangers et, d'autre part, de leur activité agricole limitée, tout au moins pour les productions végétales.
(3) Le fruit du karité (vitella paradoxa), arbre de 10-12 mètres de hauteur poussant à l'état spontané et préservé par les villageois lors des défrichements, contient deux graines ovoïdes brunes contenant des amandes. Celles-ci, après une préparation assez longue, fournissent une matière grasse, le beurre de karité. Ce produit, bien que relevant d'une économie de cueillette, a été inséré dans les ventes agricoles.
(4) Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles.
(5) Société de Développement de la Riziculture.
(6) Le coût réel est de 377 000 FCFA pour l'ensemble des autochtones.
(7) Société de Vulgarisation de l'Anacarde du Nord.
(8) Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs de Côte d'Ivoire.
(9) Les quantités commercialisées par les autochtones pour ces cinq produits sont les suivantes : - coton graine : 20 719 kg ; - riz vendu à la SODERIZ : 15 657 kg ; - karité : 2 430 kg ; - anacarde : 336 kg ; tabac industriel : 67

Le tabac indigène est vendu, pilé ou en feuilles, au marché de Boundiali distant de 25 km. Les fruits (mangues greffées et oranges) sont vendus soit à Boundiali, soit à des individus de passage. Seules deux femmes sénoufo vendent des tomates au marché de Boundiali ; leur montant est très limité comme il a déjà été vu.

Le maïs est vendu presque exclusivement au niveau du village à des femmes sénoufo, qui l'utilisent pour préparer du *tiapalo*, une boisson alcoolisée pimentée. Cette "bière" locale est commercialisée uniquement au niveau du village.

La quasi-totalité du revenu agricole monétaire provient donc d'une livraison de produits au marché extérieur au village. Les ventes au sein du village ne représentent en effet que 3 % du total des recettes.

La confrontation du volume des ventes et de la population du village fait apparaître un produit monétaire faible. Ainsi qu'il figure dans le tableau de la page 22, le produit agricole monétaire annuel est inférieur à 8 000 F CFA par personne. Il est de 17 000 F CFA par actif (1).

Une grande différence de revenu distingue les deux ethnies. En effet, bien que moins nombreux que les Sénoufo, le volume des ventes agricoles des Dioula est légèrement supérieur (2). Pour la campagne 1975-1976 le revenu agricole monétaire par actif des Dioula est presque le double de celui des Sénoufo. D'un montant supérieur à 13 000 F pour ces derniers, il est inférieur à 26 000 F pour les Dioula. Si l'on considère le revenu monétaire par personne, la différence reste sensible : 6 000 F pour les Sénoufo et 10 000 pour leurs voisins (2).

Cette différence entre les deux ethnies se manifeste pour presque toutes les cultures, tout particulièrement pour le coton et l'arachide. La vente du tabac est légèrement supérieure pour les Sénoufo. Ces derniers vendent plus de maïs mais il a été vu que ce produit est destiné au marché villageois.

. *Cultures vivrières et cultures de rapport*

De cet inventaire des ventes, il ressort que certaines cultures procurent un revenu monétaire appréciable alors que d'autres ne font que peu l'objet d'un échange marchand. Deux productions prédominent nettement dans la formation du revenu monétaire global : le coton et le riz. Le riz commercialisé provient d'ailleurs presque exclusivement de parcelles inondées, le riz produit à sec ne représentant que 3 % du montant des ventes en cette céréale. L'arachide, bien que procurant des recettes beaucoup moins importantes, n'est pas négligeable.

La comparaison des ventes par produit avec les superficies consacrées à chaque culture mène aux mêmes conclusions. Le revenu monétaire par hectare est en effet de 27 000 F CFA pour le coton, de 26 000 F pour le riz inondé et de 7 500 F pour l'arachide.

Il convient de noter que ces chiffres correspondent au quotient du montant des ventes pour une production, sur la surface totale consacrée à celle-ci, alors que la commercialisation ne porte souvent que sur une partie de l'ensemble de la récolte. En fait seuls le coton et le tabac industriel sont vendus dans leur intégralité. Pour les autres cultures, il n'a

(1) Ces résultats ne tiennent pas compte des ventes animales. D'après les chiffres que nous avons, le produit monétaire d'origine animale ne serait que de 116 F par personne pour la campagne 1975-1976.
(2) Cf. tableau de la page 22.

pas été possible d'apprécier exactement la part revenant à la production commercialisée. On peut cependant, à partir de nos observations et des déclarations des villageois, situer l'importance des ventes. Ainsi il semble que, pour le riz inondé, le volume vendu soit supérieur à la moitié des quantités récoltées. Par contre la part de l'arachide commercialisée est inférieure à celle destinée à la consommation villageoise. De même, moins de la moitié du tabac indigène est vendu. Le maïs est essentiellement destiné à l'autoconsommation, le volume faisant l'objet d'un rapport marchand étant d'ailleurs réservé à l'utilisation au niveau du village. L'igname est toujours autoconsommée, et la vente en riz sec reste négligeable. Parmi les petites productions, seul le pois de terre est parfois commercialisé, ce qui ne fut pas le cas en 1975. Les récoltes en manioc, haricot et pois de terre étant insignifiantes, il n'en sera pas tenu compte ci-après.

L'anacarde est récoltée dans le seul but de la commercialisation. Cependant cette production n'est pas le résultat d'une exploitation systématique mais le fruit d'une cueillette dans des parcelles non entretenues. Certains propriétaires d'anacardiers n'effectuent même plus la récolte. Aussi, ce produit ne sera pas retenu ici. Il en sera de même pour les oranges et les mangues, ainsi que pour le karité.

En conclusion trois sortes de productions végétales se distinguent :

- les productions destinées uniquement à l'échange : le coton et le tabac industriel ;
- les productions autoconsommées : igname, maïs, riz sec ;
- les productions destinées à la fois à la vente et à la consommation : riz de bas-fond, arachide, tabac indigène.

La limite entre productions commerciales et productions autoconsommées est donc imprécise. Il est cependant possible, compte tenu de l'importance relative des ventes pour chaque produit, de réduire cette classification à deux grands types de cultures :

- les cultures pratiquées surtout dans le but de la vente : le coton, le riz inondé, le tabac industriel.

- les cultures produites essentiellement en vue de l'autoconsommation : l'igname, le riz sec, l'arachide, le tabac indigène.

Si l'on met de côté le tabac indigène, dont la production est peu importante, le second type de culture correspond à une autoconsommation alimentaire. Aussi parlerons-nous de cultures vivrières, cette notion se rattachant, comme son nom l'indique, au souci alimentaire.

Le coton, le riz inondé et le tabac industriel étant destinés à procurer un revenu monétaire, nous parlerons pour les désigner de cultures de rapport. Les expressions cultures commerciales, cultures de rente, cultures marchandes peuvent être également employées. En fait, parmi ces trois produits, seuls le coton et le riz inondé constituent des spéculations notables et s'avèrent être les seules cultures de rapport importantes.

Chacun de ces deux types de culture remplit une fonction distincte. L'un est destiné à procurer des subsistances, l'autre de la monnaie. Les cultures vivrières assurent le volume de nourriture nécessaire. Les cultures de rapport réalisent le surplus commercialisable permettant une insertion partielle au marché. A ces deux fonctions correspondent deux objectifs différents. Les cultures vivrières concourent à la réalisation de l'objectif premier de toute société : la survie du groupe. Les cultures de rapport permettent la satisfaction, par le biais de l'argent, des besoins nouveaux.

Selon quel dosage ces deux fonctions se combinent au sein de l'agriculture villageoise ? Vu l'imprécision relative caractérisant les données concernant les productions agricoles à Karakpo, il n'est pas aisé de voir dans quelle proportion l'agriculture villageoise travaille pour son alimentation et pour le marché. Il est possible cependant d'affirmer que les productions vivrières l'emportent sur les cultures de rapport. En effet, les surfaces allouées au premier type de cultures, c'est-à-dire celles destinées surtout à la vente, représentent seulement 39 % de la superficie totale (1). Bien sûr une partie de la récolte de riz inondé est autoconsommée et une fraction non négligeable de l'arachide est commercialisée. Mais il semble que la part de la production fournie au marché soit inférieure au pourcentage correspondant à la superficie des cultures de rapport. Une valeur voisine du tiers devrait correspondre à la réalité.

L'agriculture villageoise peut donc se caractériser par la réponse concomitante à deux fonctions économiques complémentaires : la collecte des subsistances et la recherche d'un revenu monétaire appréciable. Ces deux fonctions n'occupent pas une place équivalente dans l'économie villageoise, la couverture des besoins alimentaires primant l'apport d'argent nécessaire à l'accession à des biens de consommation non produits par le village. La part relative de l'agriculture vivrière peut être estimée aux 2/3 des quantités produites et celle des cultures de rapport à 1/3. Bien qu'approximatives, ces proportions permettent de situer la place respective qu'occupent cultures vivrières et cultures de rapport au sein de l'agriculture villageoise.

113 - Une dualité dans l'exploitation et dans le terroir

. *Une dualité perçue au niveau de l'exploitation*

Il apparait nettement, à l'examen de la formation du revenu agricole monétaire, une dualité de cultures. Celle-ci correspond à deux fonctions distinctes, mises en évidence dans la section précédente : satisfaction des besoins alimentaires et source de revenus monétaires.

La dualité de productions pourrait se manifester au niveau de l'ensemble du village, entre unités d'exploitation ne produisant que des cultures vivrières et des unités d'exploitation intégrées dans une économie de marché. Dans le cas de Karakpo, ainsi que dans tous les villages de la région, cette dualité est perçue au niveau de l'exploitation, chaque unité de production pratiquant simultanément l'agriculture vivrière et les cultures de rapport.

En effet, toutes les unités d'exploitation travaillent à la fois pour l'autoconsommation et pour le marché. Toutes les unités produisent les trois principales espèces destinées à la consommation villageoise : l'igname, le maïs, le riz sec. 20 d'entre elles, sur 25, cultivent de l'arachide. Seules 2 unités n'ont pas de parcelle consacrée au riz inondé. L'unique unité d'exploitation ne produisant pas du coton est celle de l'ancien combattant de l'Armée Française, percevant une pension trimestrielle.

Donc, bien que l'ensemble des unités d'exploitation ne cultive pas à la fois du coton et du riz inondé, toutes sans exception produisent soit l'une ou l'autre de ces deux cultures de rapport. En fait la grosse majorité des unités a retenu des deux productions.

---

(1) Ce chiffre ne prend en compte que les cultures annuelles, les cultures pérennes relevant plus d'une économie de cueillette, ainsi qu'il a déjà été vu. Ne sont considérés également que les autochtones, les allochtones n'ayant pas été retenus, vu le peu d'informations que nous avions concernant leurs ventes.

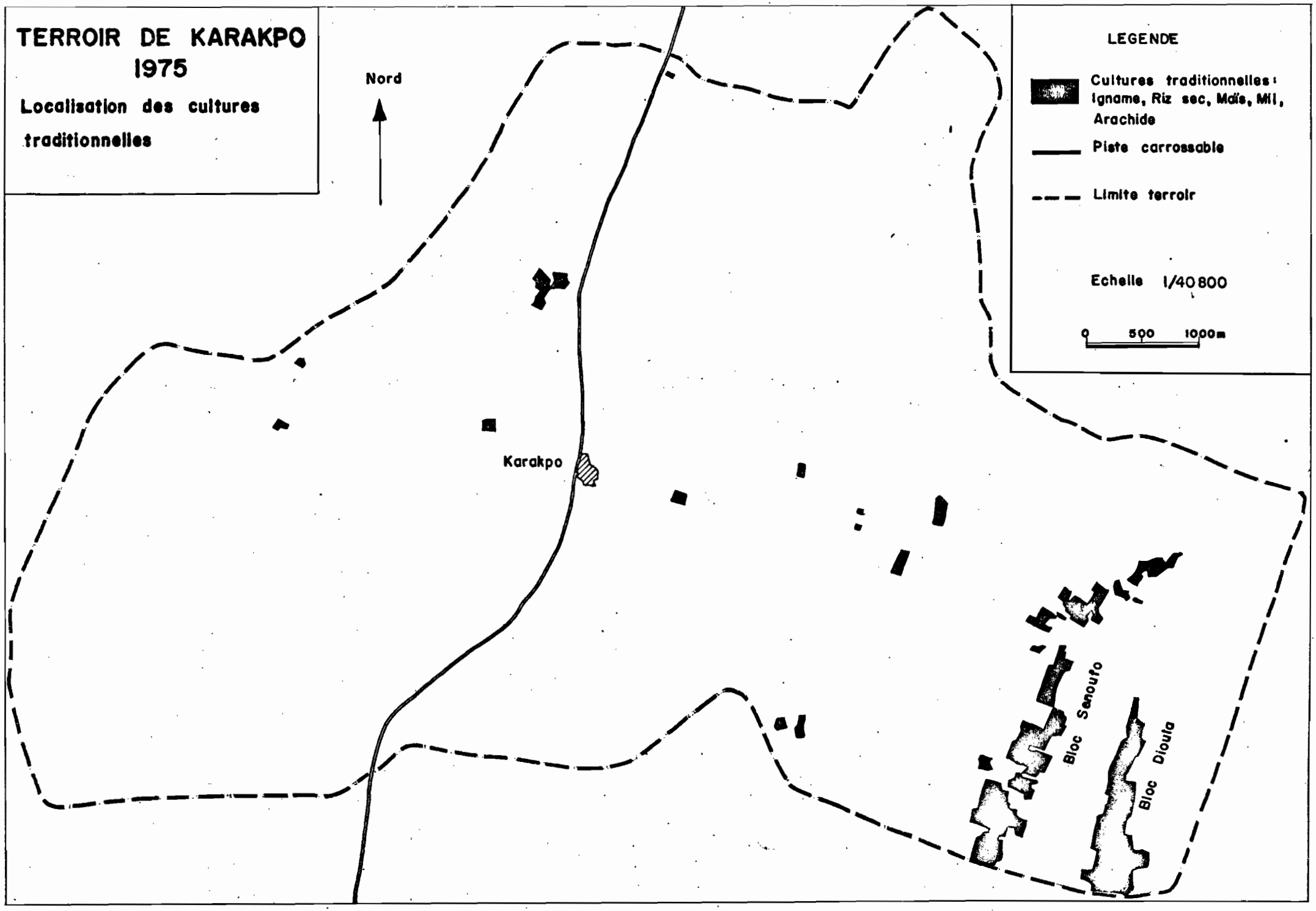
TERROIR DE KARAKPO
1975
Localisation des cultures traditionnelles
Nord
Karakpo
Bloc Senoufo
Bloc Dioula
LEGENDE
Cultures traditionnelles : Igname, Riz sec, Maïs, Mil, Arachide
Piste carrossable
Limite terroir
Echelle 1/40800
0 500 1000m

La part des deux types de culture varie cependant de manière sensible selon les unités d'exploitation, certaines d'entre elles réservant plus que d'autres une part importante aux cultures de rapport. Une nette tendance distingue les deux ethnies composant le village. En effet, les deux groupes ethniques réagissent de manière différente vis-à-vis du marché.

Il a été vu que les Dioula ont un revenu agricole monétaire moyen beaucoup plus important que celui de leurs voisins Sénoufo. Ce revenu est presque le double si l'on considère le revenu agricole monétaire par actif. Cet écart diminue si l'on examine le revenu par personne. L'obtention de ce revenu monétaire plus important chez les Dioula s'effectue tout d'abord grâce à des surfaces en culture plus grandes. Ainsi la superficie par actif agricole pour l'ensemble des cultures annuelles est sensiblement supérieure chez les Dioula. Le rendement pour les cultures de rapport peut également jouer : il est ainsi, pour le coton, inférieur à 450 kg par hectare pour les Sénoufo et proche de 700 kg par hectare pour les Dioula.

Bien qu'encore une fois la proportion revenant à chacune des deux fonctions économiques de l'agriculture villageoise, quête des subsistances et obtention d'argent, ne puisse pas être établie de façon exacte, il s'avère que la part des cultures de rapport chez les Sénoufo est nettement inférieure à celle qu'elle occupe dans le système agricole des Dioula. Malgré tout, chez ces derniers, l'agriculture vivrière l'emporte également sur les cultures de rapport.

— Une dualité au niveau du terroir

Cette dualité de cultures, perçue au niveau de chaque exploitation, se retrouve au niveau du terroir. Ainsi une promenade à travers les terres du village met en évidence une séparation assez nette entre les cultures vivrières et les cultures de rapport. Les cultures s'ordonnent en trois grandes aires de production :

- une aire de production vivrière ;
- une aire de production cotonnière ;
- une aire de production rizicole.

La planche de la page précédente indique la localisation des cultures traditionnelles. Celles-ci correspondent aux productions vivrières : igname, maïs, riz sec, mil, arachide. D'une étendue de 130 hectares, cette aire représente 59 % des superficies cultivées (1). Elle est constituée principalement de deux blocs de cultures situés aux confins du terroir, de 5 à 6 km du village. Ces deux blocs parallèles et distants de 600 m, un pour chaque ethnie, rassemblent 91 % des cultures vivrières pratiquées à Karakpo. Cette proportion est de 93 % pour les Sénoufo et de 90 % pour les Dioula. Les allochtones sont répartis sur l'ensemble du terroir.

La planche de la page suivante permet de situer l'aire de production cotonnière. D'une surface de 44 hectares, soit 20 % des cultures, elle est localisée à proximité du village ou le long de la piste carrossable menant à Boundiali. L'éparpillement des terres consacrées à cette spéculation s'avère plus important que pour les cultures vivrières.

(1) En ne tenant compte que des cultures annuelles.

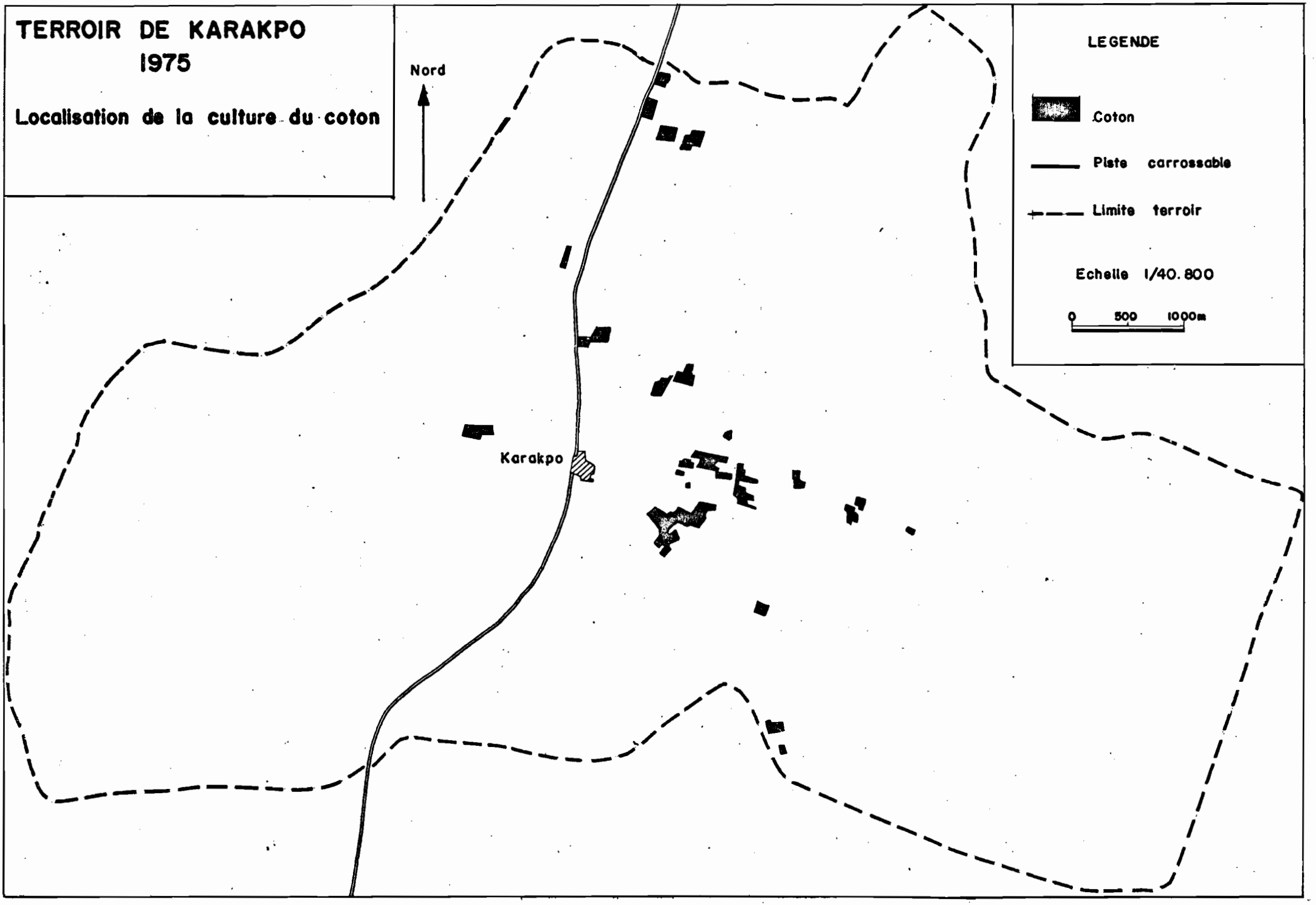
TERROIR DE KARAKPO
1975
Localisation de la culture du coton
Nord
Karakpo
LEGENDE
Coton
Piste carrossable
Limite terroir
Echelle 1/40.800
0 500 1000m

L'aire de production rizicole, d'une étendue égale à celle en coton, est répartie en quatre bas-fonds distants de 1 à 4 km du village. Ceux-ci sont représentés sur la planche de la page suivante (1). Ces bas-fonds sont constitués par la suite de parcelles de riz le long du lit d'un petit cours d'eau, à sec durant la saison sèche et en crue pendant la saison des pluies.

Ces trois grandes aires de production, si elles témoignent de la dualité de cultures au sein de l'agriculture villageoise, obéissent aussi à d'autres préoccupations. Ainsi la production de riz inondé est, de par sa nature même, pratiquée dans des bas-fonds où les autres cultures ne peuvent se développer. Pour le coton un impératif d'encadrement joue, les parcelles étant suivies plus facilement par le moniteur CIDT si elles sont d'un accès facile. Par contre les cultures d'autoconsommation nécessitent des terres non usées par une exploitation prolongée. Aucune fumure n'étant utilisée, les villageois s'éloignent peu à peu du village, à la recherche de sols dont la fertilité a pu se reconstituer après une longue jachère. Les exigences agronomiques du coton sont différentes, les terres proches du village étant moins fertiles mais présentant l'avantage d'avoir une végétation arbustive peu reconstituée, ce qui facilite le défrichement complet obligatoire. Le vivrier, par contre, s'accommode des nombreux arbres subsistant la première année de culture.

Aux trois grandes aires énumérées ci-dessus il convient d'en ajouter deux autres :

- une aire de production arbustive constituée par des parcelles plantées en anacardiers ou en arbres fruitiers (manguiers, orangers). Cette aire de production est située le long ou à proximité de la piste carrossable (2). Il a déjà été vu que ces productions marginales ne représentent qu'une superficie limitée (17 ha) et que, surtout, elles étaient peu ou pas exploitées ;

- le tabac, culture de case principalement, est produit sur le pourtour du village, entre les habitations ou sur d'anciens parcs à bovins. Sa superficie n'est que de 0,6 ha.

On retrouve au niveau de la localisation des cultures, la ségrégation entre ethnie. Bien que certaines parcelles appartenant à des individus d'ethnies différentes soient parfois contiguës, les deux groupes sociaux du village rassemblent en général leurs champs de manière séparée selon le quartier (3). Chaque ethnie possède son bloc de cultures traditionnelles ; parmi les quatre bas-fonds en riz inondé, un est exploité par les Dioula et les trois autres par les Sénoufo. Pour le coton, la séparation est moins manifeste mais reste cependant valable.

(1) Sur cette planche, le "riz inondé III" et le "riz inondé IV" correspondent en fait au même bas-fond.
(2) Voir planche en annexes, page 39.
(3) Cf. la localisation des terres cultivées selon le quartier, en annexes, page 34.

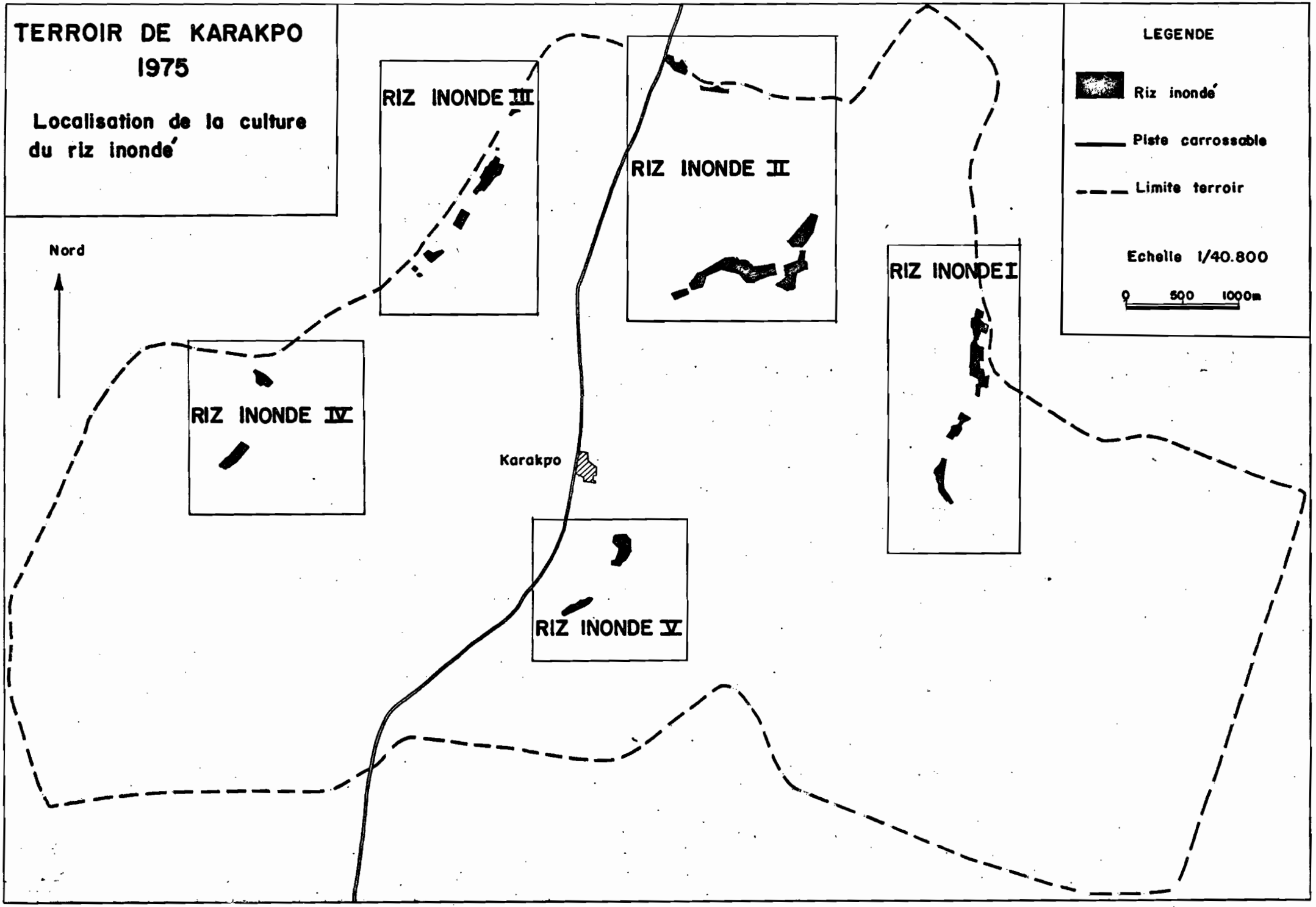
TERROIR DE KARAKPO
1975
Localisation de la culture du riz inondé
Nord
RIZ INONDE III
RIZ INONDE II
RIZ INONDE I
RIZ INONDE IV
Karakpo
RIZ INONDE V
LEGENDE
Riz inondé
Piste carrossable
Limite terroir
Echelle 1/40.800
0 500 1000m

12 - L'EVOLUTION DES CULTURES

121 - Historique des cultures de rapport

Une dualité de cultures, perçue dans l'exploitation et dans l'espace agricole villageois, a été mise en évidence. Mais cette dualité n'est pas apparue spontanément et s'avère être le résultat de sollicitations externes à la communauté villageoise. Nous allons voir, dans la présente section, selon quel processus l'agriculture villageoise est arrivée à la situation actuelle.

Cette analyse nécessite un retour en arrière, une prospection dans le passé qui se base essentiellement sur les informations fournies par les éléments les plus âgés de la communauté villageoise. Il apparaît cependant que les événements les plus marquants de cette évolution sont récents et ont été facilement vérifiables.

. *Une agriculture de subsistance*

Il y a quelques décennies, trois ou quatre probablement, l'agriculture villageoise travaillait exclusivement pour sa subsistance. Autoconsommation et auto-approvisionnement caractérisaient l'économie villageoise. La nourriture était le fruit des récoltes obtenues et les quelques biens domestiques utilisés provenaient de matériaux issus du terroir villageois. La cueillette et la chasse venaient compléter l'activité agricole.

Les cultures pratiquées étaient essentiellement des productions vivrières, principalement igname, maïs, riz sec. Un peu d'arachide était semée, en vue de la confection de certaines sauces. Le mil, le manioc, le pois de terre et le haricot étaient également présents, et, selon les dires des anciens de Karakpo, dans des proportions plus importantes que maintenant, surtout pour le mil. L'aliment principal était l'igname, mais le maïs et le riz occupaient également une part importante de la ration alimentaire.

S'ajoutaient à ces deux espèces, deux cultures non alimentaires : le coton et le tabac. Mais ces deux productions étaient très limitées, surtout le coton, tout au moins si on le compare avec son extension actuelle. Le coton était toujours semé en association, soit avec de l'igname, soit avec du maïs ; jamais avec du riz seul ou de l'arachide. Il était filé par les vieilles et approvisionnait les quelques tisserands qu'avait alors le village. Les étroites bandes de tissu obtenues étaient utilisées pour la confection de "cache-sexes" et de quelques vêtements.

Cette économie de subsistance n'excluait pas tout échange. Le troc existait et quelques Dioula du village participèrent au commerce florissant de la noix de cola (1)

---

(1) Les graines de kolatier (cola nitida), de couleur blanc velouté ou écarlate, contenant des alcaloïdes stimulants, sont mâchées.

entre les régions de forêt et les zones de savane. La présence de cauris (1), jouant le rôle de monnaie, que l'on trouve encore actuellement, manifeste l'existence de rapports marchands. Mais ceux-ci n'étaient que très limités et surtout occasionnels. Un surplus existait, des quantités de nourriture étant stockées en prévision d'éventuelles disettes, mais cet excédent était très limité. Les quelques produits agricoles échangés correspondaient à un excédent consécutif à une récolte exceptionnelle et, surtout, n'étaient pas le résultat d'une activité délibérée en vue de l'obtention d'un surplus échangeable.

L'évolution de ce système agricole de relative autarcie est due tout d'abord à l'impact colonial. L'institution de l'impôt de capitation par l'administration coloniale a une portée importante, en obligeant l'agriculture villageoise à dégager un surplus commercialisable régulier. Cet échange reste encore réduit mais la contrainte administrative est génératrice d'attitudes économiques nouvelles.

La pression a joué également dans l'extension de la culture arachidienne. L'administration coloniale a en effet introduit massivement des semences et a rendu obligatoire cette culture. Il semble cependant que l'introduction de ces nouvelles variétés ait eu lieu à Karakpo plus tard que dans la région de Korhogo (2). La culture de l'arachide fut, durant plusieurs années, la seule culture de rapport. Elle observe, depuis l'extension du coton, un déclin important. Les variétés utilisées actuellement par les villageois sont cependant presque uniquement celles qui ont été introduites (3).

. *De nouvelles cultures*

Bien qu'une évolution économique ait été déjà amorcée par l'impact colonial, ce n'est qu'après l'Indépendance, avec la vulgarisation à large échelle de la culture du coton, que les productions de rapport occupent une importance notable dans l'agriculture villageoise. Bien que l'action de la CFDT (4) date, dans la région de Korhogo, de 1952 (5), cette société chargée du développement des textiles ayant introduit alors de nouvelles variétés, ce n'est que plus tard qu'elle eut une incidence à Karakpo. En fait l'extension du coton dans la région de Boundiali date de 1963 (6), époque à laquelle le gouvernement ivoirien a invité la CFDT à présenter un plan décennal de production, visant l'extension rapide des quantités. Outre l'encadrement de la production du coton, la CFDT est chargée de sa commercialisation et de son égrenage.

L'action de la CFDT a fait son apparition à Karakpo en 1964, année où les premiers planteurs ont été recrutés. Deux ans après, cette nouvelle culture a connu un succès indéniable. Depuis, la CFDT a été ivoirisée, devenant la CIDT (7), son action sur le terrain

---

(1) Petit coquillage (cyprae moneta) de l'Océan Indien importé au Soudan dès le XIème siècle. (PERSON (Y.) *Samori. Une révolution Dyula.* Dakar, IFAN, 1968, tome 1, p. 101.)
(2) L'étude SEDES sur cette région fait en effet état de l'introduction de semences d'arachide par l'administration coloniale avant la dernière guerre mondiale. (région de Korhogo. Etude de développement socio-économique, PARIS, SEDES, Côte d'Ivoire, Ministère des finances, des affaires économiques et du plan, 1965 - rapport agricole, p. 86.)
(3) Les variétés traditionnelles d'arachide ne représentent que 2 % de l'ensemble de la surface en cette production. Cf. annexes page 29 la liste des variétés utilisées.
(4) Compagnie Française de Développement des Textiles.
(5) SEDES, région de Korhogo, rapport agricole, op. cit., p. 87.
(6) IRCT, *la culture cotonnière dans le nord de la Côte d'Ivoire*, BOUAKE, 1976, p. 3.
(7) Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles. L'ivoirisation de cette société date de fin 1973.

restant la même. Celle-ci sera abordée plus largement dans le chapitre 2.

Les informations concernant la culture du coton ayant été regroupées, dans les archives de la CIDT, par groupes de plusieurs villages, il n'a pas été possible de retrouver les données concernant les premières années du coton à Karakpo.

Les chiffres de surface et de production à partir de l'année 1968 ont pu cependant nous être fournis. Ils sont rassemblés dans le tableau ci-dessous :

CAMPAGNES											
	68-69	69-70	70-71	71-72	72-73	73-74	74-75	75-76	76-77	77-78	78-79
SURFACE (en ha)	12	25,5	25,5	44,5	19,25	48,25	47	27,75	30,25	30,75	33,00
PRODUCTION en kilo de coton-graine	10 292	15 415	15 412	31 736	21 895	46 658	44 314	22 282	19 772	31 057	33 844

Si la production de coton pour l'ensemble du village correspond à la réalité, il faut être très prudent quant à l'utilisation des surfaces indiquées. En effet, il s'est avéré que, pour l'année 1975, la somme des parcelles de coton, que nous avons mesurées, avait une superficie de 43,72 ha alors que la surface déclarée par la CIDT n'est que de 27,75 ha (1).

En 1965, l'anacarde a été introduite. Onze villageois ont accepté d'en planter sur des parcelles de vivrier récemment abandonnées. Mais l'achat irrégulier de cette production et des prix peu attractifs ont entraîné le désintéressement des villageois pour cette nouvelle spéculation. La création d'une usine de traitement de l'anacarde à Korhogo, l'AICI (2), va peut-être favoriser le renouveau de cette culture.

En 1972, la CAITACI (3) a tenté de développer le tabac destiné à l'industrie du tabac, mais seuls trois villageois se sont intéressés à cette spéculation. Bien que continuant à réserver une superficie très réduite à cette culture, ces trois planteurs trouvent cette production peu intéressante. En effet, bien qu'ayant un rapport à l'hectare important (4), elle exige beaucoup de travail et des soins particuliers.

Puis se manifeste le début de l'extension de la riziculture inondée. Bien que l'acquisition de variétés adaptées à la submersion prolongée datait déjà de plusieurs années, ce nouveau mode de culture était resté l'apanage de quelques femmes âgées. En 1971, un certain nombre de femmes plus jeunes sèment des surfaces réduites en riz inondé.

Il faudra cependant attendre 1974 pour que l'importance de cette culture soit appréciable. Cette année-là, le chef de l'unité d'exploitation la plus importante du village fait appel à un tractoriste privé de Boundiali pour la mise en culture de deux hectares de riz inondé. Il est imité massivement l'année suivante par la quasi-totalité des unités. En effet, pour la campagne 1975-1976, près de 23 ha en riz inondé sont labourés et semés mécaniquement par un tractoriste de Boundiali, soit plus de la moitié de l'étendue consacrée à ce mode de culture.

---

(1) Suite à cette constatation, nous avons vérifié les mesures, pour arriver au même résultat. Nous verrons dans la section suivante que, pour la campagne 1978-1979, une différence, bien que moins importante se manifeste : 33 ha déclarés contre 43,47 ha mesurés.
(2) Anacarde Industrie Côte d'Ivoire.
(3) Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs de Côte d'Ivoire.
(4) Le rapport à l'hectare est supérieur à 100 000 F CFA pour l'ensemble des trois planteurs.

Alors que les années précédentes les ventes en cette céréale restaient limitées, les ventes de riz pour la campagne 1975-1976 dépassent le million de francs CFA ainsi qu'il a déjà été vu.

Un élément nouveau explique cet engouement subit : l'augmentation très importante du prix du riz au producteur, décidée en 1974 au niveau national. Le prix du kilogramme de riz acheté au village est passé de 25 F l'année précédente à 65 F, soit une augmentation de 160 % (1). Dans le même temps, le coton n'augmentait que de 56 %, passant de 45 F en 1973 à 70 F en 1974. De plus, alors que jusqu'ici le riz en excédent était vendu à des commerçants dioula de passage, la SODERIZ (2) vient acheter le riz à Karakpo pour la première fois à la campagne 1974-1975.

En conclusion, il apparaît que l'extension notable des cultures de rapport dans l'agriculture de Karakpo est relativement récente. Ce n'est que depuis un peu plus d'une décennie que les cultures de rapport occupent, dans l'économie villageoise, l'importance qu'elles ont actuellement. Auparavant, l'agriculture produisait presque exclusivement le volume de subsistance nécessaire à sa survie. L'intégration au marché s'est faite progressivement, notamment avec la culture forcée de l'arachide. Mais ce n'est qu'avec l'apparition de nouvelles variétés de coton et de l'encadrement de sa production, que l'échange à un niveau important est apparu. Le succès observé pour le riz inondé, dont plus de la moitié est commercialisée, vient confirmer l'intérêt que portent les villageois pour les cultures commerciales.

La dualité de cultures, qui caractérise l'agriculture de Karakpo, est le résultat d'une évolution amorcée par la contrainte administrative à l'époque coloniale. Par le biais de la pression fiscale et de la culture forcée, l'agriculture de subsistance a été rompue. Des stimulants externes à la communauté villageoise ont accentué cette évolution après l'Indépendance. Il s'agit, pour une grande part, de l'apport de nouveautés techniques et de l'apparition de débouchés suffisamment sûrs et attractifs. Il a été mis à la disposition des villageois de nouvelles espèces, de nouvelles variétés. Des procédés de production nouveaux ont été proposés (3). Alors que jusqu'ici un surplus agricole n'était pas sûr de trouver un acquéreur à un prix suffisamment intéressant, deux sociétés de développement assurent maintenant la commercialisation de l'intégralité de la récolte pour deux produits : le coton et le riz, à un prix défini au niveau national.

En fait, les cultures vivrières sont celles issues du système agricole traditionnel, alors que les cultures de rapport sont d'introduction récente. La réalisation concomitante des deux objectifs fondamentaux de l'agriculture villageoise, couverture des besoins alimentaires et satisfaction des besoins nouveaux, résulte de l'adjonction au système agricole traditionnel de cultures nouvelles, essentiellement destinées à la vente.

122 - Progression de 1975 à 1978

L'évolution des cultures, mise en évidence dans la section précédente est-elle achevée ? Le système agricole est-il arrivé à un certain niveau de stabilité ou la progression se poursuit-elle ? Bien qu'un écart de trois années puisse paraître insuffisant pour dessiner d'éventuels changements, il est cependant intéressant de comparer les données de 1975 aux résultats du nouveau relevé de parcelles effectué à Karakpo en août et septembre 1978 (4).

---

(1) Le prix du kilogramme de riz livré à l'usine est passé de 30 F à 75 F.
(2) Société de Développement de la Riziculture.
(3) Ces procédés techniques nouveaux seront étudiés dans le chapitre 2.
(4) Soit la campagne 1978-1979.

. *L'extension des surfaces*

Ainsi, la confrontation des tableaux des pages 18 et 37, présentant, respectivement, pour 1975 et 1978, la répartition de la surface cultivée selon les associations de cultures, permet de constater une augmentation sensible : plus de 19 ha pour l'ensemble des villageois, soit un accroissement de superficie de 9 % par rapport à 1975.

Si l'on ne considère maintenant que les autochtones (1), cette progression est de 11 %, que ce soit pour les Sénoufo ou pour les Dioula. Une augmentation (+ 16 %) des superficies en igname s'accompagne d'un fléchissement des associations à base de maïs et de riz sec (-17 %). L'arachide s'accroît du quart, ce qui est notable. Alors que le coton stagne (- 2 %), le riz inondé se développe particulièrement (+ 48 %). Le tabac chute de 48 %. Parmi les petites cultures, le pois de terre s'accroît sensiblement.

Des nuances distinguent les deux ethnies du village. Ainsi l'extension de l'igname est plus forte chez les Sénoufo (+ 43 %) que pour les Dioula (+ 11 %), tandis que la baisse des associations à base de maïs et de riz sec ne concerne que ces derniers (- 39 %). L'accroissement de l'arachide est comparable pour les deux ethnies (+ 22 % et + 26 %). Le bond en avant du riz inondé est plus accentué pour les Dioula (+ 68 %) que pour leurs voisins (+ 38 %). Le déclin du coton pour les Sénoufo (- 22 %) se conjugue à la poussée de cette spéculation chez les Dioula (+ 35 %). La diminution du tabac est beaucoup plus forte chez les premiers (- 84 %) que pour les seconds (- 13 %). La progression du pois de terre ne concerne que les Sénoufo, seules les femmes de cette ethnie y consacrant des surfaces très réduites.

Des interprétations de ces variations de superficies peuvent être avancées. Ainsi, pour l'igname, le manque de semenceaux au moment de la plantation, consécutif à des mauvaises récoltes les années précédant 1975, a provoqué cette année-là une diminution des surfaces consacrées à ce tubercule. En 1976, afin de rattraper ces baisses successives, la plupart des unités ont acheté des quantités importantes de semenceaux dans des villages situés plus au sud. Il s'en suivit un accroissement de l'étendue en igname, dont on constate encore l'effet en 1978.

Selon les dires des villageois, l'extension de la surface en arachide a été stimulée par une variation de prix plus favorable pour cette légumineuse que pour les autres spéculations. Bien que son ampleur n'ait pu être déterminée, ne connaissant pas les cours pratiqués par les collecteurs privés, cette hausse du prix de l'arachide, supérieure à celle des autres cultures, est certaine, compte tenu de la progression spectaculaire des ventes en arachide (+ 173 %). En supposant la quantité autoconsommée et le rendement constants, l'accroissement du prix de l'arachide, entre 1975 et 1978, peut être calculé pour différents taux d'autoconsommation : il est de 104 % si l'autoconsommation représente le quart de la récolte en 1975, de 83 % pour une autoconsommation de la moitié, de 37 % si l'autoconsommation équivaut aux 3/4 de la récolte de 1975 (2). Dans le même temps, les cours ont augmenté de 14 % pour le coton et ont stagné pour le riz. A cette évolution des rapports de prix en faveur de l'arachide s'ajoute, toujours d'après les déclarations des gens de Karakpo, l'intérêt que présente la possibilité d'obtenir des liquidités plus tôt qu'avec le coton ou le riz, du fait de la précocité de la récolte en arachide (3).

---

(1) Du fait de leur faible effectif et des migrations dont ils ont fait l'objet, les variations des superficies des allochtones sont peu significatives.

(2) Ces résultats ont été obtenus à partir de la formule suivante : taux de hausse des prix $= \frac{2,75\ (1 - k)}{1,25 - k} - 1$ dans laquelle k représente le taux d'autoconsommation en 1975, et que l'on obtient par un calcul algébrique simple, si l'on suppose que la quantité autoconsommée et le rendement en arachide ne varient pas entre 1975 et 1978, et sachant que la surface en cette tubercule progresse de 25 % et les ventes de 173 %.

(3) L'examen des diagrammes indiquant la répartition des opérations culturales du riz, du coton et de l'arachide, pour 1975-1976 (pages 57, 59, 60 des annexes) et 1978-1979 (page 73 des annexes) montre que la récolte de l'arachide précède de 2 mois celles du riz et du coton. Il faut préciser cependant que les cours pratiqués pour l'arachide peu après la récolte sont à leur niveau le plus bas.

DIFFERENTES ASSOCIATIONS DE CULTURES A KARAKPO EN 1978

Surface en ares et importance relative

		AUTOCHTONES			ALLOCHTONES	TOTAL
		SENOUFO	DIOULA	TOTAL		KARAKPO
Igname + Riz		1 607 *11 %*	457 *5 %*	2 064 *9 %*	- -	2 064 *9 %*
Igname + Maïs + Riz		1 082 *8 %*	764 *9 %*	1 846 *8 %*	47 *5 %*	1 893 *8 %*
TOTAL IGNAME		2 689 *19 %*	1 221 *14 %*	3 910 *17 %*	47 *5 %*	3 957 *17 %*
Riz		202 *1 %*	195 *2 %*	397 *2 %*	56 *6 %*	453 *2 %*
Maïs		1 142 *8 %*	649 *7 %*	1 791 *8 %*	14 *1 %*	1 805 *8 %*
Maïs + Riz		2 831 *20 %*	769 *9 %*	3 600 *16 %*	62 *6 %*	3 662 *15 %*
TOTAL MAIS et/ou RIZ		4 175 *30 %*	1 613 *18 %*	5 788 *25 %*	132 *14 %*	5 920 *25 %*
Arachide		161 *1 %*	840 *10 %*	1 001 *4 %*	116 *12 %*	1 117 *5 %*
Arachide + Maïs		891 *6 %*	1 067 *12 %*	1 958 *9 %*	84 *9 %*	2 042 *9 %*
TOTAL ARACHIDE		1 052 *7 %*	1 907 *22 %*	2 959 *13 %*	200 *21 %*	3 159 *13 %*
PETITES CULTURES		213 *2 %*	26 ε	239 *1 %*	4 ε	243 *1 %*
Riz inondé	Daba	2 738 *19 %*	94 *1 %*	2 832 *12 %*	84 *9 %*	2 916 *12 %*
	Attelé	110 *1 %*	1 510 *17 %*	1 620 *7 %*	- -	1 620 *7 %*
	Machine	1 097 *8 %*	519 *6 %*	1 616 *7 %*	17 *2 %*	1 633 *7 %*
TOTAL RIZ INONDE		3 945 *28 %*	2 123 *24 %*	6 068 *27 %*	101 *11 %*	6 169 *26 %*
Coton	Daba	1 993 *14 %*	283 *3 %*	2 276 *9 %*	- -	2 276 *10 %*
	Attelé	- -	1 597 *18 %*	1 597 *7 %*	474 *49 %*	2 071 *9 %*
TOTAL COTON		1 993 *14 %*	1 880 *21 %*	3 873 *17 %*	474 *49 %*	4 347 *18 %*
TABAC		5 ε	27 ε	32 ε	- -	32 ε
TOTAL GENERAL		14 072 *100 %*	8 797 *100 %*	22 869 *100 %*	958 *100 %*	23 827 *100 %*

La chute des surfaces en tabac est déterminée, en partie, par l'arrêt, en 1976, de l'encadrement technique et de l'achat du tabac industriel par la CAITACI (1). Mais les parcelles en tabac local sont également en régression.

La confirmation de l'engouement pour la riziculture de bas-fonds, observé depuis 1974, s'explique difficilement. Par contre, le déclin du coton chez les Sénoufo est dû à une baisse de 38 % du nombre de planteurs, tandis que la surface en coton par planteur croît de 64 ares en 1975 à 80 ares en 1978, soit 25 % en plus. Pour les Dioula, l'abandon de cette production par 38 % des planteurs de 1975 est largement compensé par l'accroissement de 120 % de la surface par planteur, qui s'élève de 107 à 235 ares en 3 ans.

Ce recul paradoxal du nombre de planteurs de coton correspond au décès de deux hommes (2), à la migration de 5 jeunes Sénoufo (3), à l'abandon de cette spéculation par 11 planteurs sénoufo et 4 dioula. Ces défections ne sont contrebalancées que par deux nouveaux planteurs sénoufo, dont l'un de retour du service civique. Conséquence de ce phénomène : alors qu'en 1975, toutes les unités d'exploitation, exceptée celle de l'ancien combattant, produisaient du coton, 6 sur les 30 de 1978 (4) se désintéressent de cette culture. Toutefois, une seule unité autochtone (5) de 1978 ne consacrant de parcelle ni au coton, ni au riz inondé, la dualité de cultures constatée en 1975 au niveau de l'exploitation agricole, reste toujours valable. La dualité de cultures se maintient également dans le terroir, ainsi que la confrontation des planches 36 à 38 des annexes permet de le vérifier.

Si l'on s'intéresse maintenant à l'importance relative de chaque association de cultures, spécifiée dans le tableau de la page précédente, il apparaît que les variations dans les superficies se retrouvent dans les modifications de la part de chaque association (6). Tandis que la part de l'igname est assez stable, la baisse du pourcentage en riz sec et en maïs s'accompagne d'un accroissement de celui en riz inondé. La légère diminution de la part relative du coton coïncide avec le fléchissement marqué de celle-ci pour les Sénoufo et sa hausse pour les Dioula.

Ceci ne change cependant pas le classement des cultures, établi pour 1975. Le riz vient toujours largement en tête, présent dans 60 % des surfaces, suivi par le maïs sur 41 % de l'étendue en production. Viennent ensuite le coton et l'igname, rencontrés chacun sur 17 % des superficies, et l'arachide sur 13 %.

. *Une surface moyenne en progression*

En confrontant, maintenant, les superficies aux données démographiques, il apparaît (7) que la surface moyenne progresse dans le même sens : de 62 ares en 1975, la superficie par personne passe à 71 ares en 1978, soit 15 % en plus, tandis que, par actif (8), l'évolution est de 144 ares à 159 ares, soit 10 % de mieux. L'analyse des moyennes par production montre une progression de l'igname, de l'arachide et, surtout, du riz inondé. Par contre la sur-

---

(1) Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs de Côte d'Ivoire.
(2) Il s'agit d'un Sénoufo et d'un Dioula.
(3) Parmi ces 5 jeunes Sénoufo, 4 sont partis cultiver du coton plus au sud, dans la région de Dianra. Le cinquième, malade, est parti se faire soigner dans un autre village.
(4) En plus de ces six unités, les unités S 21 et S 22 (cf. page 18 des annexes) limitées chacune à une femme divorcée dont l'une avec sa fille, ne produisent pas de coton.
(5) Il s'agit d'une petite unité (S 5 de la page 18 des annexes), réduite à un actif depuis le départ du fils de son chef d'unité.
(6) Voir page 18 pour 1975.
(7) Voir tableau de la page suivante pour celui de 1978 et celui de la page 20 pour 1975.
(8) 15-59 ans en activité.

DIFFERENTES ASSOCIATIONS DE CULTURES A KARAKPO EN 1978

SURFACE MOYENNE PAR PERSONNE ET PAR ACTIF

Unité : are

	PAR PERSONNE					PAR ACTIF				
	AUTOCHTONES			ALLOCHTONES	TOTAL KARAKPO	AUTOCHTONES			ALLOCHTONES	TOTAL KARAKPO
	SENOUFO	DIOULA	TOTAL			SENOUFO	DIOULA	TOTAL		
Igname + Riz	8	4	6	-	6	19	8	14	-	13
Igname + Maïs + Riz	6	6	6	2	5	13	13	13	3	12
TOTAL IGNAME	14	10	12	2	11	31	21	27	3	24
Riz	1	2	1	2	1	2	3	3	3	3
Maïs	6	5	6	ε	5	13	11	12	1	11
Maïs + Riz	14	6	11	2	10	33	13	25	3	23
TOTAL MAIS ET/OU RIZ	21	13	18	4	8	49	28	40	7	37
Arachide	1	7	3	4	3	2	14	7	6	7
Arachide + Maïs	5	8	6	3	6	10	18	14	5	13
TOTAL ARACHIDE	5	15	9	7	9	12	33	21	11	20
PETITES CULTURES	1	ε	1	ε	1	2	ε	2	ε	2
Riz inondé — Daba	14	1	9	3	8	32	2	20	5	18
Riz inondé — Attelé	1	12	5	-	5	1	26	11	-	10
Riz inondé — Machine	6	4	5	1	5	13	9	11	1	10
TOTAL RIZ INONDE	20	17	19	3	17	46	37	42	6	38
Coton — Daba	10	2	7	-	6	23	5	16	-	14
Coton — Attelé	-	12	5	16	6	-	28	11	26	13
TOTAL COTON	10	15	12	16	12	23	32	27	26	27
TABAC	ε	ε	ε	-	ε	ε	ε	ε	-	ε
TOTAL GÉNÉRAL	72	69	71	32	67	164	152	159	53	147

face en coton reste la même, que ce soit par personne ou par actif (1). Celle en maïs et en riz régresse.

On retrouve, au niveau de ces surfaces moyennes, les divergences entre les deux ethnies. En effet, l'extension des superficies est plus forte pour les Sénoufo, que ce soit par personne (+ 16 %) ou, surtout, par actif. Pour les Dioula la surface moyenne progresse par personne de 10 %, mais décroît de 6 % par actif.

Ces observations s'expliquent par l'évolution démographique en trois ans. Il n'y a, en effet, peu ou pas de changements dans les effectifs de l'ensemble de la population autochtone (2). Mais les Sénoufo, assez touchés par l'exode durant cette période, voient leur nombre total baisser de 4 % et les actifs de 9 %. Dans le même temps, les Dioula ayant un solde migratoire positif, s'accroissent de 1 % pour le nombre de personnes et, surtout, de 18 % pour les actifs. Le lecteur se reportera au tableau de la page précédente pour les surfaces moyennes par association de cultures.

. *Des rendements à l'hectare médiocres*

Ayant regretté de n'avoir pas effectué, en 1975, de carrés de rendement, afin de mieux estimer l'importance de chaque production, de telles mesures ont été faites pour la campagne 1978-1979 (3). Les résultats prouvent la grande hétérogénéité des rendements (4), et attestent de niveaux dans l'ensemble assez médiocres. Les valeurs moyennes, pour les parcelles retenues sont les suivantes :

- igname : 3 840 kg/ha ;
- maïs : 1 490 kg/ha ;
- riz sec : 540 kg/ha ;
- riz inondé : 660 kg/ha ;
- arachide : 930 kg/ha. (5)

Ces chiffres ne correspondant qu'aux mesures des parcelles de trois unités d'exploitation, il convient d'être prudent quant à leur généralisation à l'ensemble de l'espace agricole villageois, du fait du volume statistique insuffisant (6). Nous nous contenterons donc de présenter ces résultats, n'osant pas les multiplier par les surfaces pour l'ensemble du village.

. *La percée des recettes du coton*

Le tableau de la page suivante, rassemblant, pour la campagne 1978-1979, les ventes agricoles d'origine végétale, met en évidence une augmentation importante du montant des ventes, par rapport à la campagne 1975-1976 : + 61 % (7). Cette progression est particulièrement

---

(1) 15-59 ans en activité.
(2) - 2 % pour le nombre total de personnes, 0 % pour les actifs. Les données démographiques sont analysées dans la section 322 de la 2ème partie.
(3) Nous nous sommes inspirés, pour ces mesures de rendements par carrés de prélèvements, de la base de sondage utilisée à Kasséré, par Y. BIGOT, de l'Institut des Savanes de Bouaké.
(4) Les rendements à l'hectare varient, par parcelle, de 2 660 kg à 4 500 kg pour l'igname ; de 620 à 1 900 kg pour le maïs ; de 50 à 1 890 kg pour le riz sec ; de 420 à 1 200 kg pour le riz inondé ; de 520 à 1 230 kg pour l'arachide.
(5) Ces rendements correspondent aux productions pratiquées en culture pure ou en association. Ils se ramènent à l'ensemble de la surface.
(6) Ces carrés de prélèvement ont été effectués soit par nous, soit par notre agent permanent au village. Mais du fait des travaux menés simultanément, un nombre de parcelles insuffisant, pour constituer une base statistique fiable fut retenu.
(7) Voir tableau de la page 22 pour 1975. Cet accroissement serait à pondérer en exprimant les ventes, en F constants et non en F courants, ainsi que c'est le cas pour les tableaux présentés ici. Les quantités connues, parce que vendues à des organismes officiels, sont les suivantes : coton graine : 28 589 kg à 80 F le kg, riz vendu à l'OCPA : 12 294 kg à 65 F le kg ; anacarde : 2 806 kg à 25 F le kg. La rubrique "divers" regroupe 3 600 F de tomates, 25 100 F d'igname, 6 500 F de pois de terre.

V E N T E S A G R I C O L E S V E G E T A L E S

AUTOCHTONES DE KARAKPO

Campagne agricole 1978 - 1979

		SENOUFO	DIOULA	ENSEMBLE DES AUTOCHTONES
MONTANT GLOBAL EN FRANCS CFA ET POURCENTAGE	COTON	795 360 *54 %*	1 491 760 *58 %*	2 287 120 *57 %*
	RIZ	474 660 *32 %*	516 875 *20 %*	991 535 *25 %*
	ARACHIDE	122 200 *8 %*	357 800 *14 %*	480 000 *12 %*
	KARITE	15 700 *1 %*	56 500 *2 %*	72 200 *2 %*
	MAIS	46 000 *3 %*	5 000 ε	51 000 *1 %*
	ANACARDE	1 500 ε	68 650 *3 %*	70 150 *2 %*
	TABAC	7 100 ε	18 540 *1 %*	25 640 *1 %*
	FRUITS	- -	31 000 *1 %*	31 000 *1 %*
	DIVERS	18 700 *1 %*	16 500 *1 %*	35 200 *1 %*
	T O T A L	1 481 220 *100 %*	2 562 625 *100 %*	4 043 845 *100 %*
MONTANT MOYEN PAR PERSONNE EN FRANCS CFA	COTON	4 058	11 654	7 059
	RIZ	2 422	4 038	3 060
	ARACHIDE	623	2 795	1 481
	KARITE	80	441	223
	MAIS	235	39	157
	ANACARDE	8	536	217
	TABAC	36	145	79
	FRUITS	-	242	96
	DIVERS	95	129	109
	T O T A L	7 557	20 021	12 481

accentuée pour le coton, dont les ventes font plus que doubler en trois ans (+ 117 %), ainsi que pour l'arachide (+ 173 %). Les ventes en riz régressent légèrement (- 6 %). Les recettes en karité stagnent, tandis que celles en anacarde doublent.

Ainsi qu'il apparait également sur ce tableau, l'écart entre ethnies se creuse par rapport à 1975, les Sénoufo ayant, en 1978, un produit monétaire (1) par tête de 7 600 F alors qu'il est de 20 000 F pour les Dioula. Ceci s'explique par une progression très forte des ventes dioula, dont la valeur double en trois ans, alors que celle des Sénoufo n'augmente que de 18 %. Cette poussée des ventes dioula est particulièrement marquée pour le coton et l'arachide, dont le montant triple par rapport à 1975, tandis que les ventes sénoufo augmentent de 46 % pour le coton et de 112 % pour l'arachide. Les ventes en riz baissent de 16 % pour les Sénoufo et s'accroissent de 6 % pour les Dioula.

Ce bond des ventes de coton, malgré une stabilité des superficies, résulte de la conjonction de trois facteurs : la hausse de 14 % du prix d'achat au producteur (2), la gratuité des engrais instituée pour le coton en 1977 (3), l'amélioration des rendements (+ 40 %). Cette progression particulièrement forte pour les Dioula s'explique, outre les conditions de prix déjà énoncées, par l'accroissement des surfaces et celui des rendements (+ 43 %), tandis que, pour les Sénoufo, la baisse des superficies est compensée par une augmentation moins accentuée des rendements (+ 15 %).

Il a été vu que l'extension des superficies en arachide se retrouve dans celle des ventes en cette légumineuse. Par contre, sachant que 99 % du riz vendu pour 1978 a été produit dans les bas-fonds, et que la superficie en riz inondé s'est fortement accrue, il est étonnant que les ventes en riz stagnent. Le maintien du cours du riz au même niveau depuis 1974 rend, il est vrai, cette culture moins spéculative qu'en 1975. De plus, la suppression, en 1977, de la SODERIZ (4), qui avait assuré la commercialisation du riz à Karakpo en 1974 et 1975, réduit la sécurité de vendre. Après une période de battement, l'OCPA (5), qui a acheté le riz de 1978 à Karakpo, a été chargé de la commercialisation de ce produit. Mais alors que seulement 3 % des ventes en riz ne passaient pas par l'organisme officiel pour 1975, ce pourcentage est de 19 % en 1978.

Si l'on se permet un calcul qui peut paraître hasardeux, en retenant le rendement en riz inondé, obtenu par prélèvements en 1978 (657 kg/ha), et si l'on suppose que le riz ne passant par l'organisme de commercialisation est vendu également 65 F, on obtient, pour 1978, un taux de vente de 38 % et, en gardant les même bases de calcul, 58 % pour 1975. Mais, en utilisant ces deux taux, il s'avère que la surface moyenne en riz inondé, correspondant à la commercialisation, reste stable, que ce soit par personne (7 ares) ou par actif (16-17 ares).

Bien que les chiffres ci-dessus ne constituent qu'une approximation, il est possible d'affirmer, compte tenu de l'extension importante des surfaces et de la légère baisse des ventes, que, contrairement à la campagne 1975-1976, le riz inondé commercialisé l'emporte, en 1978-1979, sur celui destiné à l'autoconsommation. En rapprochant ce phénomène de la régression des superficies en riz sec et en maïs, il est possible de supposer qu'il y a substitution, dans l'alimentation villageoise, du riz produit dans les bas-fonds à celui cultivé sur les interfluves, ainsi qu'au maïs.

---

(1) Il s'agit toujours de ventes d'origine végétale.
(2) 70 F le kg de coton graine en 1975 et 80 F en 1978.
(3) Le prix de l'engrais avait été déduit des ventes en 1976. Le remboursement du matériel culture attelée n'a pas été soustrait que ce soit dans le tableau des ventes de 1975 ou dans celui de 1978.
(4) Société de Développement de la Riziculture.
(5) Office de Commercialisation des Produits Agricoles.

. *En conclusion*

La progression des cultures entre 1975 et 1978 se caractérise par l'extension des superficies, résultant de la conjonction de l'augmentation importante du riz inondé et de l'arachide, de celle plus faible de l'igname, de la stagnation du coton, et de la régression du maïs, du riz sec et du tabac. Le développement des surfaces s'accompagne de celui du montant des recettes agricoles, ceci résultant des ventes accrues en arachide mais, surtout, de la poussée du niveau des ventes de coton, provoquée par l'amélioration du rendement, par la quantité de l'engrais et la hausse du prix au producteur.

Du fait de la baisse du taux de commercialisation du riz inondé et de la montée de celui de l'arachide, la coupure cultures de rapport - cultures d'autoconsommation, correspondant à la distinction cultures nouvelles - cultures traditionnelles, est moins nette qu'en 1975. Il n'en reste pas moins vrai, cependant, que le coton et le riz de bas-fond restent les deux sources principales de revenus monétaires et que, parmi les cultures issues du système agricole antérieur à l'introduction de ces deux spéculations, seule l'arachide est commercialisée. La percée des recettes procurées par le coton confère à cette production une place prépondérante dans l'économie villageoise.

Malgré ces changements, la combinaison des deux fonctions complémentaires de l'agriculture villageoise - collecte des subsistances et recherche d'un revenu monétaire- semble assez stable. N'évoluant pas pour le coton et le riz inondé, la valeur moyenne par personne de la surface concernée par la commercialisation progresse légèrement, du fait de l'accroissement des ventes en arachide. Tout au plus, est-il possible d'affirmer que la fonction monétaire de l'agriculture villageoise observe un très faible renforcement.

123 - Extension des champs individuels

. *Deux niveaux de production*

L'analyse de l'économie villageoise s'est limitée, jusqu'ici, à l'ensemble du village ou, parfois, au quartier, ce dernier étant basé sur l'appartenance ethnique. Cependant, la production agricole n'est pas le fait du village ou du quartier pris dans son ensemble, mais le fruit d'un effort productif au niveau de groupes moins vastes, les unités d'exploitation.

L'unité d'exploitation est la cellule économique élémentaire de l'agriculture villageoise. Elle correspond à une communauté de production et de consommation, ainsi qu'il sera vu dans la section 31 de la 2ème partie.

Groupe de personnes soudées par la solidarité alimentaire, l'unité d'exploitation se concrétise par le champ commun et le stockage collectif de la récolte issue de ce champ. Le chef d'unité, l'homme le plus âgé, assure l'organisation de la production sur ce champ commun ainsi que la gestion de sa récolte.

Cependant cette cohésion du groupe au niveau de la consommation et de la production n'exclut pas une certaine autonomie économique au sein de l'unité d'exploitation. A la production collective, se superpose une production individuelle, certains membres de l'unité cultivant, en plus du champ commun, un lopin individuel. Ce dernier est dénommé *Séplé* en sénoufo, soit littéralement, le petit champ, par opposition au grand champ ou *Sékpoho*. Ces deux aires de production au niveau de l'exploitation peuvent être désignées sous les vocables

"champ individuel" et "champ collectif", ces expressions insistant sur le mode de production qui leur est propre.

Le chef d'unité, responsable du grand champ, n'a pas de parcelle qui lui soit propre. Les autres membres de l'unité peuvent, en plus du travail sur le champ collectif, cultiver la surface qu'ils désirent. L'espace villageois étant très vaste, l'accès à la terre se fait librement, tout au moins maintenant, le chef de terre ne jouant plus dans les faits le rôle qu'il avait jadis.

Les terres cultivées par une même unité d'exploitation ne constituent pas une unité topographique précise. Les parcelles d'une unité de production sont en effet disséminées sur l'ensemble de l'espace villageois. Cependant, tout comme les productions vivrières sont rassemblées, pour une grande part, en une même aire de production, de la même manière la majeure partie des parcelles de vivrier d'une même unité d'exploitation sont regroupées. Celles-ci constituent une portion de terrain, cultivé généralement d'un seul tenant, qui est facilement localisable au niveau du terroir villageois, ainsi que l'illustrent, pour 1975, les planches des pages 40 et 41 des annexes. Il apparaît également sur ces deux planches que la coupure champ collectif-champ individuel n'est pas absolue dans l'espace, les parcelles individuelles de vivrier étant souvent contiguës au champ collectif.

. *L'extension récente de la production individuelle*

Les vieux du village ont toujours connu la présence de ces champs individuels, venant s'adjoindre à la production sur un mode communautaire au niveau de l'unité d'exploitation. Mais, selon leurs dires, les lopins personnels étaient, auparavant, de taille très réduite. Seules quelques personnes en possédaient, surtout les plus âgées, rares étant les jeunes ayant une production individuelle appréciable.

Il y a 15-20 ans, donc avant l'introduction du coton encadré, les espèces présentes sur les parcelles individuelles masculines étaient l'igname, le riz sec, et le maïs, ce dernier produit étant d'ailleurs ensuite toujours remis au chef d'unité pour l'alimentation commune. Seules les femmes ménopausées produisaient du riz, soit à sec, soit, depuis l'introduction de variétés pouvant croître dans l'eau (1), dans des bas-fonds. Les femmes plus jeunes n'avaient pas accès à cette culture. Elles semaient des étendues très réduites en arachide mais ce produit était essentiellement utilisé pour la préparation des sauces. Le billonnage était généralement effectué par le mari.

A cette époque, le vendredi était le seul jour où un individu pouvait se consacrer à sa production personnelle. Un interdit de culture pesait sur le lundi, et cette défense de cultiver ce jour-là sur l'ensemble du terroir était observée de manière stricte.

Pour le coton, spéculation relevant d'un objectif, voire d'un monde différent, cet interdit ne fut plus observé. Peu à peu les villageois prirent l'habitude de travailler le lundi sur les parcelles de coton. Mais l'introduction, en 1964, de cette nouvelle spéculation, ne provoqua pas tout de suite une modification dans les structures d'exploitation. Le coton était exclusivement produit selon un mode de production communautaire et aucun champ individuel de coton ne fit son apparition à ce moment-là.

---

(1) Selon nos estimations, les premières variétés inondables de riz auraient fait leur apparition à Karakpo il y a 20 ans, vers 1955-1956. Les anciens affirment qu'aucune autorité, administrative ou autre, n'est venue l'imposer mais que ces nouvelles semences ont été achetées au village voisin. L'acquisition, relativement récente, du riz inondé dans le nord de la Côte d'Ivoire, est confirmée par le rapport agricole de l'étude SEDES citée dans la section précédente.

En 1971, des modifications importantes apparaissent au niveau de l'organisation de la production. Cette année-là, quelques femmes, d'un âge non avancé, défrichent des portions de bas-fond et y sèment du riz. Un homme sénoufo cultive une parcelle individuelle de coton.

S'amorce alors un processus de développement de la production individuelle, lentement les deux premières années, pour s'amplifier ensuite. Les vieux parlent avec dépit de cette évolution, récente mais relativement rapide. Leur autorité n'est plus observée comme auparavant. Contrairement à ce qui se passait autrefois, l'autorisation de mettre en culture une parcelle individuelle n'est à présent plus demandée la plupart du temps. Le lundi devient progressivement un jour réservé aux productions de rapport sur les lopins individuels, certains consacrant même quelques heures à leur propre production en dehors de ces deux jours de repos, lorsque le travail sur le grand champ n'est pas trop important.

Les chefs d'unité d'exploitation affirment que cette extension des champs individuels par la production des cultures de rapport, jusqu'ici réservées aux champs collectifs, s'est faite au détriment de la production sur ces derniers, et tout particulièrement au détriment des cultures de rapport jusqu'ici toujours sous leur contrôle. Selon eux, les jeunes, fatigués par un excès de travail sur leur propre lopin, ne fournissent plus un effort aussi soutenu sur le grand champ. Il n'a pas été possible de vérifier si cette extension des cultures de rapport sur les champs individuels s'est effectuée au détriment de celles jusque-là produites collectivement, mais cette tendance est fort probable, si ce n'est par le fait que le lundi, auparavant consacré au coton collectif, l'est maintenant aux productions de rapport individuelles.

L'extension de la production individuelle étant donc récente, il a été possible d'avoir des informations sur cette évolution durant les dernières années. Nous avons ainsi demandé à chaque villageois, susceptible d'avoir une production individuelle, et ce pour chaque culture, s'il avait une parcelle individuelle les années 1971, 1972, 1973, 1974, 1976 et 1977 (1). Il est à préciser qu'il s'agit d'une enquête qualitative, aucune mesure de superficies n'ayant été effectuée pour ces années-là. Les informations concernant les années 1975 et 1978 sont connues par les relevés de parcelles qui ont alors été effectués.

Le dépouillement de ce questionnaire prouve l'extension rapide des champs individuels de 1971 à 1975, puis une progression plus modérée. Alors que seulement 14 % des individus (2) étaient titulaires d'un lopin personnel en 1971, cette proportion est supérieure au quart (26 %) l'année suivante, au tiers (39 %) en 1973, à la moitié (55 %) en 1974 et aux trois quarts (79 %) en 1975. Par contre, le nombre des propriétaires de parcelles individuelles se stabilise l'année suivante, le pourcentage de titulaires étant de 80 % en 1976, 82 % en 1977 et 89 % en 1978. Ce fléchissement de la tendance s'explique par le fait que presque tous les individus ont alors un champ personnel.

L'ampleur du phénomène est la même, que ce soit selon l'ethnie ou selon le sexe. Pour les hommes, les proportions des titulaires de champs individuels, par rapport aux individus susceptibles d'avoir une production personnelle, sont les suivantes : 19 % en 1971, 31 % en 1972, 46 % en 1973, 63 % en 1974, 83 % en 1975, 91 % en 1976, 94 % en 1977, 97 % en 1978. Cette progression de l'autonomie au niveau de la production se manifeste surtout pour les plus jeunes, ceux âgés de moins de 40 ans, les plus vieux ayant déjà acquis une certaine autonomie dans la production, ou étant chef d'unité.

---

(1) Les informations concernant les années 1971 à 1974 ont été collectées en 1976 ; celles de 1976 et 1977 en 1978.
(2) Nous rappelons que ces chiffres ne concernent que les autochtones susceptibles d'avoir un champ individuel.

En analysant, culture par culture, l'importance relative des hommes titulaires de parcelles individuelles, deux périodes se détachent : de 1971 à 1975 d'une part, de 1976 à 1978 d'autre part. Durant les cinq premières années, le nombre de propriétaires de champs individuels de coton progresse très rapidement, tandis que les autres cultures sont peu concernées par cette extension. En 1976, ce pourcentage régresse nettement pour le coton, alors qu'il fait un bond, que ce soit pour l'igname, le maïs, le riz sec, l'arachide ou le riz inondé. Les deux années suivantes, la part des possesseurs de lopins personnels progresse plus lentement pour ces productions, sauf pour l'arachide qui maintient la tendance. Après une stagnation en 1977, le coton remonte en 1978, sans atteindre cependant le pourcentage de 1975 (1). Ce désintérêt subit pour le coton, et dont les effets ont été observés dans la section précédente, peut s'expliquer par une pluviométrie très défavorable en 1976 aux semis de cette spéculation (2).

Pour les femmes, le même processus d'individualisation de l'effort productif se remarque, ainsi que le montre l'évolution du pourcentage de titulaires de champs individuels : 11 % en 1971, 22 % en 1972, 34 % en 1973, 49 % en 1974, 75 % en 1975 et 1976, 76 % en 1977, 85 % en 1978. Mais la progression par culture est plus régulière que pour les hommes, sauf pour le riz inondé, qui présente un fléchissement passager en 1976 et 1977, largement rattrapé en 1978. Cette production est d'ailleurs la plus concernée par l'extension des champs individuels féminins (3). Le maïs fait son apparition sur les parcelles des femmes, tandis que l'arachide, après avoir été abandonné il y a plusieurs années, est cultivée de nouveau par quelques-unes.

Tout comme pour les hommes, les vieilles, ayant déjà auparavant des champs individuels, sont moins touchées par cette évolution. Par contre les jeunes femmes, nouvellement mariées (âgées de moins de 25 ans) participent peu à cette augmentation des lopins personnels.

. *Prédominance des cultures de rapport sur les champs individuels*

Après avoir montré l'extension récente des champs individuels, il convient de situer ce mode de production dans l'agriculture villageoise, que ce soit par rapport à la culture collective, ou par les superficies concernées. Nous ne disposons d'informations précises que pour les années 1975 et 1978. Aussi, après l'analyse de la situation en 1975, nous comparerons celle-ci avec celle relevée trois ans plus tard.

L'importance des deux modes de production au sein de l'économie villageoise s'avère en fait très inégale au niveau des surfaces mises en valeur. Pour les allochtones, les lopins individuels n'existent pas (4). Pour les autochtones, bien que nombreux soient les individus ayant acquis une certaine autonomie dans la production, la part de l'exploitation collective l'emporte largement. Ainsi qu'il est indiqué sur le tableau de la page 21 des annexes, les champs individuels ne représentent qu'un peu plus du quart de la superficie qu'ils cultivent. Une différence apparaît entre les deux groupes ethniques constitutifs de Karakpo. Pour les Sénoufo la part de la production individuelle est en effet supérieure à ce qu'elle représente

---

(1) Pour les hommes, les pourcentages de titulaires de champs individuels pour les principales cultures, sont pour, respectivement, les années 1971 à 1978, les suivantes :
Igname : 10 %, 19 %, 21 %, 25 %, 27 %, 42 %, 43 %, 46 %.
Riz sec : 0 %, 2 %, 4 %, 4 %, 15 %, 48 %, 57 %, 56 %.
Maïs : 2 %, 4 %, 6 %, 6 %, 17 %, 33 %, 40 %, 51 %.
Arachide : 0 %, 4 %, 4 %, 4 %, 10 %, 42 %, 37 %, 63 %.
Riz inondé : 0 %, 4 %, 4 %, 13 %, 27 %, 58 %, 60 %, 66 %.
Coton : 2 %, 10 %, 29 %, 52 %, 65 %, 33 %, 34 %, 46 %.
(2) La pluviométrie a été très défavorable durant cette campagne (1976-1977) dans la région nord-ouest. Après un mois de mai pluvieux, et une 1re semaine de juin assez arrosée, les pluies ont brusquement cessé pour ne reprendre effectivement que dans la 2ème quinzaine du mois de juillet". DIALLO (Z) Rapport annuel 1976-1977, CIDT, Division Régionale de Boundiali, p. 1.
(3) Pour les femmes, les pourcentages de titulaires de champs individuels pour les principales cultures, sont pour respectivement, les années 1971 à 1978, les suivants :
Riz sec : 0 %, 1 %, 1 %, 1 %, 1 %, 4 %, 7 %, 7 %.
Maïs : 0 %, 0 %, 0 %, 1 %, 4 %, 11 %, 26 %, 32 %.
Arachide : 0 %, 0 %, 0 %, 0 %, 1 %, 6 %, 10 %, 6 %.
Riz inondé : 11 %, 21 %, 34 %, 49 %, 74 %, 60 %, 65 %, 83 %.
(4) Il ne sera question ci-après que des autochtones.

pour les Dioula : 34 % pour les premiers contre 18 % pour les seconds.

Le tableau de la page suivante indique la répartition des différentes associations de cultures sur les parcelles relevant de chacun des deux modes de production : la partie gauche du tableau pour les champs collectifs et celle de droite pour les champs individuels. Une constatation saute aux yeux : l'écart important dans la part des deux grands types de cultures. En effet, les cultures vivrières dominent nettement sur les champs collectifs alors qu'elles n'occupent qu'une part réduite sur les champs individuels. Les cultures vivrières représentent les 3/4 de la superficie des champs communs et les productions destinées surtout à la vente (coton et riz inondé) les 3/4 de l'étendue des lopins personnels.

Cette nette préférence faite aux cultures de rapport sur les lopins individuels et aux cultures vivrières sur les champs collectifs est la même pour les deux ethnies. En effet, la proportion des deux types de cultures est sensiblement identique pour les Sénoufo et les Dioula, que ce soit sur les champs communs ou sur les lopins personnels. L'importance relative du riz inondé est cependant supérieure chez les Sénoufo et celle du coton plus importante chez les Dioula (1)

En fait, les cultures vivrières, peu produites sur les lopins individuels, s'avèrent être avant tout des productions relevant du processus de production de type communautaire. Si l'on se reporte au tableau de la page 21 des annexes, sur lequel figurent les pourcentages correspondant à la production individuelle pour chaque association, il apparaît que toutes les cultures vivrières sont essentiellement produites sur des champs collectifs, que ce soit l'igname, le maïs, le riz sec ou l'arachide. Le mil est toujours absent des lopins individuels, ainsi que le manioc. Pour l'ensemble de ces espèces, l'exploitation collective représente 89 % des surfaces (2).

Par contre, l'opposition entre les deux modes de production est moins marquée pour les cultures de rapport. En effet, ces dernières se trouvent en quantités importantes, que ce soit sur les champs collectifs ou sur les champs individuels. Les surfaces en coton sont à peu près équivalentes, en valeur absolue, pour les deux modes de production, la production collective l'emportant cependant légèrement (52 %). Le riz inondé est, pour l'ensemble des autochtones, surtout semé sur des parcelles individuelles (61 %), mais cette proportion diffère selon l'ethnie (3). De plus, pour l'ensemble des cultures de rapport (coton et riz inondé), plus de la moitié de la superficie est exploitée individuellement, la part de la production selon un mode individuel représentant 54 %.

En conclusion, bien que cédant nettement la place à la production sur un mode communautaire, la production individuelle s'avère non négligeable au niveau des surfaces cultivées. Mais les deux grands types de cultures diffèrent par le mode de production mis en oeuvre. Les cultures vivrières relèvent, dans une proportion très importante, du mode de production de type collectif. Les cultures de rapport, bien que la tendance soit beaucoup moins marquée, sont le fait, principalement, du mode de production de type individuel.

En fait, champs collectifs et champs individuels se caractérisent par les fonctions économiques qu'ils remplissent. Le premier mode de production, celui des champs collectifs, répond avant tout à une fonction d'autosubsistance. L'unité d'exploitation étant d'abord un groupe solidaire dans l'alimentation, il est logique que le champ collectif, concrétisation de

---

(1) Cf. tableau de la page suivante.
(2) Ce chiffre ne concerne que les autochtones.
(3) La proportion de la production individuelle pour le riz inondé est, en superficie, de 70 % pour les Sénoufo et de 41 % pour les Dioula, ainsi qu'il est indiqué sur le tableau de la page 21 des annexes.

REPARTITION DES CULTURES SUR LES CHAMPS COLLECTIFS ET SUR LES CHAMPS INDIVIDUELS

POUR LES AUTOCHTONES DE KARAKPO EN 1975

Unité : Pourcentage de la surface totale en collectif ou en individuel

		CHAMPS COLLECTIFS			CHAMPS INDIVIDUELS		
		SENOUFO	DIOULA	TOTAL	SENOUFO	DIOULA	TOTAL
Igname + Riz		18	6	13	6	2	5
Igname + Maïs + Riz		6	10	8	1	ε	1
TOTAL IGNAME		24	16	21	7	2	6
Riz		3	3	3	5	7	5
Maïs		3	4	3	1	2	1
Maïs + Riz		36	32	34	9	2	7
TOTAL MAIS ET/OU RIZ		41	38	40	14	12	13
Arachide		6	8	7	2	11	4
Arachide + Maïs		3	12	7	-	-	-
TOTAL ARACHIDE		9	21	14	2	11	4
PETITES CULTURES		ε	ε	ε	1	-	1
Riz inondé	Daba	2	1	2	31	20	28
	Attelé	-	-	-	-	-	-
	Machine	8	11	9	15	16	15
TOTAL RIZ INONDE		10	11	11	45	36	43
Coton	Daba	14	7	11	31	38	32
	Attelé	-	6	3	-	-	-
TOTAL COTON		14	13	14	31	38	32
TABAC		ε	ε	ε	ε	2	1
TOTAL GENERAL		100	100	100	100	100	100

cette solidarité alimentaire, ait pour vocation principale la satisfaction des besoins alimentaires. Par contre, le champ individuel remplit essentiellement une fonction monétaire. Les cultures de rapport, par le revenu monétaire qu'elles procurent, y sont donc préférées aux cultures vivrières.

Il apparaît que les fonctions auxquelles répondent les deux modes de production au sein de l'unité d'exploitation, et celles que remplissent les deux grands types de cultures coïncident. Champs collectifs et cultures vivrières assurent le niveau de subsistance requis ; champs individuels et cultures de rapport procurent l'argent nécessaire à une évolution du mode de consommation.

Cependant ces deux types de cultures ne s'excluent pas mutuellement. Le chef d'unité d'exploitation, n'ayant pas de parcelle qui lui soit propre, doit, pour faire face à ses propres achats et pour effectuer certaines dépenses de type communautaire, réserver une partie des surfaces collectives aux cultures de rapport. De même, le titulaire d'un champ individuel peut réserver une partie de sa production aux cultures vivrières.

. *Une variation selon le sexe*

Après avoir caractérisé les deux modes de production au sein de l'unité d'exploitation, par les cultures qui y sont rencontrées, nous allons étudier les différences se manifestant sur les champs individuels selon le sexe et l'âge de son titulaire.

Les productions individuelles des deux sexes se distinguent tout d'abord par la surface cultivée. Si l'on ne considère que les individus susceptibles d'avoir un champ individuel, les champs individuels masculins se caractérisent par une surface nettement supérieure à ceux de l'autre sexe. Il ressort en effet des tableaux des pages 22 et 23 des annexes, que la surface moyenne par personne est de 73 ares pour les hommes et de 29 ares seulement pour les femmes. Cet écart subsiste pour les deux ethnies (1).

L'analyse de la répartition des différentes productions sur les champs individuels masculins et féminins (2) montre, de plus, que les hommes font surtout du coton et les femmes du riz inondé. Pour les hommes le coton représente un peu plus de la moitié des surfaces exploitées (55 %), avec une proportion équivalente selon l'ethnie. Les cultures vivrières constituent le quart des champs individuels masculins avec surtout du riz sec et du maïs, un peu d'igname et d'arachide. Le riz inondé équivaut au sixième de la surface, le tabac à moins de 1 %.

Les lopins personnels féminins se caractérisent par une nette prédominance du riz inondé. Avec une surface moyenne de 24 ares par tête, cette spéculation l'emporte largement, représentant 81 % des surfaces féminines. Seules les femmes sénoufo font un peu de vivrier : du maïs pour préparer la "bière" locale et du riz sec. Une seule femme est titulaire d'une parcelle d'arachide mais il s'agit d'une personne très âgée et les travaux sont effectués par l'ensemble de l'unité dont elle fait partie. Les femmes ne font jamais d'igname, de coton, ni de tabac.

L'écart dans la proportion de champs individuels selon l'ethnie se retrouve dans les superficies moyennes mises en culture. Pour les hommes, les Sénoufo exploitent en moyenne 79 ares individuellement, alors que leurs voisins n'ont que 62 ares. Cette différence est surtout sensible pour le coton. Pour les femmes, l'écart est encore plus marqué : 38 ares pour les Sénoufo et 15 ares en moyenne pour les Dioula. Mis à part le maïs et le riz que les Dioula ne

(1) Pour ce qui concerne la surface moyenne par sexe et par ethnie, les chiffres cités dans la présente section sont issus des tableaux des pages 24, 25, 26, 27 des annexes.
(2) Cf. les tableaux des pages 22 et 23 des annexes.

cultivent jamais sur leur lopin personnel, cette différence apparaît surtout pour le riz inondé pour lequel le rapport de surfaces équivaut à plus du double (1).

En conclusion, il apparaît que les deux sexes privilégient tous les deux les cultures de rapport sur leurs champs individuels. Cette préférence est surtout manifeste pour les femmes, mais le fait qu'une partie du riz inondé produit sur les lopins féminins est autoconsommée, alors que le coton est exclusivement commercialisé, nuance cette observation. Dans la pratique, le coton en production individuelle est uniquement une production masculine alors que le riz inondé est surtout une culture féminine.

. *Une variation selon l'âge*

La surface moyenne par individu susceptible d'avoir un champ individuel, est indiquée, pour chaque classe d'âge et pour chaque association de cultures, dans le tableau de la page 22 des annexes, pour les hommes, et dans celui de la page 23 des annexes pour les femmes. Il convient de noter cependant que les trois femmes âgées, inactives, mais titulaires d'un champ individuel, ont été prises en compte. Les numéros de classes portés sur ces tableaux renvoient aux âges indiqués en annexes page 11.

La surface moyenne par individu varie de manière sensible selon l'âge. Ainsi, les classes masculines les plus jeunes (19 à 36 ans) se caractérisent par une surface moyenne par personne moins importante que celle de leurs aînés. En effet, non encore mariés ou n'ayant que des enfants trop jeunes pour concourir à leur propre production, ils ne peuvent mettre en culture des étendues très importantes. Par contre les classes n° 7 à 10, bénéficiant de l'apport productif de leurs dépendants, cultivent des superficies plus vastes. La répartition des différentes cultures fluctue beaucoup d'une classe à l'autre, mais la nette préférence pour les cultures de rapport se manifeste pour chacune d'entre elles, sans exception.

Pour les femmes, la surface moyenne des champs individuels par personne est également plus faible pour les classes d'âge les plus jeunes, voire presque nulle pour la classe 4 (19 - 24 ans). Les femmes d'un âge mûr (de 37 à 54 ans), sont celles exploitant les superficies les plus élevées, de l'ordre du demi-hectare, alors qu'en vieillissant, la surface a tendance à décroître. Tout comme pour les hommes, la prédominance des cultures de rapport, en l'occurrence le riz inondé, apparaît pour chaque classe d'âge (2).

. *Evolution en 1978*

L'examen du tableau de la page 21 des annexes indiquant l'importance relative de la production individuelle, confirme, pour l'année 1978, la prédominance des parcelles collectives dans l'espace agricole villageois. Mais la part de la culture individuelle progresse sensiblement, atteignant presque le tiers (31 %). Ce pourcentage est assez stable pour les Sénoufo et augmente pour les Dioula, demeurant cependant toujours plus faible chez ces derniers (3).

Cet accroissement du taux d'individualisation correspond à l'extension de la surface individuelle plus rapide que celle des champs collectifs. En effet, l'étendue consacrée à la production individuelle croît de 20 % en trois ans, et celle de la culture collective de 7 % dans le même temps.

---

(1) Cf. tableaux pages 26 et 27 des annexes.
(2) Le lecteur intéressé par les données concernant les surfaces par classe d'âge se reportera aux tableaux des pages 22 à 27 des annexes.
(3) Voir les pourcentages correspondant sur le tableau de la page 21 des annexes.

Compte tenu des migrations, et de la scission d'individus devenant chef d'unité, la surface moyenne par individu susceptible d'avoir un champ individuel progresse encore plus vite : + 35 % (1). Cette tendance est encore plus marquée pour les hommes (+ 56 %) que pour les femmes (+ 34 %), accentuant l'écart de surface entre les sexes, observé pour 1975.

Le coton reste la principale culture masculine mais, du fait de la stabilité de la surface moyenne qui lui est consacrée, de la poussée importante de l'arachide et celle, plus modérée, du riz inondé, cette spéculation ne représente plus que 34 % de la surface masculine. Le riz inondé renforce par contre sa suprématie (90 %) sur les parcelles féminines, absorbant l'intégralité de la croissance de celles-ci.

En fait, ces données masquent des divergences notables selon l'ethnie. Pour les hommes, le renforcement de la production individuelle est beaucoup plus net chez les Sénoufo, la surface moyenne par individu, susceptible d'avoir un lopin personnel, s'y développant de 73 %, tandis que l'augmentation est de 34 % chez les Dioula. L'extension des champs individuels masculins sénoufo concerne l'ensemble des cultures, tabac excepté ; elle est cependant beaucoup plus spectaculaire pour le riz inondé, le coton, bien que toujours privilégié, progressant plus timidement, du fait de son abandon par plusieurs individus. Chez les hommes dioula, l'arachide observe un grand succès, au détriment du coton, qui lui cède la première place ; le riz inondé progresse mais les autres cultures déclinent.

A l'opposé, pour les femmes, la croissance des parcelles personnelles est plus modérée chez les Sénoufo (+ 26 %) que chez leurs voisines (+ 67 %). Le riz inondé y occupe toujours une place écrasante, que ce soit pour les unes comme pour les autres.

Si l'on retient le critère de l'âge, ce phénomène d'individualisation est encore plus évident pour les classes jeunes, ceci atténuant l'écart de superficie selon l'âge. Notons que chez les Dioula, tous les jeunes, et eux seuls, ont abandonné le coton, au profit de l'arachide, tandis que le coton s'est accru sur les champs collectifs. Ce phénomène n'est pas observable pour les Sénoufo, chez lesquels l'abandon du coton n'est lié ni à l'âge, ni au mode de production (2).

Il résulte des tendances, mises en évidence pour cette période de trois ans, que la répartition des cultures sur les champs individuels est sensiblement modifiée en 1978. Ainsi qu'il apparaît sur le tableau de la page suivante, le coton voit son importance relative régresser sur les parcelles individuelles au bénéfice du riz inondé et, surtout, de l'arachide. Cependant, la comparaison, toujours sur ce même tableau, de la répartition des cultures sur les champs collectifs et sur les champs individuels montre que, bien que la différence ait tendance à se réduire légèrement, les fonctions auxquelles répondent ces deux modes de production sont les mêmes qu'en 1975. La production selon un mode collectif remplit toujours essentiellement un rôle d'autosubsistance, tandis que la fonction monétaire reste privilégiée sur les parcelles individuelles.

(1) 48 ares en 1975 et 65 ares en 1978.
(2) Pour les valeurs moyennes par culture en 1978, que ce soit selon l'âge, l'ethnie, et/ou le sexe, voir les tableaux des pages 22 à 27 des annexes.

REPARTITION DES CULTURES SUR LES CHAMPS COLLECTIFS ET SUR LES CHAMPS INDIVIDUELS POUR LES AUTOCHTONES DE KARAKPO EN 1978

Unité : Pourcentage de la surface totale en collectif ou en individuel

		CHAMPS COLLECTIFS			CHAMPS INDIVIDUELS		
		SENOUFO	DIOULA	TOTAL	SENOUFO	DIOULA	TOTAL
Igname + Riz		15	6	11	4	1	3
Igname + Maïs + Riz		11	11	11	1	ε	1
TOTAL IGNAME		26	18	23	6	2	5
Riz		1	3	2	2	ε	1
Maïs		12	10	11	ε	-	ε
Maïs + Riz		26	11	20	9	1	7
TOTAL MAIS ET/OU RIZ		40	24	33	11	1	8
Arachide		1	3	1	2	30	10
Arachide + Maïs		8	14	11	3	6	4
TOTAL ARACHIDE		9	17	13	5	36	14
PETITES CULTURES		1	ε	ε	3	ε	2
Riz inondé	Daba	8	ε	4	41	3	16
	Attelé	-	13	5	2	32	11
	Machine	7	4	6	9	12	10
TOTAL RIZ INONDE		14	17	16	53	47	51
Coton	Daba	10	1	6	22	9	18
	Attelé	-	22	9	-	5	1
TOTAL COTON		10	24	16	22	14	19
TABAC		3	ε	ε	ε	1	ε
TOTAL GENERAL		100	100	100	100	100	100

CONCLUSION DU CHAPITRE 1

L'économie agricole de Karakpo se caractérise par la coexistence de deux types de cultures : des cultures vivrières et des cultures de rapport. A ces deux types de production correspondent deux fonctions différentes, deux objectifs distincts. Les cultures vivrières assurent la collecte des subsistances nécessaires au maintien du groupe. Les cultures de rapport fournissent un revenu monétaire régulier, permettant l'achat de biens de consommation non produits par la communauté villageoise.

La dualité de cultures est perçue au niveau de l'exploitation, chaque unité de production travaillant à la fois pour son alimentation et pour le marché.

Cette dualité résulte de l'adjonction de nouvelles cultures au système agricole initial. Cette superposition est le résultat d'incitations extérieures, tant à l'époque coloniale que depuis l'Indépendance. Il n'y a pas eu extension du système traditionnel en vue de dégager un surplus appréciable destiné à la vente, mais superposition de cultures de rapport aux cultures vivrières existantes. Cette juxtaposition est traduite au niveau du terroir par la présence de trois aires de production distinctes : une aire de production vivrière, une aire de production cotonnière, une aire de production rizicole.

Pour leur alimentation les villageois préfèrent la sécurité procurée par le système traditionnel. Pour l'obtention d'argent, ils produisent des cultures nouvelles, assurant un revenu suffisamment sûr. La recherche de la sécurité caractérise donc l'activité agricole.

A cette dualité de cultures, correspond une dualité de modes de production au niveau de l'unité d'exploitation. Les deux fonctions auxquelles répondent les deux grands types de cultures, fonction d'autosubsistance et fonction monétaire, sont les mêmes que celles que remplissent champs collectifs et champs individuels.

L'introduction des cultures de rapport, si elle n'a pas remis en cause de manière fondamentale les structures d'exploitation existantes, s'avère avoir cependant une influence sensible au niveau de l'organisation de la production. Elles favorisent, par l'extension des lopins individuels en coton et en riz inondé, l'émergence d'une autonomie au niveau de la production. Désirant contrôler lui-même un produit monétaire, un individu met en culture une parcelle de coton ou de riz inondé, tout en dépendant du champ collectif pour son alimentation. La monétarisation de l'économie villageoise s'accompagne donc d'une individualisation de l'effort productif.

On assiste donc, au niveau de l'organisation de la production, à une double juxtaposition : au niveau collectif, celle des cultures de rapport sur les productions vivrières et, au plan individuel, la juxtaposition des cultures de rapport au mode de production de type communautaire.

Cependant cette double juxtaposition ne signifie pas une coupure absolue, que ce soit entre fonction d'autosubsistance et fonction monétaire d'une part, ou entre les fonctions que jouent champs collectifs et champs individuels d'autre part. Bien que le coton et, dans

une moindre part, le riz inondé, soient les principales sources de revenus monétaires, une fraction importante du riz produit dans les bas-fonds est autoconsommé et l'arachide est partiellement destinée à la vente. De même, le mode de production de type collectif travaille également pour le marché et le mode de production de type individuel un peu pour l'alimentation.

Malgré l'accroissement des surfaces et la persistance de l'extension des parcelles individuelles, ces trois dernières années, l'importance relative de la fonction monétaire, dans l'économie agricole villageoise, semble se stabiliser au niveau des surfaces. Mais, grâce au coton, les ressources monétaires continuent à progresser.

CHAPITRE 2

LA JUXTAPOSITION DE DEUX TYPES DE PRODUCTION DANS LES TECHNIQUES AGRAIRES

21 - Les apports extérieurs dans les techniques agraires

22 - Les techniques agraires face aux cultures de rapport

Il a été vu dans le chapitre précédent que l'introduction des cultures de rapport a abouti à une dualité de cultures au sein de l'économie villageoise. Mais cette introduction s'est accompagnée de la proposition de moyens techniques et économiques nouveaux. Ces apports extérieurs ne peuvent qu'avoir une influence sur le système de culture existant.

La stratégie adoptée par l'économie villageoise, vis-à-vis de cette incursion technique, constitue le thème de ce chapitre. On peut en effet assister à une assimilation pure et simple du système de culture proposé, ce dernier éliminant les moyens jusqu'ici mis en oeuvre. Il peut y avoir également seulement adoption partielle, l'agriculture villageoise intégrant certains éléments et en rejetant d'autres, ou au contraire pratiquant le nouveau système sans abandonner l'ancien.

Une première section sera consacrée à l'inventaire des agents extérieurs intervenant dans l'agriculture villageoise. Puis, seront abordés, dans une deuxième section, la superposition des deux types de culture dans les travaux agricoles et le caractère extensif de l'ensemble du système de culture.

21 - LES APPORTS EXTERIEURS DANS LES TECHNIQUES AGRAIRES

211 - Les agents extérieurs

. *La CIDT*

Il a été vu dans le chapitre précédent qu'un certain nombre d'agents extérieurs interviennent dans l'économie villageoise. La CFDT (1), devenue CIDT (2) après son ivoirisation fin 1973, constitue de loin l'organisme agissant de la manière la plus continue et profonde au niveau du village. Société d'économie mixte (3), elle est chargée de l'encadrement de la culture du coton, ayant en plus le monopole de sa commercialisation et de l'égrenage.

Son action peut se subdiviser essentiellement en trois périodes successives. Jusqu'en 1970, son objectif exclusif est la production cotonnière. A partir de cette date, s'y ajoutent des interventions en vue de moderniser les exploitations agricoles, par la diffusion de la culture attelée et l'intensification de certaines cultures vivrières. La troisième phase commence en 1978 et n'en est qu'à ses débuts. La CIDT se voit alors confier la responsabilité de l'encadrement agricole pour le nord de la Côte d'Ivoire, jouant le rôle de Société de Développement Régional (S.D.R.) (4).

---

(1) Compagnie Française de Développement des Textiles.
(2) Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles.
(3) L'Etat ivoirien détient, depuis fin 1973, 55 % des actions, la CFDT conservant 45 % de celles-ci.
(4) La SATMACI (Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire) joue ce rôle de SDR pour la moyenne Côte d'Ivoire et la SODEPALM (Société de Développement du Palmier à huile) pour la Basse-Côte d'Ivoire.

Cette compagnie est fortement structurée, selon des niveaux géographiques et de compétences différents. Outre un service administratif que nous laisserons de côté, elle comprend un service industriel chargé de l'égrenage et du transport. Le coton acheté à Karakpo est ainsi évacué sur l'usine de Boundiali où il subit un traitement avant de parvenir aux industries textiles, en Côte d'Ivoire ou à l'étranger.

Mais le service le plus en contact avec les villageois est l'encadrement agricole. Ce dernier, de type pyramidal, a vu le nombre de ses échelons s'accroître progressivement. Au nombre de trois au début (1), ces niveaux de responsabilité sont cinq en 1975 : à la base les moniteurs, puis les chefs de zone, les chefs de secteur, les directeurs de région et, au sommet, la Direction Générale. Se superposait à cela un encadrement spécialisé pour la culture attelée, mais ce dernier est actuellement supprimé, la culture attelée étant suivie maintenant par les moniteurs villageois. En 1978, suite à l'absorption de la SODERIZ (2), qui sera évoquée ci-dessous les structures de la CIDT sont remaniées. Les échelons intermédiaires sont modifiés, devenant responsables de section, chefs de zone et directeurs de secteur. Le découpage géographique de ce nouvel encadrement est indiqué, pour le sud de Boundiali, à la page 8 des annexes.

La CIDT fournit aux planteurs de coton un encadrement à la fois technique et économique. Ces deux aspects de son intervention seront abordés dans les deux sections suivantes.

. *La SODERIZ*

Le 2ème agent intervenant à Karakpo était la SODERIZ (2). Société d'Etat, prenant la suite en 1971 de la SATMACI (3), la SODERIZ était chargée de l'encadrement de la riziculture, et de la transformation du paddy. Beaucoup moins bien implantée dans la région de Boundiali que la CIDT, son action y était cependant en extension, suite à la forte hausse du prix du paddy déjà signalée.

A Karakpo, après n'avoir assuré que la commercialisation du riz lors des campagnes 1974-1975 et 1975-1976, cette société a proposé des contrats de mécanisation aux villageois pour la campagne 1976-1977. Pour un montant de 42 250 F par hectare, dont 6 500 F en acompte au moment de la signature du contrat, la SODERIZ s'engageait à assurer le labour, le pulvérisage et le semis, à fournir la semence et les engrais (4), et à acheter la récolte au prix fixé au niveau national. Vingt hectares ont ainsi été mis en culture par la SODERIZ en 1976 (5). Seuls des Dioula ont cependant signé ces contrats, les Sénoufo étant occupés le jour du passage des agents de la SODERIZ par des rites religieux. Il semble toutefois que seul le bas-fond exploité par les Dioula pouvait convenir, les parcelles sénoufo en riz inondé étant trop dispersées (6).

En octobre 1977, la dissolution de la SODERIZ est décidée au niveau national. L'aspect technique de l'encadrement de la riziculture est confié dans le nord de la Côte d'Ivoire, à la CIDT (7), tandis que la commercialisation et l'usinage sont maintenant assurés par l'OCPA (8)

---

(1) Moniteurs, chefs de secteur, Direction Générale.
(2) Société de Développement de la Riziculture.
(3) Société d'Assistance Technique pour la Modernisation Agricole de la Côte d'Ivoire.
(4) 60 kg/ha de semences, 150 kg d'engrais de fond (10 - 18 - 18) et 100 kg d'engrais de couverture (sulfate d'amoniac
(5) Les surfaces de riz, encadrées sous forme contractuelle par la SODERIZ, étaient de 129 ha en 1974, 350 ha en 1975, 571 ha en 1976, pour le secteur de Boundiali (chiffres fournis par la SODERIZ Boundiali en mai 1976).
(6) Voir les parcelles de Riz inondé dans les pages 45 à 48 des annexes.
(7) La gestion financière de la riziculture est distincte, au sein de la CIDT, de celle du coton.
(8) L'Office de Commercialisation des Produits Agricoles (OCPA) dépend du Ministère du Commerce.

. *Les tractoristes privés*

Le troisième agent extérieur intervenant à Karakpo est un tractoriste privé de Boundiali. Ce dernier assure, pour un montant de 17 500 F l'hectare en 1975 et 1976, de 20 000 F l'hectare en 1977 et 1978 (1), la mise en culture du riz inondé : labour suivi d'un premier pulvérisage et d'un deuxième recouvrant les graines semées à la volée. Il s'agit d'une simple prestation, aucun encadrement n'étant effectué. Mis à part ce recours à la motorisation pour la mise en culture, le reste des opérations est effectué de façon traditionnelle : pas d'engrais, désherbage et récolte manuels. La semence est fournie par le titulaire de la parcelle.

Ainsi qu'il a déjà été vu dans le chapitre précédent, 2 ha ont été labourés au tracteur en 1974. En 1975, cette étendue passait à 22 ha, soit plus de la moitié de la superficie en riz inondé. L'année suivante, du fait des contrats signés par les Dioula auprès de la SODERIZ, la surface labourée par le tractoriste privé chutait. En 1978, elle est de 16 ha, soit plus du quart du riz inondé (2).

On assiste, dans la proche région de Boundiali, à la propagation des tracteurs privés. Au nombre de 1 en 1963, de 3 en 1969, de 5 en 1972 (3), nous en avons recensé 13 en 1976. Un stagiaire de l'ENSA d'Abidjan en a dénombré, pour l'ensemble du département de Boundiali, 15 en 1974 et 21 en 1977 (4). Ils appartiennent à des commerçants, à des transporteurs ou à des fonctionnaires. Propriétaires de rizières, ils ont un tracteur et un chauffeur, qu'ils rentabilisent en faisant faire, en plus des opérations sur leur propre exploitation, des travaux à façon, se limitant uniquement à des rizières (5).

. *La CAITACI*

Le quatrième agent ayant une action à Karakpo est la CAITACI (6). Société privée (7), elle assure l'encadrement et la commercialisation du tabac industriel. Un moniteur réalise le semis en pépinière avec l'agriculteur, les graines étant fournies gratuitement, et dispense des conseils techniques, concernant le repiquage, l'épamprement, la récolte et le séchage.

Cette spéculation, du fait de la concurrence du coton, est en nette régression dans la région de Boundiali (8), devenant inexistante de 1976 à 1978, du fait de l'abandon de l'encadrement durant cette période. La CAITACI relance cependant une action en 1979 dans la sous-préfecture de Boundiali.

A Karakpo, seuls trois individus ont été intéressés par cette production en 1975, y consacrant globalement 15 ares. 14 candidats se sont manifestés en 1979, lors du passage de l'agent de la CAITACI.

---

(1) Le coût réel, en 1978, est supérieur à 26 000 F, si l'on divise la somme totale payée par les villageois par la surface mesurée.
(2) Le tracteur étant tombé en panne, plusieurs villageois n'ont pu avoir recours à ce mode de culture en 1978.
(3) BONNEFOND (Ph.) *Le développement de la motorisation agricole en Côte d'Ivoire : les tracteurs*, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit Bassam 1975, annexes pp. 262-263.
(4) DIOMANDE (V.), *Les entrepreneurs individuels en mécanisation dans la région de Boundiali*, rapport de stage de 1ère année, Ecole Nationale Supérieure Agronomique d'Abidjan, 1977, p. 18.
(5) DIOMANDE (V.) indique 98,4 % dans son rapport de stage, Op. Cit. p. 23.
(6) Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs de Côte d'Ivoire.
(7) Des sociétés de cigarettes et l'Etat ivoirien, minoritaire, en détiennent les actions. Existant sous le nom de Bastos jusqu'en 1961, cette société est devenue la CAITA cette année-là, puis la CAITACI en 1965. Il fut question qu'elle soit reprise par la SODERIZ, puis par la CIDT, mais cela ne s'est pas réalisé. L'intégralité de ce tabac industriel est absorbée par la SITAB (Société Ivoirienne des Tabacs), qui éponge périodiquement le déficit de la CAITACI.
(8) La production du département de Boundiali tombe de 42 tonnes en 1973-1974, à 16 tonnes les deux campagnes suivantes.

. *La SODEPRA*

Citons, pour mémoire, un cinquième agent, la SODEPRA (1). Société d'Etat, elle a pour objectif d'augmenter la production de viande par une amélioration de la valeur génétique des animaux, de l'état sanitaire des troupeaux et des techniques d'élevage. Un parc à bovins a été construit, en 1975, par les villageois avec le barbelé donné par la SODEPRA. Un encadreur vient de temps en temps pour conseiller les villageois et superviser les traitements prophylactiques et curatifs. Cette action n'en est qu'à ses débuts à Karakpo et n'a pas eu, pour le moment, d'effets perceptibles.

. *L'ONPR*

Le dernier agent, de nature assez différente des précédents, est l'ONPR (2). Cet établissement public, créé en 1973, "a pour objectif de promouvoir [...] des actions visant à : former et motiver les hommes, les femmes et les jeunes pour qu'ils deviennent les acteurs conscients du processus de modernisation du monde rural ; aider les collectivités paysannes à s'organiser, notamment sur le plan professionnel, pour se donner les instruments nécessaires au progrès et prendre en charge leur propre développement" (3).

L'ONPR se subdivise en plusieurs branches : Département de l'Animation du Développement Rural, Département de l'Aménagement et de l'Habitat Rural, Département de la Promotion de la Coopération et de la Mutualité, cellule de coordination de l'opération Promovillage (4).

Seules les deux dernières subdivisions retiendront notre attention, du fait de leur intervention plus continue auprès des villageois. Le Département de la Promotion de la Coopération et de la Mutualité (DPCM) correspond à l'ancien CENAPEC (5), fusionné fin 1977 avec l'ONPR. En liaison avec la CIDT, qui participe au financement de cette action, il oeuvre, depuis 1975, à la création et au fonctionnement de Groupements à Vocation Coopérative (G.V.C.). Au départ basés uniquement sur la vente du coton, ces GVC commencent timidement à diversifier leurs activités.

La sensibilisation et la formation sont les deux pôles d'action auprès de ces GVC. La sensibilisation s'articule autour de quatre types de programme : celui de création, pour l'incitation à la constitution d'un nouveau GVC ; un programme d'association, pour les petits villages désirant se joindre à un groupement déjà existant ; un de resensibilisation, dans les villages où la coopérative fonctionne mal ; et un programme de diversification, dans le but d'élargir la base des activités des GVC en s'occupant de la vente des produits vivriers.

En plus de ce travail de sensibilisation, des villageois sont formés aux fonctions de caissiers-comptables et de peseurs, nécessaires à la commercialisation par le GVC. Ainsi 45 personnes, dont deux de Karakpo, ont suivi, en septembre 1978, un stage de deux semaines.

Si l'on s'intéresse à la sous-préfecture de Boundiali, celle où est situé Karakpo, le nombre de GVC est, début 1979, de 10. Parmi ceux-ci, la moitié date de 1976, trois ont vu le jour en 1977 et deux en 1978. Ces dix groupements rassemblent au total 1949 adhérents. Karakpo s'est associé, en 1977, ainsi qu'un troisième village, au GVC de OUAZOMON, un bourg distant de 10 km. Le fonctionnement de ces GVC, et notamment celui de notre village-échantillon,

---

(1) Société de Développement des Productions Animales.
(2) Office National de Promotion Rurale.
(3) Décret n° 73/372 du 26 juillet 1973. Ministère du Plan, Ministère de l'Agriculture.
(4) L'ONPR est, en juin 1979, en cours de réorganisation.
(5) Centre de Promotion des Entreprises Coopératives.

sera étudié dans la section 213 du présent chapitre.

A côté de ces GVC, le Département de la Promotion de la Coopération et de la Mutualité, assure, en liaison avec la BNDA (1), la promotion et l'encadrement de Caisses Rurales d'Epargne et de Prêts (CREP). Ayant pour objectifs de drainer l'épargne rurale et de permettre l'accès au crédit, cette opération a débuté dans le département de Boundiali, pour être ensuite étendue à l'ensemble de la Côte d'Ivoire. La première CREP a été constituée en janvier 1976 à Kouto au nord de Boundiali. Il est prévu que chaque "pays rural" (2) ait une CREP, basée au village-centre. Mais, dans le département, seuls 15 villages-centres, sur 23, en possède une. Karakpo dépend de la caisse d'Ouazomon, formée en 1977.

La deuxième branche de l'ONPR, présente dans le département de Boundiali est l'opération Promovillage. Ne couvrant, pour le moment, que ce département (3), elle a pour but de "mettre en place un dispositif d'auto-promotion du développement". A cet effet "l'opération Promovillage cherche à atteindre les trois objectifs suivants : structurer le milieu, implanter les infrastructures qui permettront aux ruraux de se former, assurer les programmes de formation et d'action en mettant au point une pédagogie adaptée au monde rural" (4).

Ce programme très ambitieux ne peut se réaliser qu'après plusieurs années. Aussi nous limiterons-nous ici aux interventions déjà effectuées. Grâce à ses "unités mobiles", composées chacune d'un véhicule équipé d'un matériel audio-visuel, l'ONPR diffuse, depuis 1976, des films puis des montages diapositives sonores. Certains messages, à caractère technique, sont transmis pour le compte de la CIDT (5). D'autres cherchent à sensibiliser les ruraux "sur la nécessité de se former et de mettre en place leur propre organisation qui leur permettra de recevoir la formation de base indispensable pour maîtriser leur environnement socio-économique" (6 Un film (7) a été ainsi projeté dans les villages en 1976, suivi de six montages diapositives (8) de 1977 à avril 1979.

Suite à cette sensibilisation, les principales réalisations sont, en mai 1979, tout d'abord la nomination, par la plupart des villages du département, de délégués qui, après de courtes sessions de formation, animent les séances de projection et organisent des actions collectives pour l'amélioration du cadre de vie, tels l'aménagement des abords des pompes et l'entretien de celles-ci (9). Un "comité de développement villageois", décidant des actions à mener et des formations à recevoir, a été constitué dans certains villages. Des "groupements de jeunes", cultivant une parcelle commune (10), se sont formés dans quelques localités. De plus des "moniteurs d'alphabétisation" ont été formés en novembre 1978 et 9 cours "d'alphabétisation fonctionnelle" ont été lancés à partir de cette date ; mais cette action, limitée au nord de Boundiali, ne touche, pour le moment, que peu de villages (11).

---

(1) Banque Nationale de Développement Agricole.
(2) Les pays ruraux, dont le découpage pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire a été effectué en 1973 par le Ministère du Plan, constituent l'aire minimale au niveau de laquelle sont prévus un certain nombre de réalisations, notamment à caractère pédagogique, sanitaire, administratif.
(3) L'Opération Promovillage touche 156 villages dans le département de Boundiali en août 1978.
(4) ONPR, *Opération Promovillage*, Boundiali, avril 1978, p. 2.
(5) Trois films ont été diffusés (*Le treuil Monkey*; *Il doit aussi pauser*; *Pomper c'est bien, mais ...*), ainsi qu'un montage diapo (*Récolte, stockage et commercialisation du coton*).
(6) ONPR, *Opération Promovillage*, op. cit., p. 3.
(7) *Des paysans parlent aux paysans*.
(8) *Le voyage de Ouattara; Le retour de Ouattara; Ouattara, président du groupement de jeunes; Apprendre pour comprendre; Que faire avec l'argent du groupement de jeunes; Les rêves de Yélé*. Le contenu de ces messages concerne l'exode des jeunes et la nécessité pour ces derniers de s'organiser, la recommandation faite aux vieux de prendre en compte les besoins des jeunes, l'allégement du travail des femmes, etc.
(9) L'ONPR fournit, pour 2 500 F, 2 clefs et 1 pot de graisse.
(10) L'ONPR désigne cette parcelle "Champ collectif", mais cette expression recouvre une réalité différente de celle que nous avons retenue dans la section 123 de cette première partie. Ces "groupements de jeunes" sont au nombre de 10 dans la partie du département au sud de Boundiali. Il est à noter que la CIDT est peu favorable à ces parcelles communes.
(11) Une dizaine de cours sont prévus au sud de Boundiali à partir de novembre 1979.

. *En conclusion*

La première remarque que l'on peut faire à la suite de cet inventaire des différents agents extérieurs à la communauté villageoise, est la prédominance des sociétés, intégralement ou en partie, d'Etat. En effet, seule l'intervention des tractoristes est le fait d'une initiative entièrement privée.

Il apparaît, de plus, une évolution dans le type d'action de ces sociétés. Avant 1971, n'existe qu'un encadrement à caractère presque uniquement productiviste. Puis, à partir de cette date, des efforts sont entrepris en vue de diversifier les actions entreprises et de moderniser les techniques agraires. Mais ces interventions restent cependant sectorielles, chaque société s'occupant, de fait, essentiellement d'une production : la CIDT du coton, la SODERIZ du riz, la CAITACI du tabac industriel, la SODEPRA de l'élevage bovin.

Aucune coordination n'apparaît au niveau du village et les cultivateurs sont ainsi sollicités par divers moniteurs, l'un prônant l'intérêt de l'extension d'une production, l'autre les avantages retirés par telle autre culture. Mis à part le coût économique que peut représenter ces personnels différents au niveau du village, il s'en est suivi un manque de cohérence dans le système de culture retenu par les villageois, ainsi qu'il sera vu plus loin.

En 1976, se superpose à cet encadrement recherchant essentiellement une augmentation des niveaux de production, la prise en compte des facteurs humains. L'ONPR essaie de rendre les ruraux "plus responsables des opérations de développement". Cette action courageuse, qui ne peut donner des fruits qu'après plusieurs années, s'avère, pour le moment, ne pas modifier profondément la situation d'assistés des villageois. Les réalisations collectives sont en effet, le plus souvent, le résultat d'incitations extérieures, plutôt que de décisions spontanées.

En 1978, suite à la dissolution de la SODERIZ, l'institution de la CIDT en Société de Développement de la Région de Savane, prouve le désir de supprimer le caractère sectoriel caractérisant, jusqu'ici, l'encadrement. Mais, de l'avis de certains responsables de cette société, cette décision n'est pas encore une réalité, l'absorbtion complète des activités d'encadrement de l'ancienne SODERIZ posant certains problèmes.

212 - Un encadrement technique sélectif

Il a été vu dans la section précédente que les agents dispensant un encadrement technique sont la CIDT (1), la SODERIZ (2) et la CAITACI(3).

En effet, les tractoristes, mettant en culture une partie du riz inondé de Karakpo, se bornent à une simple prestation de service, l'aspect pédagogique étant complètement absent. L'encadrement technique de la SODERIZ, du fait de sa dissolution fin 1977, a été de courte durée et s'est limité, pour notre village-échantillon, à la campagne 1976-1977. L'intervention de la CAITACI, bien qu'ayant repris pour la campagne 1979-1980, reste très marginale dans l'agriculture villageoise, du fait de faibles superficies consacrées au tabac industriel.

Il s'avère donc que la CIDT constitue la seule société intervenant dans le domaine technique, de manière continue et profonde. Sa vocation première étant l'encadrement du coton, nous commencerons par cet aspect essentiel de son action.

---

(1) Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles.
(2) Société de Développement de la Riziculture.
(3) Compagnie Agricole et Industrielle des Tabacs de Côte d'Ivoire.

. *L'encadrement du coton*

La CIDT fournit, pour le coton, la plupart des services nécessaires. Certains le sont gratuitement, tels la semence, le produit de traitement, les engrais depuis 1977, et l'encadrement lui-même. D'autres sont facturés, tels les engrais jusqu'en 1977 ou le matériel, et leur montant est déduit du prix de la récolte. Les pulvérisateurs dorsaux sont prêtés lors de chaque traitement.

Alors qu'au début la culture du coton était exclusivement manuelle, la CIDT a introduit depuis quelques années la culture attelée dans la région et cherche à étendre ce nouveau mode de culture. L'équipement fourni comprend un multiculteur ARARA, fabriqué à Dakar, que les différents outils, venant se fixer sur un bâti unique, permettent d'utiliser soit comme charrue, soit comme canadien pour les sarclages, ou comme butteuse. La CIDT propose maintenant un nouveau multiculteur, dénommé ARIANA, plus lourd et comprenant plus de dents, mais cet instrument n'a qu'un succès limité pour le moment (1). A celà s'ajoute une charrette. Le paiement de ce matériel révolutionnaire est échelonné sur 2, 3 ou 4 ans, au moment de la récolte (2).

Il est possible de compléter ce matériel par d'autres éléments, mais cette fois-ci réglés au comptant : herse, trois types de semoirs, "houe occidentale" utilisable pour la préparation des sols avant semis ou pour le binage et le sarclage (3).

En 1978, les six planteurs en culture attelée de Karakpo possèdent, globalement, sept multiculteurs ARARA, un multiculteur ARIANA, sept charrettes, quatre herses, un semoir super-éco, quatre semoirs casamance.

Chaque candidat à la culture attelée doit se procurer lui-même la paire de boeufs nécessaire à la traction et acheter un joug auprès d'un forgeron. Des bouviers aident les paysans dans le choix des animaux, à dresser ceux-ci, et les conseillent pour les soins à leur apporter. Ces boeufs de traction sont vaccinés gratuitement par le Service de l'Elevage.

A Karakpo, les six mêmes planteurs ont vingt-deux boeufs, soit un peu moins de deux paires par planteur (1,8). La majeure partie de ceux-ci proviennent du troupeau villageois : huit sont le produit d'une vache possédée, sept ont été achetés à un autre villageois, cinq dans une localité voisine, et deux sont issus d'un troupeau peulh transhumant (4).

---

(1) Il y a en 1978, dans la zone CIDT Boundiali, 274 ARARA contre 2 ARIANA seulement.
(2) Le prix du multiculteur ARARA est de 20 000 F en 1970 et 1971, 21 000 F en 1972, 22 000 F en 1973, 26 000 F en 1974, 32 000 F en 1975, 43 000 F en 1976, 52 000 F en 1977, 54 000 F en 1978, 57 000 F en 1979.
La charrette locale coûte 38 000 F en 1970 et 1971, 35 000 F en 1972, 42 000 F en 1973, 52 000 F en 1974, 66 000 F en 1975, 52 000 F en 1976, 60 000 F en 1977, 1978 et 1979.
Le taux d'intérêt est passé de 6 % en 1970 à 10 % en 1979. En 1975, année de nos premières mesures de surface, le multiculteur ARARA est remboursé en deux annuités de 18 080 chacune. En 1979 en trois annuités de 28 000 F.
Le multiculteur ARARA et la charrette achetés en même temps, sont remboursés en trois annuités de 38 220 F en 1975 et en quatre annuités de 36 600 F en 1979.
Le multiculteur ARIANA, d'une valeur de 78 000 F en 1979, est cédé en trois annuités de 31 200 F.
(3) En 1979, la "houe occidentale" est facturée 17 000 F, le semoir Super-éco Tomba à 39 000 F, le semoir Riz Casamance deux rangs à 15 000 F, le semoir Ebra SJ 2 à 15 000 F, l'épandeur d'engrais adaptable au semoir super-éco à 16 000 F.
(4) Les prix d'acquisition oscillent entre 20 000 et 40 000 F le boeuf.

Afin d'assurer l'entretien du matériel de culture attelée, la CIDT forme, depuis 1973, des forgerons. C'est le cas, au sud de Boundiali, pour cinq forgerons : un en 1973, un autre l'année suivante, et trois en 1977, dont un de Karakpo (1). Des stages d'un mois sont ainsi organisés (2), regroupant quelques forgerons, dirigés par un forgeron ayant lui-même appris auparavant les nouvelles techniques. On leur apprend à construire et aménager un atelier, à utiliser l'outillage, à fabriquer toutes les pièces d'usure du matériel culture attelée. La CIDT procure, à ces nouveaux artisans, tout l'équipement nécessaire, à crédit avec remboursement étalé sur quatre ans (3).

La CIDT encourage fortement les planteurs à recourir à la culture attelée. Ainsi, une subvention a été distribuée en 1976 aux planteurs ayant acquis un attelage lors de la campagne venant de se terminer (4)

De même des défrichements motorisés sont effectués par la société MOTORAGRI, et les blocs ainsi constitués sont mis gratuitement à la disposition de planteurs en culture attelée. Ces défrichements comprennent l'abattage et l'endainage des arbres au bulldozer, ainsi qu'un sous-solage et, enfin, un pulvérisage au tracteur. Ainsi, au sud de Boundiali, le premier bloc défriché mécaniquement a été réalisé en 1972 et le second l'année suivante (5). En 1976, deux autres blocs étaient constitués, dont un de 28 ha sur le territoire de Karakpo, 18 ha y étant réservés pour Ouazomon, le village proche dont il a déjà été question (6). En 1979, une troisième tranche de 400 ha était répartie sur l'ensemble de la zone CIDT de Boundiali (7).

Malgré cela, la culture attelée ne manifeste, pour le moment, qu'un succès limité au sud de Boundiali. Ainsi le pourcentage de la surface de coton en culture attelée est, pour l'ensemble des sections CIDT Gbato et Boundiali (8), soit la partie du département au sud de Boundiali, de 3 % en 1973 et 1974, 4 % en 1975, 9 % en 1976, 12 % en 1977, 11 % en 1978 de la surface totale en coton. Cette importance relative de la culture attelée diminue en allant plus au sud. Ainsi la partie sénoufo de la zone CIDT de Dianra (9) voit la culture attelée débuter en 1975 avec 2 % de la surface en coton, ce rapport étant de 4 % l'année suivante, de 5 % en 1977 et 8 % en 1978.

A Karakpo ce mode de mécanisation de la culture du coton progresse nettement plus rapidement. En 1974, le forgeron fut le premier à acquérir l'équipement culture attelée. L'année suivante, donc la première année de nos mesures, deux chefs d'unité dioula l'imitèrent, la superficie de coton mécanisé étant alors de 8 ha, soit 18 % de l'ensemble de cette production. En 1976 un chef d'exploitation dioula, puis deux en 1977, en firent de même. En 1978, la deuxième année de nos mesures, le nombre de planteurs culture attelée est de six, avec près de 21 ha, soit 48 % de l'étendue en coton. En 1979, un chef d'unité sénoufo se porte candidat.

Cet intérêt pour la culture attelée, plus marqué à Karakpo que dans l'ensemble du pays sénoufo au sud de Boundiali, peut s'expliquer par la présence du bloc défriché mécaniquement et, peut-être, par une proportion assez grande de dioula dans le village. En effet, les premiers planteurs en culture attelée sont le forgeron allochtone et cinq dioula. Il faut attendre 1979 pour qu'un Sénoufo autochtone s'intéresse à cette technique. Il n'a pas été possible, pour les autres villages, de croiser l'intérêt pour la culture attelée avec l'appartenance ethnique, cette dernière information n'étant pas précisée dans les statistiques de la CIDT.

---

(1) Celui de 1973 est à Nyempurgué, celui de 1974 à Syempurgo, les 3 autres à Ponondougou, Kébi et Karakpo.
(2) Ces stages sont gratuits et les forgerons perçoivent une indemnité.
(3) En 1977, donc l'année concernant le forgeron de Karakpo, le matériel, d'une valeur de 240 000 F, est cédé à 40 000 F comptant, plus quatre annuités de 46 000 F. En 1979, ce prix est de 260 000 F, réglé 60 000 F comptant, plus quatre annuités de 62 500 F.
(4) Cette subvention était de 32 000 FCFA.
(5) A Nyempurgué en 1972 et Sissédougou en 1973. Cf. carte de la page 4 des annexes.
(6) L'autre bloc a été réalisé entre Nganoni et Bolondo.
(7) Karakpo n'est pas concerné par ces derniers défrichements mécanisés.
(8) Cf. carte page 8 des annexes.
(9) La zone CIDT de Dianra, ainsi qu'il apparaît sur la carte de la page 8 des annexes, est à cheval entre l'ethnie sénoufo au nord et les malinké au sud. Nous n'avons pas ces mêmes données pour la partie sénoufo de la zone CIDT de Kani, cette dernière présentant la même caractéristique ethnique que celle de Dianra.

La culture attelée est liée également à la taille des parcelles en coton. Ainsi, sur les diagrammes de la page suivante, visualisant la répartition des planteurs selon la surface en coton, les trois individus ayant les superficies les plus importantes en 1975, et les six consacrant l'étendue la plus grande en 1978, sont ceux pratiquant la culture attelée. Ceci s'explique aisément, l'acquisition de ce matériel impliquant une surface suffisamment importante pour la rentabiliser. Pour la même raison, seuls les chefs d'unité, qui ont un nombre de dépendants suffisant, sont propriétaires d'un attelage, et aucune parcelle individuelle en coton n'est labourée mécaniquement.

En fait la culture attelée favorise une certaine stratification parmi les planteurs. Ainsi qu'il apparaît sur les deux diagrammes de la page suivante, la répartition des planteurs s'est étalée en trois ans. Les plus importants en 1975 accroissent leur surface grâce à la culture attelée, tandis que les plus petits et/ou ceux ayant des rendements médiocres n'évoluent guère ou abandonnent cette culture (1).

La première caractéristique de l'encadrement du coton est son aspect assez contraignant, ne laissant qu'une initiative limitée au producteur. Ainsi un calendrier cultural est établi chaque année par zone et tout planteur a l'obligation de le suivre. Une date limite de semis est fixée, à partir de laquelle ne devrait plus être semé de coton. D'un point de vue économique le planteur est intégré par contrat au niveau de la filière coton, la société intégratrice, la CIDT, fournissant les moyens dont ne dispose pas le paysan, indiquant les techniques à suivre et s'engageant à acheter l'intégralité de la récolte.

La deuxième caractéristique de cet encadrement est la grande nouveauté des techniques culturales, surtout pour la culture attelée. Ainsi, pour ce mode de culture, la parcelle doit être entièrement dessouchée au treuil (2). Une façon superficielle est effectuée au canadien aux premières pluies en avril puis un labour à la charrue en mai précède le semis, en juin, en poquets de cinq graines environ, à plat et en lignes équidistantes. Suit le démariage, qui consiste à ne laisser par poquet que les deux pieds les plus vigoureux. L'engrais de fond est épandu à la main. Buttages et sarclages se succèdent ensuite jusqu'à la floraison, le premier passage enfouissant la fumure chimique. Un engrais de couverture est épandu au moment de la floraison (3). Quatre traitements (4), au moins, précèdent la récolte, manuelle. En culture manuelle, les techniques sont plus simples mais tout aussi rigoureuses. Le billonnage à la daba précède le semis, suivi des mêmes opérations (5) qu'en culture attelée, exceptés les sarclages qui sont exclusivement manuels.

La troisième caractéristique de l'encadrement technique du coton, résultant de la précédente, est l'extériorité que présentent pour de nombreux villageois les techniques proposées, du fait de leur nouveauté et de leur complexité. Elles sont d'ailleurs appliquées avec plus ou moins de zèle, sans que son efficacité soit toujours bien comprise. Il en est ainsi de la date de semis. Nous avons constaté à Karakpo que des individus, donnant la priorité à leurs cultures vivrières, semaient leur coton après la date limite et n'étaient, de ce fait, pas encadrés. Ce fut le cas de 11 planteurs sur 51 en 1975, représentant 17 % de la surface, et de 8 planteurs sur 34 en 1978, correspondant à 14 % de l'étendue en coton. Ces planteurs non encadrés obtiennent semence, engrais et produit de traitement auprès d'autres villageois et leur production est comptée, lors de la commercialisation, avec des individus présentant de faibles rendements

(1) Ces abandons ont été signalés dans la section 12, aux pages 38 et 51. Nous ne pouvons trancher si cette sélection parmi les planteurs est spontanée ou pas. La décision de la CIDT, en 1978, de ne plus accepter les planteurs de moins de 50 ares peut avoir une influence.
(2) La CIDT met à la disposition des planteurs un treuil Monkey et deux manoeuvres, qu'ils doivent aider et nourrir. Ceci ne concerne que les défrichements non effectués au bulldozer.
(3) Les doses d'engrais, pour la culture attelée, sont de 300 kg par hectare de 10-18-18 (engrais de fond) et de 75 kg/ha d'urée (engrais de couverture).
(4) Les trois produits appliqués sont : endrine DDT, Decris, Nuvacron combi.
(5) Les doses d'engrais, en culture manuelle, sont les suivantes : 200 kg/ha de 10-18-18 et 50 kg/ha d'urée.

LA CULTURE DU COTON A KARAKPO EN 1975 ET 1978

Répartition des planteurs selon la surface

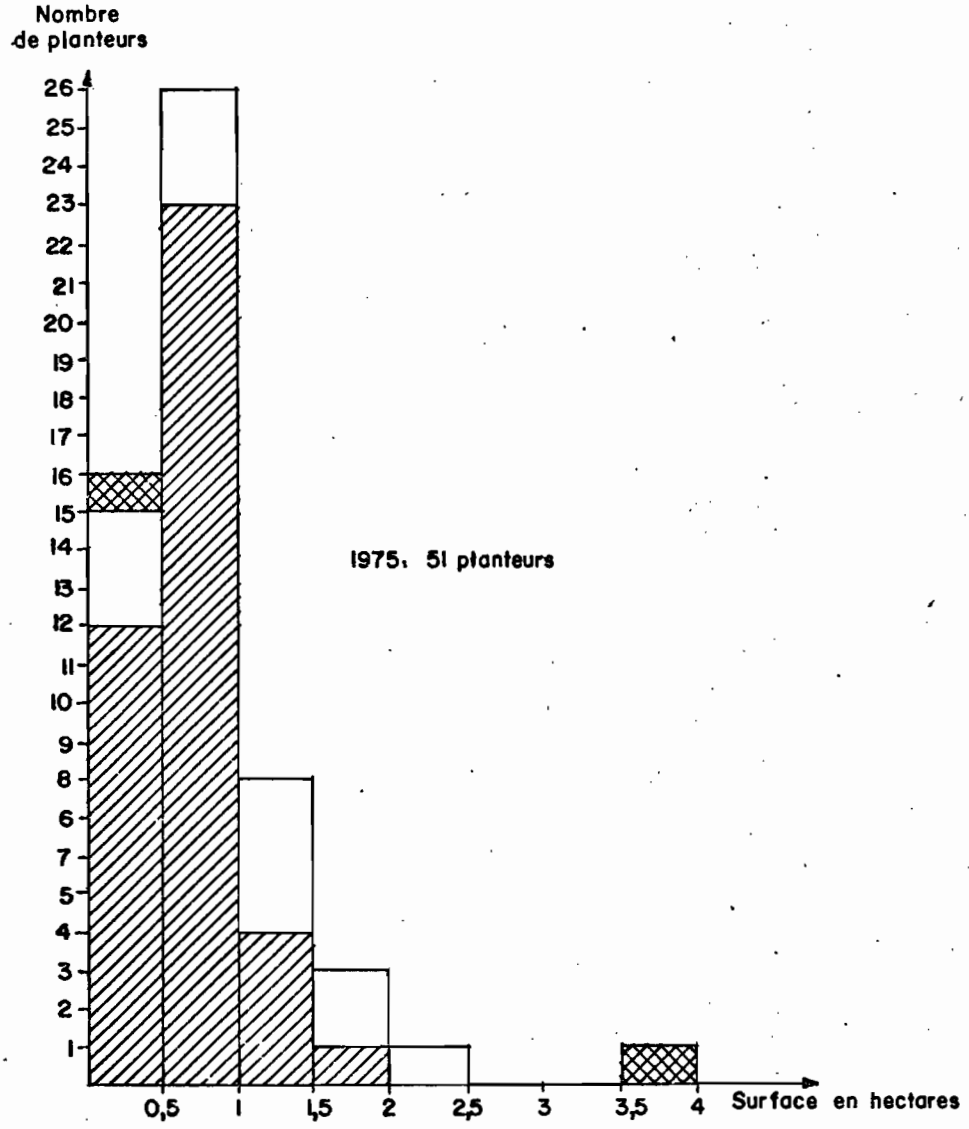

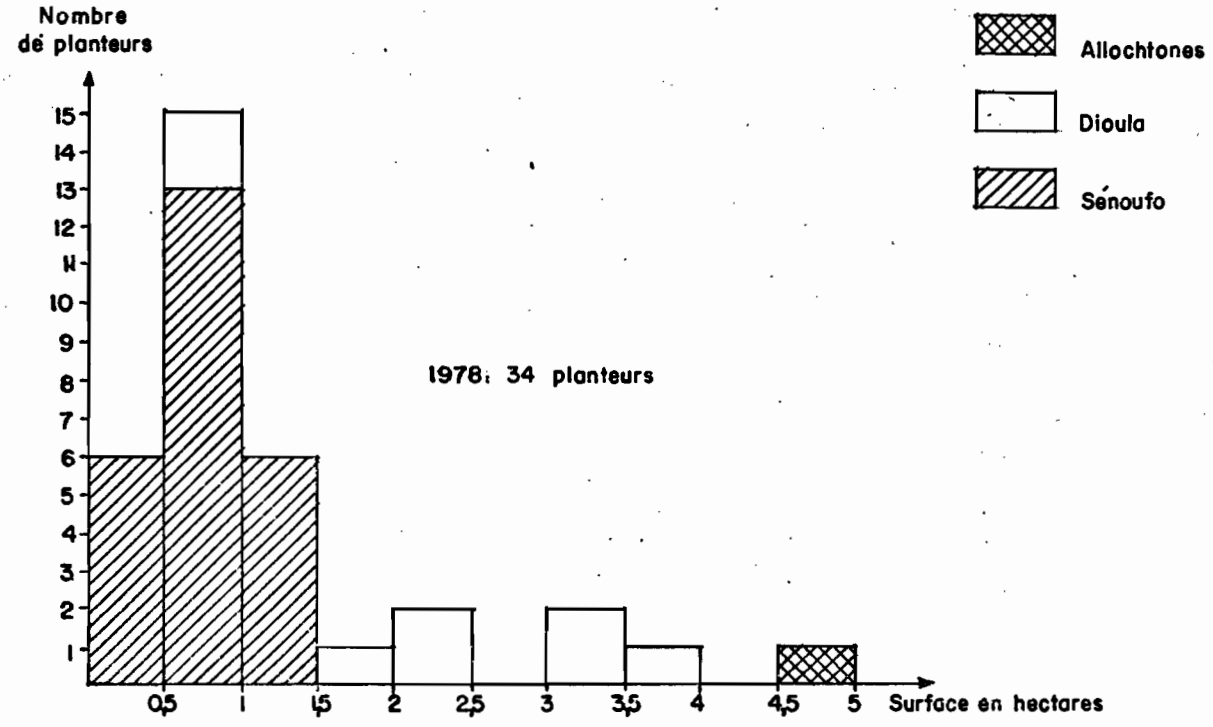

De plus, parmi les planteurs encadrés, nombreux sont ceux qui rajoutent un ou plusieurs billons après la date limite de semis. Ainsi, dans la surface des villageois encadrés, 27 % n'ont pas été enregistrés par le moniteur en 1975, et 14 % en 1978. Les quantités d'engrais étant fournies selon la surface déclarée, les doses réelles épandues par hectare sont inférieures à celles préconisées par la CIDT (1).

Il résulte de ces deux constatations -planteurs non encadrés et surfaces encadrées supérieures aux surfaces enregistrées- que la différence entre la surface mesurée et celle déclarée par la CIDT, est importante. Ainsi, en 1975, la surface réelle à Karakpo est supérieure de 58 % par rapport à la superficie officielle, et, en 1978, la dépasse de 36 %. Cette situation est d'autant plus aberrante, en 1978, que les engrais sont alors gratuits.

La vue de certaines parcelles de coton, dont la végétation adventice a atteint un développement important, permet également d'affirmer que les désherbages ne sont pas toujours faits avec la fréquence requise. Il faut noter cependant que la propreté des champs de coton s'est beaucoup améliorée en trois ans, du fait de l'abandon des "mauvais planteurs".

Ces techniques nouvelles, mal assimilées et pas toujours suivies, se retrouvent au niveau des résultats obtenus. Le rendement du coton, pour la campagne 1975-1976, s'avère médiocre : 510 kg/ha pour l'ensemble du village. Trois ans plus tard, une nette amélioration apparaît, la production étant, en moyenne, de 779 kg à l'hectare. En 1978, ce rendement, relativement bas, est imputable tout d'abord aux parcelles semées en retard mais, aussi, aux ravages causés par des bovins, que ce soit du troupeau villageois ou de ceux de Peulhs nomades (2). Ainsi, si l'on ne tient pas compte des planteurs non encadrés, ni des parcelles endommagées, le rendement est de 937 kg/ha.

En comparant la production cotonnière au mode de culture utilisé, il apparaît que les planteurs en culture attelée ont des rendements supérieurs à ceux en culture manuelle. Ainsi, en 1975, la production moyenne à l'hectare est de 835 kg en culture attelée, alors qu'elle n'est que de 481 kg en culture manuelle. En 1978, la différence s'accentue : 1 092 kg/ha en culture mécanisée et 494 kg/ha en production manuelle. Cet écart peut être attribué à la technique utilisée mais, également, à la fertilisation minérale. Il a été vu en effet que les doses d'engrais étaient supérieures en culture attelée.

La quatrième caractéristique de cet encadrement technique, est la différence entre le calcul économique du vulgarisateur et celui du villageois. Pour apprécier la production réalisée, la société intégratrice se réfère au facteur de production constitué par la terre. Or, dans le cas de Karakpo et de la région sud Boundiali, la terre est un facteur abondant at gratuit. Les superficies disponibles sont importantes par rapport à la population. Aussi le cultivateur a tendance, pour apprécier le résultat obtenu par une production, à se référer au facteur travail, au nombre d'heures requises, à la pénibilité de l'effort productif. Ceci explique qu'il ne cherche pas à maximiser le rendement à la surface, mais s'attache beaucoup plus à la productivité de son travail, à l'effort qu'il doit consentir pour obtenir un niveau de production lui semblant satisfaisant. Cette distorsion entre les objectifs du vulgarisateur et ceux du villageois explique, avec l'extériorité des techniques proposées, que les résultats obtenus par la culture du coton ne soient pas aussi satisfaisants que possible.

---

(1) D'autant que les planteurs encadrés ont vendu, en 1978, 15 sacs 1/2 d'engrais, à un prix global de 44 700 F, à ceux qui ne l'étaient pas.
(2) 11 parcelles ont été ravagées, dont cinq appartenant à des planteurs non encadrés, ces cinq individus n'ayant rien pu récolter. Ces ravages ne semblent pas être particuliers à Karakpo, puisque le chef de zone CIDT de Boundiali note dans son rapport annuel que "la non réalisation des prévisions de tonnages à commercialiser est due [...] à des ravages exagérés du coton par des boeufs venus du Mali à la suite de la sécheresse".

Il est toutefois indéniable que l'encadrement technique de la culture du coton a une influence appréciable sur la production cotonnière. Même si les résultats obtenus à Karakpo n'attestent pas encore d'une intensification poussée pour cette culture, un grand pas est cependant franchi vers une production accrue. Bien que mal assimilées et encore par trop extérieures, les techniques mises en oeuvre pour le coton relèvent d'un système beaucoup plus intensif que celui pratiqué pour les autres cultures présentes à Karakpo.

Il faut cependant noter que cette intensification dépend directement de l'encadrement fourni et il est probable que si cet encadrement venait à disparaître, notamment celui du moniteur villageois, un certain nombre de ces habitudes culturales nouvelles seraient délaissées.

. *L'encadrement des autres cultures*

Il a été indiqué, dans la section 211 de ce chapitre, que la CIDT, dans une deuxième phase de son intervention, s'intéresse à des productions autres que le coton. Celles-ci sont le riz, de bas-fond ou pluvial, le maïs, le sorgho, l'arachide. Seule l'igname n'est pas concernée.

Cette intensification des céréales et de l'arachide se traduit par l'utilisation de semences sélectionnées (1) et d'engrais (2), par le mode de semis, en ligne et à écartements déterminés. Les cultivateurs sont incités de plus à mécaniser certaines opérations : utilisation du multiculteur et du semoir. Avec un jeu de différents disques distributeurs, le semoir "Super-Eco", tracté par les boeufs, est utilisable pour tous les semis. Mais celui du riz est plus fréquemment effectué au semoir "Casamance 2 rangs", plus léger et réservé à cette céréale. Tiré par un individu, il permet les sarclages mécanisés, un intervalle de 50 cm étant ménagé entre chaque couple de lignes (3).

En fait, seules l'utilisation de semences sélectionnées et les conditions de semis sont les points communs entre toutes les parcelles encadrées. Car l'engrais et la mécanisation, bien que fortement conseillés et le plus souvent utilisés, ne sont pas obligatoires. La récolte est, dans tous les cas, manuelle.

La CIDT a repris également l'encadrement du riz irrigué, depuis la disparition de la SODERIZ, mais n'effectue, dans le département, aucun labour au tracteur, tout comme pour le riz inondé. Il n'y a pas de riz irrigué au sud de Boundiali, mais seulement dans la moitié nord du département ; aussi n'insisterons-nous pas sur ce mode de culture.

A Karakpo, les quatre planteurs sur le bloc défriché au bulldozer, ont dû consacrer chacun, 1 ha de riz pluvial sur les 3 ha qui leur était attribués. L'année suivante, il y avait 2 ha de maïs et 1 ha de sorgho et, en 1978, 2 ha de riz sec. Il apparaît donc que le succès de ces céréales encadrées reste limité. Celles-ci ne représentent d'ailleurs que 4 % de l'ensemble de la surface encadrée par la CIDT.

---

(1) La CIDT a mis sur pied, en 1976, une ferme semencière à proximité de Boundiali. Les semences, payantes, reviennent, en 1979, à 7 500 F/ha pour le riz, 2 500 F/ha pour le maïs, 12 000 F/ha pour l'arachide.
(2) Les engrais, même après 1977 sont toujours payants pour les productions autres que le coton, le riz irrigué et le tabac. En 1979 les doses retenues sont, pour le riz, de 150 kg/ha de NPK (11 250 F/ha) et 100 kg/ha d'urée (8 000 F/ha). Pour le maïs : 200 kg/ha de NPK (15 000 F/ha) et 50 kg/ha d'urée (4 000 F/ha). Pour l'arachide : 100 kg/ha en NPK (7 500 F/ha), sans urée. Le paiement de l'engrais, tout comme celui des semences sélectionnées, est à 20 % comptant minimum pour le riz, et uniquement au comptant pour le maïs et l'arachide. Les paysans semenciers bénéficient du régime du crédit intégral.
(3) La distance entre les deux lignes couplées est de 20 cm.

Cette proportion reste également faible dans la partie du département au sud de Boundiali : la part des cultures autres que le coton n'y est que de 9 % (1) de la superficie encadrée. Les productions concernées sont surtout le riz et le maïs, l'arachide restant exceptionnelle.

En fait, la CIDT reste dans une certaine mesure, une société dispensant un encadrement technique de type sélectif, le coton étant nettement privilégié. Malgré ses efforts, le vivrier demeure marginal dans son activité. A Karakpo, seulement 19 % des superficies sont concernées par cet encadrement et cette proportion tombe à 1 % pour les productions autres que le coton. D'ailleurs l'igname, tubercule très importante dans l'agriculture Sénoufo au sud de Boundiali par la connotation sociale qui la caractérise, est exclue de cette action. A celà s'ajoute le fait que seuls les planteurs de coton bénéficient d'un encadrement pour les autres cultures.

213 - Un encadrement économique déterminant

L'encadrement technique de la culture du coton, abordé dans la section précédente, est complété par un encadrement économique. Ce dernier se manifeste sous deux formes : l'organisation du crédit et celle de la commercialisation.

. *L'organisation du crédit*

Les techniques nouvelles mises en oeuvre pour la production du coton impliquent un coût qui dépasse les ressources financières de la plupart des villageois. Aussi, afin de favoriser l'accès à ce nouvel outillage et à la fumure minérale, la CIDT joue auprès du planteur de coton le rôle d'organisme de crédit.

Le matériel et l'engrais sont fournis en début de campagne et leur montant est déduit du prix de la récolte, lors de la commercialisation (2). Ce système de crédit s'avère fort efficace, résolvant les problèmes de remboursement et d'affectation du crédit. Un danger pour l'organisme prêteur est en effet de ne pas pouvoir récupérer les sommes avancées. L'organisme de crédit et celui assurant la commercialisation étant les mêmes, cet inconvénient est facilement évité, les sommes dues étant systématiquement soustraites lors du paiement de la récolte.

Un deuxième danger du crédit consiste en un détournement des sommes prêtées de leur rôle prévu, qui est celui de financer des actes de production. Ce crédit en nature, se substituant au crédit en espèces, résoud ce problème. La CIDT ne fournit que du matériel, des semences, des engrais, des pesticides. Ceux-ci ne peuvent être utilisés qu'à des fins productives, le risque de monétarisation apparaissant très minime (3).

Ce crédit à des fins productives a une influence très grande sur le système de production. Il favorise la constitution d'un capital d'exploitation (4). L'agriculture traditionnelle se caractérise en effet par l'absence ou la faiblesse de capital d'exploitation. Ce dernier, dans

(1) Ce pourcentage concerne les zones CIDT Gbato et Boundiali, la ville de Boundiali n'étant pas prise en compte.
(2) L'engrais, nous le rappelons, est gratuit pour le coton depuis 1977. Mais cette mesure ne se prolongera probablement pas au-delà de quelques années.
(3) Il a été vu cependant que des villageois avaient vendu de l'engrais, en 1978, à d'autres, non encadrés.
(4) La liste du matériel culture attelée, ainsi que les prix pratiqués sont indiqués dans la section précédente.

un tel système, se compose seulement de quelques outils simples, venant compléter l'énergie musculaire humaine.

L'équipement traditionnel se limite à des dabas, types de houes, soit petites et courtes pour le désherbage et pour les femmes, soit larges et longues pour le défrichement, le billonnage et le buttage, réservées aux hommes non âgés. Viennent s'ajouter à ces outils aratoires, quelques faucilles, des haches et des machettes. Mis à part ce dernier instrument, tout cet équipement est fabriqué par le forgeron du village. Il ne représente qu'un niveau de technicité limité et un montant peu considérable (1).

Le système de production traditionnel se caractérise également par l'absence de toute traction animale, de toute mécanisation. Aucun achat productif n'est effectué, que ce soit des engrais ou des pesticides.

Le crédit accordé par la CIDT constitue en quelque sorte une épargne forcée, les cultivateurs se trouvant contraints de réserver une partie de leur production à des investissements productifs. Ce recours à l'investissement constitue un facteur d'évolution important du système de production, modifiant la combinaison en facteurs de production. Le capital d'exploitation, jusqu'ici quasiment inexistant, émerge peu à peu.

Cette pratique nouvelle de l'investissement productif n'est possible que grâce à l'organisation du crédit. En effet, le planteur de coton consent à acquérir un matériel plus sophistiqué, d'utiliser des engrais sans donner une contrepartie immédiate en numéraire. Le paiement, effectué lors de la commercialisation, est beaucoup plus insensible. Le réglement comptant rebuterait probablement de nombreux planteurs, qui devraient constituer une épargne monétaire difficilement réalisable.

. *La commercialisation du coton*

La deuxième action en matière économique de l'encadrement de la culture du coton est l'organisation de la commercialisation. A quoi peuvent servir l'accroissement de la production, favorisé par l'encadrement technique et le crédit à des fins productives, si le villageois n'est pas certain d'écouler sa récolte dans des conditions qui lui semblent satisfaisantes ? L'encadrement technique et l'organisation du crédit auront beau exister, si le producteur n'est pas sûr d'acquérir un revenu suffisamment élevé au moment de la vente, il est probable que l'effort consenti pour cette nouvelle spéculation ne sera pas soutenu.

C'est pourquoi, la CIDT a pour mission d'assurer la liaison entre la production du coton et le réseau de commercialisation. Le planteur de coton est ainsi assuré que l'intégralité de sa récolte sera enlevée, la CIDT établissant tout un réseau de ramassage du coton pendant et après la période de récolte. L'efficacité de ce réseau joue certainement beaucoup dans l'intérêt que portent les villageois pour cette culture de rapport.

Le deuxième élément de l'organisation de la commercialisation est le prix payé au producteur. Même si sa récolte est enlevée, le producteur ne continuera la culture d'un produit, que si le prix de ce dernier est suffisamment rémunérateur. Cet aspect prix à la production constitue un élément capital dans l'encouragement d'une production. La politique menée au

(1) Les prix pratiqués, par le forgeron de Karakpo sont : 1 500 à 2 000 F pour une grande daba, 400 à 600 F pour une petite daba, 250 à 400 F pour une hache. Une machette manufacturée s'élève à 600 F.

niveau national en matière de prix agricoles concourt à cet objectif.

. *La commercialisation d'autres produits*

Bien que l'encadrement économique du coton soit beaucoup plus efficient que celui d'autres spéculations, il apparaît cependant que d'autres cultures bénéficient également d'une telle action, visant à accroître les quantités produites commercialisables. C'est le cas notamment de la culture du tabac industriel, dont la commercialisation est assurée par la CAITACI. Mais l'incidence de l'encadrement économique du riz a une portée beaucoup plus grande que celui du tabac. Depuis la campagne 1974-1975, le riz de Karakpo est ainsi acheté, par la SODERIZ (1) les trois premières années, puis par l'OCPA (2).

Mais un élément économique a été déterminant dans l'engouement observé subitement pour le riz : la hausse très sensible du prix du paddy décidée au niveau national. Cette décision ne s'est d'ailleurs pas accompagnée d'un accroissement équivalent des capacités de stockage et des disponibilités financières de la SODERIZ. On a vu ainsi des stocks de riz s'accumuler dans les dépôts de cette société, celle-ci n'ayant pas toujours l'argent suffisant pour acheter la récolte. Ainsi, dans certains villages, le riz n'a pu être acheté qu'aux cultivateurs ayant souscrit un contrat, ce qui ne fut pas le cas cependant à Karakpo.

Notons également, pour mémoire, la commercialisation de l'anacarde assurée par la SOVANORD (3), déjà mentionnée. Mais ces achats semblent avoir été jusqu'ici assez irréguliers et à des prix qui ne paraissent pas motiver beaucoup les villageois.

. *La constitution des GVC*

Depuis 1976, un nombre croissant de villages, assurent eux-mêmes, à travers leur Groupement à Vocation Coopérative (GVC), le marché du coton. Toutes les opérations lors de l'achat, auparavant exécutées par la CIDT, sont ainsi réalisées par les adhérents : la pesée et la comptabilité par le personnel formé par l'ONPR (4), le chargement et le tassage par plusieurs villageois. Un ticket d'achat est établi, sur lequel sont portés le poids vendu, le remboursement à la CIDT et le solde à payer au producteur. La CIDT apporte le montant correspondant au poids à l'usine d'égrenage, diminué des remboursements. Cette somme est ensuite répartie par le GVC selon les bons d'achat, un éventuel excédent ou déficit de pesée lui incombant.

Pour ce travail, la CIDT rétrocède une ristourne aux G.V.C. Celle-ci, de 1 F par kilo de coton lors des campagnes 1975-1976 à 1977-1978 est passée à 2 F le kg en 1978-1979.

La part de coton contrôlée par le GVC par rapport au tonnage total a rapidement progressé. Ainsi, pour la sous-préfecture de Boundiali, ce pourcentage est de 4 % la première campagne, de 22 % en 1975-1976, de 47 % l'année suivante, de 63 % en 1978-1979. Lors de cette dernière campagne, l'ensemble des 10 GVC de la sous-préfecture a reçu une ristourne de près de 4,8 millions de francs. A cela s'ajoute un excédent de poids en plus de 3 239 tonnes, soit un montant supérieur à 3,2 millions de francs.

Ce pécule sert tout d'abord à rembourser à la CIDT le matériel nécessaire à l'exécution des opérations d'achat : bascule, tare, machine à calculer, bâches pour contenir le coton (5). Ce capital peut également financer des installations villageoises, telles la constitution d'un magasin de stockage ou, comme cela fut le cas à Karakpo et Ouazomon, la con-

(1) Société de Développement de la Riziculture.
(2) Office de Commercialisation des Produits Agricoles.
(3) Société de Vulgarisation de l'Anacarde du Nord.
(4) Office National de Promotion Rurale.
(5) Lors de la campagne 1977-1978, le prix de la bascule est de 158 600 F, celui de la tare 23 940 F. La machine à écrire et sa caissette en bois coûtent 56900 F. La bâche en polypropylène est facturée 515 F. La bascule et la machine sont payées en trois annuités (9,2 % d'intérêt). La tare, la caissette et les bâches au comptant.

tribution à l'éxécution d'un puits et les travaux pour un bâtiment d'école.

Mis à part ces avantages matériels, l'institution des GVC permet aux producteurs de mieux contrôler la commercialisation. Il est à noter cependant que cette maîtrise n'est pas encore parfaite. En effet, du fait de l'expérience récente, et souvent du jeune âge, des comptables et peseurs, la présence d'un agent de la CIDT ou de l'ONPR s'avère nécessaire. Ainsi, à Karakpo, des erreurs se sont produites dans la pesée et dans la répartition de l'argent entre les différents producteurs (1).

Des départs affectant l'équipe d'achat de certains GVC sont également à déplorer. En effet, les comptables et les peseurs étant, le plus souvent, non payés, quelques-uns d'entre eux décident de migrer. Il existe d'ailleurs un malentendu dans l'esprit de jeunes acceptant de suivre la formation dispensée par l'ONPR. Certains, et cela fut le cas pour ceux de Karakpo, perçoivent cette formation comme le moyen d'obtenir un travail rémunéré permanent, de préférence en ville. L'emploi, à temps plein, d'un comptable serait bien sûr souhaitable, mais il est douteux que le coût correspondant puisse actuellement être supporté par un GVC.

. *Vers une diversification des ventes agricoles*

En fait, la maîtrise de la commercialisation est intéressante surtout pour les productions autres que le coton. Les opérations d'achat étaient en effet auparavant assurées de manière très satisfaisante par les agents de la CIDT (2). Par contre aucune structure régulière de commercialisation n'existait pour les autres cultures.

L'intérêt de cette meilleure maîtrise de la commercialisation est double. Elle permet, tout d'abord, de regrouper un volume suffisant de marchandise, susceptible de justifier le déplacement d'un camion. De plus, par le biais de l'entité collective que constitue le GVC, les producteurs sont dans une situation moins dominée par les collecteurs privés. Les pesées peuvent être contrôlées et les cours discutés dans un meilleur rapport de forces.

Le coton excepté, le principal produit commercialisé par les GVC est le riz, que ce soit à Karakpo ou dans l'ensemble de la sous-préfecture de Boundiali. Ainsi, parmi les 10 GVC de cette circonscription, 6 ont vendu du riz lors de la campagne 1978-1979, totalisant 53,9 tonnes. Karakpo, notable par l'intérêt manifesté pour cette céréale, assure, depuis l'année de culture 1976-1977, l'écoulement du paddy par le GVC (3). En 1977-1978, ce groupement a fait appel à un transporteur pour livrer sa production à la rizerie de Korhogo, bénéficiant ainsi de la différence de 10 F par kilo entre le prix au village et celui à l'usine (4). L'année suivante, le riz a été acheté par l'OCPA au village (5).

Les tonnages des autres produits vendus par l'intermédiarie de GVC restent, pour le moment, ridicules. Nous n'avons relevé, pour la sous-préfecture de Boundiali en 1978-1979, que l'achat par la SOPAC (6) d'un peu d'igname dans un village.

---

(1) En 1978-1979, les erreurs de pesée concernent le coton et le riz ; celles de répartition uniquement le deuxième produit.
(2) L'argent était alors fourni aux planteurs au moment de la pesée, ce qui n'est plus le cas depuis que les GVC assurent la commercialisation, un retard étant déploré par les villageois dans le versement de leur argent.
(3) En 1975-1976, la SODERIZ avait commercialisé 16,7 tonnes de paddy à Karakpo. Le GVC a assuré les opérations d'achat les années suivantes : 8,4 tonnes en 1976-1977, 11,41 t en 1977-1978, 12,6 t en 1978-1979.
(4) Parmi ces 10 F, 4 F ont payé le transport par camion et 6 F ont alimenté la caisse du GVC. Le prix du kilogramme de paddy est fixé à 65 F au village, à 70 F au magasin de collecte (le plus proche : Boundiali) et à 75 F à la rizerie (la plus proche : Korhogo).
(5) Contrairement à ce qui se pratique pour le coton, aucune ristourne n'a été concédée aux GVC pour le riz. Mais les Ministères du Commerce et de l'Industrie ont décidé en juillet 1979 qu'une prime de 3 F par kg de paddy sera accordée, lors de la campagne 1978-1979, aux GVC regroupant 30 tonnes (Fraternité Matin du 26 juillet 1979).
(6) La SOPAC (Société du Programme d'Action Commerciale) résulte de la fusion, début 1979, d'AGRIPAC et de DISTRIPAC. 676 kg d'igname ont été achetés à 40 F le kg, à Sissédougou.

Des perspectives semblent s'ouvrir cependant pour la campagne 1979-1980. Il est question que la SODEPRA (1) achète du maïs (2) et que TRITURAF (3) s'intéresse à l'arachide, dont la commercialisation est, jusqu'ici, contrôlée uniquement par les collecteurs privés.

.. *En conclusion*

L'encadrement économique, dont bénéficie l'agriculture villageoise, influe de manière sensible sur le système de production. L'évolution dans la dotation d'un des facteurs de production, le capital d'exploitation, constitue un changement très important de l'économie agricole villageoise. Les biens d'équipement et les achats productifs ne représentent pas des sommes considérables mais leur valeur empêche nombre de villageois d'y accéder. L'organisation du crédit est donc un élément déterminant dans cette modification de la combinaison productive.

L'organisation de la commercialisation constitue le deuxième volet de cet encadrement de la production. L'inexistance de débouchés sûrs et suffisamment rémunérateurs empêchait la création d'un surplus commercialisable régulier. L'achat de certains produits et une politique en faveur des prix à la production sont indéniablement des éléments décisifs, encourageant l'accroissement de la production commercialisable.

Mais tout comme l'encadrement technique, cet encadrement économique est très sélectif, privilégiant le coton et, dans une moindre part, le riz. L'accès au crédit est réservé au coton et seule la commercialisation de cette spéculation s'avère bien organisée et efficace. La commercialisation du riz laisse une part d'incertitude dans l'esprit du cultivateur, qui n'est jamais sûr d'écouler sa production. La capacité financière et de stockage de l'organisme national chargé de l'achat, que ce soit la SODERIZ puis l'OCPA, sont moindres que pour le coton. Ainsi, plusieurs années de suite, de nombreux villages du nord de la Côte d'Ivoire n'ont pu vendre leur riz, ou ont dû accepter de le céder au circuit privé à des cours beaucoup moins rémunérateurs.

Mis à part les collecteurs privés dominant la commercialisation de l'arachide, aucune structure n'est opérante pour les autres produits, dans le pays sénoufo au sud de Boundiali. Les excédents de maïs et d'igname, même s'ils ne sont pour le moment qu'occasionnels, ne peuvent trouver un écoulement sûr.

---

(1) Société de Développement des Productions Animales.
(2) 30 F le kg.
(3) TRITURAF est une entreprise privée de Bouaké, produisant de l'huile et du tourteau à partir des graines de coton.

22 - LES TECHNIQUES AGRAIRES FACE AUX CULTURES DE RAPPORT

221 - Une superposition dans les travaux agricoles

. *L'absence d'ajustement des calendriers culturaux*

L'année agricole se caractérise par l'hérérogénéité dans l'intensité et la durée du travail fourni. Ainsi deux périodes de pointe apparaissent nettement. La première, du mois de mai au mois de septembre inclus, correspond à la majeure partie des travaux de préparation du sol, de semis et d'entretien des cultures. Puis, après un mois d'octobre moins chargé, les mois de novembre et de décembre, consacrés à des récoltes, constituent la deuxième période de pointe. Suit une période assez creuse, du mois de janvier au mois d'avril inclus.

Ces deux périodes de pointe dans le travail agricole, ainsi que celle d'inactivité partielle, se détachent aisément sur le diagramme de la page suivante, représentant la répartition hebdomadaire du travail agricole des 7 actifs de l'unité d'exploitation sénoufo, suivie durant une année complète, du 2 juin 1975 au 30 mai 1976. Il convient de préciser que ces 52 semaines d'enquête sont à cheval sur deux campagnes agricoles différentes. Chacune de ces semaines est affectée d'un numéro correspondant au calendrier de la page 53 des annexes. De plus, les temps indiqués, ainsi que ceux portés sur tous les documents relatifs à l'emploi du temps de cette unité en 1975-1976, correspondent toujours à des durées moyennes par personne, exprimées en heures (1).

La comparaison de ce diagramme avec celui de la page 62 des annexes, indiquant la pluviométrie à Boundiali durant la même période permet de s'apercevoir que la première période de pointe, celle de mai à septembre, coïncide avec la saison des pluies. Les récoltes se font au début de la saison sèche. La période creuse, du mois de janvier à avril, correspond à la fin de celle-ci.

Cette hétérogénéité, dans la durée du travail au cours de l'année, est la même quels que soient le sexe et l'âge. Les diagrammes des pages 54, 55 et 56 des annexes, visualisant la répartition hebdomadaire de l'activité agricole pour, respectivement, les trois hommes, les deux femmes âgées, les deux jeunes femmes de l'unité d'exploitation concernée, présentent ces deux mêmes phases de travail important et cette même inactivité de la fin de la saison sèche.

La confrontation de ces diagrammes avec ceux concernant la répartition hebdomadaire du travail du coton et du riz (2) met en évidence que les pointes de travail de ces deux productions correspondent aux pointes de travail pour l'ensemble des cultures. Le coton ne nécessite aucune activité durant la morte saison et le riz assez peu.

---

(1) Pour plus de précisions pour cette enquête emploi du temps de cette unité d'exploitation en 1975 - 1976, se reporter à la notice de la page 49 des annexes.
(2) Cf. diagrammes pages 57 et 59 des annexes.

REPARTITION HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL AGRICOLE SELON LA CULTURE

TEMPS MOYEN DES SEPT ACTIFS AGRICOLES

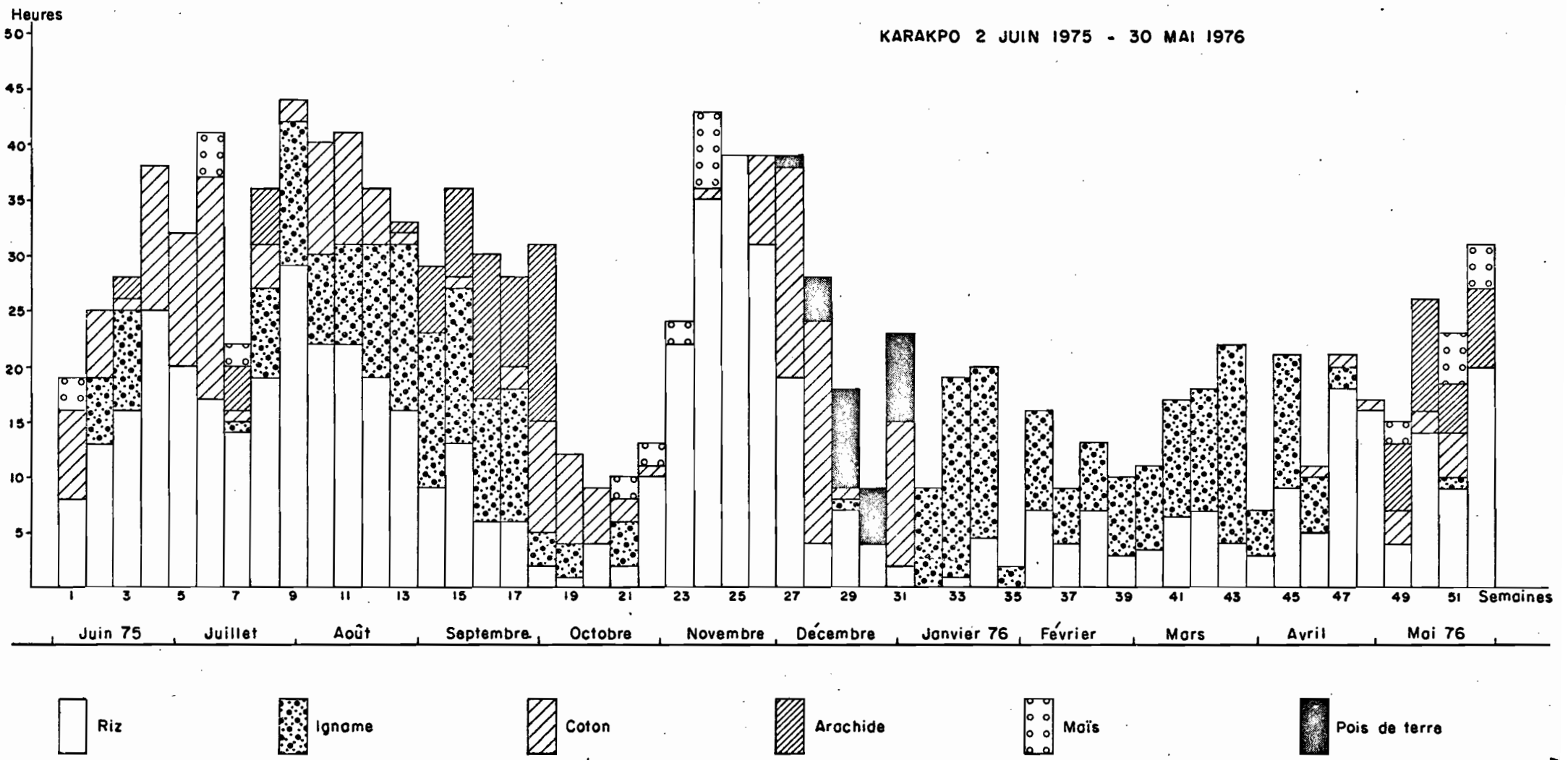

Une analyse plus approfondie de ces diverses données fait apparaître que le coton et le riz sont en rivalité, au niveau de l'emploi du temps, de même qu'ils font concurrence aux productions vivrières.

Ainsi, si l'on considère la culture du coton (1), le billonnage et le semis, façons culturales essentiellement masculines, sont en compétition avec la mise en culture du riz, et notamment avec le semis également effectué par les hommes. La priorité donnée au riz sur le coton, ainsi que l'arrachage des cotonniers seulement au moment du billonnage, expliquent le retard observé chaque année dans le semis du coton.

De même le démariage du coton, ainsi que les opérations d'entretien (épandage d'engrais, désherbage, traitement) de cette culture, tâches essentiellement masculines, correspondent au défrichement et au buttage de l'igname (2), opérations particulièrement longues et pénibles, effectuées également par les hommes. La récolte du coton entre également en nette concurrence avec celle du riz.

Si l'on considère la culture du riz (3), on retrouve la concurrence entre le semis et la mise en culture du coton, toutes deux tâches masculines. Le désherbage, activité plutôt féminine, est en compétition avec la récolte de l'arachide (4), réservée aux femmes. La récolte est en concurrence avec celle du coton, ainsi qu'il a déjà été mentionné.

Les résultats de la deuxième enquête emploi du temps (5), exécutée du 16 avril 1978 au 15 février 1979, cette fois-ci auprès de trois unités d'exploitation, deux sénoufo et une dioula, conduisent aux mêmes conclusions. Elle ne couvre pas une année complète, mais les deux mois manquant correspondent au semis de l'igname et au débroussage du riz, situés dans la période creuse de la saison sèche.

L'unité retenue pour ce deuxième suivi étant la journée de travail, et non l'heure comme dans l'enquête précédente, les variations dans l'activité agricole s'estompent un peu. Ainsi la courte période de moindre occupation en octobre n'apparaît pas sur les diagrammes de la page 72 des annexes, représentant la répartition du travail agricole par quinzaine pour les 26 enquêtés. Par contre, la période creuse de saison sèche y apparaît nettement, à partir de janvier.

Le fait d'avoir distingué le riz inondé du riz sec, ce qui ne fut pas le cas lors de la première enquête, permet de vérifier que les opérations pour ces deux modes de culture coïncident à peu près, avec cependant une légère avance pour le semis et la récolte du riz sec. La préparation du sol est plus importante pour le riz inondé, le riz sec bénéficiant des opérations déjà effectuées sur l'igname, à laquelle il est souvent associé. Le désherbage est également plus long.

L'examen de la répartition du travail par opération pour le riz inondé et celle des autres productions, représentées à la page 73 des annexes, confirme la concurrence des deux cultures de rapport, coton et riz inondé, entre elles et avec les autres cultures. Il est à noter cependant que, pour les Dioula, la récolte de l'arachide est, contrairement aux Sénoufo, une opération également masculine et entre de ce fait en concurrence, pour ces derniers, avec l'entretien du coton et le buttage de l'igname. Ainsi qu'il apparaît sur le diagramme du coton (6), l'utilisation de la charrue pour le coton diminue l'importance de la préparation du terrain et allège la compétition en cette époque surchargée.

---

(1) Cf. diagramme page 59 des annexes.
(2) Cf. diagramme page 58 des annexes.
(3) Cf. diagramme page 57 des annexes.
(4) Cf. diagramme page 60 des annexes.
(5) Voir, à la page 64 des annexes, les détails de cette deuxième enquête.
(6) Cf. page 73 des annexes.

Cette nette rivalité entre le coton et le riz inondé, et de ces derniers avec les productions vivrières aboutit à des goulots d'étranglement assez marqués, surtout pour les hommes. Il s'en suit que des choix sont faits, dans l'affectation du temps de travail, en faveur de certaines opérations culturales ou de certaines cultures, au détriment d'autres.

Ainsi, il a été vu que la mise en culture du riz prime celle du coton, ce qui explique des retards importants dans les semis de cette dernière spéculation. De même, le défrichement et le buttage de l'igname, ne pouvant être effectués qu'en pleine saison des pluies, à un moment où le sol est suffisamment meuble, sont faits au détriment de l'entretien du coton. Le minimum de sarclage est généralement fait pour cette culture, ce qui explique l'état d'enherbement de certaines parcelles.

Pour les femmes, la récolte de l'arachide a priorité sur le désherbage du riz inondé, particulièrement pénible du fait de la submersion du sol de culture. Un seul désherbage est parfois assuré ce qui est très insuffisant pour obtenir des rendements convenables. Certaines parcelles sont ainsi véritablement envahies par les mauvaises herbes.

Donc, d'une manière générale, les opérations de mise en culture et de récolte sont faites en priorité, au détriment du désherbage. Seules les parcelles d'igname sont toujours d'une propreté satisfaisante. Les parcelles de riz inondé, d'arachide et, dans une moindre part, de coton, s'avèrent avoir souvent une végétation adventice telle qu'elle affecte sûrement de manière sensible les rendements obtenus.

Le riz inondé est le plus touché par cette insuffisance du désherbage. En effet, la mécanisation du labour a permis d'augmenter, dans des proportions importantes les surfaces en cette culture, sans résoudre le problème du désherbage. Il serait probablement économiquement plus intéressant de semer des superficies moins élevées mais de pouvoir leur assurer les soins nécessaires.

Il apparaît de plus que les travaux requis par les productions utilisées, partiellement ou non, pour l'alimentation villageoise, ont priorité sur les surfaces destinées exclusivement à la vente. Ainsi, le riz inondé, autoconsommé en partie, et l'igname, culture exclusivement vivrière, priment le coton.

En conclusion, l'extension des surfaces par l'agriculture villageoise, au profit des cultures de rapport, provoque une raréfaction du temps disponible. La main d'oeuvre, jadis facteur de production relativement abondant, a tendance à faire défaut lors de certaines périodes de pointe agricole.

Cette situation résulte de l'absence de coordination des actions extérieures, ainsi que de l'exclusivité faite par celles-ci aux cultures de rapport. Les cultures nouvelles ont été plaquées sur le système de culture antérieur sans se soucier de la cohérence de l'état qui en résulte.

Ainsi il n'y a pas ajustement entre les calendriers des cultures et des chevauchements existent. L'adjonction des cultures de rapport à l'agriculture vivrière a entraîné un travail accru, provoquant des goulots d'étranglement, qui sont résolus par les villageois en délaissant l'entretien des cultures de rapport. Les productions vivrières sont semble-t-il moins touchées par ces pointes de travail, les travaux les concernant passant avant ceux des productions destinées à la vente.

Aussi les cultures de rapport n'obtiennent pas les résultats que l'on pourrait espérer. La poursuite du processus d'extension des surfaces, risque d'accentuer les goulots

d'étranglement au niveau du temps agricole.

Il semble que l'on soit actuellement à la limite de la saturation et que la situation ne puisse être débloquée que par une évolution des techniques culturales.

. *Les résultats de l'enquête temps de travaux*

Le recours à la culture attelée semble être la solution la mieux adaptée aux conditions technico-économiques du village, pour desserrer les goulots d'étranglement, que ce soit pour le labour ou pour les sarclages.

Cependant, les résultats de l'enquête temps de travaux (1) menée du 16 avril 1978 au 15 février 1979, sur les parcelles des trois unités d'exploitation déjà mentionnées pour l'emploi du temps, ne donnent pas, en premier examen, des conclusions décisives quant à l'intérêt de cette nouvelle technique. Les données relatives au coton, regroupées à la page 79 des annexes, montrent un nombre de journées à l'hectare supérieur en culture attelée à celui en culture manuelle. Mais la comparaison des rendements obtenus, selon le mode de culture, permet de nuancer ces résultats paradoxaux : les deux unités sénoufo A et B, ne produisant que du coton en manuel, ont un rendement de 537 kg/ha, alors que le coton attelé du chef de l'unité dioula C, le seul à pratiquer cette spéculation dans cette unité, atteint 1 157 kg/ha (2). Si l'on confronte les résultats en coton de la parcelle manuelle ayant obtenu le meilleur rendement, celle de 1,39 ha et 938 kg/ha du chef de l'unité A, à ceux en culture attelée, on a les chiffres, ramenés à l'hectare, indiqués ci-dessous :

MODE DE CULTURE	MANUELLE	ATTELEE
Préparation du sol	24	16
Semis	9	11
Démariage	2	2
Engrais	4	7
Désherbage	17	11
Récolte	87	97
T O T A L	152	153

Unité : journées de travail à l'hectare.

Ces résultats confirment la réduction, par la culture attelée, des opérations de préparation du sol et de désherbage, de l'ordre du tiers par rapport à la culture manuelle. Les temps de démariage sont identiques, ceux nécessaires au semis et à l'engrais s'avèrent supérieur en culture attelée, ceci pouvant s'expliquer par un semis au cordeau plus minutieux et des doses d'engrais supérieures (3), pour cette culture. En pondérant la récolte en culture manuelle par le rapport de rendement des deux modes de culture, on obtient un temps de récolte de 107 jours et une durée totale de 172 jours, soit un gain de productivité de 11 % par la culture attelée.

(1) Voir à la page 50 des annexes le sens que nous donnons à ce terme. Les surfaces des trois unités A, B, C, enquêtées sont indiquées à la page 66 des annexes.
(2) Cette différence importante ne provient pas uniquement du mode de culture mais, surtout, du retard dans le semis, des ravages des bovins et de soins insuffisants, affectant le rendement de certaines parcelles en culture manuelle.
(3) L'écart dans les doses ne justifie pas cependant celui dans le temps passé.

Les montants indiqués ci-dessous mettent en parallèle les résultats financiers des deux modes de cultures :

	RECETTES BRUTES			RECETTES NETTES		
	TOTAL	ramenées à l'ha	ramenées à la journée de travail	TOTAL	ramenées à l'ha	ramenées à la journée de travail
Unité C Coton attelé	369 200 F	92 531 F	606 F	237 365 F	59 490 F	390 F
Unité A + B Coton manuel	204 320 F	42 478 F	382 F	204 320 F	42 478 F	382 F
Chef unité A Coton manuel	104 320 F	75 050 F	492 F	104 320 F	75 050 F	492 F

Ces données ne témoignent pas un intérêt financier indéniable de la culture attelée. Si les recettes brutes donnent l'avantage à la mécanisation du coton, que ce soit par hectare ou par journée de travail, le remboursement du matériel, grevant les dépenses en culture attelée, supprime l'intérêt financier de ce mode de culture (1). La parcelle de coton en manuel ayant le meilleur rendement atteste même un résultat meilleur.

La comparaison des cultures attelée et manuelle auprès d'un échantillon de plusieurs unités du nord de Boundiali, près de Kasséré, dans une région d'implantation de la culture attelée pourtant antérieure et meilleure, arrive à des conclusions semblables. L'auteur de ce travail observe, pour la culture attelé, "une faible augmentation de la productivité du travail et des revenus", "l'accroissement non significatif du produit monétaire étant résorbé par l'accroissement des charges" (2).

Cependant nos conclusions à partir des temps de travaux relevés à Karakpo, doivent être nuancées, du fait du suréquipement relatif de l'unité C et l'étalement du remboursement. Cette unité possède deux charrues et deux charrettes (3), ce qui nous semble excessif pour quatre hectares de coton. De plus, une comparaison de l'intérêt économique des deux modes de culture ne devrait prendre en compte que l'amortissement du matériel, celui-ci devant s'effectuer sur une période plus longue que les 3 ou 4 années de remboursement à la CIDT (4). Nous pensons donc, malgré les résultats peu probants obtenus par l'enquête temps de travaux, que la culture attelée présente un intérêt pour le planteur, par la baisse de la pénibilité du travail, et par les gains de productivité obtenus pour le labour et les sarclages, l'intérêt financier de l'opération ne se manifestant qu'après les premières années d'utilisation, lorsque le paiement du matériel est achevé. Il faut cependant préciser que si cette technique révolutionnaire vient alléger les temps de préparation du sol et de désherbage, la récolte, qui constitue aussi un goulot d'étranglement, n'est pas concernée par cette mécanisation.

Un autre argument vient atténuer les résultats peu favorables à la culture attelée : la charge financière de l'équipement incombe uniquement au coton, alors qu'il sert, ou peut servir, à d'autres productions. Ainsi l'unité C effectue à la charrue le labour de la quasi-totalité de ses rizières de bas-fond, ainsi que celui d'une parcelle de riz pluvial et d'une superficie non négligeable d'arachide (5).

---

(1) Le coût des boeufs de traction n'a pas été inclus dans les charges financières.
(2) BIGOT (Y.) *L'introduction de la culture attelée en pays sénoufo moyennement peuplé du nord-ouest de la Côte d'Ivoire (région de la Bagoué)*. Etude de cas présenté au colloque ORSTOM-CNRS : Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique au sud du Sahara. Ouagadougou, décembre 1978. pp. 7 et 16.
(3) Cf à la page 68 des annexes, la liste du matériel de l'unité C.
(4) Y. BIGOT dans son étude à Kasséré prend également en compte l'intégralité des remboursements annuels.
(5) La surface d'arachide concernée est de 1,19 ha, celle de riz sec de 0,63 ha, celle de riz inondé de 3,62 ha.

Pour le riz inondé, la comparaison de la productivité du travail selon que la préparation du sol est réalisée à la daba ou à la charrue s'est avérée impossible dans nos résultats temps de travaux. En effet, les parcelles labourées au tracteur et celles travaillées manuellement étant le plus souvent contiguës pour le même individu, les façons culturales ultérieures au semis sont exécutées en même temps sur l'ensemble de la superficie de riz inondé dépendant du même titulaire, empêchant ainsi toute distinction selon le mode de culture.

Par contre, la confrontation, sur les tableaux des pages 78 et 79 des annexes, des temps de travaux ramenés à l'hectare, révèle une durée de travail équivalente pour le coton et le riz inondé, mais supérieure à celle de l'ensemble des cultures traditionnelles. Pour ces dernières, la comparaison, production par production, est rendue malaisée par la pratique fréquente de l'association de plusieurs espèces sur la même parcelle. Ne voulant pas impartir de manière arbitraire la surface entre les différentes cultures associées, le nombre de journées à l'hectare a été calculé en divisant le nombre total de journées par l'intégralité de l'étendue où chaque production est présente. Ceci entraîne des valeurs faibles pour le riz sec et le maïs. L'igname et l'arachide ont par contre une densité peu affectée par la présence d'autres cultures. Il apparaît que l'arachide nécessite une durée de travail nettement inférieure, de l'ordre de la moitié, à celle pour le coton ou pour le riz inondé, ce qui corrobore les déclarations des villageois, ceux-ci considérant cette légumineuse beaucoup moins exigeante en main-d'oeuvre que les deux cultures de rapport.

Le lecteur intéressé par plus de détails sur la répartition des temps de travaux par culture et par opération se reportera aux tableaux des pages 76 à 79 des annexes. Il est intéressant cependant de rapprocher ces résultats temps de travaux des valeurs de l'emploi du temps, pendant la même période, des trois mêmes unités, indiqué aux pages 74 et 75 des annexes. On constate un nombre de journées comparable, la différence atteignant 2 % seulement. L'importance relative de chacune des cultures traditionnelles est identique, mais diffère pour le riz et le coton. En comparant, par production et pour chaque opération culturale, les résultats des enquêtes temps de travaux et emploi du temps, il ressort une similitude pour le coton, le riz inondé ou sec. Des différences se manifestent pour quelques opérations : les récoltes et les buttages ou billonnages de l'igname, du maïs et de l'arachide.

. *La faible compénétration entre les deux types de production*

Nous avons mentionné à la page précédente que l'unité C utilisait la culture attelée également pour des productions autres que le coton. Mais que ce soit pour cette unité ou pour les autres munies aussi de cet équipement, le coton et le riz inondé sont presque les seuls à être concernés par cette mécanisation partielle. Deux hectares de riz sec et 2 hectares d'arachide, labourés à la charrue, constituent les exceptions pour l'ensemble du village. Une parcelle de riz inondé a été labourée avec les boeufs pour la première fois en 1975, par le forgeron du village. Il fut imité les années suivantes par d'autres villageois. Représentant, en 1975, 4 % (1,75 ha) de la surface des bas-fonds exploités, le labour avec les boeufs atteint 16 ha en 1978, soit 26 % de la superficie en riz inondé.

Mis à part un Sénoufo ayant fait labourer sa rizière par un propriétaire d'attelage (1), les seuls utilisant la culture attelée pour la préparation de leurs bas-fonds sont le forgeron et les Dioula. Pour ces derniers, 71 % du riz inondé est labouré à la charrue en 1978, et concerne aussi bien les champs collectifs que les champs individuels. Cette proportion est toutefois légèrement supérieure sur les champs collectifs (2).

---

(1) Ce travail a été rémunéré par du riz.
(2) Pour les Dioula, 67 % du riz inondé sur champs individuel est labouré avec les boeufs, et 74 % pour les champs collectifs.

Parallèlement à cette extension de la culture attelée pour le riz inondé, les labours au tracteur, limités à cette spéculation, ont nettement régressé, que ce soit en valeur absolue ou en valeur relative. Représentant 51 % (23 ha) de la surface du riz inondé de 1975, les labours motorisés baissent à 26 % (16 ha) en 1978. Mais la proportion du labour mécanisé, que ce soit au tracteur ou avec les boeufs, a peu varié : 55 % en 1975 et 52 % en 1978. Ce rapport a progressé pour les Dioula, passant de 74 % en 1975 à 96 % en 1978, tandis qu'il chutait pour les Sénoufo, de 46 à 31 % . Cette baisse de la mécanisation partielle du riz inondé pour ces derniers, n'ayant quasiment pas recours à la culture attelée, peut s'expliquer par la panne ayant provoqué le départ du tracteur venu travailler à Karakpo en 1978.

Cette absence presque complète d'extension de la mécanisation aux cultures issues du système de production antérieur à l'introduction des cultures de rapport, se retrouve dans la fertilisation. Les engrais demeurent l'apanage du coton, des apports n'ayant été pratiqués que pour le riz sous contrat avec la SODERIZ (1) en 1975, cette pratique ayant été abandonnée les années suivantes. Mise à part cette utilisation passagère d'engrais pour cette spéculation, et une superficie très réduite de riz sec encadré, les cultures autres que le coton ne reçoivent aucune fumure, que ce soit sous forme minérale ou organique. De même les traitements phytosanitaires sont réservés au coton.

Il apparaît donc que le coton et le riz inondé sont, sauf rares exceptions, les seules productions concernées par les procédés culturaux nouveaux. Les cultures traditionnelles ne bénéficient guère de la transposition des techniques introduites par l'encadrement extérieur, les villageois préférant pour ces productions, suivre les pratiques culturales héritées de l'expérience accumulée au cours des générations.

. *Un comportement différent*

Cette perpétuation des procédés culturaux semble d'ailleurs n'être que la manifestation, dans le domaine technique, d'une différence de comportement à l'égard des deux types de production. La juxtaposition mise en évidence au niveau technique apparaît également dans le domaine culturel. En plus d'une réticence certaine pour tout acte inédit, les rites agraires et les interdits concernent essentiellement les cultures traditionnelles. Ainsi les sacrifices effectués par le chef de quartier ou par les chefs d'unité, au moment de l'ouverture d'une nouvelle parcelle notamment, ne le sont que pour les cultures issues du système agricole antérieur à l'introduction des cultures nouvelles. De même, il a été vu que l'interdit de travail le lundi n'était pas observé pour le coton. Par contre les deux jours de la semaine sénoufo de 6 jours, frappés d'interdiction d'utilisation d'un outil aratoire pour une portion déterminée de l'espace villageois, ne sont pas enfreints, cette règle n'affectant d'ailleurs que peu l'activité économique, du fait de la dispersion fréquente à travers le terroir des parcelles d'un individu.

222 - Un système de production extensif

La présente section est consacrée au mode d'utilisation du sol, à la succession dans le temps des différentes productions sur le même terrain. Nous avons vu précédemment que cultures vivrières et productions de rapport sont assez nettement distinctes, que ce soit dans les fonctions auxquelles elles répondent, dans leur localisation au niveau de l'espace villageois, ou par les moyens techniques et économiques mis en oeuvre. Il en est de même pour

(1) Société de Développement de la Riziculture.

les successions de cultures observées. Aussi aborderons-nous tout d'abord les productions vivrières et ensuite les cultures de rapport.

Les données utilisées sont issues de l'enquête menée à Karakpo en août et septembre 1975 et 1978, auprès du responsable de chaque parcelle. L'historique des parcelles de ces deux années a été ainsi établi, depuis leur mise en culture. Dans l'établissement des cadastres de 1975 et 1978, nous avons retenu, pour la notion de parcelle, la définition suivante : une étendue de terre, portant une seule culture ou une même association de cultures, exploitée par une même personne ou un même groupe d'individus, selon les mêmes procédés culturaux, et ayant le même précédent cultural.

En pondérant les informations de chaque parcelle par sa surface, nous avons obtenu tout d'abord la répartition des cultures pour 1975 et 1978 présentée dans le chapitre 1, puis les modèles de successions de cultures suivis par les villageois.

Nous entendons par "succession", la suite de plusieurs cultures ou associations de cultures sur un même terrain durant plusieurs années, sans interruption. Nous préférons ce terme à l'expression "rotation", qui suggère une idée de répétition, ce qui n'est pas le cas à Karakpo, un terrain étant très rapidement abandonné pour un autre.

Une succession peut ainsi se limiter à une culture ou association de cultures dans le cas où la parcelle concernée est cultivée pour la première année, de deux cultures ou associations de cultures si elle est exploitée pour la deuxième année, et ainsi de suite. Pour plus de commodité, nous représenterons par "IGNAME → MAIS" une succession composée par de l'igname en première année et du maïs en deuxième année. De même, une succession de trois ans avec de l'igname la première année, du maïs la deuxième et de l'arachide la troisième année, sera représentée par : IGNAME → MAIS → ARACHIDE.

Il convient de préciser que les informations que nous avons ne concernent que les parcelles exploitées lors des campagnes 1975 - 1976 et 1978 - 1979. Alors qu'il est possible de savoir depuis combien d'années une parcelle est en culture, on ne peut affirmer si elle sera abandonnée ou non l'année suivante.

. *Une agriculture vivrière itinérante - les successions observées en 1975*

Bien qu'elles aient probablement un peu évolué, tout porte à croire que les productions vivrières d'aujourd'hui sont le vestige du système de production antérieur et qu'elles observent les mêmes règles qu'avant l'introduction des cultures de rapport.

En 1975, ces cultures vivrières se caractérisent tout d'abord par une durée d'utilisation du sol relativement courte. En effet, 91 % de la surface en vivrier est cultivée depuis trois ans ou moins de trois ans, ainsi que l'indiquent les chiffres suivants :

- cultures de première année : 33 % de la surface ;
- cultures de deuxième année : 37 % de la surface ;
- cultures de troisième année : 21 % de la surface ;
- cultures de quatrième année : 8 % de la surface.

Si l'on groupe les différentes associations de cultures vivrières, selon la production principale, en trois grands groupes de cultures définis à la section III (1), on

(1) Ces trois groupes sont Igname, Maïs et/ou Riz, Arachide. Nous rappelons que le terme "riz" sans autre spécification, correspond à du riz sec.

observe les successions suivantes :

Surfaces de première année :

IGNAME . . . : 23 %
MAIS ET/OU RIZ : 10 %

Surfaces de deuxième année :

IGNAME → MAIS ET/OU RIZ . . . . : 28 %
MAIS ET/OU RIZ → MAIS ET/OU RIZ : 6 %
IGNAME → ARACHIDE . . . . . : 2 %

Surfaces de troisième année :

IGNAME → MAIS ET/OU RIZ → ARACHIDE . . . . . : 14 %
MAIS ET/OU RIZ → MAIS ET/OU RIZ → MAIS ET/OU RIZ : 5 %
IGNAME → MAIS ET/OU RIZ → IGNAME . . . . . : 2 %

Surfaces de quatrième année :

IGNAME → MAIS ET/OU RIZ → ARACHIDE → ARACHIDE . . : 2 %
IGNAME → MAIS ET/OU RIZ → IGNAME → MAIS ET/OU RIZ : 2 %
IGNAME → MAIS ET/OU RIZ → IGNAME → ARACHIDE . . . : 2 %

Ces pourcentages correspondent au rapport de la superficie de chaque succession observée, sur la surface totale en vivrier. Ne sont indiqués ci-avant que les pourcentages atteignant 2 %.

De cette liste, il ressort que l'on trouve :

- en première année, surtout de l'igname : 81 % de la surface ;
- en deuxième année, presque toujours du maïs et/ou riz : 92 % des surfaces de deuxième année ;
- en troisième année, surtout de l'arachide (53 % de la superficie de troisième année), mais également de l'igname (22 % des surfaces de troisième année) et du maïs et/ou riz (19 %) ;
- en quatrième année, de l'arachide (63 % des surfaces de quatrième année) et du maïs et/ou riz (37 %) (1).

Il apparaît donc que la succession type est composée de l'igname, du maïs et/ou riz, et de l'arachide se suivant sur la même parcelle. Cinq autres successions se retrouvent également assez souvent ; ce sont, par ordre de fréquence :

- MAIS ET/OU RIZ → MAIS ET/OU RIZ,
- IGNAME → MAIS ET/OU RIZ,
- IGNAME → MAIS ET/OU RIZ → MAIS ET/OU RIZ,
- IGNAME → MAIS ET/OU RIZ → IGNAME → MAIS ET/OU RIZ,
- IGNAME → MAIS ET/OU RIZ → IGNAME → ARACHIDE.

Ces conclusions sont confirmées par le rang de chaque culture principale de 1975 dans les successions.

---

(1) Pour le calcul des pourcentages, il a été tenu compte de toute la surface pour les cultures de première année ; des surfaces de deuxième, troisième et quatrième année pour les cultures de deuxième année ; des surfaces de troisième et quatrième année pour les cultures de troisième année ; et uniquement des surfaces de quatrième année pour les cultures de quatrième année.

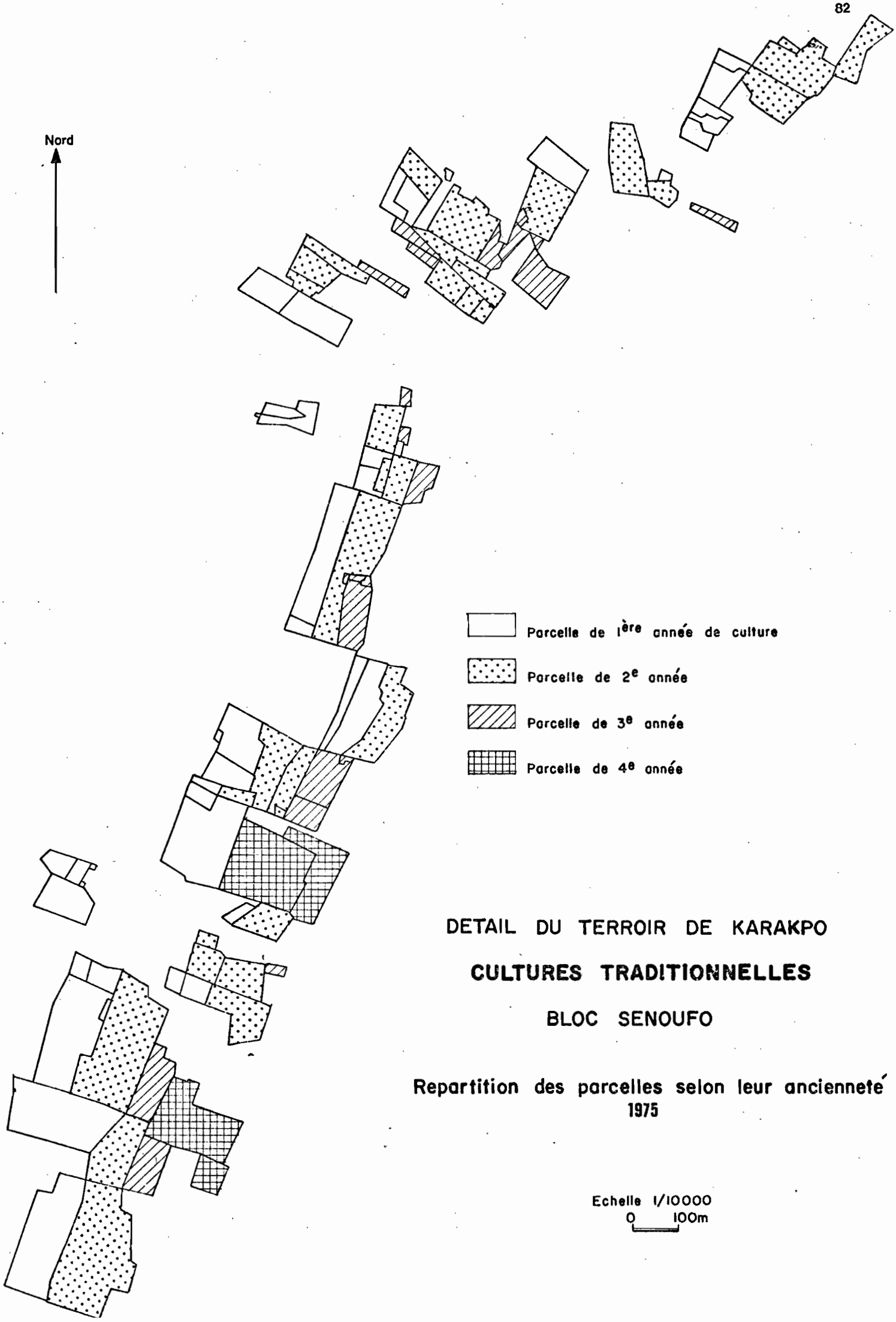

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

CULTURES TRADITIONNELLES

BLOC SENOUFO

Repartition des parcelles selon leur ancienneté
1975

En effet,

- la surface en igname de première année représente 89 % de la surface totale pour cette culture et celle de troisième année 9 % de cette même surface ;
- l'étendue en maïs et/ou riz de première année correspond à 19 % de la surface en maïs et/ou riz, celle de deuxième année à 66 % ;
- l'arachide est en troisième année — 63 % de la surface en arachide — ou en quatrième année (23 %).

En réalité la succession type est :

DEFRICHEMENT → IGNAME → MAIS ET/OU RIZ → ARACHIDE.

En effet, le défrichement et le buttage pour les nouveaux champs d'ignames sont effectués durant la saison des pluies de l'année précédant le semis.

On observe aisément cette succession type sur le terroir, les parcelles de chaque culture principale se succédant dans cet ordre (1). Le front de défrichement et chaque culture évoluent chaque année latéralement dans le même sens pour le même bloc de cultures traditionnelles, les, ainsi qu'il apparaît sur les planches de la page précédente et de la page suivante. La direction du déplacement étant opposé pour les deux blocs parallèles, la distance séparant les cultures traditionnelles des Sénoufo et des Dioula s'accroît chaque année.

— On constate, pour l'année 1975, une diminution de la surface de première année par rapport aux deux années précédentes. Cette baisse de la surface en vivrier de première année est due à la chute de la surface plantée en igname. Ceci s'explique tout d'abord par une mauvaise récolte en igname depuis trois ans et, peut-être, par l'extension des surfaces en riz inondé au détriment des cultures vivrières traditionnelles.

. *Les successions observées en 1978 pour le vivrier*

En 1978, la durée d'utilisation du sol pour les cultures vivrières est légèrement raccourcie. En effet, gagnant cinq points en trois ans, les parcelles de première, deuxième et troisième année de culture représentent, globalement, 96 % de la surface en vivrier. Il y a diminution de l'importance relative des superficies de première année, accroissement de celles de deuxième et troisième année et chute des surfaces de plus de trois ans, ainsi que le montrent les chiffres ci-dessous :

- cultures de première année : 28 % de la surface ;
- cultures de deuxième année : 40 % de la surface ;
- cultures de troisième année : 27 % de la surface ;
- cultures de quatrième année : 3 % de la surface.

La répartition des principales successions, c'est-à-dire celles dont le rapport de superficies avec l'ensemble du vivrier atteint au moins 2 %, est peu modifiée :

Surfaces de première année : IGNAME . . . . : 23 % ;
MAIS ET/OU RIZ : 10 %.

Surfaces de deuxième année : IGNAME → MAIS ET/OU RIZ : 28 % ;

(1) Cf. pages 42 et 43 des annexes.

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

CULTURES TRADITIONNELLES BLOC DIOULA

Répartition des parcelles selon leur ancienneté

1975

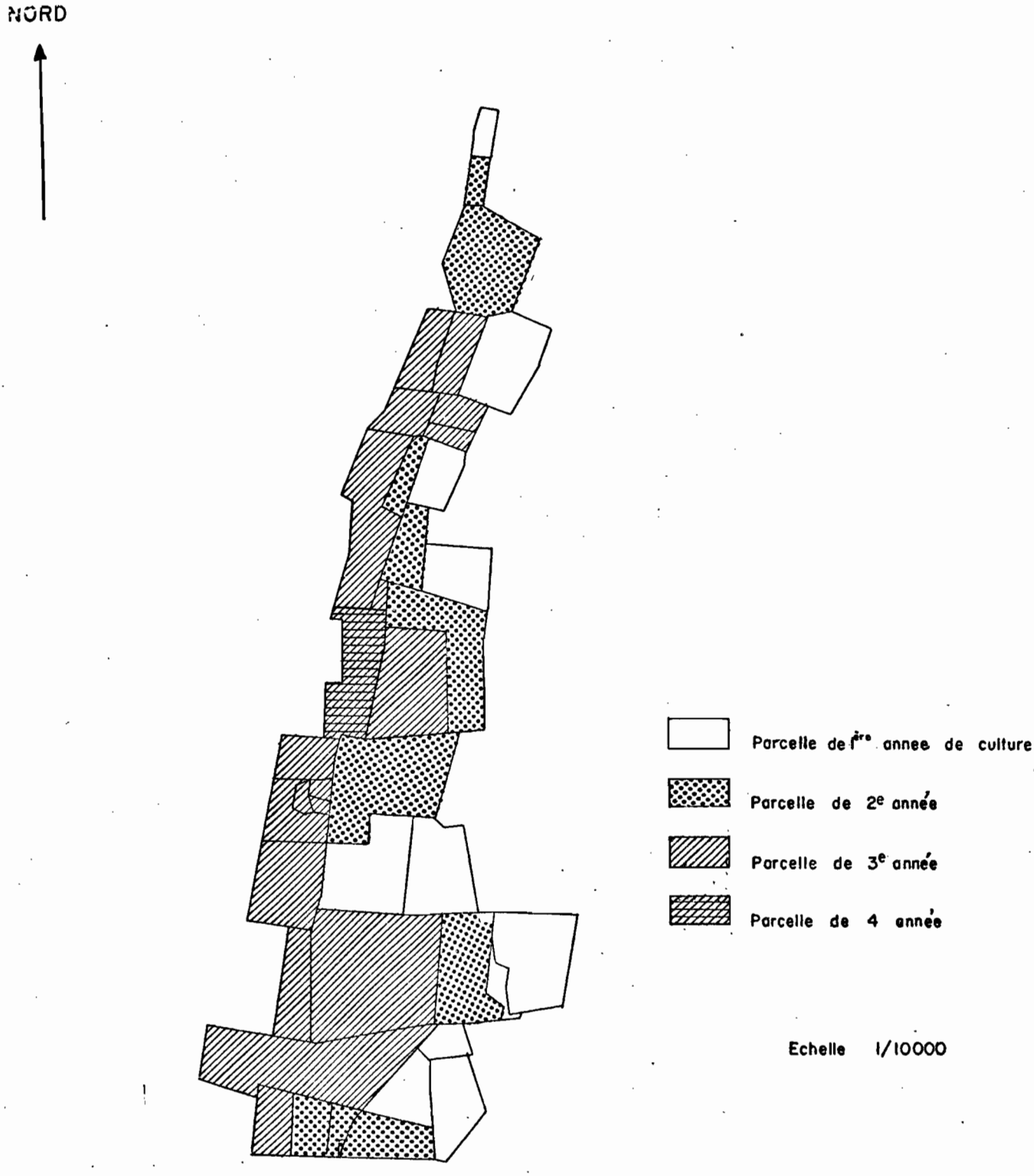

IGNAME → ARACHIDE . . . . . : 7 %
MAIS ET/OU RIZ → MAIS ET/OU RIZ : 3 %

Surfaces de troisième année :

IGNAME → MAIS ET/OU RIZ → ARACHIDE . . . . . : 8 %
IGNAME → MAIS ET/OU RIZ → IGNAME . . . . . : 8 %
MAIS ET/OU RIZ → MAIS ET/OU RIZ → MAIS ET/OU RIZ : 3 %

On observe cependant, pour les superficies de première année, une baisse de l'importance de l'igname (76 %). En deuxième année, le déclin du maïs et/ou riz (73 %) correspond à la progression de l'arachide (16 %). En troisième année, l'arachide (39 %) baisse, l'igname augmente un peu (30 %) et le maïs et/ou riz se maintient (21 %) (1).

Ces modifications se retrouvent dans le rang qu'occupe chaque culture principale de 1978 dans la succession. L'igname, bien que toujours rencontrée surtout en première année (68 % de la surface en igname de 1978) se déplace en troisième année (30 % de cette même superficie). Le maïs et/ou riz de 1978 demeure en première année (16 %) et, surtout, en deuxième année (69 % de la surface de maïs et/ou riz de 1978). L'arachide est présente, plus fréquemment qu'en 1975, en deuxième année (33 %), régressant en troisième année (47 %) et en quatrième année (11 %) (2).

En fait, ces changements résultent, en partie tout au moins, de l'évolution des productions en trois ans, mise en évidence dans la section 122 du chapitre précédent. Le recul du maïs et du riz sec, conjugué au progrès de l'arachide, entraine, dans la succession culturale, un certain transfert de l'arachide de la troisième à la deuxième année. Le glissement de l'igname de la première à la troisième année s'explique par contre plus difficilement.

On retrouve en 1978, dans la répartition des parcelles selon leur ancienneté, la régression des surfaces de première année, mise en évidence pour 1975. En fait, le déplacement en 1976 de l'aire de production traditionnelle, imposé par les Eaux et Forêts, décelable en comparant la localisation des cultures en 1975 et 1978 (3), a provoqué pour cette année-là des défrichements importants. Par contre-coup ceux-ci ont été moins importants les deux années suivantes, impliquant la baisse des surfaces de première année, au profit de celles de deuxième et troisième année. Cela expliquerait que l'igname ait été, plus souvent qu'en 1975, produit en troisième année.

En conclusion les cultures vivrières relèvent d'une agriculture itinérante, que ce soit en 1975 ou en 1978. Une même parcelle est utilisée trois années successives, observant, le plus souvent, la succession type suivante : IGNAME → MAIS ET/OU RIZ → ARACHIDE. En 1978 une autre succession est fréquente également : IGNAME → MAIS ET/OU RIZ → IGNAME. Puis le terrain est abandonné afin que la végétation repousse spontanément et permette au sol de régénérer ses capacités productives.

. *L'échec de la tentative de stabilisation du coton*

Bien qu'un peu plus longue que pour les cultures vivrières, la durée d'utilisation du sol est, pour le coton, relativement courte elle-aussi. Les surfaces en culture depuis trois ans, ou moins de trois ans, représentent en effet 87 % de la superficie du coton en 1975. Cette proportion atteint 89 % en 1978.

---

(1) Voir le principe de calcul de ces pourcentages dans la note de la page 81.
(2) Ces pourcentages correspondent au rapport de la surface de chaque production en 1978, selon l'année de culture, sur l'étendue totale de cette même production en 1978.
(3) Cf. planches des pages 32 et 33 des annexes.

La répartition de l'étendue du coton selon l'ancienneté est, pour les deux années d'observation, la suivante :

	1975	1978
Première année de culture	33 %	23 %
Deuxième année de culture	22 %	36 %
Troisième année de culture	30 %	30 %
Quatrième année de culture	7 %	4 %
Cinquième année de culture	7 %	4 %
Sixième année de culture	1 %	4 %
Septième année de culture	-	2 %

Mise à part la baisse de l'importance relative du coton de première année, au profit de celle de deuxième année, il n'y a pas de gros changements en trois ans. Le coton reste toujours rarement cultivé plus de trois ans sur la même parcelle.

La séparation, au niveau de l'espace villageois, de l'aire de production cotonnière et de l'aire de production vivrière, se retrouve au niveau des successions. Seulement 6 % de la surface de coton en 1975 contient des cultures vivrières dans sa succession. Ce pourcentage double cependant en trois ans, atteignant alors 12 %. En tenant compte des superficies de cultures vivrières ayant du coton dans leur succession, l'étendue où coton et vivrier sont insérés dans une même succession de cultures correspond seulement à 4 % en 1975, et 5 % en 1978, du total de la surface en vivrier ou en coton. Le maïs, le riz sec et l'arachide sont le plus souvent inclus dans ce genre de succession.

Le coton s'avère donc, dans le cas de Karakpo, non intégré au système de culture traditionnel. Mis à part les cas exceptionnels venant d'être mentionnés, le coton se succède à lui-même. L'incitation de la CIDT à intégrer vivrier et coton au sein d'une même association ne porte, pour le moment, que peu de fruits, les villageois préférant cultiver les deux types de cultures sur des parcelles différentes. Bien sûr, une rotation avec coton et vivrier est observée sur le bloc défriché au bulldozer, mais celle-ci a été imposée aux planteurs. L'un d'eux a d'ailleurs abandonné le vivrier sur ce bloc.

Cette situation illustre également l'échec de la tentative de stabilisation des cultures. La CIDT espérait, avec le développement de la culture attelée, celle-ci nécessitant des défrichements au treuil ou au bulldozer, provoquer la fixation des cultures. Or les parcelles de culture attelée de 1975 sont toutes abandonnées en 1978. Sur le bloc défriché au bulldozer sur le territoire de Karakpo, certains planteurs de Ouazomon, le village proche auquel ce bloc a été conjointement attribué, ont abandonné une partie de leurs parcelles. Celles-ci ont été reprises, en partie, par des planteurs de Karakpo. Cet abandon des parcelles de culture attelée, y compris sur les blocs défrichés au bulldozer, se retrouve dans tout le pays sénoufo. Ainsi les deux blocs défrichés au sud de Boundiali en 1971 et 1972, signalés dans la section 212 (1), sont actuellement inoccupés. Compte-tenu du coût élevé des défrichements motorisés (2) et de l'érosion se manifestant sur de nombreux blocs, cette opération essuie un échec, l'objectif de culture continue n'étant pas réalisé.

(1) Cf. page 63.
(2) 120 000 F en 1976.

. *Une intensification limitée de la riziculture de bas-fond*

Du fait de la submersion des parcelles, la succession observée pour le riz inondé, ne comprend que cette culture, se succédant à elle-même.

Tout comme les autres productions, le riz inondé de 1975 se trouve sur des parcelles de trois ans au moins (93 %), ainsi que le montrent les chiffres ci-dessous :

- Première année de culture : 44 % ;
- Deuxième année de culture : 43 % ;
- Troisième année de culture : 6 % ;
- Quatrième année de culture : 4 % ;
- Cinquième année de culture : 2 % ;
- Sixième année de culture : -
- Septième année de culture : 1 %.

L'extension très récente des surfaces en riz inondé se retrouve dans l'importance de l'étendue de première ou de deuxième année de culture : celle-ci équivaut à 87 % de la superficie en riz de bas-fond.

Ceci est confirmé par la répartition en 1978 :

- Première année de culture : 25 % ;
- Deuxième année de culture : 20 % ;
- Troisième année de culture : 26 % ;
- Quatrième année de culture : 16 % ;
- Cinquième année de culture : 9 % ;
- Sixième année de culture : 3 %.

On assiste alors à un vieillissement des parcelles, celles de première, deuxième ou troisième année ne représentant que 71 % du riz inondé. Malgré la poursuite du développement du riz inondé entre 1975 et 1978, la valeur relative des surfaces de première ou deuxième année régresse en faveur de celles de troisième année ou plus.

Bien qu'encore peu stabilisée, la riziculture de submersion fait preuve d'une occupation du sol plus longue, la durée de celle-ci s'accroissant en trois ans.

. *Un système de production adapté aux conditions démographiques*

En conclusion, il s'avère que les productions issues du système antérieur – Igname, Maïs, Riz sec, Arachide – ont la durée d'occupation du sol la plus brève. Celle-ci s'est d'ailleurs raccourcie en trois ans, cette évolution étant imputable au déplacement de l'aire de production traditionnelle, imposé par les Eaux et Forêts. Pour le coton, les parcelles sont cultivées un peu plus longtemps, sans modification en trois ans. La durée d'exploitation des bas-fonds s'allonge de 1975 à 1978, ceci s'expliquant par l'extension récente du riz inondé.

Mais la situation reste, toutes productions confondues, peu modifiée entre les deux années de mesures. Les surfaces de première, deuxième ou troisième année de culture représentent 90 % de la superficie en 1975 et 88 % en 1978. Une parcelle est généralement exploitée trois années successives, pour être ensuite abandonnée pendant plusieurs années.

Cette période de jachère est longue, dépassant 50 ans dans plus de la moitié des cas. En se repérant à des événements de l'initiation masculine dans le village, nous avons pu estimer le temps de jachère, précédant l'exploitation des parcelles de 1978. Les résultats obtenus, présentés dans le tableau ci-dessous, montrent que le coton est produit après une jachère plus courte que le riz inondé et surtout, que le vivrier. En effet, le coton nécessitant un défrichement complet, les planteurs préfèrent des terrains où la végétation ne s'est pas trop reconstituée. Le riz inondé, du fait de son introduction peu ancienne, est cultivé, le plus souvent, sur des terres vierges. Mais plusieurs bas-fonds sont réutilisés après quelques années de repos.

Nombre d'années de jachère	< 5	5 - 9	10 - 19	20 - 29	30 - 49	≥ 50
Cultures traditionnelles	ε	4 %	4 %	6 %	22 %	65 %
Coton	-	-	68 %	10 %	2 %	20 %
Riz inondé	1 %	9 %	15 %	7 %	-	68 %
Ensemble des cultures	ε	4 %	18 %	7 %	12 %	58 %

Ce système de production, caractérisé par une brève utilisation du sol et une jachère longue, consomme beaucoup d'espace. Ceci n'est compatible qu'avec une densité démographique faible, ce qui est le cas de Karakpo, qui dispose de plus de 6 000 hectares, soit 17 hectares par habitant.

Cette surabondance en terre, et son accès entièrement libre et gratuit, font que la terre ne constitue pas, à proprement parlé, un capital foncier, mais plutôt un support pour la production. Aucune pression démographique ne se manifestant, le système de production vise à utiliser le plus possible le facteur abondant et gratuit qu'est la terre.

Il y a recherche de la combinaison terre-travail qui minimise l'effort productif. Il s'en suit une durée d'utilisation du sol limitée et la pratique de la jachère longue, moyen le moins onéreux pour conserver à la terre ses facultés productives. Plus sensibles à la productivité du travail, ainsi qu'il a déjà été mentionné pour le coton, qu'au rendement à l'unité de surface, les villageois pratiquent un système de production de type extensif, ce qui est cohérent avec la situation démographique de l'espace villageois, moins de 5 % de celui-ci étant exploité.

CONCLUSION CHAPITRE 2

Les cultures de rapport s'avèrent avoir une influence importante sur le système de production, provoquant une modification de la combinaison productive.

Grâce au crédit accordé par l'encadrement du coton, le capital d'exploitation, auparavant presque inexistant, émerge dans l'économie villageoise. Mais ce capital d'exploitation n'est étendu ni à toutes les cultures, ni à toutes les unités d'exploitation. Il est réservé aux cultures de rapport, les cultures vivrières ne bénéficiant guère de la transposition des procédés culturaux nouveaux. De plus, l'équipement culture attelée n'est acquis que par les unités importantes et produisant suffisamment de coton. Il s'en suit l'amorce, entre 1975 et 1978, d'une stratification économique entre les "gros" planteurs – tous chefs d'unité et en culture attelée – augmentant leurs superficies en coton, et les autres villageois qui voient leurs surfaces en coton stagner ou abandonnent cette spéculation.

Le recours au facteur de production que constitue le travail se voit également modifié. L'introduction des cultures de rapport a entraîné un accroissement important des superficies, sans qu'une évolution profonde de la productivité du travail se manifeste pour l'ensemble du système de production. En effet, la culture attelée, bien qu'améliorant la productivité du travail pour le labour et les sarclages, n'a, pour le moment, qu'une incidence faible au niveau de l'agriculture villageoise, du fait de son absence de généralisation à toutes les cultures et toutes les unités. A cela s'ajoute la coïncidence des pointes de travail des cultures de rapport et des autres productions. Cette conjugaison de l'extension des surfaces, du faible accroissement de la productivité globale du travail et de l'absence d'ajustement des calendriers culturaux, aboutit, lors de certaines périodes de l'année agricole, à la raréfaction de la main-d'oeuvre, jusqu'ici facteur de production abondant.

La disponibilité en terre n'est, par contre, pas modifiée par l'introduction des cultures nouvelles. Du fait de la faible densité démographique, la terre reste abondante, d'accès libre et gratuit, malgré la progression des superficies. Cette profusion en terre justifie le maintien de la culture itinérante, une parcelle étant rarement exploitée plus de trois années consécutives. Bien qu'observant une durée d'utilisation du sol légèrement plus longue, les cultures de rapport s'avèrent, elles-aussi, extensives. Aucune évolution ne se manifeste, de 1975 à 1978, pour le vivrier et le coton, ceci attestant l'échec de la tentative de stabilisation des cultures, y compris sur les blocs à défrichement motorisé. Seules les parcelles de riz inondé montrent un certain vieillissement durant ces trois mêmes années. Après sa courte utilisation, le sol est abandonné à une longue jachère, moyen économiquement le plus intéressant pour les villageois de reconstituer ses capacités productives. Le temps de jachère précédant l'exploitation des parcelles de 1978 est le plus souvent supérieur à 50 ans, s'avérant cependant plus bref, généralement entre 10 et 20 ans, pour le coton.

Il apparaît donc que la stratégie adoptée par les villageois correspond à la juxtaposition de deux sous-systèmes au sein de l'activité agricole : celui des cultures de rapport aux cultures vivrières. Tout en adoptant des espèces et des techniques nouvelles, les villageois perpétuent, parallèlement, le système antérieur à l'introduction des cultures de rapport. De cette juxtaposition résulte une certaine incohérence de l'ensemble du système de production, dont la manifestation la plus flagrante est l'apparition de goulots d'étranglements dans le travail.

Cette juxtaposition de deux sous-systèmes de production au sein de l'agriculture villageoise s'explique, en partie, par le type d'encadrement agricole. Au début, les interventions extérieures sont demeurées strictement sectorielles, seules les cultures de rapport étant concernées. L'absence de vision globale de l'ensemble du système de production, résultant de l'adjonction de cultures et de techniques nouvelles, a conforté les villageois dans leur désir de maintenir inchangé leur sous-système vivrier. A partir de 1971, la société encadrant le coton s'est fixé des objectifs plus vastes, recherchant la modernisation des techniques agraires et l'extension de son action à d'autres productions. Mais cette modification dans les objectifs n'a pas porté les fruits que l'on pouvait escompter, du fait de l'intérêt insuffisant de la majeure partie des villageois, motivé peut-être par l'intérêt financier peu probant de la culture attelée, tout au moins les premières années. La transformation, depuis 1978, de la compagnie d'encadrement du coton en société de développement régional, chargée de l'ensemble des interventions auprès de l'agriculture du nord de la Côte d'Ivoire, est toutefois un atout, susceptible de modifier la situation.

CONCLUSION 1ERE PARTIE

Bien qu'ayant provoqué des changements profonds dans l'économie agricole villageoise, l'introduction des cultures de rapport n'a que peu modifié le système de production antérieur. L'amalgame des éléments nouveaux et anciens ne s'est pas réalisé et la juxtaposition de deux types de production caractérise l'agriculture villageoise. Aux cultures vivrières existantes sont venues se plaquer les cultures de rapport.

Cette juxtaposition apparait tout d'abord dans les fonctions économiques différentes auxquelles répondent productions vivrières et cultures de rapport, ainsi que dans les objectifs distincts qu'elles permettent de réaliser. Les cultures vivrières assurent la collecte des subsistances nécessaires à la survie du groupe. Les productions de rapport fournissent un revenu monétaire régulier, permettant l'accès à des biens de consommation non produits par la communauté villageoise.

Au niveau de l'organisation de la production, cette juxtaposition des cultures de rapport et des cultures vivrières est révélée par la coexistance de deux processus de production au sein de l'unité d'exploitation. A une production collective, concourant essentiellement à l'alimentation de l'ensemble des membres de l'unité d'exploitation, se superpose une production de type individuel, privilégiant les cultures de rapport. La dépendance alimentaire vis-à-vis du champs collectif s'accompagne d'une autonomie dans la production pour le contrôle d'un revenu monétaire. Ces deux niveaux dans la production relèvent d'une organisation déjà ancienne, mais l'introduction des cultures de rapport a favorisé la multiplication des parcelles individuelles, auparavant peu nombreuses et de petite taille.

La juxtaposition des deux types de production se manifeste également dans la combinaison en facteurs de production. Le capital d'exploitation, dont l'émergence dans l'économie villageoise est liée aux cultures de rapport, est réservé à celles-ci. L'absence d'ajustement de calendriers culturaux, conjuguée à l'extension importante des superficies consécutive à l'introduction des cultures de rapport, provoque une raréfaction du facteur travail, jusqu'ici abondant.

Traduite, au niveau de l'espace villageois, par l'existence d'aires de production séparées, la juxtaposition des cultures vivrières et des cultures de rapport est constatée aussi dans le domaine technique. L'agriculture vivrière ne bénéficie guère de la transposition des procédés culturaux nouveaux utilisés par les cultures de rapport.

Cette juxtaposition des deux types de culture apparaît au sein de chaque unité d'exploitation, beaucoup plus qu'entre exploitations. Cependant, bien que la quasi-totalité des unités continuent à produire pour le marché et leur autoconsommation, l'amorce d'une certaine stratification économique est décelable entre 1975 et 1978. Grâce à la culture attelée, les planteurs de coton les plus importants en 1975, accroissent en trois ans nettement leurs superficies en cette spéculation. Dans le même temps, les autres villageois voient leur surface en coton stagner et même certains abandonnent cette culture.

Cette juxtaposition, mise en évidence sous différentes formes dans l'agriculture villageoise, aboutit à un certain dualisme dans l'économie villageoise. Le système de production consécutif à l'introduction des cultures de rapport, résulte en fait de la pratique simultanée de deux sous-systèmes relativement étrangers l'un à l'autre : un sous-système vivrier, reproduction du système de production antérieur et un sous-système rapporté, utilisant des techniques nouvelles et basé sur les cultures de rapport. L'importance de ces deux sous-systèmes n'est pas équivalente. L'agriculture vivrière prédomine, que ce soit par les surfaces qui lui sont consacrées, par les volumes produits, ou par la priorité faite aux travaux qu'elle requiert.

Toutefois, la coupure entre ces deux sous-systèmes n'est pas totale. Si le coton est intégralement vendu, par contre le riz inondé et l'arachide sont tous les deux partiellement commercialisés, selon une proportion qui peut varier selon l'évolution relative des cours. Ainsi, le riz inondé, surtout commercialisé en 1975, est-il en majeure partie consommé en 1978, tandis que l'arachide observe le phénomène inverse pendant la même période. De même la distinction ne se fait pas entre une agriculture traditionnelle à caractère extensif d'un côté, et une agriculture moderne, mécanisée et intensive, de l'autre. Bien que les moyens mis en oeuvre dans le sous-système rapporté relèvent d'une technicité plus élaborée, l'introduction des cultures de rapport n'a pas fondamentalement modifié le système de production, ce dernier demeurant extensif, que ce soit pour les cultures vivrières ou les cultures de rapport.

Ce caractère extensif du système de production s'explique par une grande disponibilité en terre. Le caractère abondant et gratuit de ce facteur de production permet de comprendre que l'extension des cultures de rapport ces dernières années, et surtout pour le riz inondé, s'est opérée par un accroissement des superficies exploitées beaucoup plus que par une amélioration des rendements. Mais si cette extension des surfaces, dont on constate la poursuite entre 1975 et 1978, a été possible, jusqu'ici, sans grand changement dans les moyens techniques mis en oeuvre pour l'ensemble du système de production, la raréfaction du facteur travail va probablement obliger les villageois à modifier leur mode de culture.

Ce changement doit être effectif pour l'ensemble du système de production et doit s'accompagner, de la part de l'encadrement extérieur, d'une vision plus globale, de l'intégralité de l'agriculture villageoise, se traduisant notamment par un ajustement des calendriers culturaux des différentes cultures. Il ne suffit pas, en effet, d'améliorer les techniques utilisées pour les cultures de rapport, si l'agriculture vivrière continue à requérir des temps de travaux importants, venant concurrencer certaines opérations culturales des productions destinées à la vente.

Cette évolution du mode de culture doit de plus s'effectuer dans le sens de l'accroissement de la productivité du travail plus que dans l'augmentation des rendements ramenés à l'unité de superficie. Aucune pression démographique ne se manifestant, la terre restera probablement pendant encore plusieurs décennies un facteur abondant. Seule la raréfaction du facteur travail peut, semble-t-il, provoquer un mécanisme générateur d'évolution de l'ensemble du système de production.

ANNEXES

SOMMAIRE DES ANNEXES

PAGE

- PRÉSENTATION DU PAYS SÉNOUFO AU SUD DE BOUNDIALI 2
- DÉMOGRAPHIE 10
- SUPERFICIES ET VARIETES DE CULTURES. 20
- LE TERROIR 30
- RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ANNUELLE DE 1975 - 1976 49
- RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE 10 MOIS DE 1978 - 1979 63

KARAKPO

Plan du village 1er septembre 1978

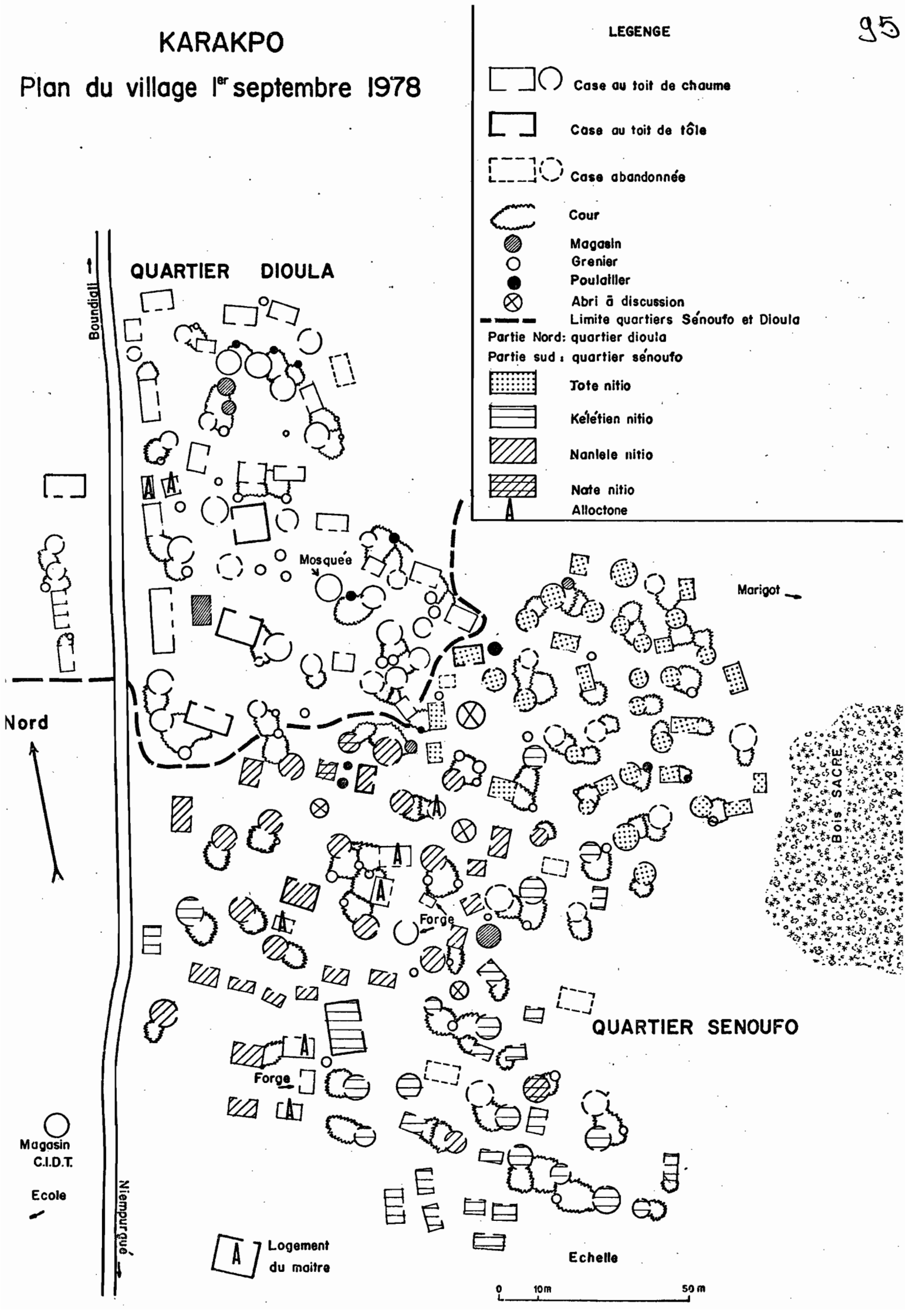

PRESENTATION DU PAYS SENOUFO AU SUD DE BOUNDIALI

PAYS SENOUFO AU SUD DE BOUNDIALI

DECOUPAGE ADMINISTRATIF

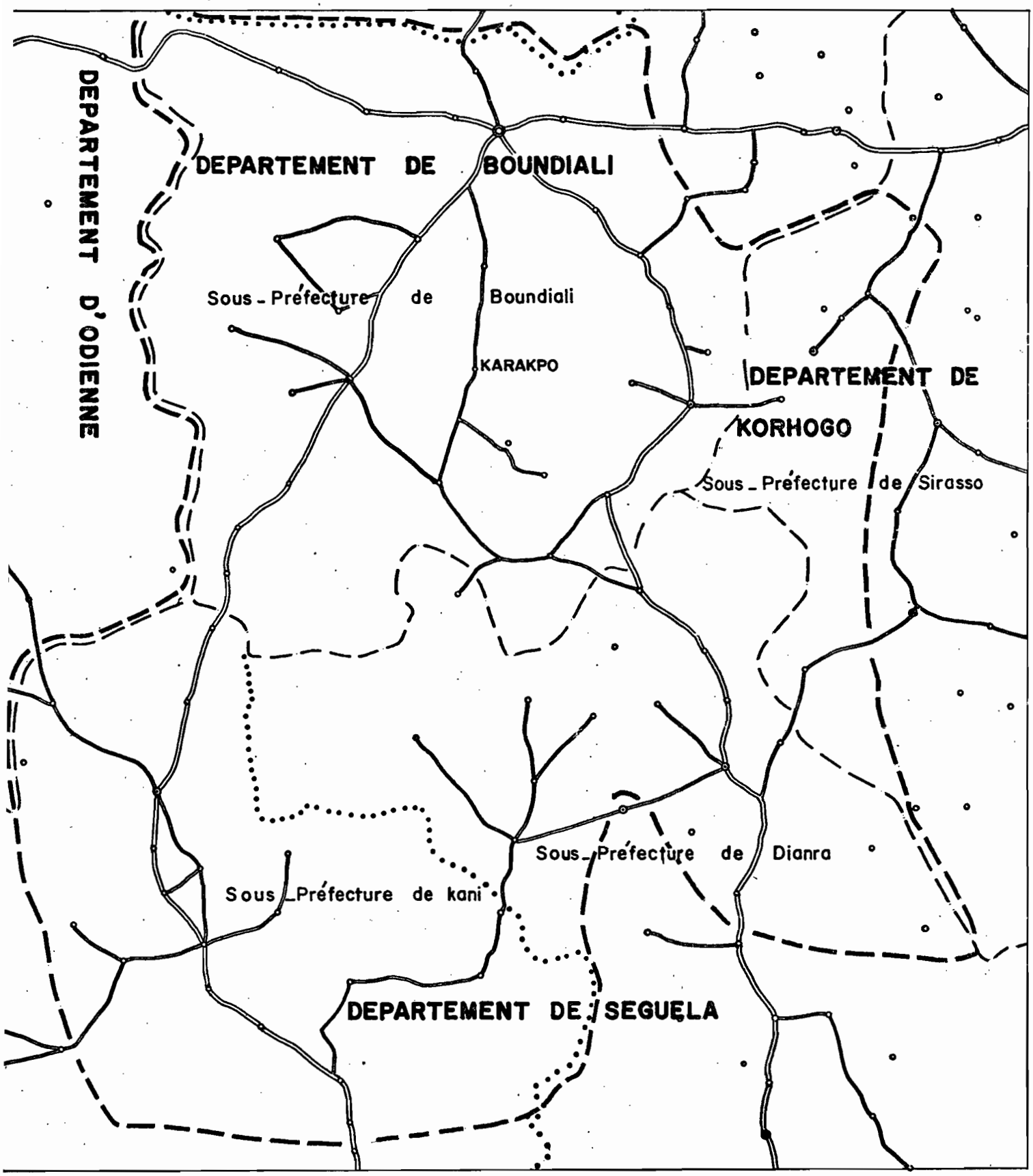

Limite pays senoufo au sud de Boundiali

Limite département

Limite sous-préfecture

Echelle 1/500.000

0 10 km

PAYS SENOUFO AU SUD DE BOUNDIALI

A4

Noms des villages et limites administratives

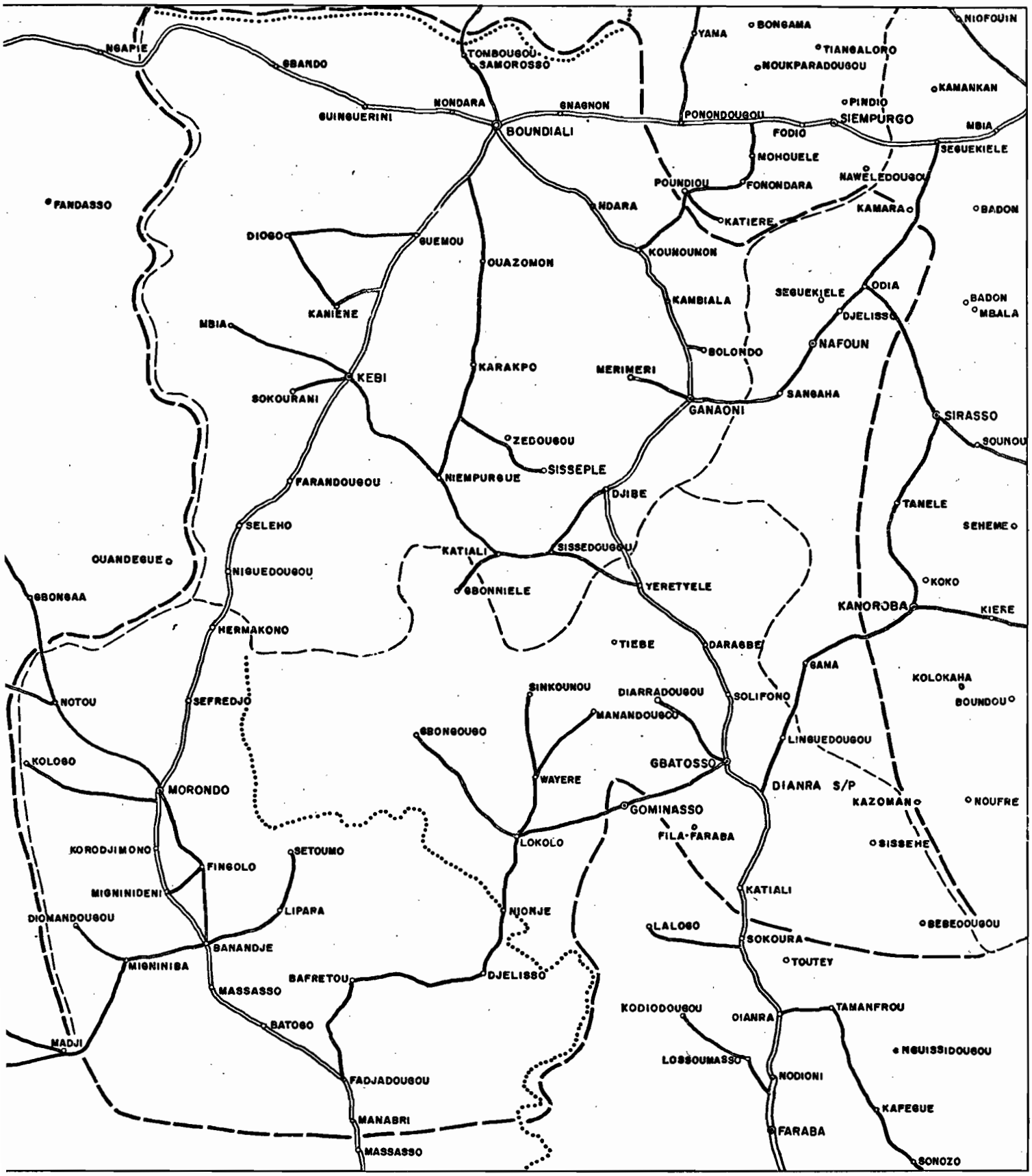

ECHELLE : 1/50 000

0 10 km

Limite pays senoufo au sud de Boundiali

Limite departement

Limite sous-prefecture

Route principale

Route secondaire

PAYS SENOUFO AU SUD DE BOUNDIALI

LOCALISATION DE LA POPULATION

Recensement 1975

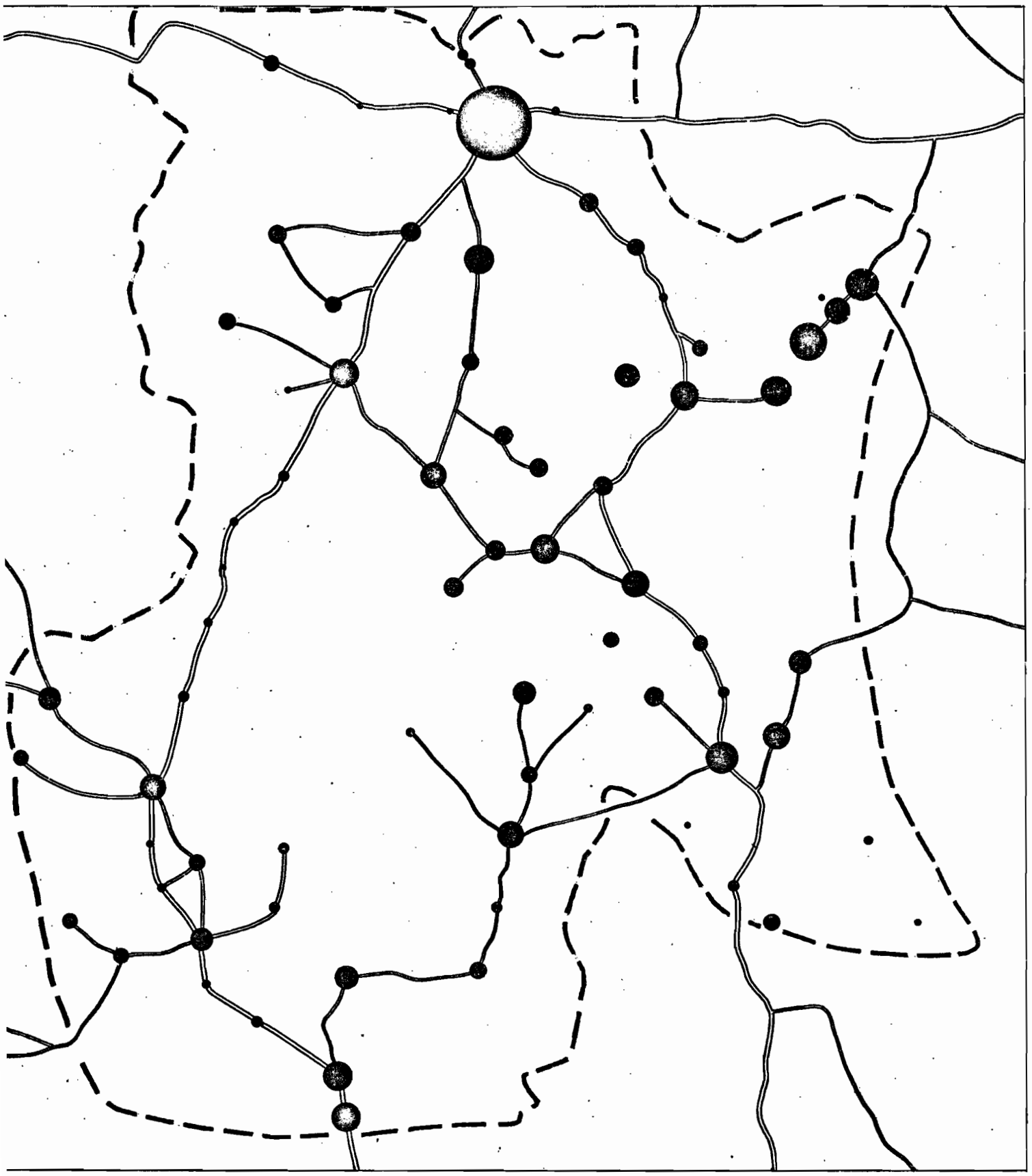

Limite pays senoufo au sud de boundiali

Echelle 1/500 000

0 10 km

Localisation de la population: LEGENDE

100	habitants	1mm de diamètre
100 à 200	habitants	1,7mm de diamètre
200 à 300	habitants	2,2 mm de diamètre
300 à 400	habitants	2,6mm de diamètre
400 à 500	habitants	3,0mm de diamètre
500 à 700	habitants	3,5mm de diamètre
700 à 1000	habitants	4,0mm de diamètre
1000 à 1300	habitants	5,0 mm de diamètre
1300 à 1600	habitants	5,5mm de diamètre
1600 à 1900	habitants	6,0 mm de diamètre
2600	habitants	7,0 mm de diamètre
9800	habitants	14,0mm de diamètre

CARTE ETHNIQUE

SOUS - ETHNIES SENOUFO AU SUD DE BOUNDIALI

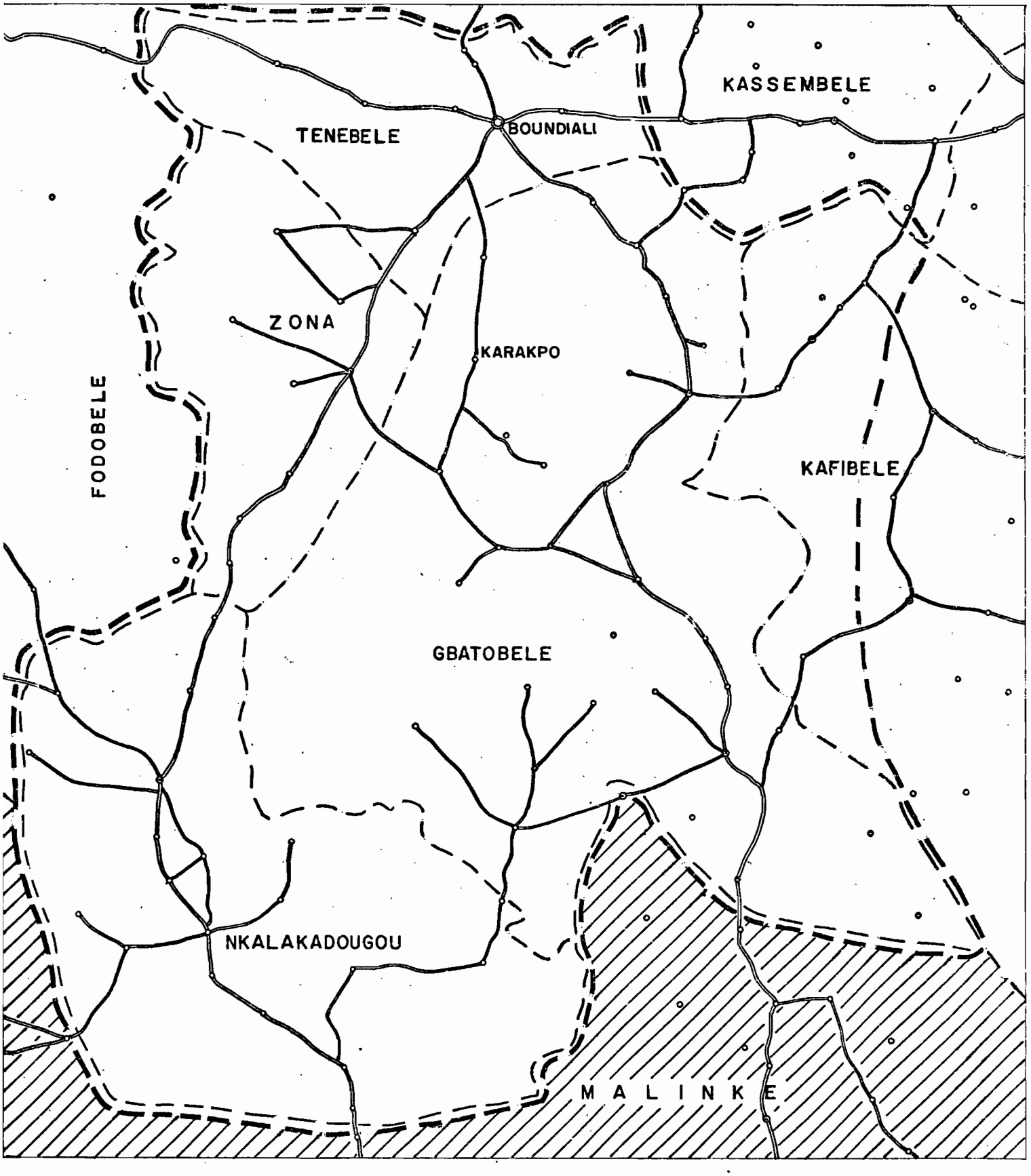

Limite de pays sénoufo au sud de Boundiali

Limite ethnique

Malinké

Echelle 1/500.000

0 5 10km

DECOUPAGE DE L'ENCADREMENT DE LA CULTURE DU COTON

A8

SECTEURS ET ZONES CIDT AU SUD DE BOUNDIALI

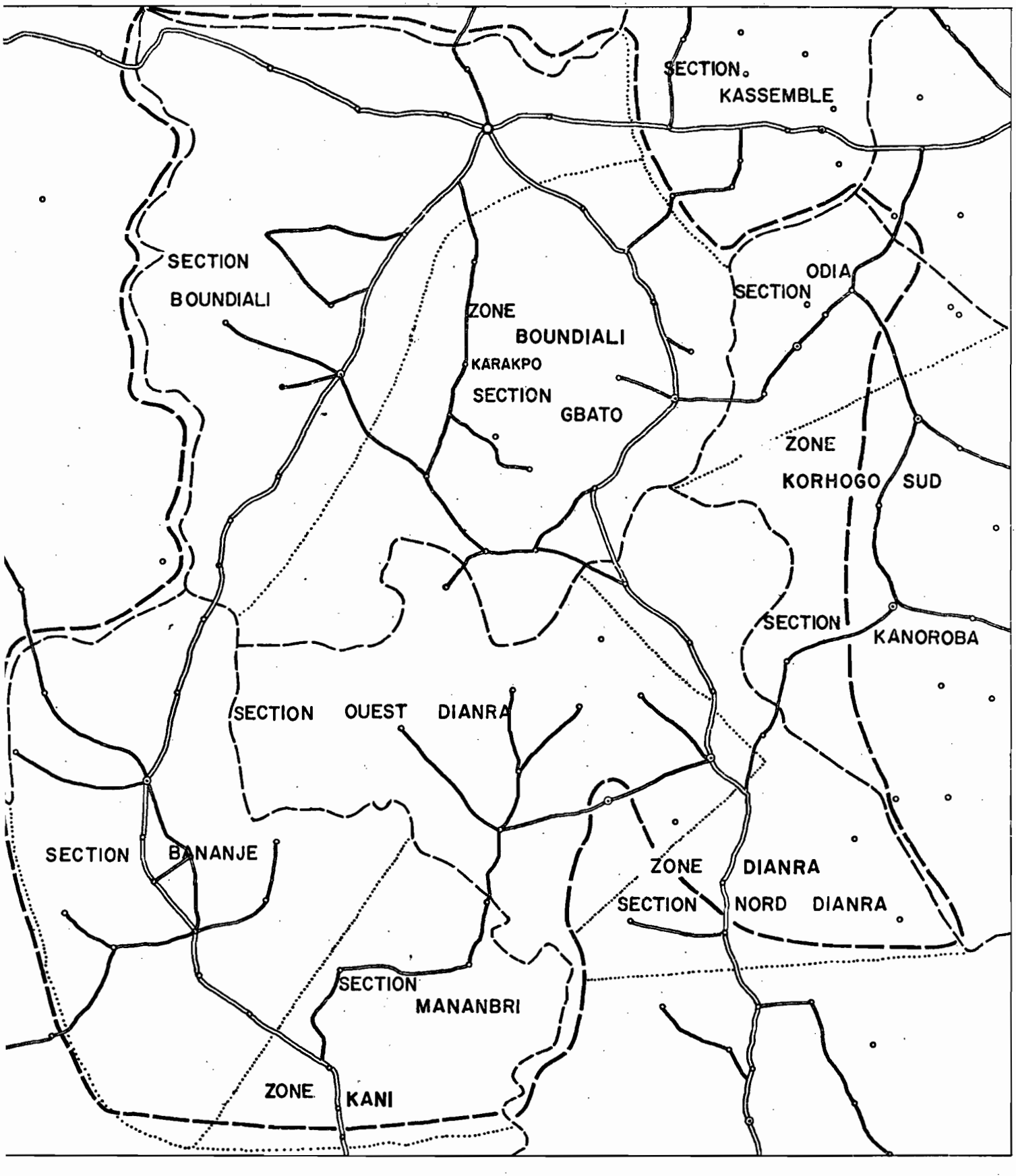

Limite pays Sénoufo au sud de Boundiali

Limite secteur CIDT

Limite zone CIDT

Echelle 1/50 000

0 10km

FORETS CLASSEES AU SUD DE BOUNDIALI

A 9

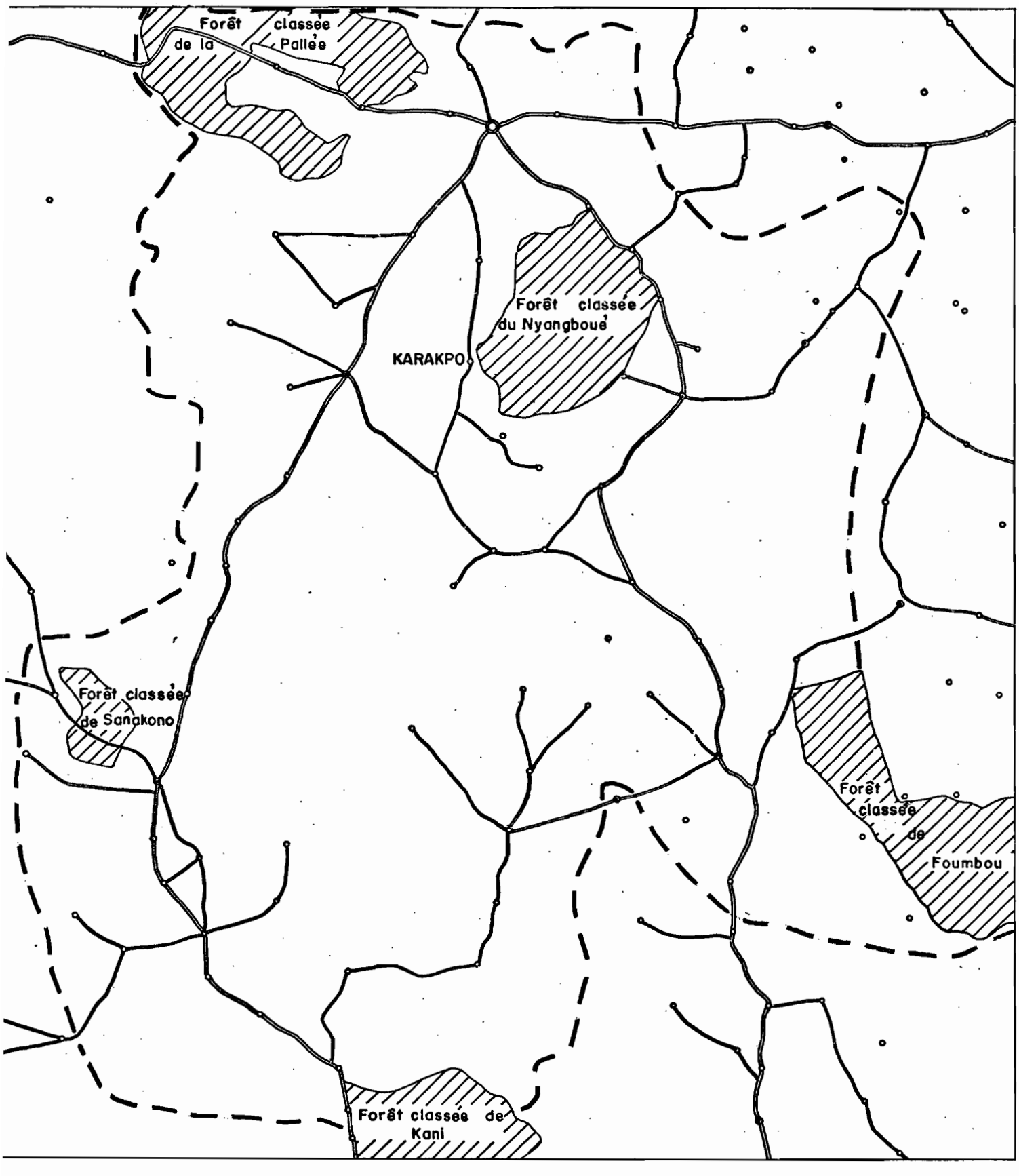

Limite pays senoufo au sud Boundiali

Forêt classée

Echelle 1/500.000

0 5 10 km

DEMOGRAPHIE

CLASSES D'AGE

Ne pouvant connaître avec précision l'âge de tous les villageois, nous avons pris comme référence les classes d'âge de l'initiation masculine sénoufo, le *poro*. Bien qu'elle puisse être jugée contestable, cette approche de l'âge biologique par le biais de l'âge social, nous semble moins aléatoire que d'autres procédés tels l'estimation visuelle ou le relevé de la date de naissance, parfois fantaisiste, indiquée sur la carte d'identité.

Cette méthode, à partir des classes d'âges d'initiation, comporte un certain nombre d'imperfections, que nous avons essayé de contourner. La première d'entre elles peut provenir de la non-concordance, pour un homme sénoufo, entre son âge biologique et son âge social. En effet, bien que la constitution d'une promotion d'initiation soit basée sur l'âge biologique, cette règle est parfois non suivie, lorsque deux frères utérins sont rapprochés. Deux frères issus de la même mère ne pouvant être initiés en même temps dans un même enclos initiatique, l'un d'eux peut être inséré dans la promotion précédente ou suivante. Nous avons demandé quels étaient les individus concernés par ce "glissement", et leur avons affecté le numéro correspondant à la promotion dont ils auraient dû faire partie.

Le deuxième défaut de cette méthode réside dans le fait que l'ensemble des Dioula du village, de religion musulmane, ne font pas le *poro*. De même, les femmes sénoufo ne sont acceptées dans l'enclos initiatique que plusieurs années après la ménopause, et la promotion à laquelle elles se rattachent alors est éloignée de celle des hommes de même âge biologique. Chaque individu sachant s'il est du même âge, plus vieux ou plus jeune qu'un autre villageois, ce problème a été résolu en affectant aux Dioula et aux femmes sénoufo le numéro de classe d'un initié du même âge.

La troisième difficulté résulte de la fréquence de constitution d'une nouvelle promotion d'initiés. Ainsi, en se basant sur les déclarations des anciens du village, nous pensions en 1976 que la périodicité était de 7 ans. En effet, dans le calendrier sénoufo l'année comprenant 12 lunaisons, soit 11 jours de moins que l'année solaire (1), un cycle d'initiation correspond à 7 années lunaires incomplètes. Etant présent lors de l'admission dans l'enclos initiatique d'une nouvelle promotion (classe n° 4), le 1er septembre 1978, et sachant que l'entrée précédente avait eu lieu à la même époque en 1972 (2), nous avons cherché à vérifier cette fréquence de 6 ans. L'entrée d'une nouvelle promotion d'initiés ayant lieu la même année, pendant la saison des pluies, pour tous les villages du *Gbato*, nous avons pu, en nous référant à la scolarité d'individus originaires de villages voisins, ainsi qu'aux congés d'anciens combattants, dont les dates sont inscrites sur le livret militaire, retrouver les années de changement de classe : 1930, ..., 1942, 1948, ..., 1960, 1966, 1972, 1978. L'année 1930 est celle de l'entrée dans l'enclos initiatique du Sénoufo le plus vieux de Karakpo (classe n° 12). Bien que les années d'entrée de deux promotions n'ont pu être déterminées (3) les dates connues sont conciliables avec une périodicité de 6 ans.

Un éventuel rajeunissement du début de l'initiation peut entraîner également une erreur dans la détermination des tranches d'âge correspondant à chaque promotion de *poro*. N'ayant pu vérifier à Karakpo un tel phénomène, nous n'en avons pas tenu compte.

On obtient donc les tranches d'âge indiquées dans le tableau ci-après. Sur ce dernier, chaque promotion a été affectée d'un numéro et garde la même numérotation lors des deux recensements, arrêtés les 1er septembre 1975 et 1978. A chaque numéro correspond donc des écarts d'âge différents, décalés de 3 ans. Le lecteur devra en tenir compte pour l'interprétation des pyramides contenues dans le présent volume.

	1er septembre 1975		1er septembre 1978	
N° de classe	Ages	Stade de *poro*	Ages	Stade de *poro*
1	Moins de 7 ans		Moins de 10 ans	
2	7 à 12 ans		10 à 15 ans	*PLAKOROLE*
3	13 à 18 ans	*PLAKOROLE*	16 à 21 ans	*PLALE*
4	19 à 24 ans	*PLALE*	22 à 27 ans	*TIOLOLE*
5	25 à 30 ans	*TIOLOLE*	28 à 33 ans	*KAFOKONLE*
6	31 à 36 ans	*KAFOKONLE*	34 à 39 ans	*TELEE*
7	37 à 42 ans	*TELEE*	40 à 45 ans	
8	43 à 48 ans		46 à 51 ans	
9	49 à 54 ans		52 à 57 ans	
10	55 à 60 ans		58 à 63 ans	
11	61 à 66 ans		64 à 69 ans	
12	67 à 72 ans		70 à 75 ans	
13	73 à 78 ans		76 à 81 ans	

Les garçons sénoufo ne constituant un groupe social défini qu'à partir du stade *plakorolé*, il a été nécessaire de former, pour les cadets de cette promotion, deux groupes virtuels, les classes 1 et 2, les jeunes de cette dernière étant *plakorolé* en 1978. La classe n° 1 correspond à une fourchette plus importante : 7 ans en 1975 et 10 ans en 1978. Aussi, sur les pyramides des âges, la hauteur en ordonnée du rectangle représentant chaque classe d'âge étant proportionnelle à l'écart d'âge de celle-ci, le rectangle de la classe n° 1 est plus haut que les autres. Par contre, afin que la surface de chaque rectangle soit proportionnelle au nombre d'individus concernés, la longueur de celui de la classe 1 a été pondérée par multiplication d'un coefficient correcteur de 6/7 en 1975 et 6/10 en 1978. On obtient donc des pyramides dont la base est inhabituelle.

---

(1) Chaque mois sénoufo coïncidant toujours à la même période climatique et culturale, nous ne sommes pas parvenus, malgré de nombreuses questions à ce sujet auprès des anciens, à connaître le procédé d'ajustement périodique qui permet de rattraper le décalage entre l'année lunaire et l'année solaire.
(2) Cette date nous a été indiquée par quelqu'un habitant alors Boundiali.
(3) Ce sont, très probablement, 1936 et 1954.

ETAPES DE L'ITINERAIRE INITIATIQUE A KARAKPO

Ayant, à travers l'approche de l'âge, abordé le système des classes d'initiation, nous en profitons pour publier quelques informations, à caractère essentiellement descriptif, sur le *poro* tel qu'il s'est déroulé à KARAKPO entre 1972 et 1978. L'initiation sortant du cadre de notre étude, nous nous bornerons à donner les noms des différents échelons de ce processus d'intégration à la société Sénoufo, et à décrire les principaux événements publics jalonnant le parcours initiatique.

De même, bien que le système des classes d'âge joue un rôle important dans les domaines du religieux et du politique, il ne sera fait allusion, au cours de la deuxième partie de cette thèse, qu'aux aspects économiques du *poro*.

. *Les degrés successifs*

Ce système de classes est de type linéaire (1), une nouvelle promotion étant formée périodiquement, chacune gravissant les différents échelons de la hiérarchie initiatique.

L'initiation proprement dite comprend trois étapes successives : deux stades préparatoires, ceux des *plakorolé* puis des *plalé* et, enfin, le stade principal, celui des *tiololé*, en début duquel l'initié est introduit dans l'enclos initiatique. Les membres d'une même promotion sont ensuite appelés *kafokonlé*, puis *téléé*. Ils atteignent alors le groupe terminal, réunissant tous les vieux, les *oliélé*. En fait, la première phase est tombée en désuétude et, bien que les garçons correspondant à ce stade soient encore désignés par le terme de *plakorolé*, aucune cérémonie ne vient marquer cette étape. Les jeunes sont maintenant rassemblés de manière définitive en une même promotion au moment de devenir *plalé*. Un stade intermédiaire, celui des *kambarlé*, sépare l'échelon des *plalé* de celui des *tiololé*.

Un même individu est *plakorolé* pendant 6 ans, puis devient *plalé* pendant 7 ans, et *kambarlé* 1 an. A partir de son admission dans l'enclos initiatique, devenant alors *tiololé*, il progresse d'un degré tous les 6 ans, lorsqu'une nouvelle promotion entre dans l'enclos initiatique. La vie villageoise est ainsi réglée selon des cycles de 6 ans, au cours de chacun desquels les passages à un échelon supérieur s'effectuent en 3 temps. Le cycle débute par la consécration de la promotion sortante, devenant *kafokonlé*, et l'admission dans l'enclos initiatique d'une nouvelle promotion. Dans le même temps, les promotions plus anciennes progressent chacune d'un degré. Quatre ans plus tard, se constituent de nouveaux *plakorolé* et de nouveaux *plalé*, ces derniers étant provisoirement désignés *plafombélé* pour les distinguer de leurs aînés immédiats, qui deviendront *kambarlé* un an plus tard. Une année s'étant de nouveau écoulée, les *tiololé* du début du cycle passent *kafokonlé* tandis que leurs cadets deviennent *tiololé*.

Afin d'illustrer ces explications, qui peuvent paraître obscures, nous indiquons maintenant les dates de changement de degré d'initiation, lors du cycle que nous avons partiellement suivi, en précisant le numéro des classes concernées. Le lecteur se reportera au tableau de la page précédente, pour la correspondance entre les numéros de classe, les tranches d'âge et les stades d'initiation.

- Fin août - début septembre 1972 : les membres de la classe n° 5 deviennent *tiololé* ; ceux des classes 6 et 7, respectivement, *kafokonlé* et *téléé*.

- 15 juillet 1976 : les garçons de la classe n° 4 deviennent *plalé*, ceux de la classe n° 3 devenant alors *plakorolé*.

- 10 juin 1977 : les jeunes de la classe n° 4 deviennent *kambarlé*.

- 31 août 1978 : les individus de la classe n° 5 achèvent la phase principale de l'initiation et deviennent *kafokonlé* ; ceux de la classe n° 6 sont alors *téléé*.

- 1er septembre 1978 : les membres de la classe n° 4 deviennent *tiololé*.

. *Les principaux moments de l'initiation*

Un certain nombre de manifestations ayant lieu à l'intérieur de l'enclos initiatique et ne devant pas être transmis aux non-initiés, seuls seront vus, ci-dessous, les aspects publics de ces moments. Ces points forts du *poro* sont indiqués dans l'ordre où ils sont vécus par un initié et non dans celui qui peut être observé au cours d'un même cycle de 6 ans. La date et la classe d'âge concernée, lors du dernier cycle écoulé, sont spécifiées entre parenthèses.

1° - *KATIERE* (15 juillet 1976 : classe n° 3). Le stade *plakorolé* ne faisant maintenant l'objet d'aucun évènement, cette cérémonie est à présent celle par laquelle débute l'initiation. Aidés par les *tiololé*, les nouveaux *plalé (= plafombélé)* dressent de nuit, aux abords du village, un mât *(katiertigué)*, d'environ 8 mètres de hauteur, dont la base est entourée d'un fagot de bois. Le lendemain matin les *plafombélé* coupent du bois qu'ils distribuent aux vieux. Un peu plus tard, ils sont lavés en public par des femmes, puis frottés d'huile par les *tiololé*. Leur costume est composé d'un nouveau cache-sexe, d'une sorte de fouet garni de cauris sur

(1) PAULME (D.) *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest*. Paris, PLON, 1971, p.14.

l'épaule droite, un bracelet également recouvert de cauris au biceps gauche, des bracelets métalliques aux poignets, un collier de fibres autour du cou, une besace décorée de clochettes en bandoulière. Les festivités liées à cette manifestation durent environ une semaine.

2° - *SOHOLE* (janvier 1977 : classe n° 3). Après avoir appris en brousse une danse pendant toute la journée, les nouveaux *plalé* se lavent dans le marigot et sont frottés d'huile. Habillés d'une jupette de fibres multicolores, ils dansent la nuit en frappant le sol avec un bâton court. Cette danse est exécutée pendant une semaine, durant laquelle ils dorment ensemble et ne doivent pas parler aux non-initiés.

3° - *DINE* (? 1977 : classe n° 3). Après plusieurs semaines de répétition en brousse, les *plafombélé* exécutent de nuit un pas de danse, reprenant en choeur les couplets satiriques chantés par deux d'entre eux. Les cibles de ces moqueries sont les *tiololé*, deux promotions au-dessus d'eux, dont ils raillent les défauts ou les "affaires de femmes".

4° - *ZEDIANRE* (juin 1977 : classe n° 3). Un matin les *plalé* sont réunis hors du village avec les fillettes du quartier, ces dernières appelées *porotia*, leur étant attribuées par les vieux. Ce groupe mixte revient l'après-midi au village, le crâne rasé. Les *plalé* se vêtissent de larges boubous. Pendant 1 semaine au cours de laquelle les *porotia* mangent avec les *plalé* les plats qu'elles ont préparés, ils dansent la nuit dans le village.

5° - *NINIORO* (19 août 1976 : classe n° 4). Après une longue période de préparation hors du village, les *plalé* réitèrent des chansons satiriques, rythmées par la danse, semblables à celle du *DINE*, mais visant cette fois-ci les membres de la promotion précédente, au stade *tiololé*. Les *plalé* sont habillés d'un pantalon bouffant, le buste recouvert d'une espèce de filet, la tête coiffée d'un capuchon orné de cauris et tombant dans le dos.

6° - *KOKPODO* (10 juin 1977 : classe n° 4). Rassemblés hors du village, à proximité du marigot, les anciens *plalé* deviennent *kambarlé*, à l'issue d'une épreuve, dont le contenu ne peut être divulgué.

7° - *TIOLOGO* (31 août - 2 septembre 1978 : classe n° 4). Ceux de la promotion précédente ayant été consacrés *kafokonlé* le matin, les *kambarlé* et leurs *porotia*, le crâne rasé, sont rassemblés en fin de journée au bord du marigot, pour la cérémonie du *non*. Celle-ci, étalée sur plus de 24 heures, consiste à haler une souche d'arbre, dont partent deux racines, figurant un boeuf (*non* en sénoufo). Tandis que l'un d'eux tient le *non* par les cornes, les autres *kambarlé*, aidés des fillettes, tirent péniblement sur la longue liane tressée fixée au morceau de bois. Leurs aînés, les récents *kafokonlé*, une baguette de rotin terminée par une boucle à la main, les entourent en chantant, les houspillant et gesticulant. Ce cortège s'arrête à l'orée du bosquet initiatique, où le *non* est camouflé sous des branchages. Les *kambarlé* et leurs *porotia* y passent la nuit auprès d'un feu, tandis que le village est égayé par les chants des nouveaux *kafokonlé*.

La journée suivante, le même cortège contourne à distance le village, en 4 étapes espacées de longs moments de repos, durant lesquels le *non* reste caché sous des feuillages. Au cours de la nuit, les *kambarlé* sont introduits dans l'enclos initiatique, où ils subissent un certain nombre d'épreuves, ce moment constituant le sommet de la période initiatique, à partir duquel ils sont appelés *tiololé*.

Puis, les nouveaux *tiololé* sont présentés triomphalement au village : un long cortège sort du bosquet initiatique, s'étire entre les cases. Les vieux viennent en tête suivis par les autres promotions ayant achevé l'initiation, dans l'ordre d'ancienneté. Tous chantent. Les nouveaux *tiololé*, recouverts d'huile et vêtus d'un costume particulier, sont en queue. Tous ont des feuillages dans chaque main. L'orchestre de tam-tams ferme la marche.

Les nouveaux *tiololé* et les deux promotions précédentes sont mus d'un mouvement saccadé, gesticulant d'un pied sur l'autre, le buste penché en avant. Un quart d'heure plus tard, cette procession réintègre l'enclos initiatique. Les nouveaux *tiololé* vont ainsi passer trois mois éprouvants, durant lesquels ils dorment dans l'enclos initiatique, y exécutent certains travaux et acquièrent un certain nombre de connaissances. Leur costume, dont ils sont parés chaque fois qu'ils quittent l'enclos initiatique, comprend une large bande de tissu indigo, passant entre les jambes et fixée par une ceinture de cuir, le pan arrière décoré de cauris atteignant les mollets. La coiffure est constituée d'un capuchon pointu fait d'un rectangle de toile indigo cousu sur un côté, retenu par un cercle de cuir décoré de cauris. Un bracelet de bronze entoure chaque poignet et un collier pend autour du cou. Un équipement vient compléter ces éléments : une besace en cuir en bandoulière, un carquois dans le dos et un arc à la main. Pendant la semaine qui suit leur admission dans l'enclos initiatique, ils ont interdiction de parler à un non initié et portent, à cet effet, un disque de fer sur la bouche, tenu par un cauris entre les dents.

8° - *FOGUE* (7 janvier 1977 - 10 février 1977 : classe n° 5). Les vieux attribuent à chacun des *tiololé* une ou plusieurs *foguédia* (= fille du *fogué*). La caractéristique de ces festivités est le "chauffage des seins" : les *tiololé* attrapent les seins des *foguédia*, qui ne peuvent refuser.

9° - *KAFO* (31 août 1978 : classe 5). Par cette cérémonie, réalisée de nuit dans l'enclos initiatique, les *tiololé* terminent leur temps d'initiation et deviennent *kafokonlé*. Tôt le matin, ils sortent du bosquet initiatique, torse nu, le crâne partiellement rasé, sur le sommet duquel subsiste une bande de cheveux, la baguette de rotin dont il a été question plus haut à la main. Suivis chacun d'un choeur de femmes reprenant le refrain, ils chantent individuellement tout ce qu'ils ont enduré durant ces six dernières années. Les chants animeront le village pendant plus de vingt-quatre heures sans discontinuer, de jour comme de nuit. Une semaine plus tard débute un mois de défoulement, au cours duquel les *kafokonlé*, déguisés de guenilles, deux sacs en bandoulière, chantent, hurlent, gesticulent, se raillent et tracassent ceux qu'ils croisent. Ils chapardent de la nourriture ou des objets.

10° - *NGORO* (danse exécutée au village du 16 novembre 1978 à début avril 1979 : classe n° 5). La danse du *ngoro* vient clore les manifestations du *poro* d'un individu. Leurs anciennes *foguédia* étant maintenant appelées *ngorodia* (= fille du *ngoro*), les *kafokonlé* répètent la nuit avec elles une danse joyeuse, dans la clairière initiatique. Près de trois mois après le *KAFO*, ils dansent la nuit devant tous les villageois rassemblés sur la place du village. Au rythme de l'orchestre, composé de balafons, de flûtes et de tam-tams, les *ngorodia* exécutent par couples successifs des pas compliqués, tandis que les *kafokonlé* sautillent autour d'elles en les agaçant. Chaque soir, *kafokonlé* et *ngorodia* se retrouvent devant la case du *"baba"*, où ils mangent, se reposent. Ces soirées sont aussi l'occasion de toucher les seins des *ngorodia*. Après trois ou quatre mois de festivités,

durant lesquels le *ngoro* est périodiquement dansé, le village retrouve son calme.

§ §

§

Nous avons assisté nous-même à certains de ces moments de l'initiation : du *tiologo au ngoro* (n° 7 à 10). Certains nous ont été décrits, au fur et à mesure par quelqu'un de Boundiali (1) : événements n° 1, 2, 5, 6). Les deux autres temps forts nous ont été expliqués par des villageois (n° 3 et 4).

Bien que jouant encore un rôle important dans la vie villageoise, ces étapes auront tendances à disparaître, ainsi que cela est le cas dans de nombreux villages au nord de Boundiali. Nous avons vu que déjà la première classe d'initiation, celle des *plakorolé*, ne fait plus l'objet de rites particuliers. L'exode, affectant les tranches d'âge jeunes, risque de poursuivre cet effritement. Alors qu'il y avait 10 initiés de la classe n° 5 au moment de leur entrée dans l'enclos initiatique en 1972, ils ne sont plus que trois de la classe n° 4 en 1978 dans les mêmes circonstances. Il ne reste plus, en 1979, qu'un seul garçon de la classe suivante (n° 3). Il faut préciser cependant que les migrants reviennent au village pour l'événement principal de l'initiation : l'admission dans l'enclos initiatique. Ils sont alors intégrés à la promotion dont ils auraient dû faire partie. Sauf si l'absence est involontaire, dans le cas de maladie ou de scolarité par exemple, le migrant venant pour cette initiation restreinte, doit offrir un bovin aux vieux en guise d'amende, celui-ci étant mangé par l'ensemble des initiés.

(1) Cette personne désire garder l'anonymat.

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE KARAKPO

Répartition par âge, sexe et ethnie

Unité : Nombre d'individus

	Classes d'âge		Hommes					Femmes					TOTAL				
			Autochtones			Allochtones	TOTAL	Autochtones			Allochtones	TOTAL	Autochtones			Allochtones	TOTAL
	N°	Ans	Sénoufo	Dioula	TOTAL			Sénoufo	Dioula	TOTAL			Sénoufo	Dioula	TOTAL		
1er septembre 1975	1	0 - 6	26	18	44	6	50	28	15	43	1	44	54	33	87	7	94
	2	7 - 12	12	11	23	-	23	16	14	30	-	30	28	25	53	-	53
	3	13 - 18	7	9	16	1	17	9	7	16	-	16	16	16	32	1	33
	4	19 - 24	7	6	13	3	16	11	2	13	1	14	18	8	26	4	30
	5	25 - 30	9	2	11	1	12	8	6	14	2	16	17	8	25	3	28
	6	31 - 36	9	3	12	2	14	7	5	12	1	13	16	8	24	3	27
	7	37 - 42	5	2	7	2	9	8	4	12	-	12	13	6	19	2	21
	8	43 - 48	6	3	9	3	12	6	4	10	1	11	12	7	19	4	23
	9	49 - 54	6	2	8	-	8	4	1	5	-	5	10	3	13	-	13
	10	55 - 60	6	2	8	-	8	3	3	6	-	6	9	5	14	-	14
	11	61 - 66	3	1	4	-	4	2	3	5	-	5	5	4	9	-	9
	12	67 - 72	2	1	3	-	3	2	1	3	-	3	4	2	6	-	6
	13	73 - 78	-	-	-	-	-	2	2	4	-	4	2	2	4	-	4
	TOTAL		98	60	158	18	176	106	67	173	6	179	204	127	331	24	355
1er septembre 1978	1	0 - 9	37	23	60	9	69	35	18	53	2	55	72	41	113	11	123
	2	10 - 15	10	11	21	-	21	16	12	28	1	29	26	23	49	1	50
	3	16 - 21	2	6	8	1	9	4	7	11	2	13	6	13	19	3	22
	4	22 - 27	3	5	8	3	11	10	3	13	1	14	13	8	21	4	25
	5	28 - 33	8	3	11	3	14	7	5	12	1	13	15	8	23	4	27
	6	34 - 39	7	3	10	3	13	6	5	11	-	11	13	8	21	3	24
	7	40 - 45	4	2	6	2	8	8	5	13	-	13	12	7	19	2	21
	8	46 - 51	5	3	8	1	9	6	4	10	1	11	11	7	18	2	20
	9	52 - 57	6	1	7	-	7	4	1	5	-	5	10	2	12	-	12
	10	58 - 63	6	2	8	-	8	3	3	6	-	6	9	5	14	-	14
	11	64 - 69	3	1	4	-	4	2	2	4	-	4	5	3	8	-	8
	12	70 - 75	1	1	2	-	2	2	1	3	-	3	3	2	5	-	5
	13	76 - 81	-	-	-	-	-	1	1	2	-	2	1	1	2	-	2
	TOTAL		92	61	153	22	175	104	67	171	8	179	196	128	324	30	354

REPARTITION DES SENOUFO AUTOCHTONES DE KARAKPO SELON LE SEXE ET L'AGE

Le nombre d'individus par classe d'âge est indiqué dans chaque rectangle dont la surface lui est proportionnelle

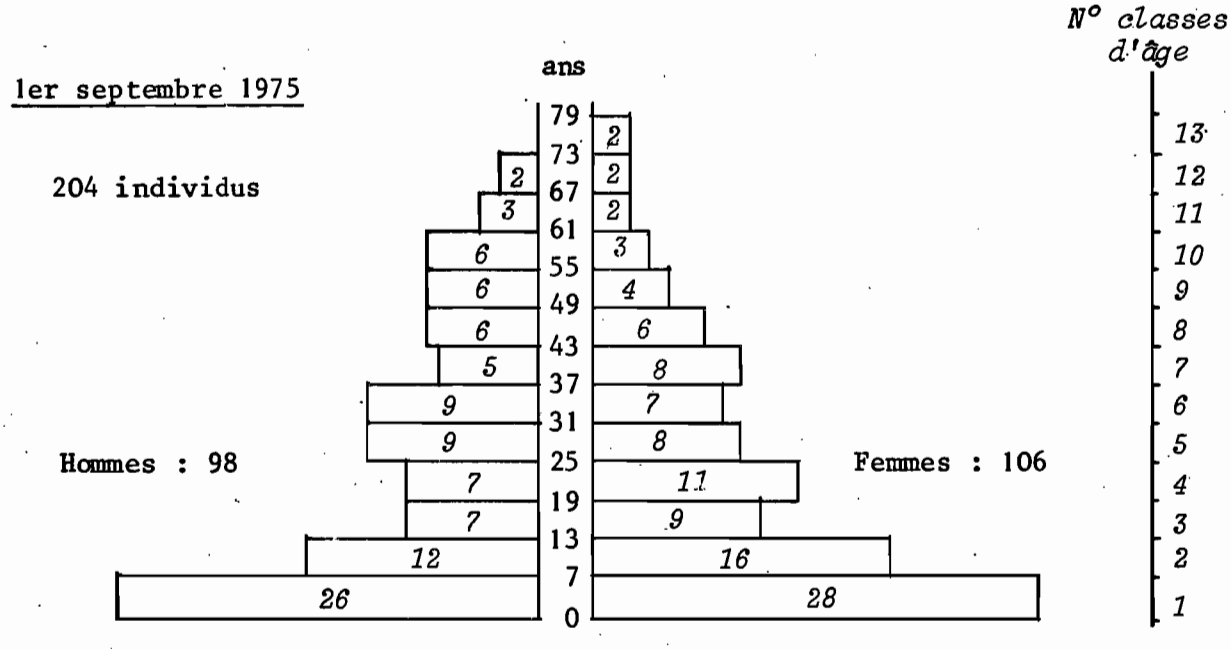

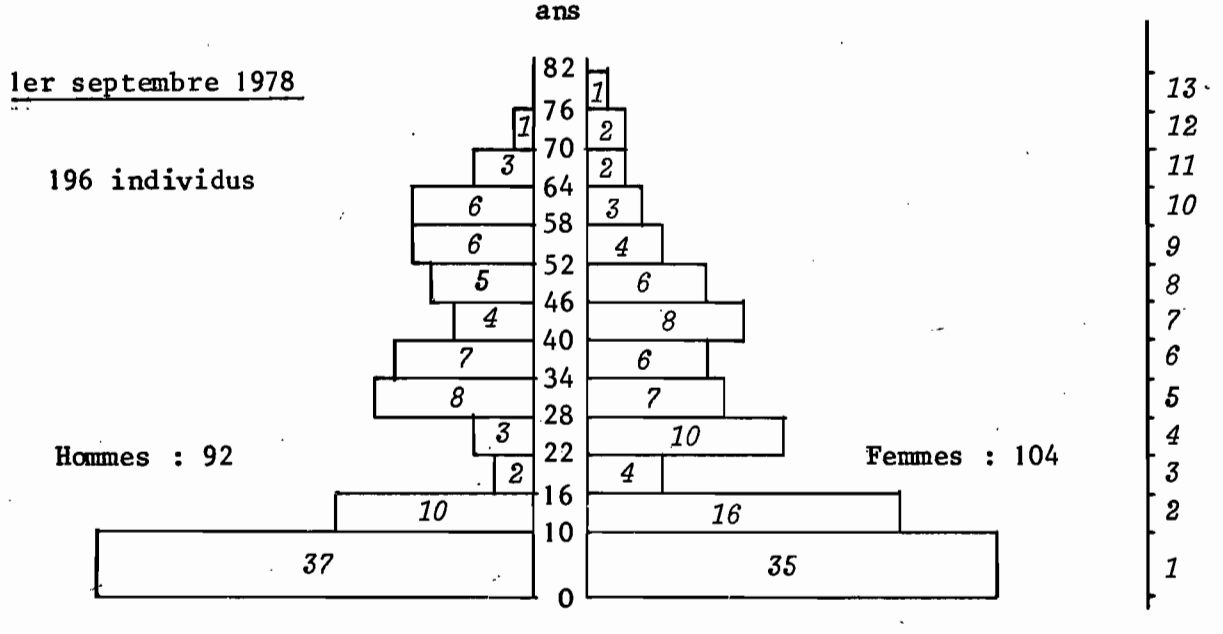

REPARTITION DES DIOULA AUTOCHTONES DE KARAKPO SELON LE SEXE ET L'AGE

Le nombre d'individus par classe d'âge est indiqué dans chaque rectangle dont la surface lui est proportionnelle

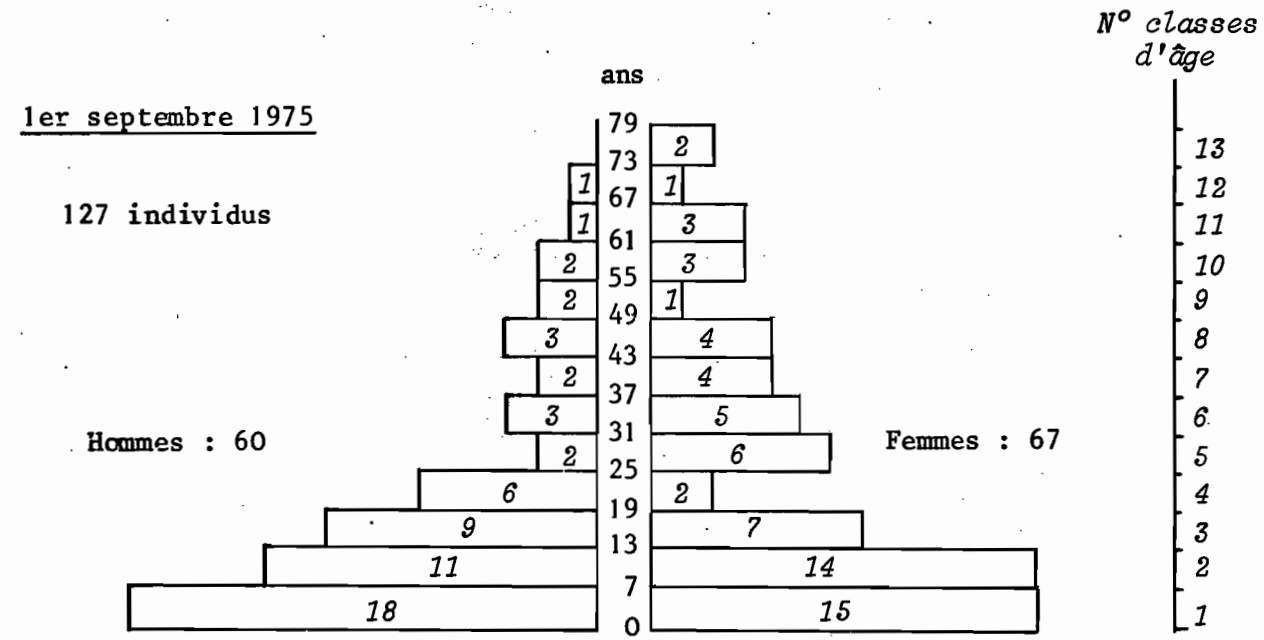

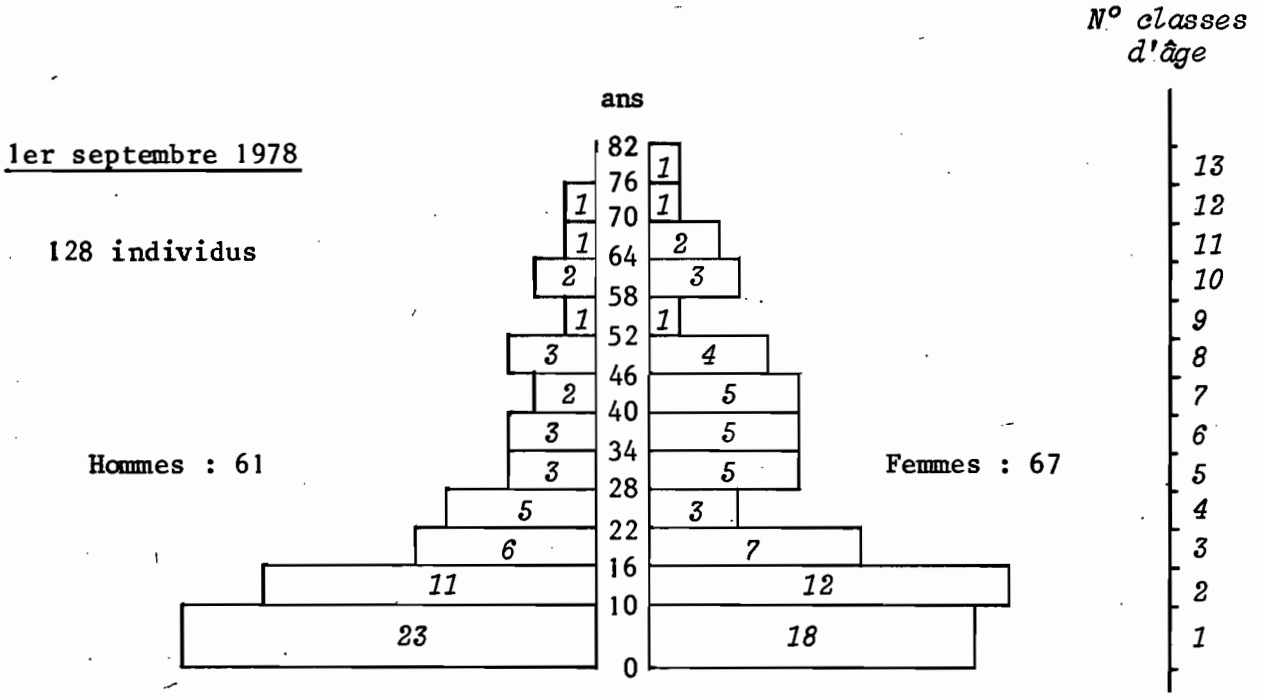

COMPOSITION DES UNITES D'EXPLOITATION DE KARAKPO SELON LE NOMBRE DE PERSONNES ET D'ACTIFS (15 - 59 ANS)

SENOUFO AUTOCHTONES												
UNITES	NOMBRE DE PERSONNES						NOMBRE D'ACTIFS					
	1er septembre 1975			1er septembre 1978			1er septembre 1975			1er septembre 1978		
	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT
S1	19	16	35	14	12	26	6	8	14	5	6	11
S2	7	4	11	5	4	9	3	2	5	1	2	3
S3	2	1	3	1	1	2	2	-	2	-	1	1
S4	6	7	13	4	2	6	3	2	5	1	1	2
S5	3	2	5	3	2	5	2	-	2	1	-	1
S6	3	2	5	3	2	5	1	1	2	1	1	2
S7	3	5	8	4	6	10	1	2	3	1	3	4
S8	4	1	5	4	1	5	2	1	3	3	1	4
S9	10	15	25	9	8	17	5	5	10	3	2	5
S10	6	5	11	3	4	7	3	3	6	1	2	3
S11	6	11	17	6	12	18	4	6	10	4	6	10
S12	6	7	13	6	9	15	3	4	7	3	5	8
S13	4	3	7	4	5	9	2	2	4	2	3	5
S14	6	10	16	5	9	14	2	4	6	1	3	4
S15	2	1	3	-	-	-	1	1	2	-	-	-
S16	2	1	3	2	1	3	2	1	3	1	1	2
S17	3	5	8	4	2	6	2	2	4	2	-	2
S18	4	2	6	3	3	6	2	1	3	2	1	3
S19	2	8	10	3	9	12	2	2	4	2	4	6
S20	-	-	-	2	5	7	-	-	-	2	1	3
S21	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-	2	2
S22	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	1	1
S23	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	1
S24	-	-	-	6	4	10	-	-	-	1	2	3
TOTAL	98	106	204	92	104	196	48	47	95	38	48	86

Δ = Homme ; O = Femme

COMPOSITION DES UNITES D'EXPLOITATION DE KARAKPO

SELON LE NOMBRE DE PERSONNES ET D'ACTIFS (15-59 ans)

UNITES	DIOULA AUTOCHTONES											
	NOMBRE DE PERSONNES						NOMBRE D'ACTIFS					
	1er septembre 1975			1er septembre 1978			1er septembre 1975			1er septembre 1978		
	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT
D 1	12	15	27	12	14	26	4	5	9	6	3	9
D 2	15	10	25	16	16	32	5	5	10	5	9	14
D 3	5	12	17	6	12	18	4	5	9	3	7	10
D 4	8	10	18	9	9	18	3	4	7	5	6	11
D 5	10	12	22	9	11	20	3	3	6	4	3	7
D 6	10	8	18	9	5	14	5	3	8	3	4	7
TOTAL	60	67	127	61	67	128	24	25	49	26	32	58
TOTAL AUTOCHTONES	158	173	331	153	171	324	72	72	144	64	80	144

UNITES	ALLOCHTONES											
	NOMBRE DE PERSONNES						NOMBRE D'ACTIFS					
	1er septembre 1975			1er septembre 1978			1er septembre 1975			1er septembre 1978		
	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT
SENOUFO	1	1	2	1	1	2	1	1	2	1	1	2
FORGERON	8	3	11	8	5	13	6	2	8	5	2	7
BERGER PEULH	5	1	6	7	1	8	2	1	3	4	1	5
PEULH ISOLE	1	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	-
OUVRIER PEULH	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1	-	1
GAMBIEN	3	1	4	-	-	-	2	1	3	-	-	-
INSTITUTEUR	-	-	-	5	1	6	-	-	-	2	1	3
TOTAL	18	6	24	22	8	30	12	5	17	13	5	18
TOTAL KARAKPO	176	179	355	177	179	354	84	77	161	77	85	162

SUPERFICIES ET VARIETES DE CULTURES

PROPORTION DES CHAMPS INDIVIDUELS POUR LES AUTOCHTONES DE KARAKPO EN 1975 ET 1978

Unité : % de la surface pour chaque association de cultures

		1975			1978		
		SENOUFO	DIOULA	TOTAL	SENOUFO	DIOULA	TOTAL
Igname + Riz		15	7	13	14	6	12
Igname + Maïs + Riz		6	ε	3	6	1	4
TOTAL IGNAME		13	3	10	11	3	8
Riz		46	35	42	42	4	23
Maïs		11	13	12	2	-	1
Maïs + Riz		12	2	8	16	2	13
TOTAL MAIS et/ou RIZ		15	6	12	13	1	10
Arachide		15	22	18	66	73	72
Arachide + Maïs		-	-	-	15	11	13
TOTAL ARACHIDE		11	10	10	23	38	33
PETITES CULTURES		52	-	43	72	56	68
Riz Inondé	Daba	87	88	87	75	69	75
	Attelé	-	-	-	100	43	47
	Machine	49	24	39	43	46	44
TOTAL RIZ INONDE		70	41	61	67	45	59
Coton	Daba	53	55	53	54	65	56
	Attelé	-	-	-	-	6	6
TOTAL COTON		53	39	48	54	15	34
TABAC		58	81	69	40	63	59
TOTAL GENERAL		34	18	28	35	23	31

CHAMPS INDIVIDUELS MASCULINS POUR LES AUTOCHTONES DE KARAKPO EN 1975 ET 1978

SURFACE MOYENNE PAR CLASSE D'AGE

Unité : are

	1975									1978							
N° de classe d'âge (1)	4	5	6	7	8	9	10	11	TOT	4	5	6	7	8	9	11	TOT
Igname + Riz	1	4	4	11	7	7	84	-	6	2	6	17	10	1	6	9	7
Igname + Maïs + Riz	-	-	3	-	-	2	-	-	1	-	-	1	-	10	8	-	2
TOTAL IGNAME	1	4	7	11	7	9	84	-	7	2	6	18	10	11	14	9	6
Riz	1	5	3	1	14	18	8	-	5	3	1	3	-	4	3	7	3
Maïs	-	-	4	5	-	-	-	-	1	-	ε	-	-	4	-	-	1
Maïs + Riz	1	1	2	7	-	-	70	-	3	-	12	18	-	4	19	-	9
TOTAL MAIS et/ou RIZ	3	6	8	13	14	18	78	-	9	3	14	21	-	12	22	7	12
Arachide	2	8	-	6	11	-	-	-	4	26	14	22	37	14	-	-	18
Arachide + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	7	-	-	19	5	32	6
TOTAL ARACHIDE	2	8	-	6	11	-	-	-	4	28	21	22	37	33	5	32	24
PETITES CULTURES	-	-	-	1	-	-	-	-	ε	-	1	1	-	-	-	-	ε
Riz inondé — Daba	1	7	3	7	2	-	52	-	4	6	13	20	-	-	6	51	11
Riz inondé — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	13	1	-	21	-	-	7
Riz inondé — Machine	-	-	15	33	-	24	-	-	8	5	12	5	36	30	-	-	11
TOTAL RIZ INONDE	1	7	17	40	2	24	52	-	12	12	38	26	36	51	6	51	29
Coton — Daba	20	35	32	60	51	71	167	50	40	27	41	27	92	29	56	-	36
Coton — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	-	-	3
TOTAL COTON	20	35	32	60	51	71	167	50	40	27	41	27	92	52	56	-	39
TABAC	ε	1	2	1	-	3	5	-	1	1	1	ε	-	-	-	-	1
TOTAL GENERAL	28	60	66	133	85	124	386	50	73	72	120	114	174	159	102	99	114

(1) : Voir correspondance page 11 des annexes.

CHAMPS INDIVIDUELS FEMININS POUR LES AUTOCHTONES DE KARAKPO EN 1975 ET 1978

SURFACE MOYENNE PAR CLASSE D'AGE
Unité : are

	1975											1978									
N° de classe d'âge (1)	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOT	4	5	6	7	8	9	10	11	12	TOT
Igname + Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Igname + Maïs + Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL IGNAME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Riz	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	ε	-	-	-	-	-	-	ε
Maïs + Riz	-	-	-	13	12	-	-	-	-	-	3	-	-	2	7	3	-	-	-	-	2
TOTAL MAIS et/ou RIZ	-	-	-	13	20	-	-	-	-	-	4	-	-	2	7	3	-	-	-	-	2
Arachide	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	1	1	-	-	-	2	-	-	-	-	ε
Arachide + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	ε
TOTAL ARACHIDE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15	1	1	-	-	-	2	-	-	5	-	1
PETITES CULTURES	-	-	ε	1	ε	1	1	1	1	-	ε	1	2	2	2	2	5	2	2	-	2
Riz inondé — Daba	1	13	21	34	16	35	18	19	9	26	18	10	20	28	22	23	69	27	18	25	24
Riz inondé — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4	4	11	15	10	6	16	-	7
Riz inondé — Machine	-	1	4	6	8	16	17	9	12	-	6	2	3	-	3	9	14	18	-	-	4
TOTAL RIZ INONDE	1	15	25	39	24	51	34	27	21	26	24	13	27	32	36	47	92	44	34	25	35
Coton — Daba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coton — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL COTON	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TABAC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1	15	25	54	45	52	35	28	22	41	29	15	29	36	44	54	97	29	40	25	39

(1) : Voir correspondance page 11 des annexes.

SENOUFO AUTOCHTONES DE KARAKPO - CHAMPS INDIVIDUELS MASCULINS EN 1975 ET 1978

SURFACE MOYENNE PAR CLASSE D'AGE

Unité : are

	1975									1978						
N° de classe d'âge (1)	4	5	6	7	8	9	10	11	TOT	4	5	6	8	9	11	TOT
Igname + Riz	3	4	6	8	14	10	84	-	8	4	8	29	2	6	9	11
Igname + Maïs + Riz	-	-	5	-	-	3	-	-	1	-	-	-	20	8	-	3
TOTAL IGNAME	3	4	11	8	14	13	84	-	9	4	8	29	22	14	9	13
Riz	-	6	-	2	-	27	8	-	4	5	2	5	8	3	7	4
Maïs	-	-	-	9	-	-	-	-	1	-	ε	-	8	-	-	1
Maïs + Riz	2	1	3	-	-	-	70	-	4	-	17	31	9	19	-	16
TOTAL MAIS ET/OU RIZ	2	7	3	11	14	27	78	-	8	5	19	36	25	22	7	21
Arachide	4	4	-	10	-	-	-	-	3	7	5	6	-	-	-	4
Arachide + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	10	-	-	5	32	7
TOTAL ARACHIDE	4	4	-	10	-	-	-	-	3	12	14	6	-	5	32	11
PETITES CULTURES	-	-	-	2	-	-	-	-	ε	-	1	-	-	-	-	ε
Riz inondé — Daba	-	8	4	12	-	-	52	-	6	14	17	36	60	6	51	14
Riz inondé — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14	-	-	-	-	6
Riz inondé — Machine	-	-	22	39	-	-	-	-	8	-	17	-	-	-	-	13
TOTAL RIZ INONDE	-	8	26	51	-	-	52	-	14	14	48	36	120	6	51	37
Coton — Daba	32	38	42	23	65	56	167	50	43	73	56	48	58	56	-	54
Coton — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL COTON	32	38	42	23	65	56	167	50	43	73	56	48	58	56	-	54
TABAC	-	-	1	-	-	2	5	-	1	-	ε	-	-	-	-	ε
TOTAL GENERAL	41	62	82	105	79	98	386	50	79	108	146	155	164	102	99	137

(1) Voir correspondance page 11 des annexes.

DIOULA AUTOCHTONES DE KARAKPO - CHAMPS INDIVIDUELS MASCULINS EN 1975 ET 1978

SURFACE MOYENNE PAR CLASSE D'AGE

Unité : are

	1975							1978					
N° de classe d'âge (1)	4	5	6	7	8	9	TOT	4	5	6	7	8	TOT
Igname + Riz	-	-	-	16	-	-	2	-	-	-	10	-	1
Igname + Maïs + Riz	-	-	1	-	-	-	ε	-	-	3	-	-	1
TOTAL IGNAME	-	-	1	16	-	-	2	-	-	3	10	-	2
Riz	3	-	8	-	27	-	6	1	-	1	-	-	1
Maïs	-	-	11	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-
Maïs + Riz	-	-	-	17	-	-	2	-	-	-	-	-	-
TOTAL MAIS ET/OU RIZ	3	-	19	17	27	-	10	1	-	1	-	-	1
Arachide	-	24	-	-	23	-	6	37	38	42	37	27	37
Arachide + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	39	5
TOTAL ARACHIDE	-	24	-	-	23	-	6	37	38	42	37	66	42
PETITES CULTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	ε	ε	-	-	ε
Riz inondé — Daba	2	-	-	-	4	-	1	2	-	-	-	-	1
Riz inondé — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	1	12	3	-	41	9
Riz inondé — Machine	-	-	-	24	-	71	7	8	-	11	36	-	10
TOTAL RIZ INONDE	2	-	-	24	4	71	11	11	12	14	36	41	19
Coton — Daba	7	23	13	116	38	103	34	-	-	-	92	-	12
Coton — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47	6
TOTAL COTON	7	23	13	116	38	103	34	-	-	-	92	47	18
TABAC	1	4	2	2	-	4	2	2	2	1	-	-	1
TOTAL GENERAL	13	51	34	176	92	178	62	50	52	61	174	153	83

(1) : Voir correspondance page 11 des annexes.

SENOUFO AUTOCHTONES DE KARAKPO - CHAMPS INDIVIDUELS FEMININS EN 1975 ET 1978

SURFACE MOYENNE PAR CLASSE D'AGE

Unité : are

	1975											1978									
N° de classe d'âge (1)	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOT	4	5	6	7	8	9	10	11	12	TOT
Igname + Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Igname + Maïs + Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL IGNAME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Riz	-	-	-	-	13	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	ε	-	-	-	-	-	-	ε
Maïs + Riz	-	-	-	20	20	-	-	-	-	-	6	-	-	4	11	4	-	-	-	-	3
TOTAL MAIS ET/OU RIZ	-	-	-	20	34	-	-	-	-	-	7	-	-	4	11	4	-	-	-	-	3
Arachide	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	ε	-	-	-	-	ε
Arachide + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ARACHIDE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	ε	-	-	-	-	ε
PETITES CULTURES	-	-	-	2	1	-	2	3	2	-	1	1	3	3	3	4	7	4	3	-	3
Riz inondé — Daba	1	18	30	39	12	47	35	39	14	23	23	13	31	51	35	42	91	52	10	38	37
Riz inondé — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Riz inondé — Machine	-	-	3	6	14	22	33	-	18	21	8	3	5	-	5	10	18	1	-	-	5
TOTAL RIZ INONDE	1	18	33	46	25	69	68	39	32	44	30	16	37	51	41	52	110	53	10	38	42
Coton — Daba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coton — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL COTON	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TABAC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	1	18	33	68	60	69	70	42	33	44	38	18	40	58	55	60	116	57	13	38	48

(1) Voir correspondance page 11 des annexes.

A20

DIOULA AUTOCHTONES DE KARAKPO - CHAMPS INDIVIDUELS FEMININS EN 1975 ET 1978

SURFACE MOYENNE PAR CLASSE D'AGE

Unité : are

	1975											1978									
N° de classe d'âge (1)	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TOT	4	5	6	7	8	9	10	11	12	TOT
Igname + Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Igname + Maïs + Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL IGNAME	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Maïs + Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	ε
TOTAL MAIS ET/OU RIZ	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	ε
Arachide	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	2	-	-	-	-	5	-	-	-	-	1
Arachide + Maïs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	1
TOTAL ARACHIDE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	29	2	-	-	-	-	5	-	-	10	-	1
PETITES CULTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Riz inondé — Daba	-	6	8	22	20	-	-	5	-	9	9	-	-	-	-	-	-	1	27	-	2
Riz inondé — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	11	10	27	35	40	12	31	-	18
Riz inondé — Machine	-	4	6	4	-	-	-	14	-	-	4	-	-	-	-	8	-	21	-	-	3
TOTAL RIZ INONDE	-	10	14	26	20	-	-	19	-	9	13	5	11	10	27	41	40	34	58	-	24
Coton — Daba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coton — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL COTON	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TABAC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	-	10	14	26	20	-	-	19	-	38	15	5	11	10	27	47	40	34	67	-	25

(1) Voir correspondance page 11 des annexes.

DIFFERENTES VARIETES DE CULTURES UTILISEES A KARAKPO EN 1975

Les tableaux ci-après indiquent les différentes variétés rencontrées à Karakpo en 1975, pour chaque culture. Ces variétés sont celles déclarées par les propriétaires de parcelles et les noms les désignant sont ceux utilisés par les villageois.

Les pourcentages correspondent au rapport de la surface affectée, partiellement ou non, à chaque variété d'une culture, sur la surface totale en cette culture. Il n'a donc été tenu compte ni de la densité, ni du rendement.

1 - VARIETES D'IGNAME

Selon la longueur du cycle végétatif, les villageois classent les ignames en variétés précoces et variétés tardives. Les formes précoces permettent deux récoltes, la première étant effectuée en laissant une partie de la racine en terre, une récolte complémentaire étant possible deux ou trois mois plus tard. Les formes tardives, moins répandues à KARAKPO, ne sont récoltées qu'en une seule fois.

Plusieurs variétés d'igname étant plantées dans chaque parcelle consacrée à cette production, il n'est pas possible de déterminer l'importance de chaque variété rencontrée, les buttes pour chacune d'elles n'ayant pas été comptées. Par contre, les variétés produites dans chaque parcelle d'igname ont été demandées à leur propriétaire. Elles sont rassemblées dans le tableau ci-dessous.

VARIETES PRODUITES	SUR TOUTES LES PARCELLES	SUR CERTAINES PARCELLES
IGNAMES PRECOCES	*Kenguéré* *Sopéré* *Niahou*	*Wakrou* *Jilomota* *Toon*
IGNAMES TARDIVES	*Lortelifo* *Lortegnihé*	*Sokpafofahan* *Namagnon* *Sougou*

2 - VARIETES DE MAIS

	VARIETES / *Ethnies*	*MANDEGNINHIN* *Maïs rouge*	*MADEVIGUE* *Maïs blanc*
MAIS SEUL OU AVEC RIZ	SENOUFO	33 %	57 %
	DIOULA	100 %	-
	ALLOCHTONES	-	-
	TOTAL KARAKPO	59 %	41 %
MAIS DANS IGNAME	SENOUFO	87 %	11 %
	DIOULA	100 %	-
	ALLOCHTONES	-	-
	TOTAL KARAKPO	95 %	5 %
MAIS DANS ARACHIDE	SENOUFO	94 %	6 %
	DIOULA	100 %	-
	ALLOCHTONES	56 %	44 %
	TOTAL KARAKPO	91 %	9 %
TOTAL	SENOUFO	43 %	57 %
	DIOULA	100 %	-
	ALLOCHTONES	56 %	44 %
	TOTAL KARAKPO	69 %	31 %

3 - VARIETES D'ARACHIDE

ETHNIES	VARIETES	
	TOUBABOU MAZA arachide de blanc	*MAZATONHON arachide locale*
SENOUFO	95 %	5 %
DIOULA	100 %	-
ALLOCHTONES	94 %	6 %
TOTAL KARAKPO	98 %	2 %

4 - VARIETES DE RIZ

. *Riz inondé*

	Variétés / Ethnies	*KESSEKELE*	*KOUMANI*	*KESSEKELE ROBERT*	*GBOMBEMAN*	*MOROBA*
DABA	SENOUFO	35 %	57 %	2 %	6 %	4 %
	DIOULA	100 %	-	-	-	-
	ALLOCHTONES	-	-	61 %	-	39 %
	TOTAL KARAKPO	41 %	38 %	9 %	4 %	8 %
MACHINE	SENOUFO	32 %	9 %	31 %	28 %	-
	DIOULA	100 %	-	-	-	-
	ALLOCHTONES	-	-	-	-	100 %
	TOTAL KARAKPO	60 %	5 %	18 %	16 %	1 %
TOTAL	SENOUFO	34 %	33 %	15 %	16 %	2 %
	DIOULA	100 %	-	-	-	-
	ALLOCHTONES	-	-	56 %	-	44 %
	TOTAL KARAKPO	50 %	21 %	14 %	11 %	4 %

. *Riz sec*

	Variétés / Ethnies	*MOROBEREKAN*	*KOUMANI*	*MOROBA*
RIZ SEUL	SENOUFO	39 %	39 %	9 %
	DIOULA	4 %	88 %	-
	ALLOCHTONES	-	100 %	-
	TOTAL KARAKPO	23 %	61 %	5 %
RIZ DANS MAIS	SENOUFO	80 %	17 %	1 %
	DIOULA	55 %	18 %	27 %
	ALLOCHTONES	-	-	-
	TOTAL KARAKPO	71 %	18 %	11 %
RIZ DANS IGNAME	SENOUFO	79 %	17 %	4 %
	DIOULA	77 %	11 %	12 %
	ALLOCHTONES	-	-	-
	TOTAL KARAKPO	78 %	15 %	7 %
TOTAL	SENOUFO	76 %	18 %	3 %
	DIOULA	58 %	21 %	20 %
	ALLOCHTONES	-	-	-
	TOTAL KARAKPO	70 %	20 %	9 %

LE TERROIR

LOCALISATION DU TERROIR DE KARAKPO

A 31

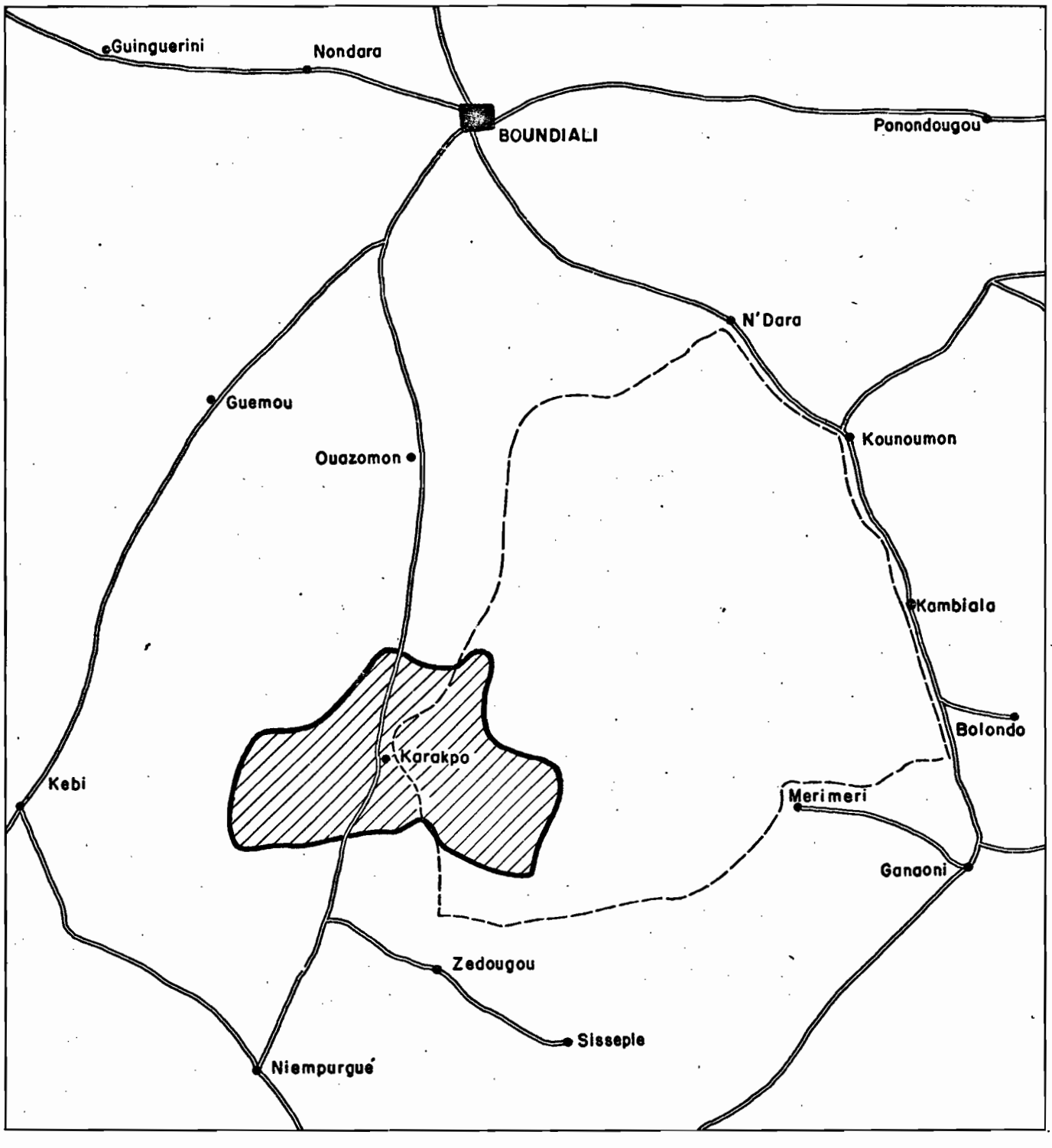

Limite du terroir de KARAKPO

Piste carrossable

Limite de la forêt classée du NYANGBOUE

Echelle 1/200 000

0 1 5 10 km

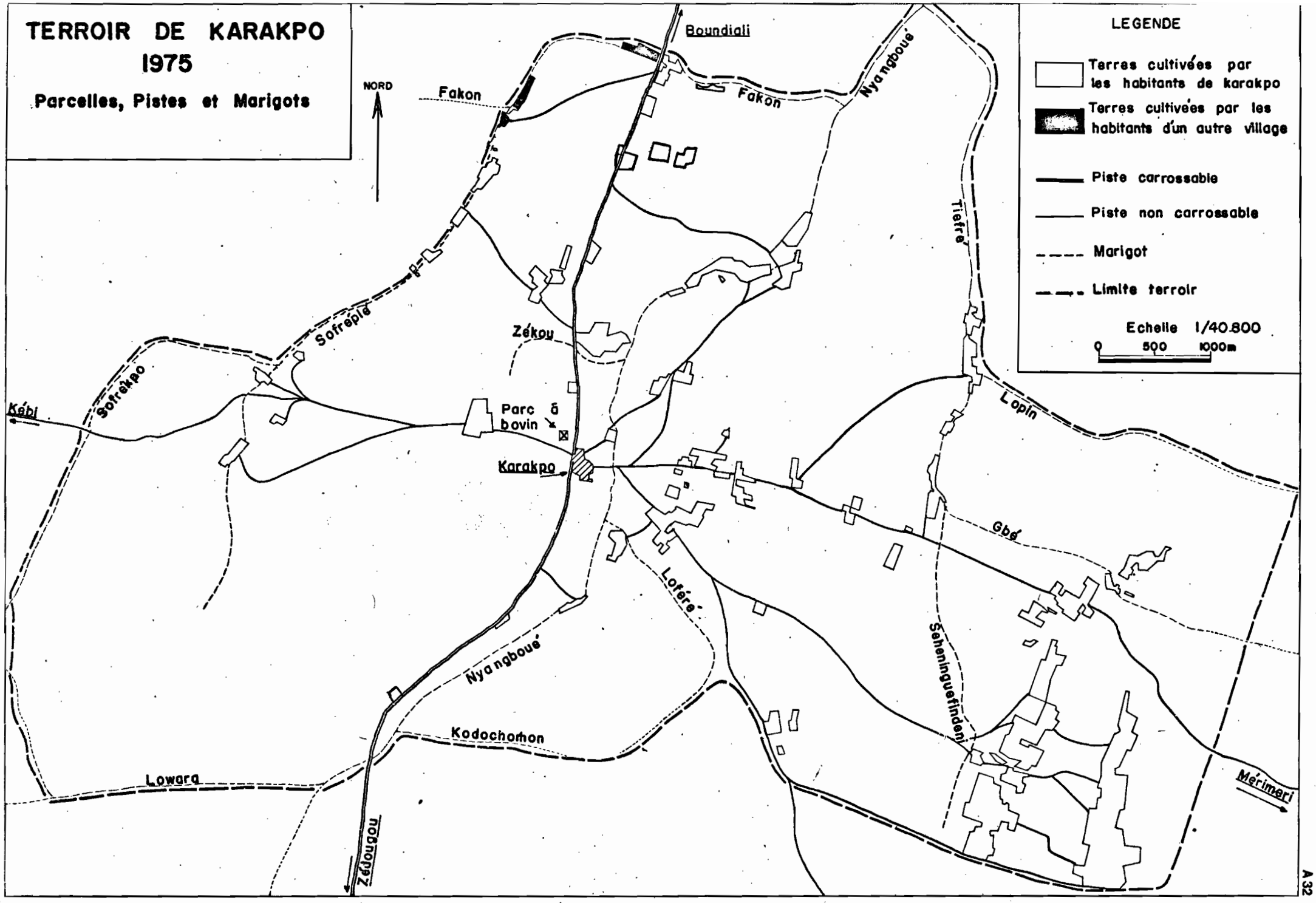
TERROIR DE KARAKPO
1975
Parcelles, Pistes et Marigots
NORD
LEGENDE
Terres cultivées par les habitants de karakpo
Terres cultivées par les habitants d'un autre village
Piste carrossable
Piste non carrossable
Marigot
Limite terroir
Echelle 1/40.800
0 500 1000m
Boundiali
Fakon
Fakon
Nyangboué
Tiéfré
Sofrépié
Zékou
Sofrékpo
Kébi
Parc bovin
Karakpo
Lopin
Gbé
Loféré
Séhéninguéfindéni
Nyangboué
Kodochomon
Lowara
Zédougou
Mérimeri
A 32

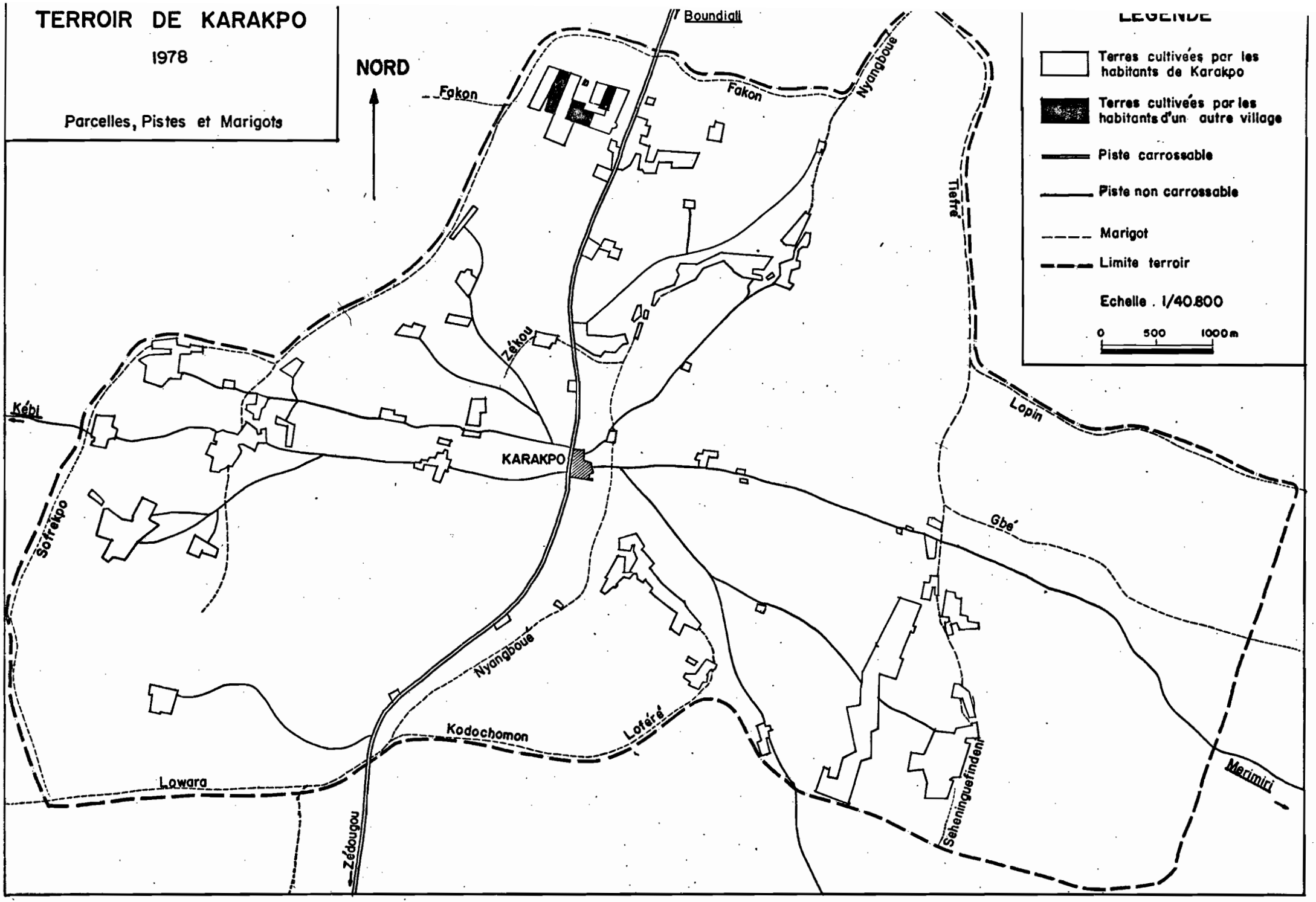
TERROIR DE KARAKPO
1978
Parcelles, Pistes et Marigots
NORD
LEGENDE
Terres cultivées par les habitants de Karakpo
Terres cultivées par les habitants d'un autre village
Piste carrossable
Piste non carrossable
Marigot
Limite terroir
Echelle . 1/40.800
0 500 1000m
Boundiali
Fakon
Fakon
Nyangboué
Tiefré
Zékou
Kébi
KARAKPO
Lopin
Sofrekpo
Gbé
Nyangboué
Kodochomon
Loféré
Lowara
Zédougou
Sehenignuefinden
Merimiri

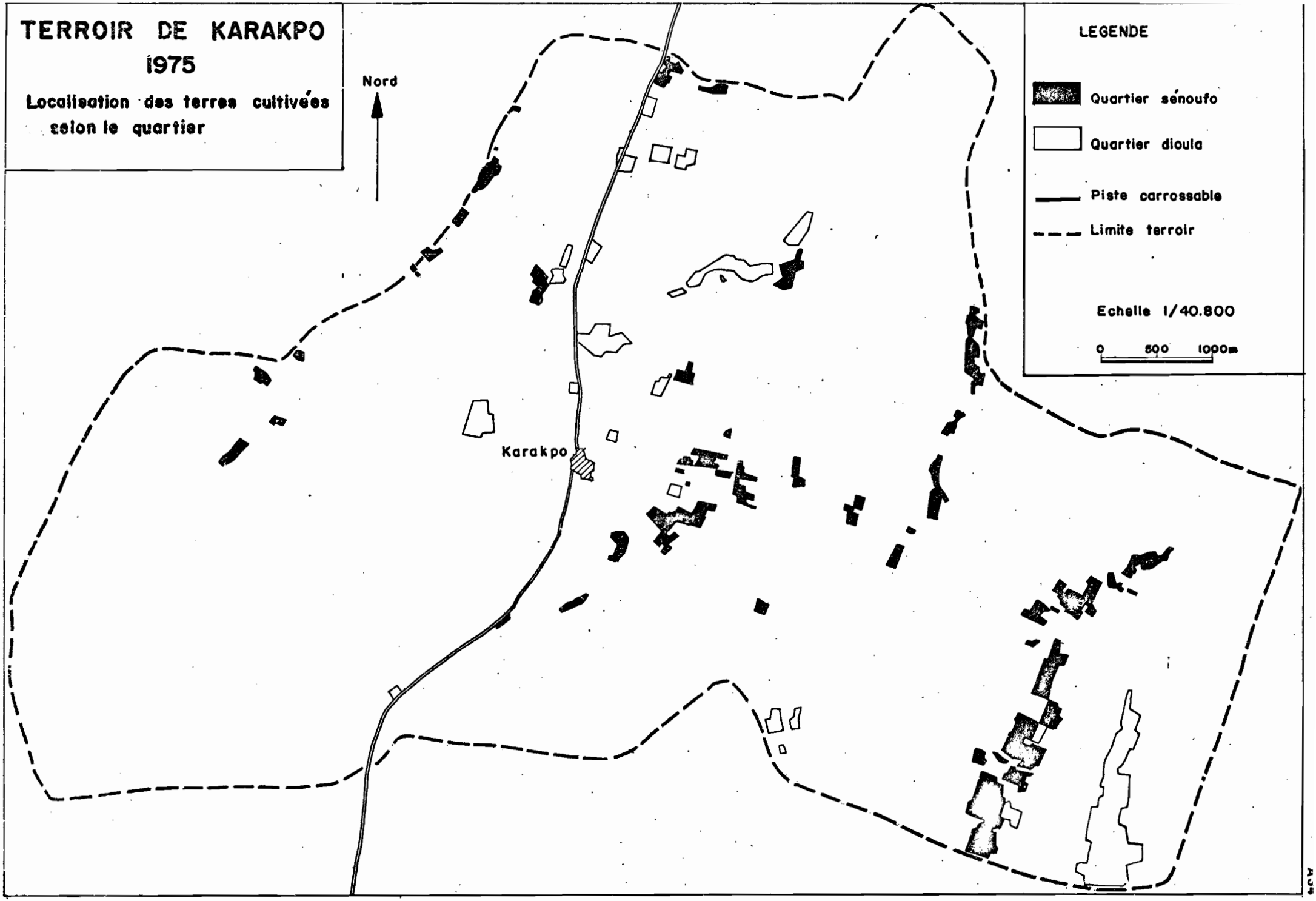
TERROIR DE KARAKPO
1975
Localisation des terres cultivées selon le quartier
Nord
Karakpo
LEGENDE
Quartier sénoufo
Quartier dioula
Piste carrossable
Limite terroir
Echelle 1/40.800
0
500
1000m

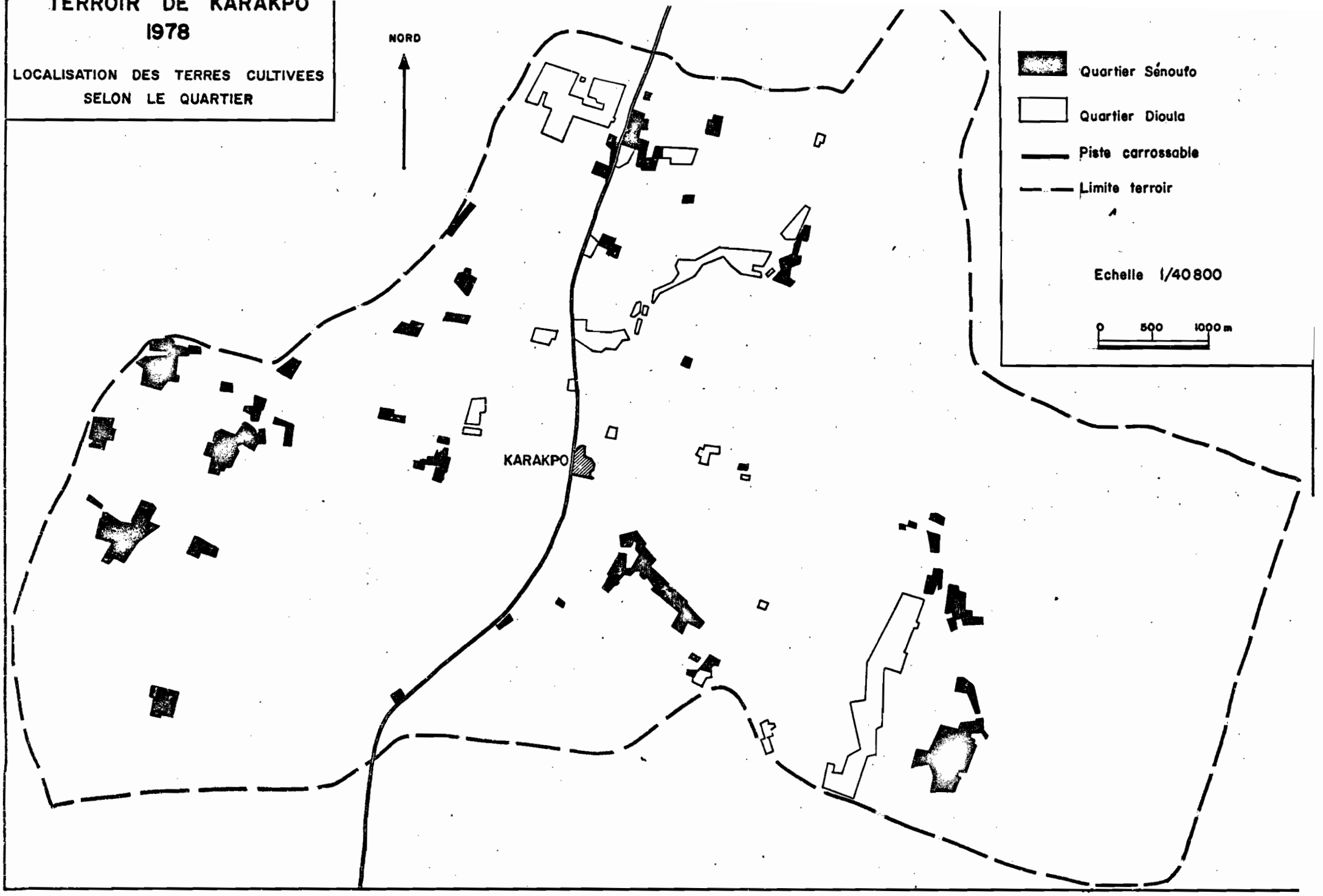
TERROIR DE KARAKPO
1978
LOCALISATION DES TERRES CULTIVEES
SELON LE QUARTIER
NORD
KARAKPO
Quartier Sénoufo
Quartier Dioula
Piste carrossable
Limite terroir
Echelle 1/40800
0
500
1000 m

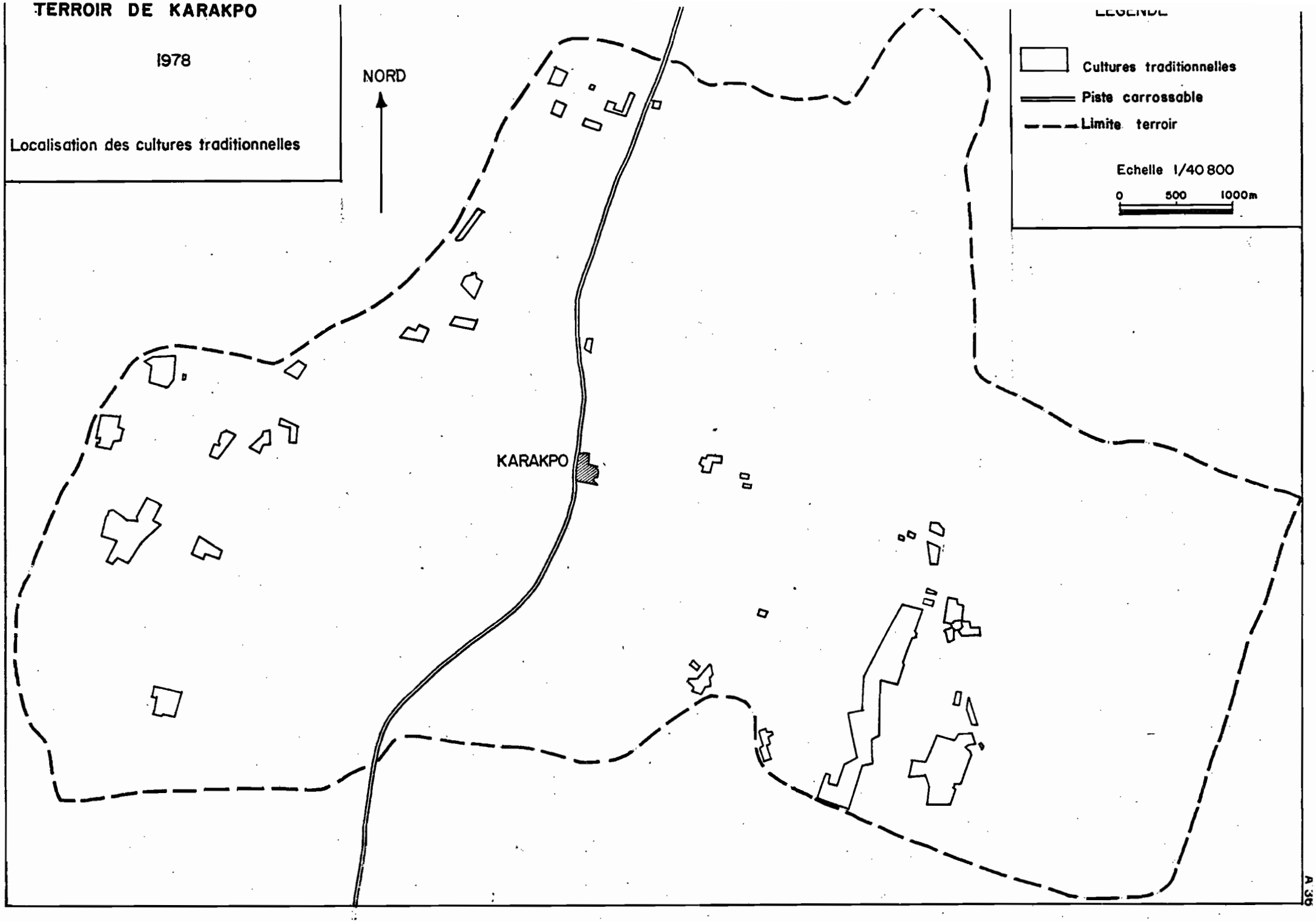
TERROIR DE KARAKPO
1978
Localisation des cultures traditionnelles
NORD
KARAKPO
LEGENDE
Cultures traditionnelles
Piste carrossable
Limite terroir
Echelle 1/40 800
0
500
1000m

A 35

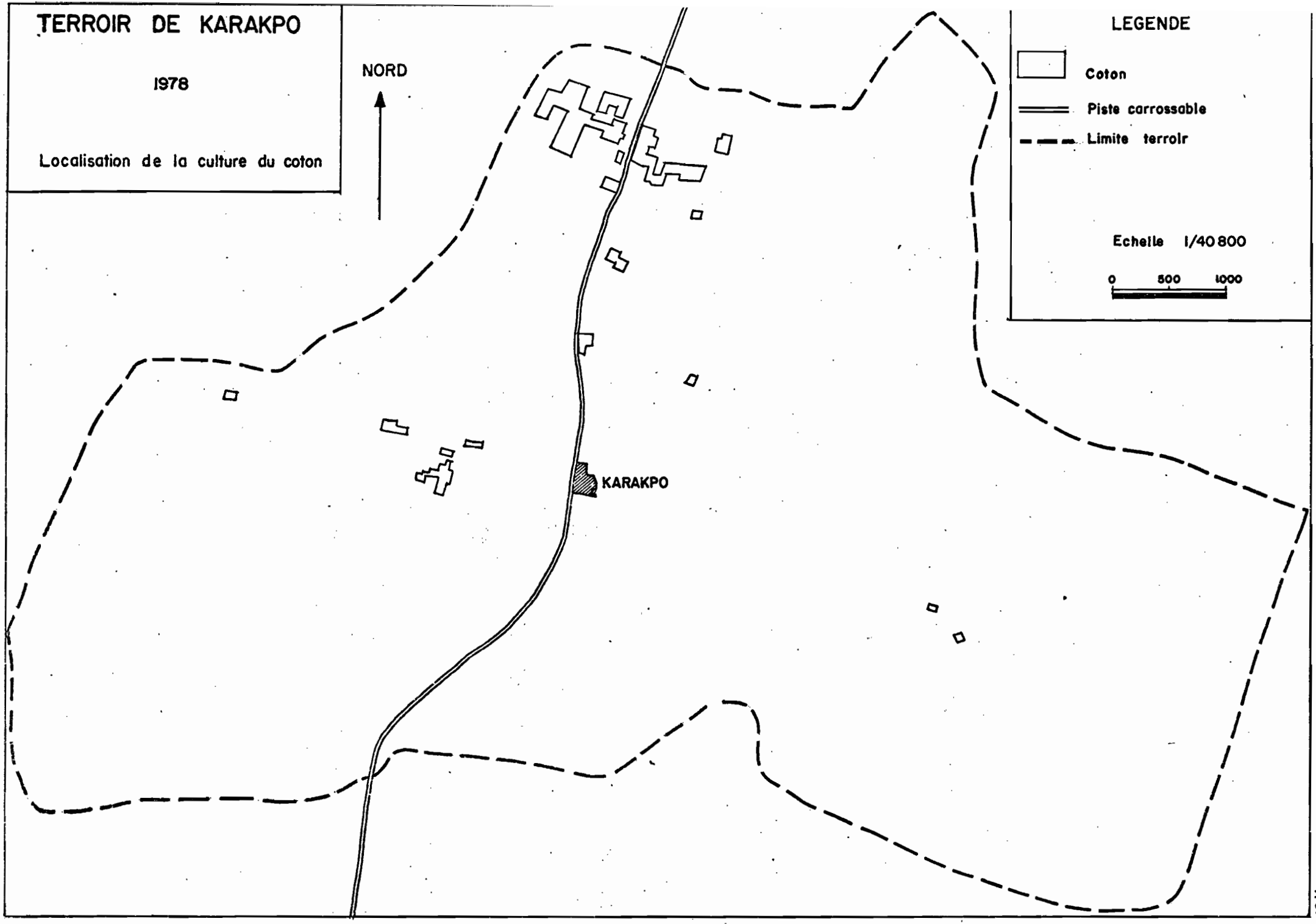
TERROIR DE KARAKPO
1978
Localisation de la culture du coton
NORD
KARAKPO
LEGENDE
Coton
Piste carrossable
Limite terroir
Echelle 1/40 800
0
500
1000

A 37

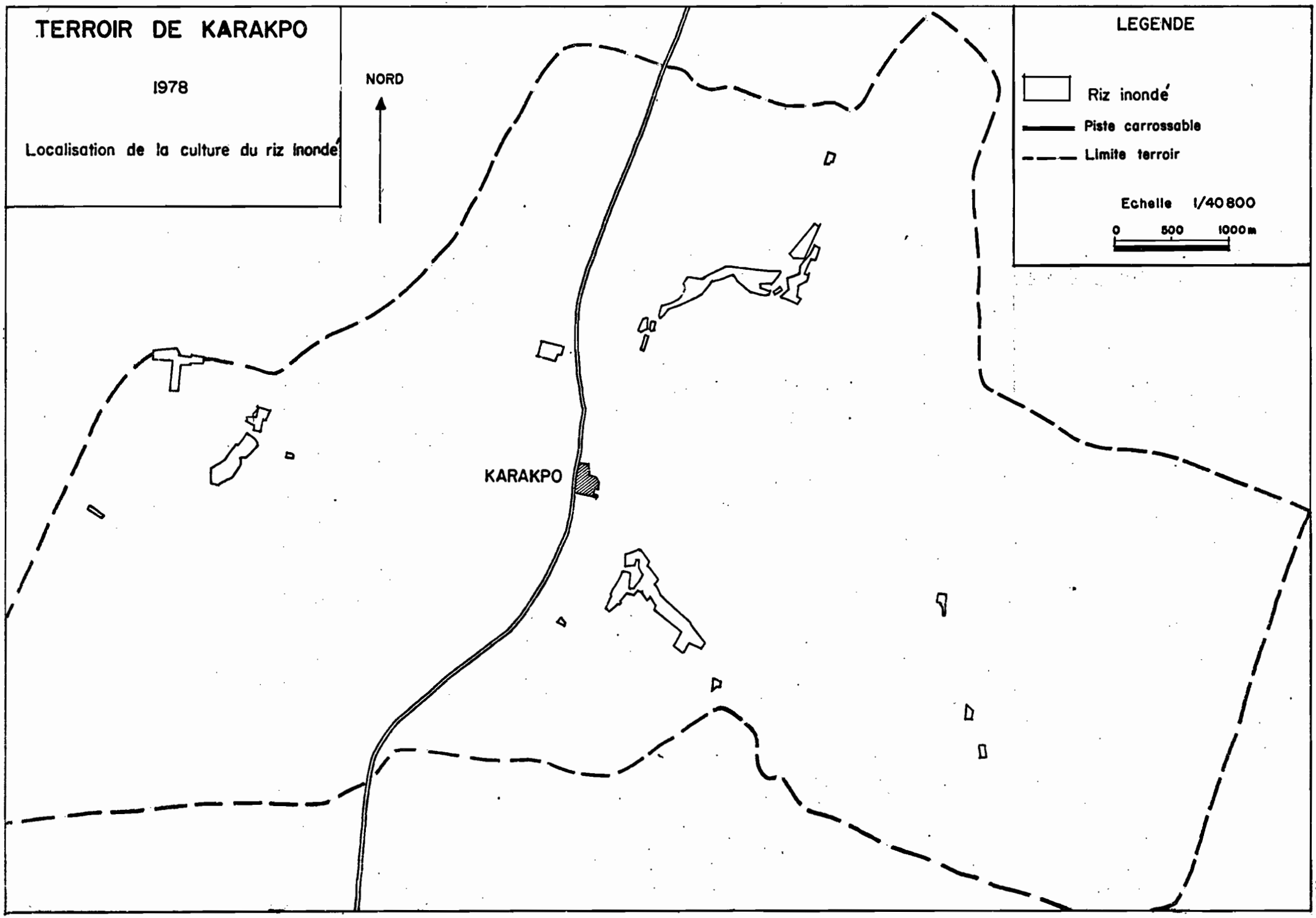
TERROIR DE KARAKPO
1978
Localisation de la culture du riz inondé
NORD
KARAKPO
LEGENDE
Riz inondé
Piste carrossable
Limite terroir
Echelle 1/40 800
0 500 1000 m

A 33

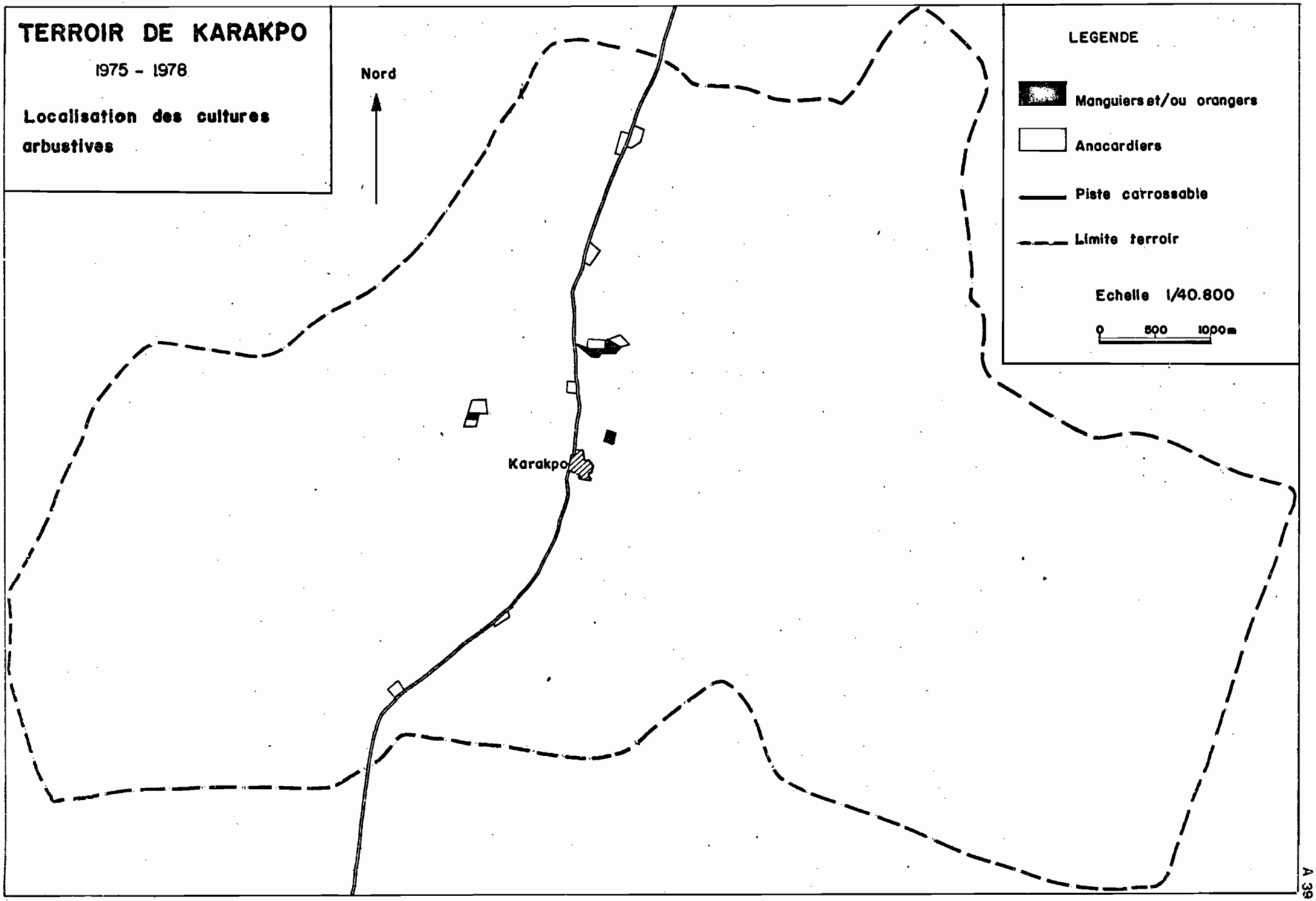
TERROIR DE KARAKPO
1975 - 1978
Localisation des cultures arbustives
Nord
Karakpo
LEGENDE
Manguiers et/ou orangers
Anacardiers
Piste carrossable
Limite terroir
Echelle 1/40.800
0 500 1000m

A 39

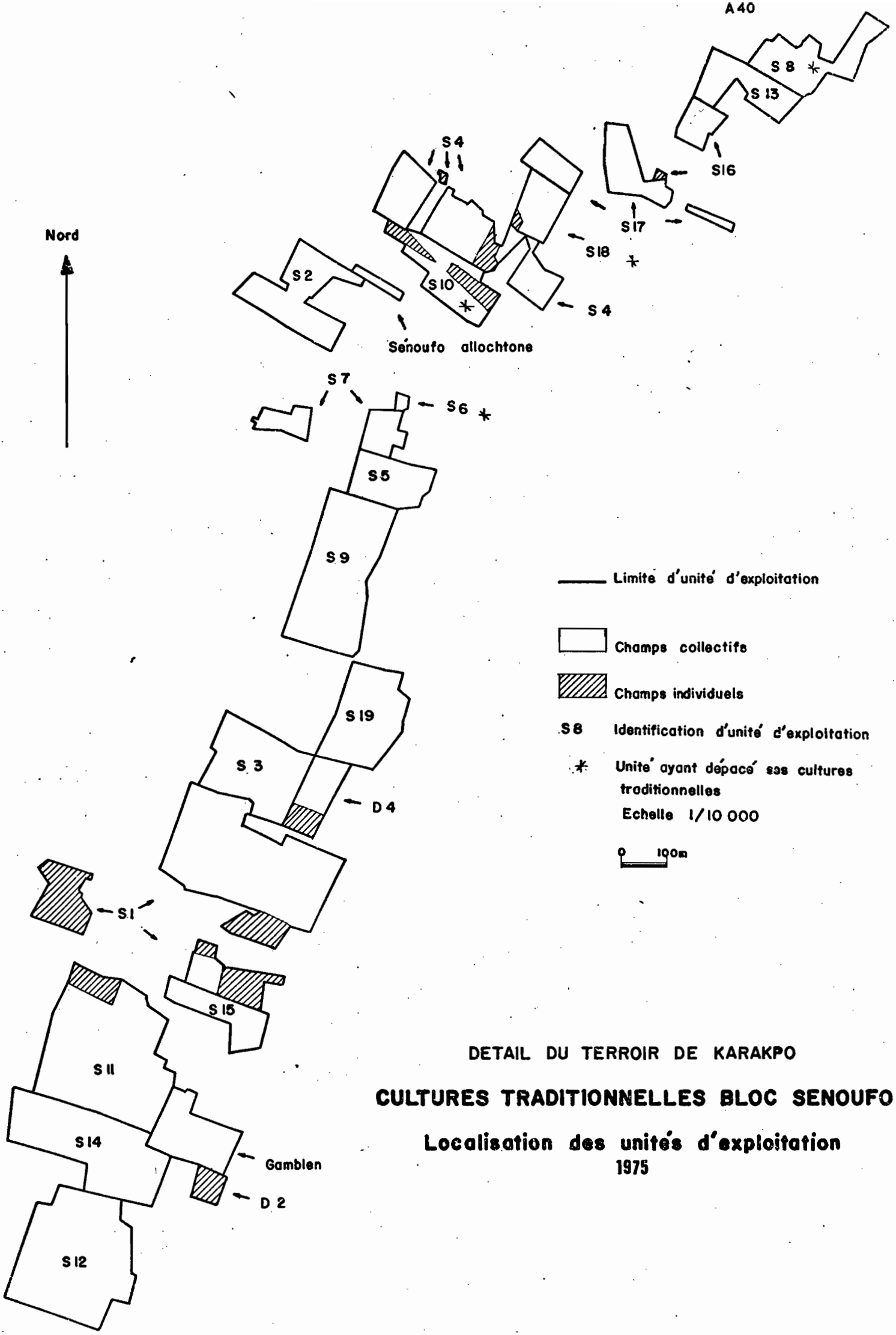

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

CULTURES TRADITIONNELLES BLOC SENOUFO

Localisation des unités d'exploitation

1975

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

CULTURES TRADITIONNELLES BLOC DIOULA

Localisation des unités d'exploitations
1975

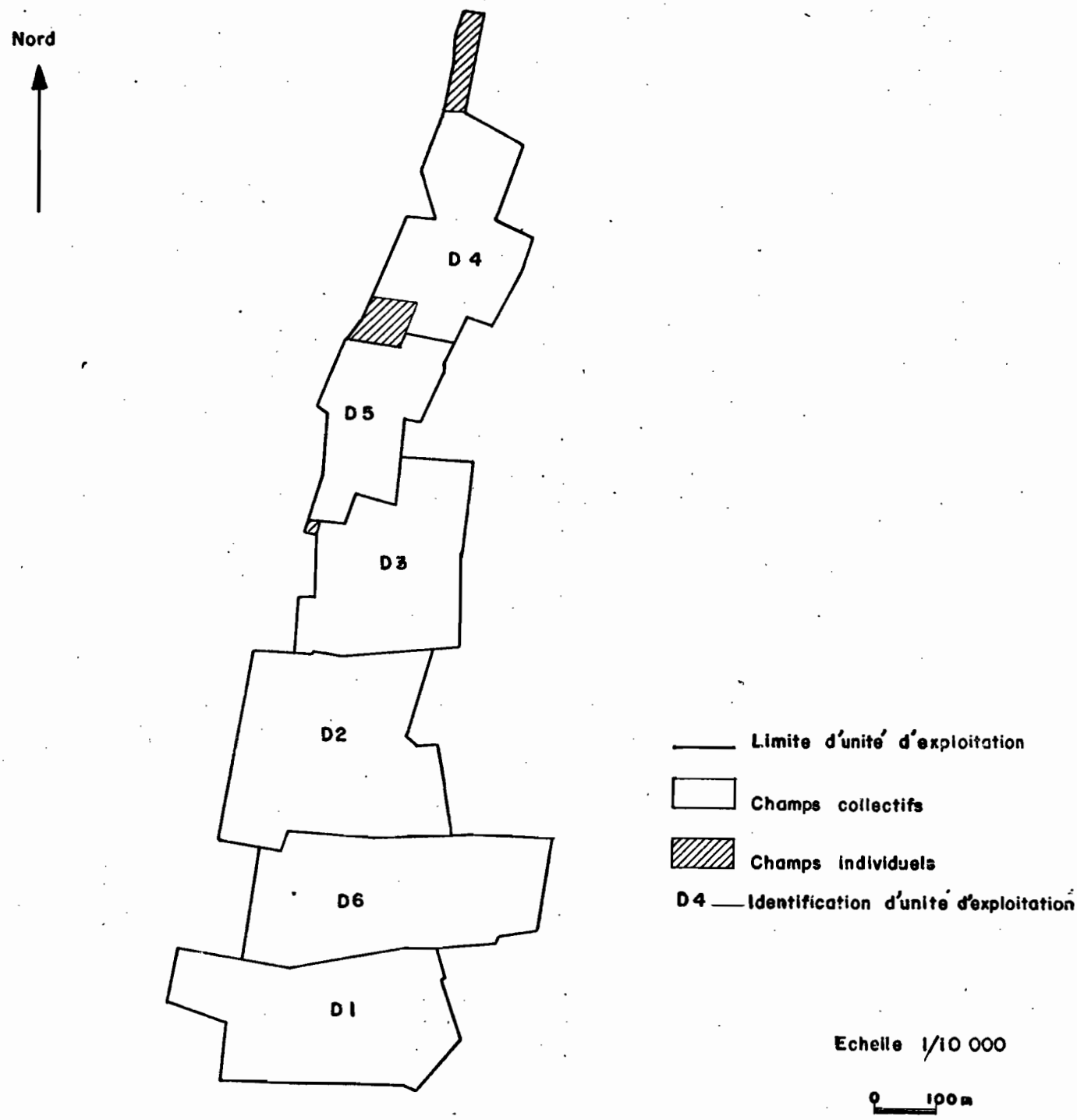

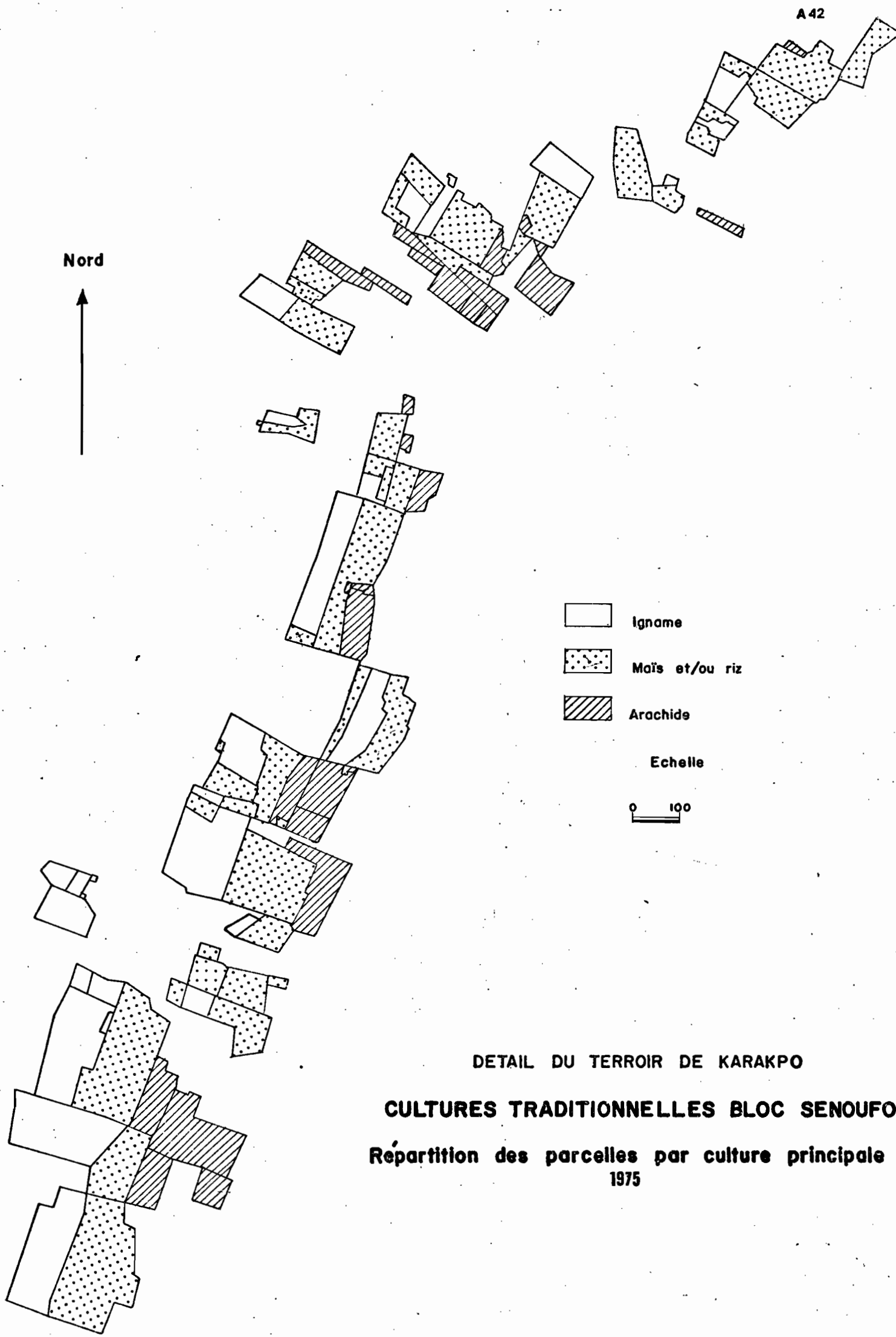

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

CULTURES TRADITIONNELLES BLOC SENOUFO

Répartition des parcelles par culture principale

1975

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

CULTURES TRADITIONNELLES BLOC DIOULA

Répartition des parcelles par culture principale
1975

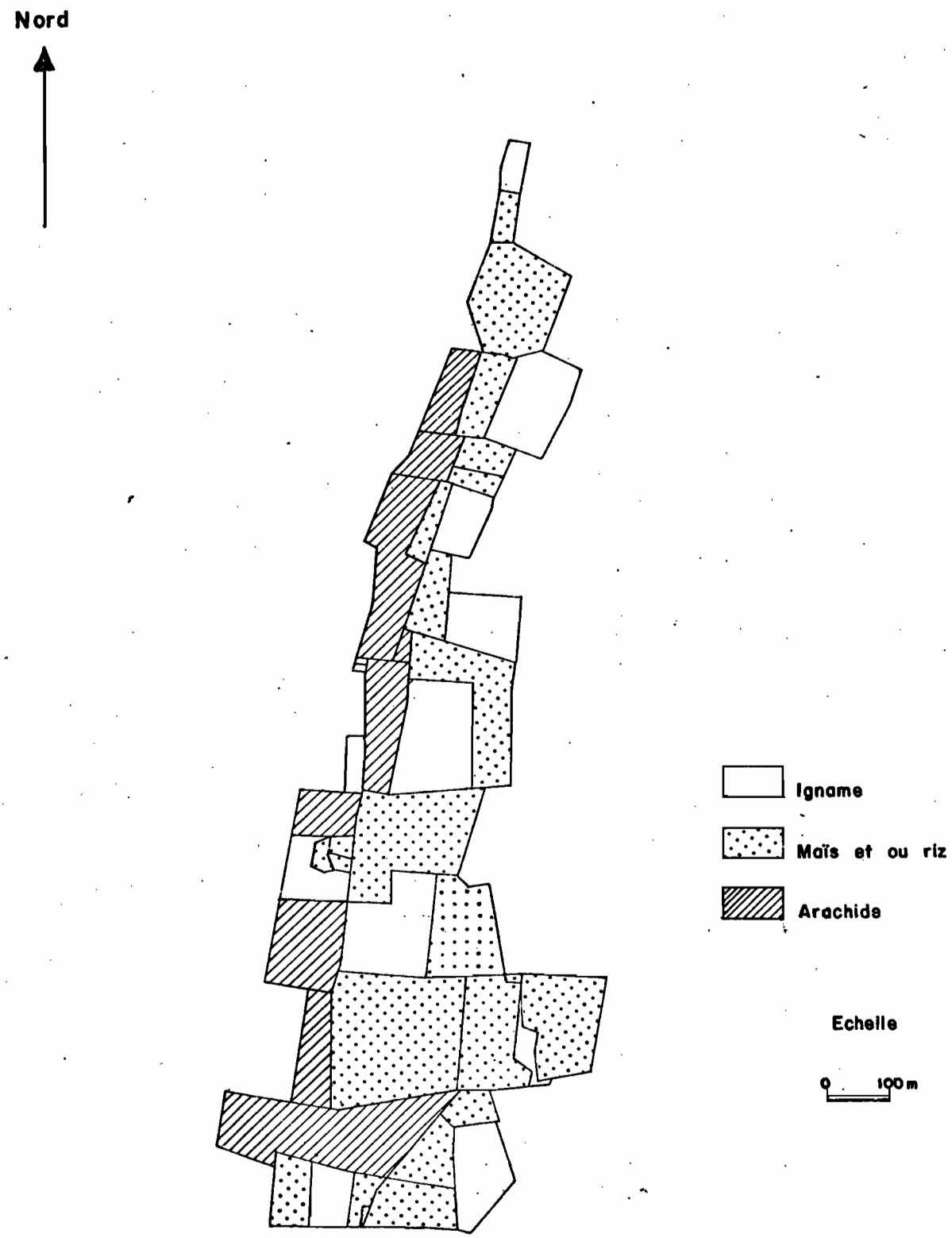

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

LES PARCELLES DE COTON
1975

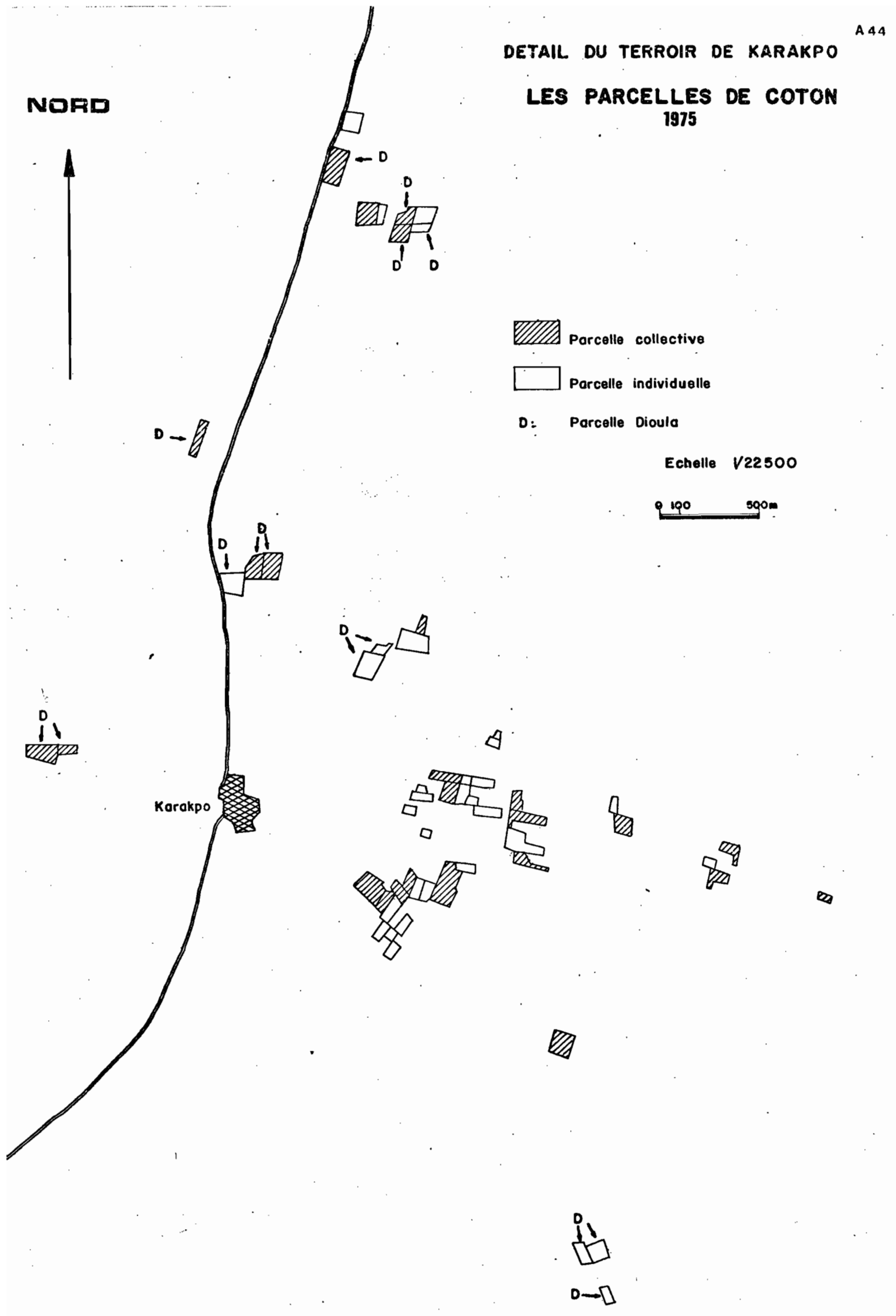

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

RIZ INONDE I
1975

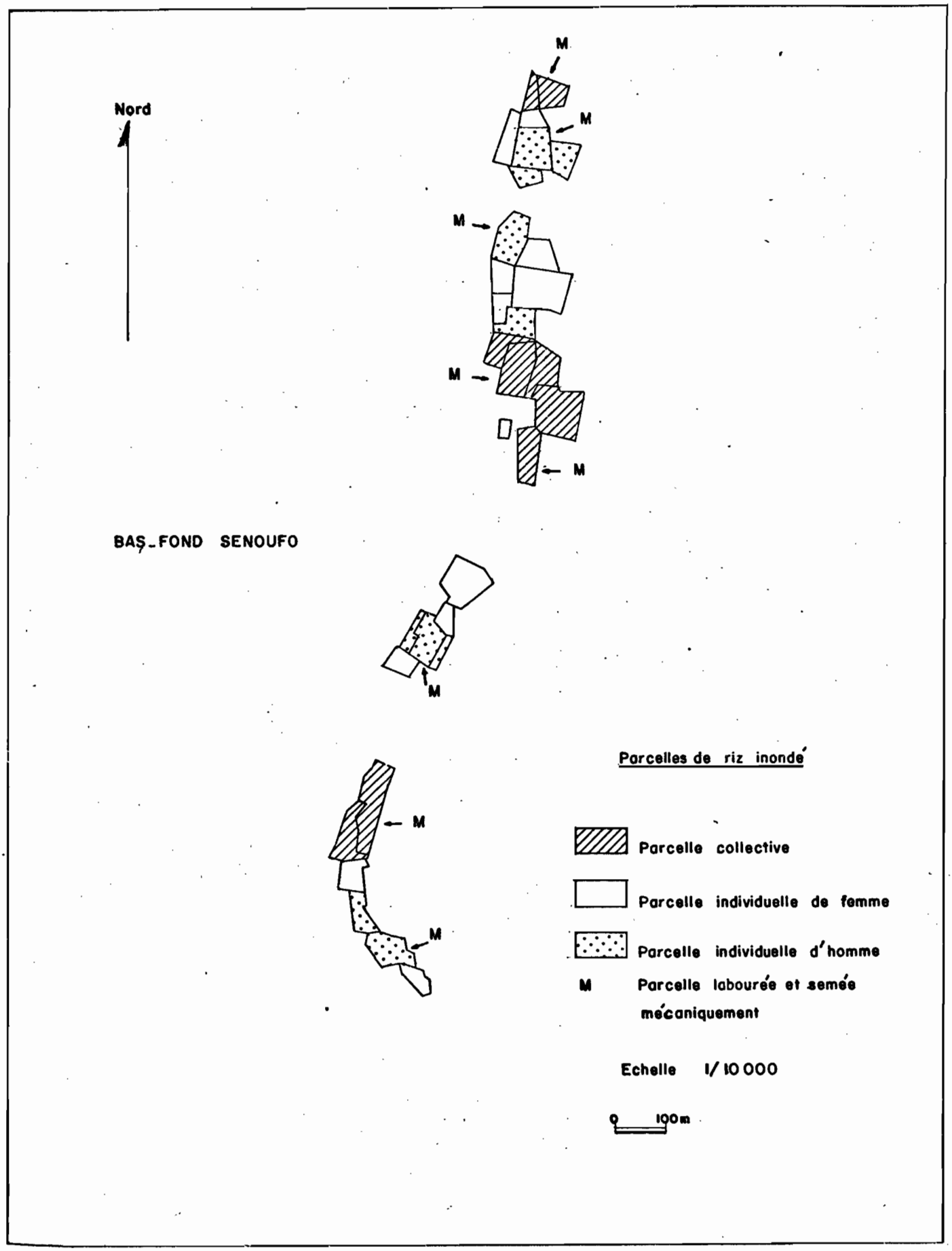

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

RIZ INONDE II

1975

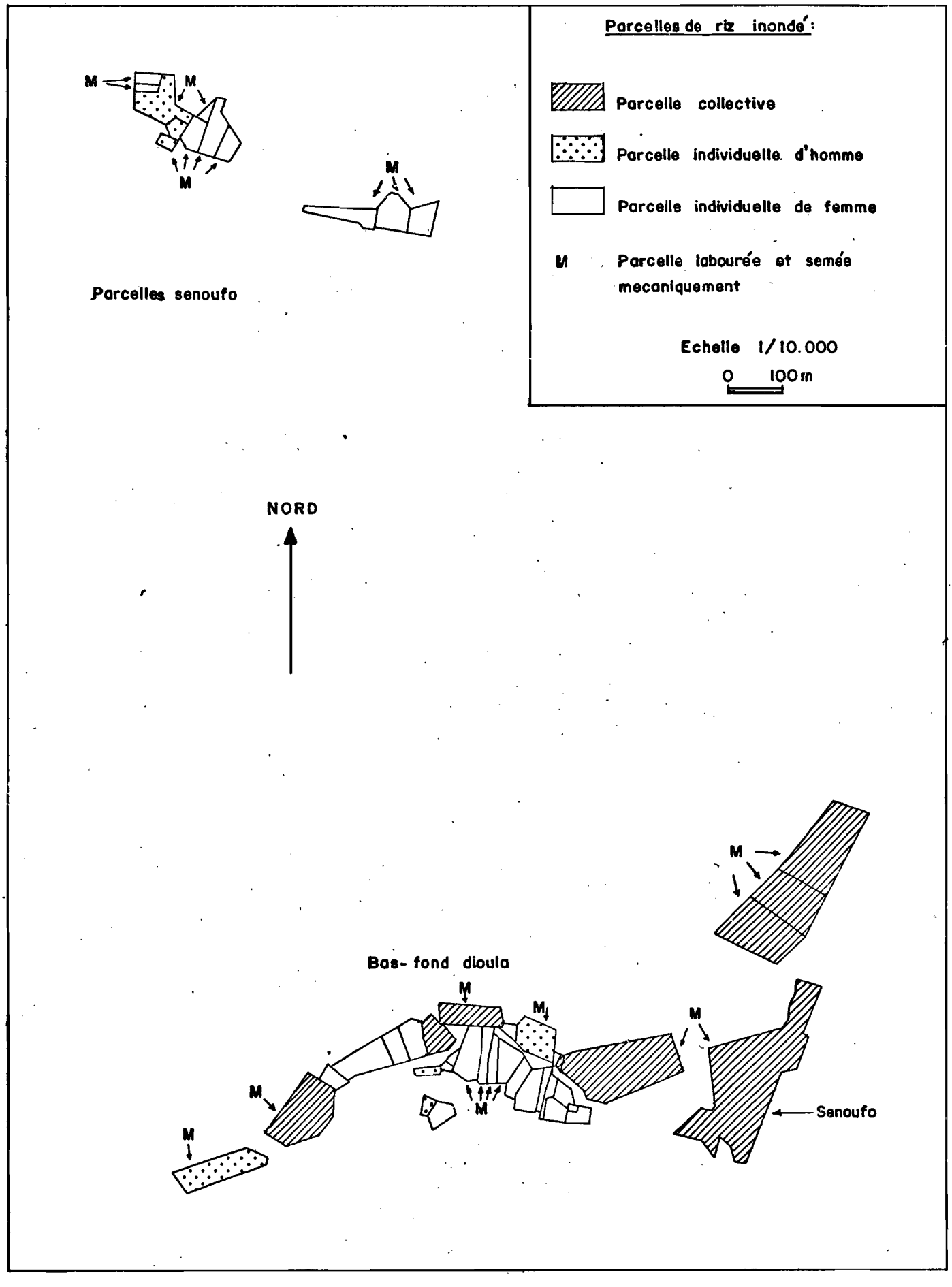

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO

RIZ INONDE III
1975

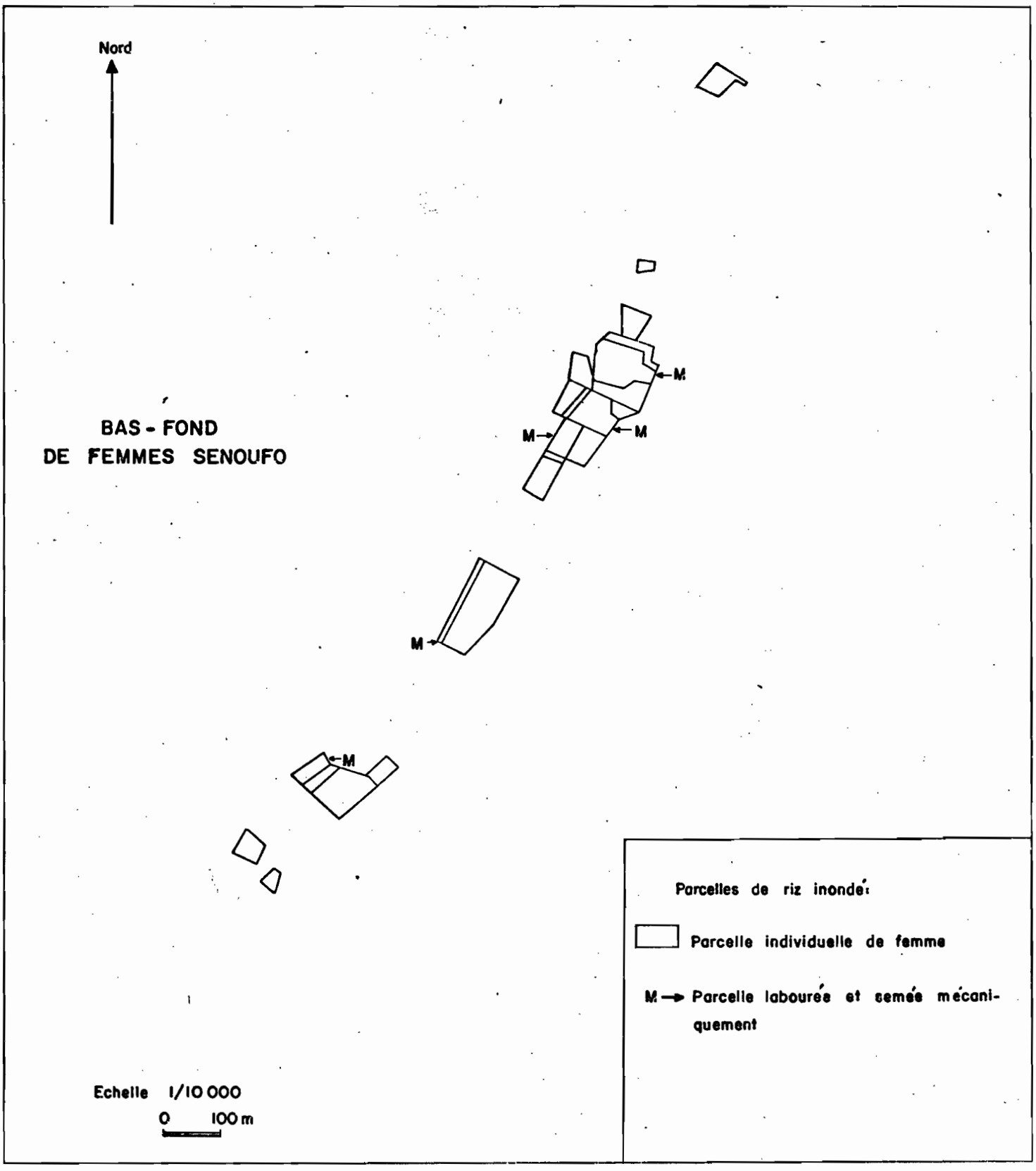

DETAIL DU TERROIR DE KARAKPO
1975

RIZ INONDE IV

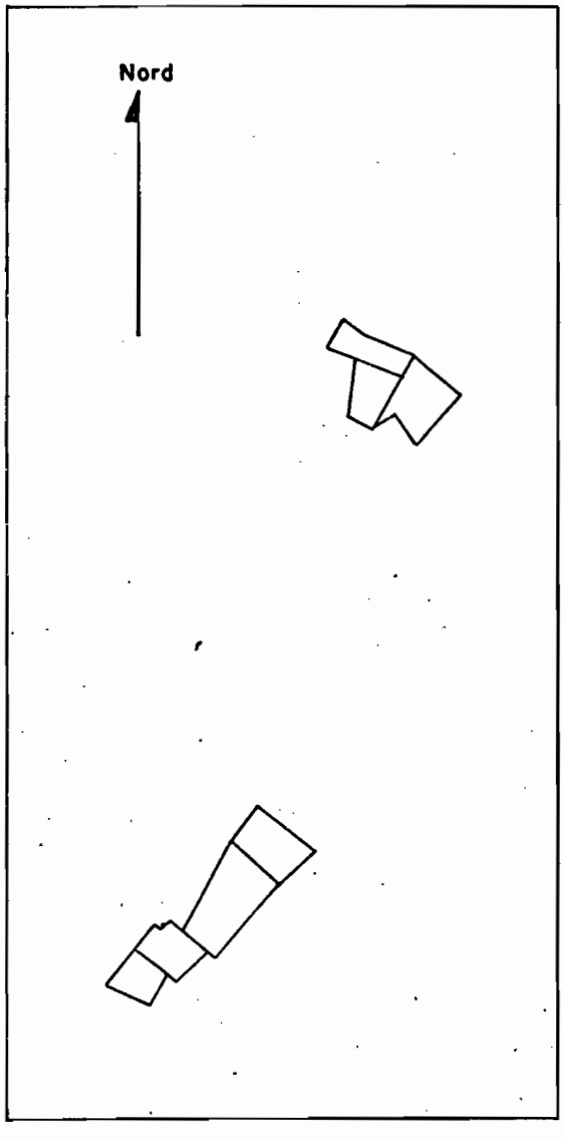

RIZ INONDE V

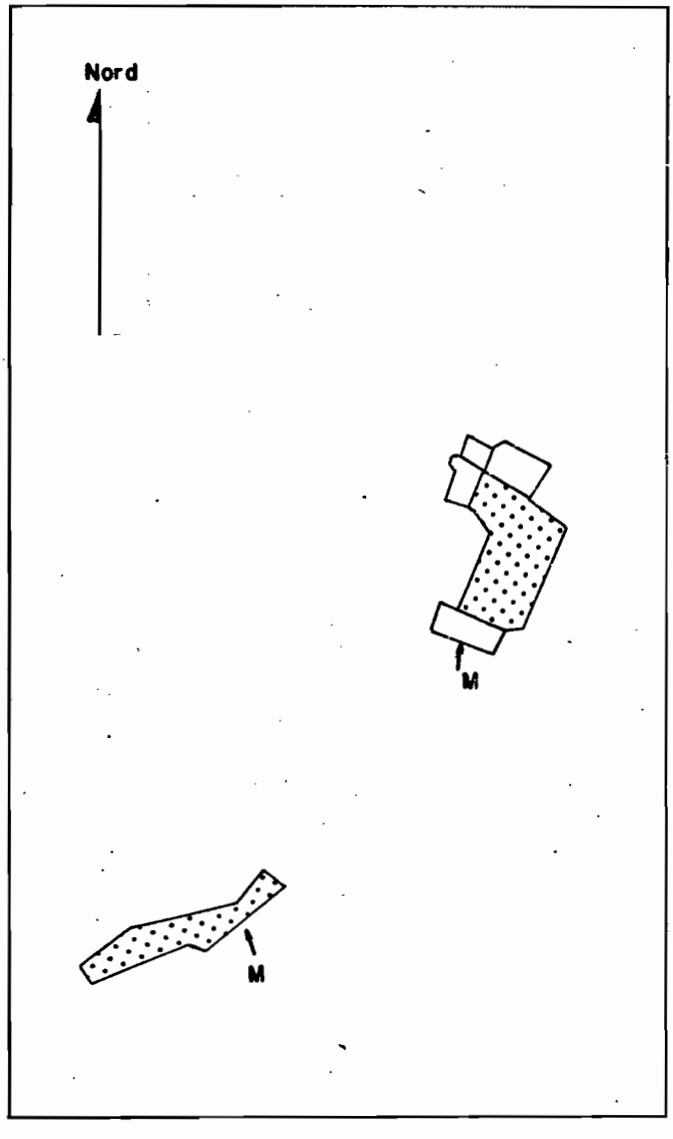

Parcelles de riz inondé

Parcelle collective

Parcelle individuelle de femme

M Parcelle labourée et semée mécaniquement

ECHELLE 1/10 000

0 100m

RESULTATS DE L'ENQUETE

DU 2 JUIN 1975 AU 30 MAI 1976

. Emploi du temps d'une unité d'exploitation (7 enquêtés)

SUIVI DE L'ACTIVITE D'UNE UNITE D'EXPLOITATION DU 2 JUIN 1975 AU 30 MAI 1976

. *Mise au point méthodologique*

Afin de mieux connaître l'activité agricole, deux types d'enquête sont possibles : l'emploi du temps et les temps de travaux. Une confusion étant fréquemment faite entre ces deux termes, il est nécessaire de préciser la définition que nous donnons à chacun d'eux. L'emploi du temps concerne des individus : c'est la distribution des occupations d'une personne, ou d'un groupe de personnes, pendant un laps de temps donné. Les temps de travaux se rapportent à une ou plusieurs productions. Si l'on s'intéresse à l'activité agricole, ce qui est le cas ici, les temps de travaux sont les quantités de travail nécessaires à la réalisation de chaque opération culturale d'une production. Concrètement, c'est la répartition, par opération et par culture, du travail reçu par les parcelles d'une unité d'exploitation. L'entraide entre unités étant, en pays sénoufo, importante, l'enquête emploi du temps comprend le travail effectué par les enquêtés sur les parcelles de l'unité dont ils sont membres, ainsi que celui exécuté sur les champs d'autres unités. Par contre, l'enquête temps de travaux des parcelles d'une unité prend en compte, en plus des tâches effectuées par les membres de l'unité sur ces parcelles, l'apport productif d'individus extérieurs à l'unité. L'entraide ne se réalisant pas obligatoirement avec une équivalence par production et par opération culturale, il nous parait aléatoire d'étendre les résultats de l'enquête emploi du temps à des superficies. Seule une enquête temps de travaux se rapportant à des parcelles déterminées, peut prétendre donner des résultats sérieux, relatifs à des unités de surface.

. *Représentativité de l'unité enquêtée*

Les Sénoufo étant majoritaires au sein du village, nous avons choisi une unité d'exploitation de cette ethnie. Cette unité (1) est composée du chef d'exploitation (classe 7 : 37 - 42 ans), de ses deux frères célibataires (classe 5 : 25 - 30 ans et classe 4 : 19 - 24 ans), de sa mère veuve (classe 10 : 55 - 60 ans), de sa femme (classe 5 : 25 - 30 ans) ayant trois enfants âgés de moins de 10 ans dont un bébé, d'une veuve (classe 9 : 49 - 54 ans) venue s'adjoindre à l'unité, et de la fille (classe 4 : 19 - 24 ans) de celle-ci, divorcée avec un enfant en bas-âge. Soit au total 11 personnes dont 7 exerçant une activité agricole et 6 actifs (15 - 59 ans).

Du point de vue démographique, cette unité d'exploitation a une représentativité satisfaisante, par rapport à l'ensemble des exploitations du village, ainsi que le mettent en évidence les chiffres du tableau ci-dessous

	UNITE ENQUETEE	MOYENNE DES UNITES DU VILLAGE
Nombre total de personnes	11	11,8
Nombre d'actifs (15 - 59 ans)	6	5,3
Pourcentage du nombre d'actifs	55 %	45 %
Taux de masculinité pour l'ensemble des personnes	47 %	49 %
Taux de masculinité pour les actifs	50 %	52 %

Les chiffres concernant le nombre d'individus, que ce soit le total des personnes ou les actifs (15 - 59 ans), sont comparables. Le taux d'activité est un peu supérieur à celui de l'ensemble du village. Le taux de masculinité est analogue.

L'unité enquêtée a été choisie alors que nous avions les résultats démographiques du village mais avant que le cadastre du village soit établi. Il s'avère cependant que le profil agricole de l'exploitation choisie est très comparable à celui de l'ensemble du village, ainsi qu'il apparait à la lecture des données ci-dessous :

	UNITE ENQUETEE	MOYENNE DES UNITES DU VILLAGE
Surface totale (ares)	883	730
Surface moyenne (ares)		
- *par personne*	*80*	*62*
- *par actif (15 - 59 ans)*	*147*	*139*
Pourcentage de la surface en champs individuels		
- *Hommes + Femmes*	*28 %*	*27 %*
- *Hommes*	*14 %*	*17 %*
- *Femmes*	*14 %*	*11 %*
Surface (ares) individuelle par individu		
- *Hommes*	*64*	*73*
- *Femmes*	*32*	*29*

(1) Cette unité est l'unité S 10 du tableau de la page 18 des annexes.

Les superficies sont cependant supérieures aux moyennes pour l'ensemble du village, que ce soit par unité, par personne ou par actif.

La part des surfaces individuelles est la même que pour l'ensemble du village. Celle des champs individuels masculins est inférieure à la moyenne villageoise et celle des champs individuels féminins supérieure. Cela est dû d'une part au fait que la proportion des femmes est supérieure à la moyenne et que, parmi celles-ci, deux sont âgées et travaillent le plus souvent sur leur lopin personnel. Cette différence se retrouve au niveau des surfaces moyennes, ainsi que le met en évidence le tableau ci-avant.

Si l'on excepte le chef d'unité, n'ayant pas de parcelle propre, les membres actifs de l'unité ont pour la plupart un lopin individuel. Les deux hommes ont chacun du coton, de l'arachide, et l'un d'eux du riz sec. Les deux femmes âgées ont du riz inondé et un peu de pois de terre. Parmi les 2 jeunes femmes, seule la plus âgée a une parcelle individuelle de riz inondé. La superficie consacrée à chaque association de culture sur le champ collectif et les lopins individuels est portée sur le tableau ci-dessous. Sur ce dernier, les superficies ont été totalisées par sexe et selon l'âge.

		CHAMP COLLECTIF	2 HOMMES JEUNES	2 FEMMES AGEES	2 FEMMES JEUNES	TOTAL UNITE
Igname + Riz		103	-	-	-	103
Igname + Maïs + Riz		-	-	-	-	-
TOTAL IGNAME		103	-	-	-	103
Riz		100	50	-	-	150
Maïs		80	-	-	-	80
Maïs + Riz		-	-	-	-	-
TOTAL MAIS ET/OU RIZ		180	50	-	-	230
Arachide		-	63	-	-	63
Arachide + Maïs		19	-	-	-	19
TOTAL ARACHIDE		85	63	-	-	148
PETITES CULTURES		-	-	7	-	7
Riz inondé	Daba	38	-	35	25	98
	Attelé	-	-	-	-	-
	Machine	68	-	59	-	127
TOTAL RIZ INONDE		106	-	94	25	225
Coton	Daba	73	97	-	-	170
	Attelé	-	-	-	-	-
TOTAL COTON		73	97	-	-	170
TABAC		-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL		547	128	101	25	883

. *Déroulement de l'enquête*

Chaque soir, notre enquêteur interrogeait chacun des 7 individus en activité de l'unité d'exploitation retenue. Chacun indiquait l'heure du début et de fin de chaque occupation de la journée, ce depuis 6 heures jusqu'à 22 heures. La précision retenue, la demi-heure, peut paraître illusoire, les heures étant obtenues rétrospectivement en fin de journée et par indication, avec le bras, de la position du soleil (1). Mais elle permet de tenir compte des activités de durée courte, notamment les trajets aux champs et certaines corvées féminines.

Cette enquête emploi du temps a été doublée d'une enquête temps de travaux sur les parcelles de l'unité retenue. Les individus extérieurs à l'unité, venant travailler sur ces parcelles ont ainsi été enregistrés à partir des déclarations des 7 enquêtés.

(1) Des vérifications ont permis d'établir que l'indication des heures par une telle méthode était satisfaisante, les villageois étant habitués à situer le moment de la journée par rapport au soleil.

. *Les imperfections de l'enquête*

Il faut insister tout d'abord sur le fait que les temps indiqués correspondent aux déclarations journalières rétrospectives des enquêtés d'une seule unité. Celle-ci ne représente qu'elle-même, et des inexactitudes peuvent être contenues dans les déclarations.

Cette enquête démarrée le 2 juin 1975 et achevée le 30 mai 1976, est à cheval sur deux campagnes agricoles. Le lecteur devra en tenir compte. De plus, des confusions ont été faites par notre enquêteur concernant le riz sec et le riz inondé, ainsi que pour le type de prestation fournie à l'extérieur de l'unité. Aussi n'avons-nous pas utilisé les données concernant ces deux points.

Seuls les résultats de l'enquête emploi du temps ont pu être utilisés. En effet, alors qu'il est relativement facile de connaître, par questionnaire en fin de journée, l'emploi du temps des enquêtés, par contre, l'apport productif d'individus extérieurs à l'unité est beaucoup plus ardu à obtenir. L'enquêteur n'étant pas présent sur chaque parcelle de l'unité, des personnes venues travailler sur les parcelles de l'unité n'ont pas été signalées lors du questionnaire. Ainsi, d'après les résultats du dépouillement, le travail reçu par l'unité est le tiers de celui fourni à l'extérieur, ce qui est impossible, les membres de l'unité ne travaillant que rarement contre de l'argent. Cette erreur manifeste nous a contraint à ne pas exploiter les résultats de l'enquête temps de travaux.

Notons également qu'aucune pondération n'a été effectuée pour comparer les temps des divers membres de l'unité. Ainsi l'intensité et la pénibilité du travail peuvent varier considérablement selon la façon culturale, selon le sexe ou l'âge.

Quoiqu'il en soit, ces insuffisances ne rendent pas caduc l'intérêt de cette enquête. Son interprétation doit simplement être très prudente. Nous n'avons pas, d'ailleurs, cherché à exploiter trop en profondeur les résultats obtenus.

. *La présentation des résultats*

Les résultats de l'enquête emploi du temps de 1975 - 1976 sont présentés sous deux formes différentes : sur des tableaux en durée annuelle et sur des diagrammes en durées hebdomadaires. Sur ces diagrammes, chaque semaine est affectée d'un numéro, correspondant au calendrier de la page 53 des annexes. Pour simplifier la lecture des données, les individus ont été groupés par 2 ou par 3 selon le sexe et l'âge. Mais les données des documents emploi du temps sont toujours des moyennes, que ce soit par binôme, par sexe ou pour l'ensemble de l'unité.

Pour la répartition du temps selon le type d'activité, indiquée dans le tableau de la page 61 des annexes, les diverses occupations ont été regroupées selon les 6 rubriques ci-dessous :

- travaux agricoles : toutes opérations concernant les cultures proprement dites ;
- trajets aux champs : ceux-ci ont été séparés des travaux agricoles ;
- travaux ménagers : préparation des repas, pilage, décorticage, transport d'eau ou de bois de chauffe, lessive, etc ;
- Autres travaux : toutes les activités autres qu'agricoles ou ménagères. Par exemple : chasse, préparation du tiapalo, filage du coton, préparation de médicaments, réparation de bicyclette, construction de case, réparation de toit, etc ;
- Temps hors du village : tout temps passé en dehors de l'espace villageois, que ce soit en visite dans un autre village, pour des achats à la ville la plus proche, Boundiali, etc ;
- Temps de repos : le temps qui reste, c'est-à-dire les repas, la promenade, les salutations, la toilette, l'oisiveté, la sieste, le sommeil, les palabres, les fêtes, les funérailles, les sacrifices, etc.

De plus, un certain nombre de termes ont été utilisés pour désigner les diverses opérations culturales :

- Défrichement : consiste à enlever la végétation, autre que les gros arbres, lors de la première mise en culture d'un terrain ;
- Brûlage et coupe arbres : consiste à mettre le feu au pied des arbres importants et à l'entretenir, à couper certains troncs.
- Débroussage : opération de nettoyage de la végétation spontanée, avant le semis. Pour le riz, le sol est en même temps travaillé ;
- Buttage et billonnage : confection de buttes et de billons ;
- Semis : action de mettre en terre une graine ou un plant ;
- Démariage : consiste, pour le coton, à arracher certains pieds après la levée pour n'en laisser que deux par poquet ;
- Désherbage : opération d'entretien d'une culture, visant à enlever la végétation adventice, que ce soit à la main ou à l'aide d'une houe ;
- Engrais : épandage d'engrais chimique ;
- Traitement : pulvérisation de produits phytosanitaires ;
- Récolte : la récolte, y compris les transports ;
- Fabrication de claies, battage : pour le riz, la récolte est soit stockée sur des plates-formes surélevées, soit battue en vue de la vente.

CALENDRIER DE CORRESPONDANCE DES NUMEROS DE SEMAINES DE L'ENQUETE EMPLOI DU TEMPS DE 1975 - 1976

NUMERO DE SEMAINE	DATES CORRESPONDANTES
1	2 au 8 juin 1975
2	9 au 15 juin
3	16 au 22 juin
4	23 au 29 juin
5	30 juin au 6 juillet
6	7 au 13 juillet
7	14 au 20 juillet
8	21 au 27 juillet
9	28 juillet au 3 août
10	4 au 10 août
11	11 au 17 août
12	18 au 24 août
13	25 au 31 août
14	1er au 7 septembre
15	8 au 14 septembre
16	15 au 21 septembre
17	22 au 28 septembre
18	29 septembre au 5 octobre
19	6 au 12 octobre
20	13 au 19 octobre
21	20 au 26 octobre
22	27 octobre au 2 novembre
23	3 au 9 novembre
24	10 au 16 novembre
25	17 au 23 novembre
26	24 au 30 novembre
27	1er au 7 décembre
28	8 au 14 décembre
29	15 au 21 décembre
30	22 au 28 décembre
31	29 décembre au 4 janvier 1976
32	5 au 11 janvier
33	12 au 18 janvier
34	19 au 25 janvier
35	26 janvier au 1er février
36	2 au 8 février
37	9 au 15 février
38	16 au 22 février
39	23 au 29 février
40	1er au 7 mars
41	8 au 14 mars
42	15 au 21 mars
43	22 au 28 mars
44	29 mars au 4 avril
45	5 au 11 avril
46	12 au 18 avril
47	19 au 25 avril
48	26 avril au 2 mai
49	3 au 9 mai
50	10 au 16 mai
51	17 au 23 mai
52	24 au 30 mai

REPARTITION HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL AGRICOLE SELON LA CULTURE

TEMPS MOYEN DES TROIS HOMMES

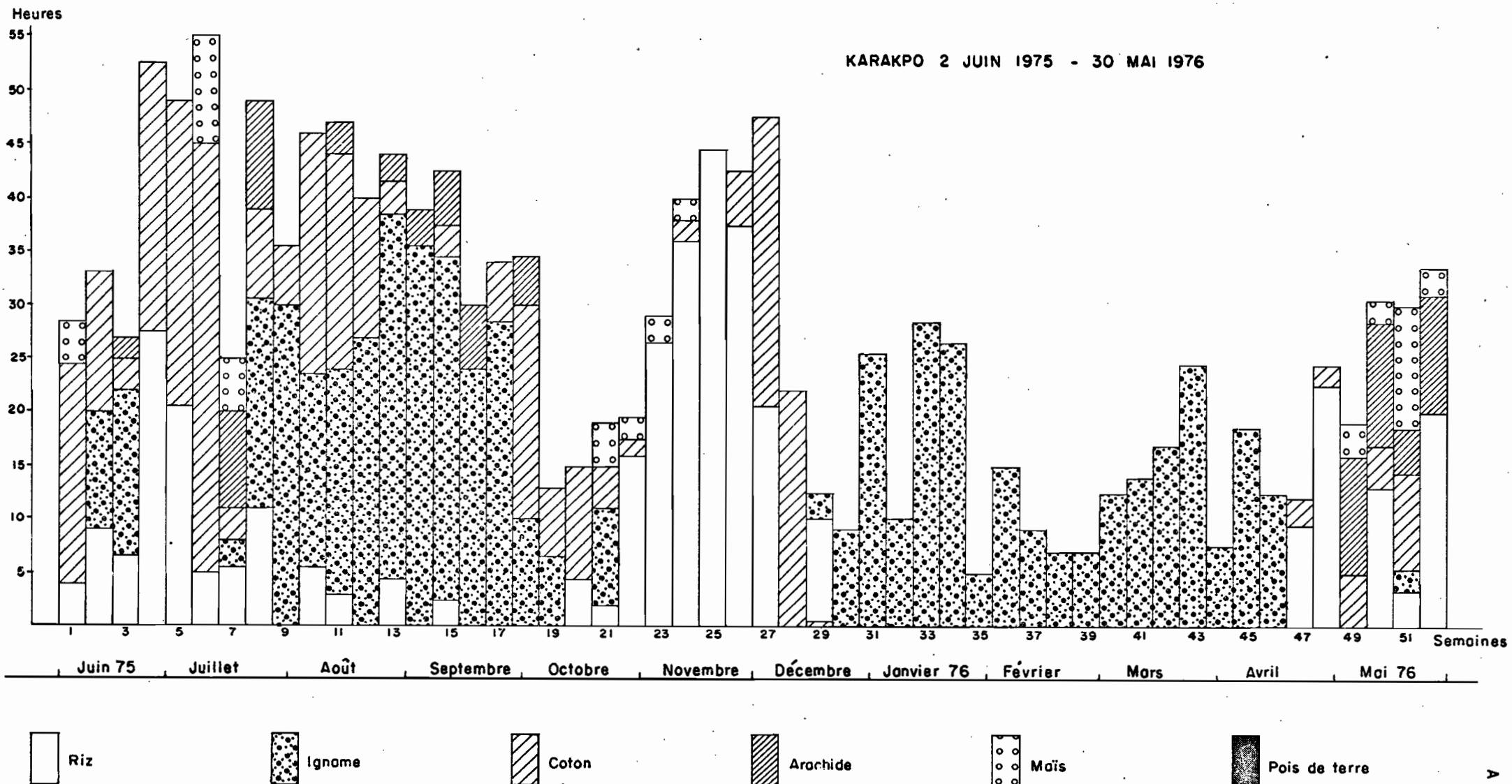

REPARTITION HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL AGRICOLE SELON LA CULTURE

TEMPS MOYEN DES DEUX FEMMES AGEES

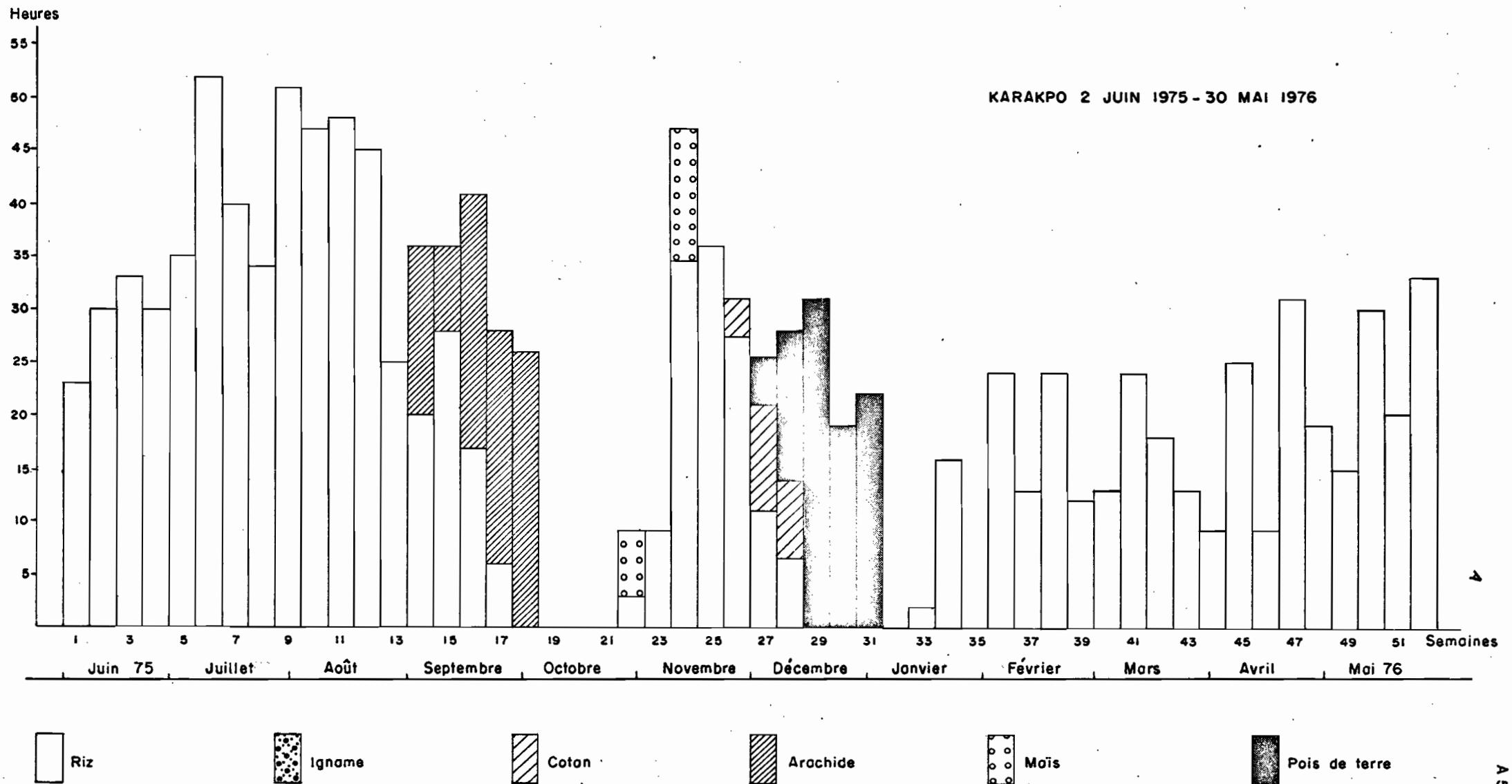

A 55

REPARTITION HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL AGRICOLE SELON LA CULTURE.

TEMPS MOYEN DES DEUX JEUNES FEMMES

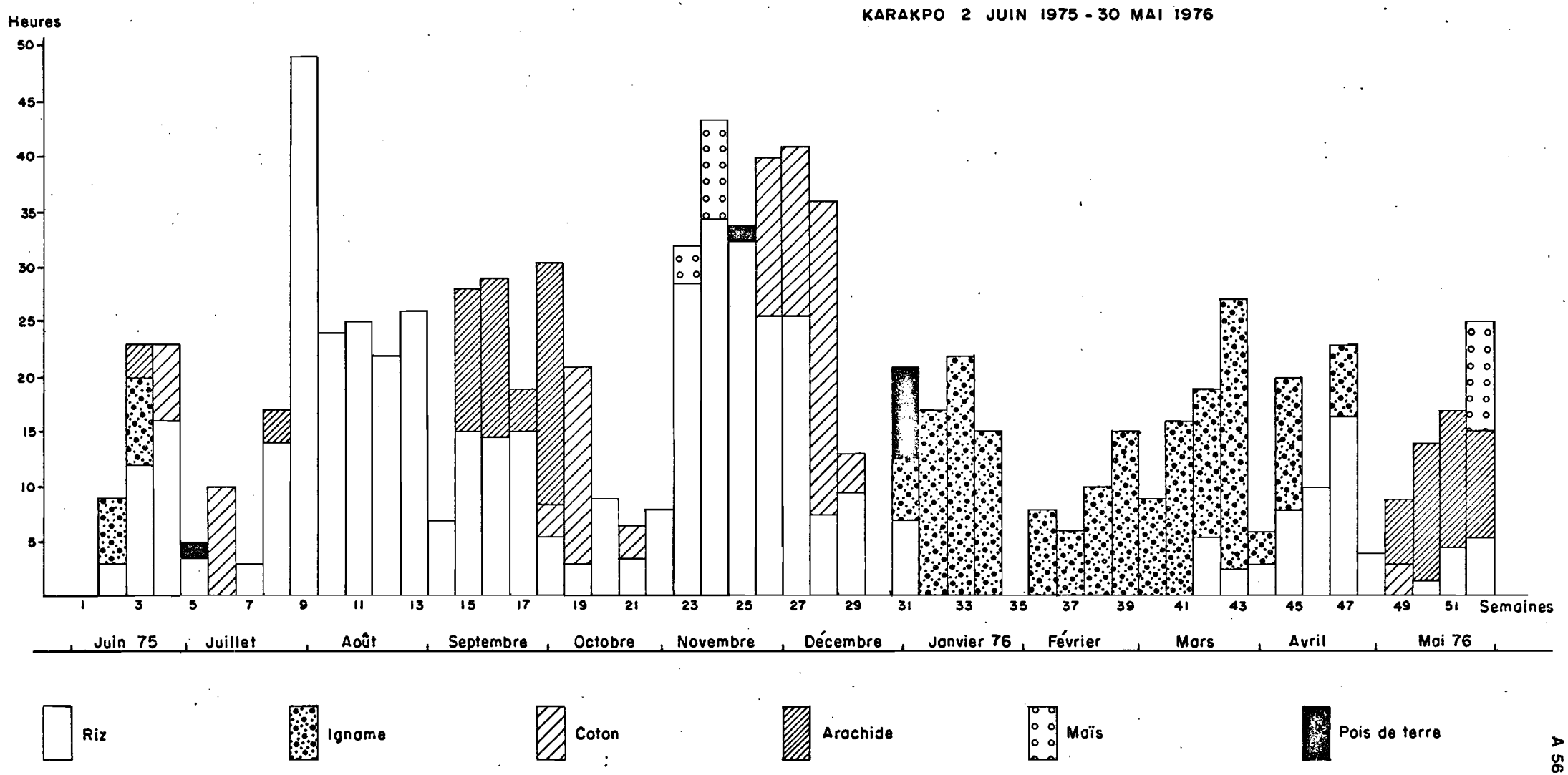

A 56

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION DU 2 JUIN 1975 AU 30 MAI 1976

R I Z

REPARTITION ANNUELLE PAR OPERATION CULTURALE

Temps moyen selon le sexe et l'âge - Unités : heures et pourcentage du temps consacré au riz

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE DE L'UNITE
	Chef unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
DEBROUSSAGE	14 5 %	71 17 %	52 14 %	473 46 %	90 18 %	282 37 %	183 31 %
SEMIS	64 25 %	111 26 %	95 26 %	4 0,3 %	7 1 %	5 1 %	44 7 %
DESHERBAGE	24 9 %	28 7 %	26 7 %	423 41 %	222 44 %	323 42 %	196 33 %
RECOLTE	148 59 %	200 47 %	182 49 %	104 10 %	168 33 %	136 18 %	156 26 %
FABRICATION CLAIES, BATTAGE	3 1 %	22 5 %	15 4 %	23 2 %	20 4 %	22 3 %	19 3 %
TOTAL	251 100 %	430 100 %	371 100 %	1 027 100 %	507 100 %	767 100 %	597 100 %

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION

RIZ

REPARTITION HEBDOMADAIRE SELON L'OPERATION CULTURALE

TEMPS MOYEN DES 7 ACTIFS AGRICOLES

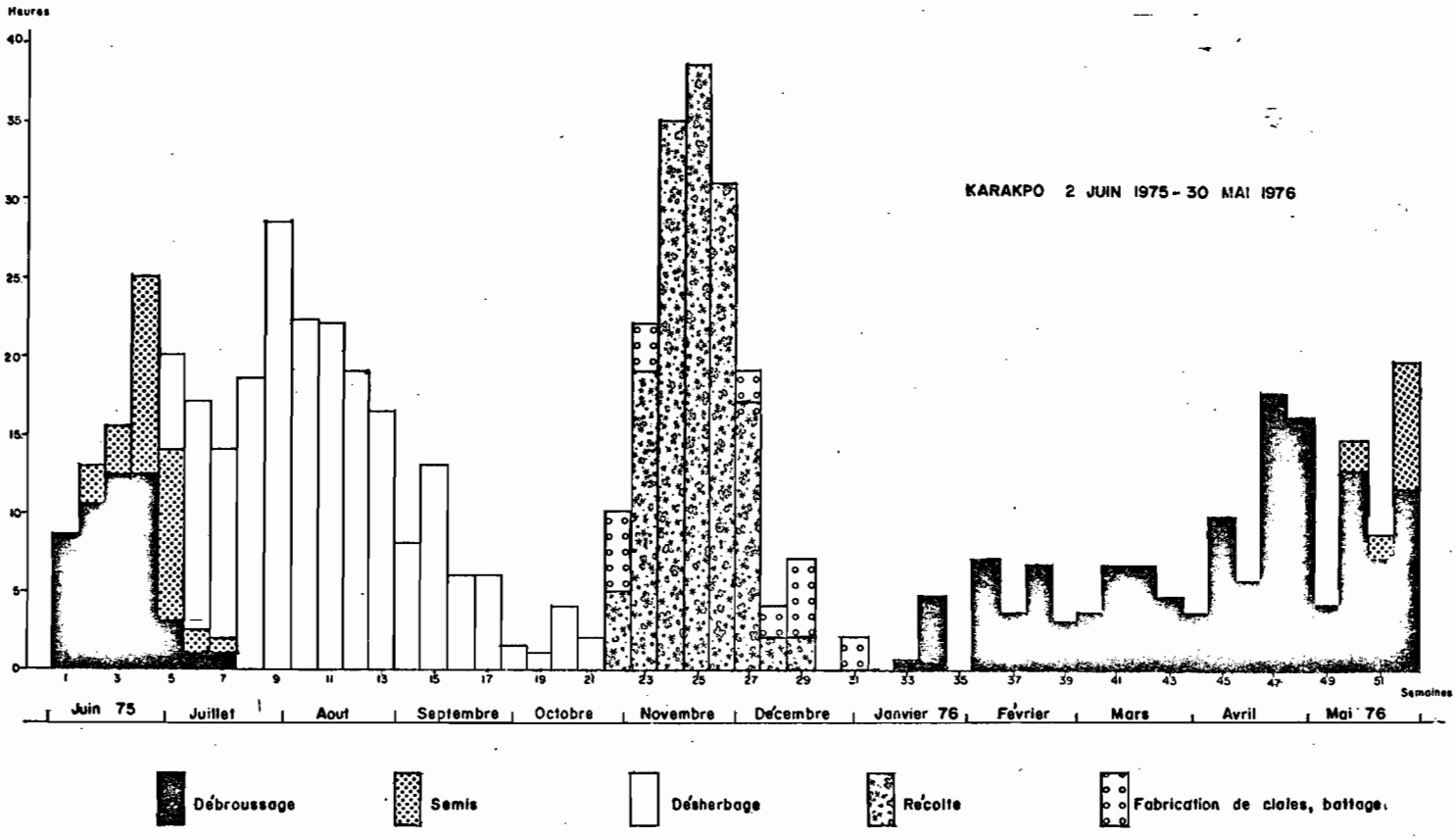

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION DU 2 JUIN 1975 AU 30 MAI 1976

IGNAME

REPARTITION ANNUELLE PAR OPERATION CULTURALE - TEMPS MOYEN SELON LE SEXE ET L'AGE

Unités : heures et pourcentage du temps consacré à l'igname

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE DE L'UNITE
	Chef unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
DEFRICHEMENT	35 7 %	72 12 %	59 10 %	- -	- -	- -	25 8 %
BUTTAGE	171 35 %	246 40 %	221 38 %	- -	- -	- -	95 31 %
BRULAGE ET COUPE ARBRES	84 17 %	84 14 %	84 14 %	- -	39 20 %	19 20 %	47 15 %
SEMIS	103 21 %	148 24 %	133 23 %	- -	112 58 %	56 58 %	89 29 %
DESHERBAGE	63 13 %	42 7 %	49 9 %	- -	10 5 %	5 5 %	24 8 %
RECOLTE	40 8 %	29 5 %	32 6 %	- -	33 17 %	17 17 %	23 8 %
TOTAL	495 100 %	620 100 %	578 100 %	- -	193 100 %	96 100 %	303 100 %

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION

IGNAME

REPARTITION HEBDOMADAIRE SELON L'OPERATION CULTURALE

TEMPS MOYEN DES 7 ACTIFS AGRICOLES

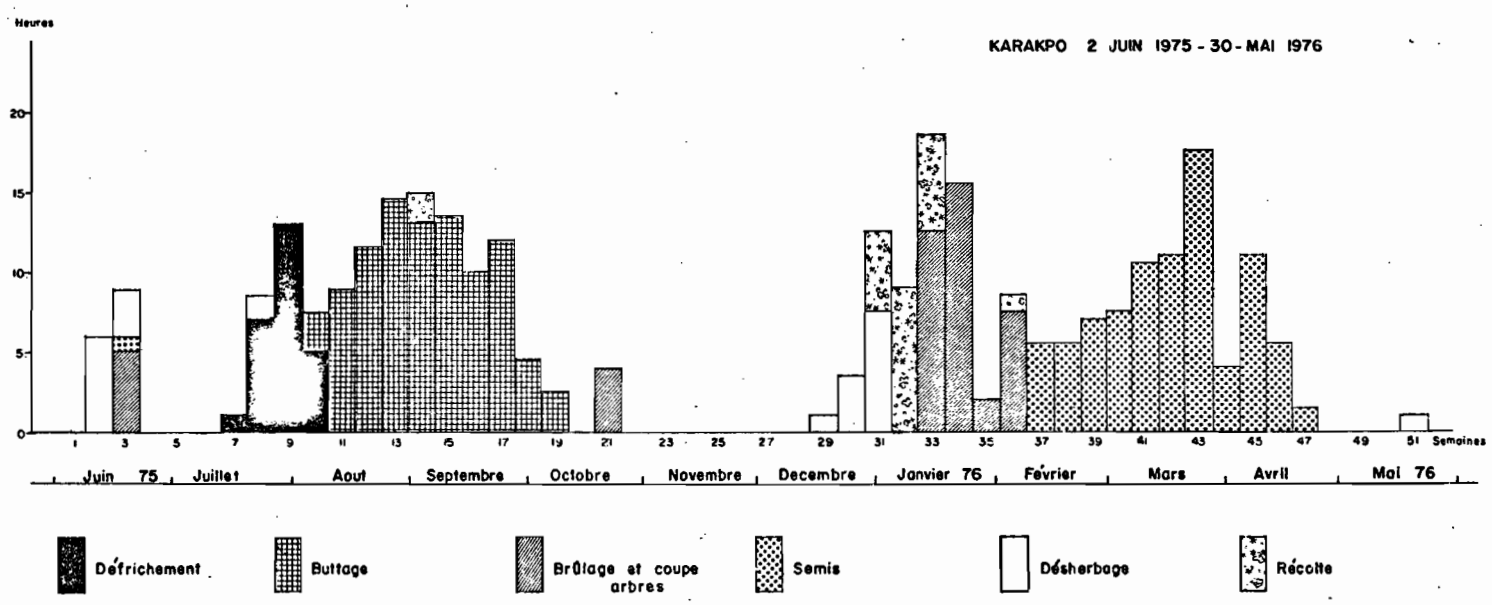

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION DU 2 JUIN 1975 AU 30 MAI 1976

COTON

REPARTITION ANNUELLE PAR OPERATION CULTURALE - TEMPS MOYEN SELON LE SEXE ET L'AGE

Unités : heures et pourcentage du temps consacré au coton

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE DE L'UNITE
	Chef unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
ARRACHAGE	22 9 %	28 7 %	26 8 %	- -	10 9 %	5 8 %	14 8 %
DEBROUSSAGE	15 6 %	41 11 %	32 10 %	- -	- -	- -	14 8 %
BILLONNAGE	51 21 %	105 28 %	87 26 %	- -	- -	- -	37 21 %
SEMIS	9 3 %	17 4 %	14 4 %	- -	10 9 %	5 8 %	9 5 %
ENGRAIS	28 11 %	26 7 %	27 8 %	- -	- -	- -	11 6 %
DEMARIAGE	43 17 %	39 10 %	40 12 %	- -	- -	- -	17 9 %
DESHERBAGE	25 10 %	57 15 %	46 14 %	- -	24 22 %	12 18 %	27 15 %
TRAITEMENT	10 4 %	10 3 %	10 3 %	- -	3 3 %	2 3 %	5 3 %
RECOLTE	45 18 %	59 15 %	54 16 %	21 100 %	62 57 %	41 64 %	47 26 %
TOTAL	246 100 %	381 100 %	336 100 %	21 100 %	109 100 %	65 100 %	181 100 %

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION

COTON

REPARTITION HEBDOMADAIRE SELON L'OPERATION CULTURALE

TEMPS MOYEN DES 7 ACTIFS AGRICOLES

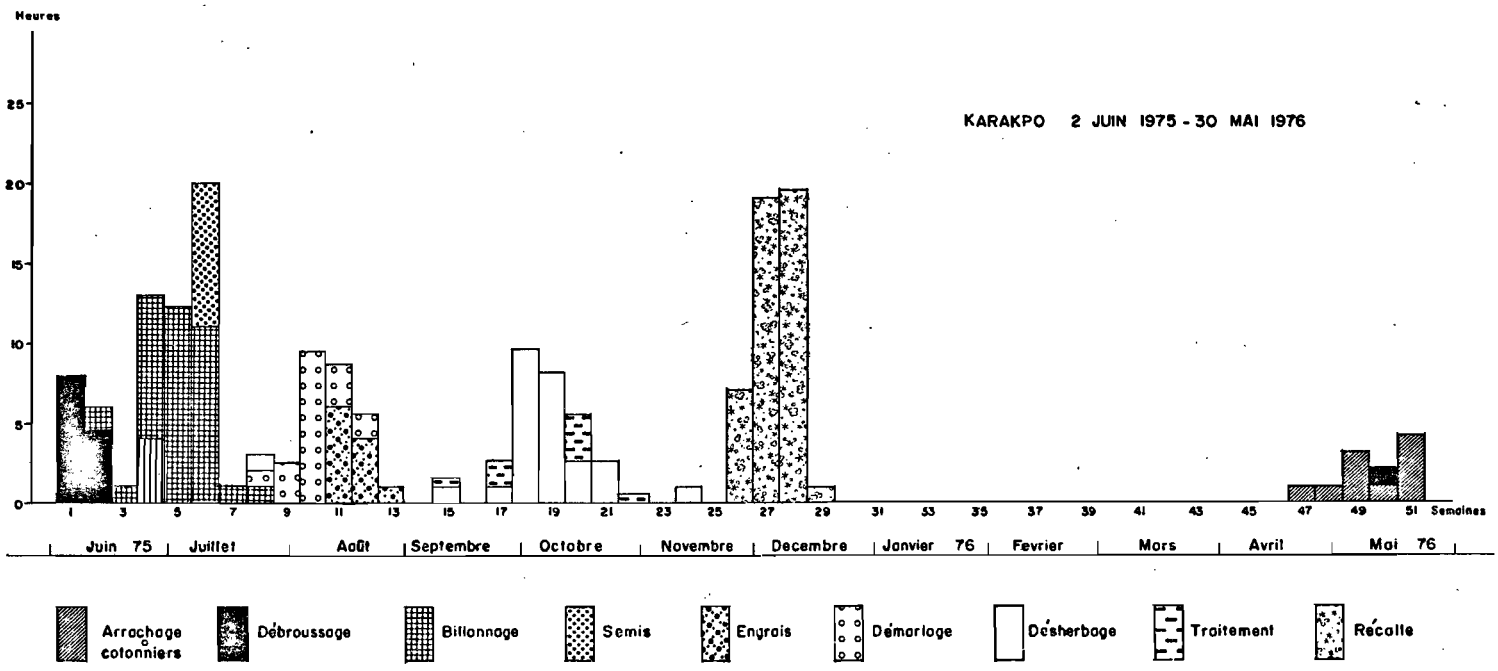

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION DU 2 JUIN 1975 AU 30 MAI 1976

ARACHIDE

REPARTITION ANNUELLE PAR OPERATION CULTURALE - TEMPS MOYEN SELON LE SEXE ET L'AGE

Unités : heures et pourcentage du temps consacré à l'arachide

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE DE L'UNITE
	Chef unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
BILLONNAGE	13 19 %	54 61 %	40 49 %	- -	10 10 %	5 5 %	20 22 %
SEMIS	- -	- -	- -	- -	33 34 %	17 17 %	10 11 %
DESHERBAGE	40 58 %	8 9 %	19 23 %	- -	3 3 %	2 2 %	9 10 %
RECOLTE	16 23 %	27 30 %	23 28 %	95 100 %	52 53 %	74 76 %	52 58 %
TOTAL	68 100 %	89 100 %	82 100 %	95 100 %	98 100 %	97 100 %	90 100 %

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION

ARACHIDE

REPARTITION HEBDOMADAIRE SELON L'OPERATION CULTURALE

TEMPS MOYEN DES 7 ACTIFS AGRICOLES

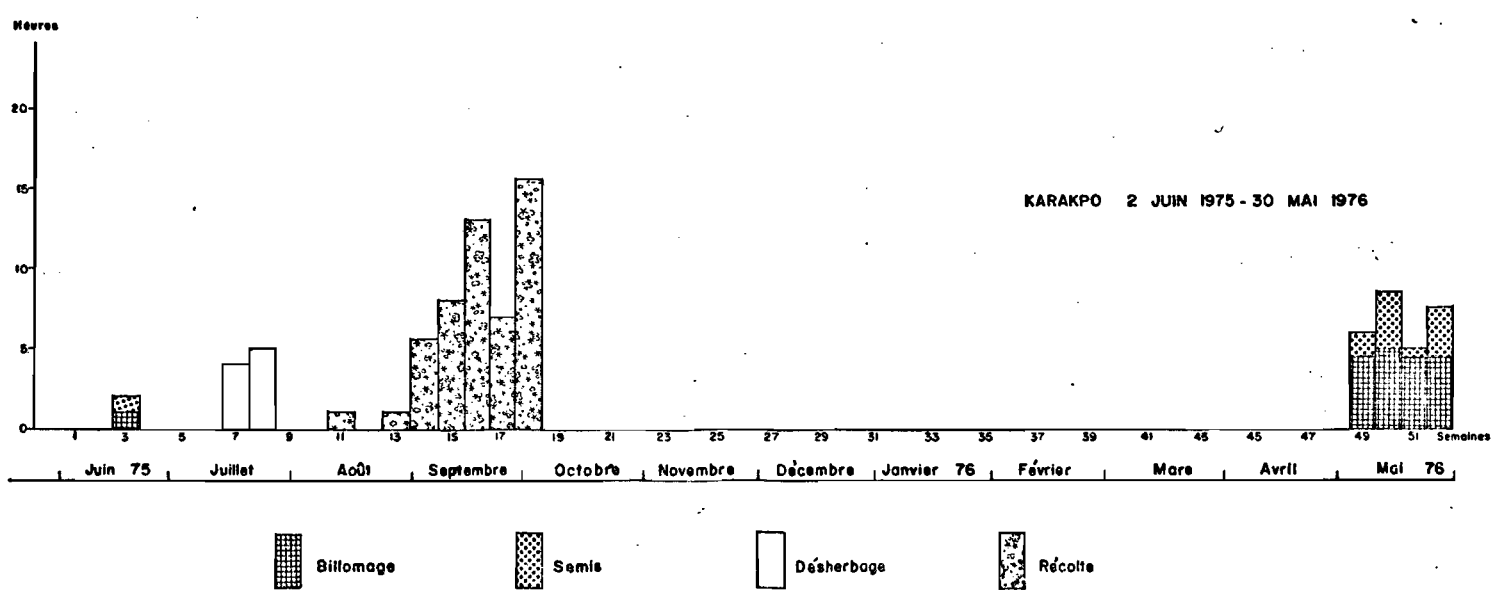

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION DU 2 JUIN 1975 AU 30 MAI 1976

MAIS

REPARTITION ANNUELLE PAR OPERATION CULTURALE - TEMPS MOYEN SELON LE SEXE ET L'AGE

Unités : heures et pourcentage du temps consacré au maïs

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE DE L'UNITE
	Chef unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
BUTTAGE OU BILLONNAGE	37 48 %	24 69 %	28 58 %	- -	10 48 %	5 24 %	15 46 %
SEMIS	9 11 %	4 11 %	6 11 %	- -	- -	- -	2 7 %
DESHERBAGE	- -	7 20 %	5 10 %	- -	- -	- -	2 6 %
RECOLTE	32 41 %	- -	11 22 %	19 100 %	13 62 %	16 76 %	13 41 %
TOTAL	77 100 %	35 100 %	49 100 %	19 100 %	21 100 %	21 100 %	33 100 %

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS D'UNE UNITE D'EXPLOITATION DU 2 JUIN 1975 AU 30 MAI 1976

REPARTITION ANNUELLE DU TEMPS SELON LE TYPE D'ACTIVITE

TEMPS MOYEN SELON LE SEXE ET L'AGE

Unités : heures et pourcentage de l'activité agricole

	HOMMES			FEMMES			ENSEMBLE DE L'UNITE
	Chef unité	2 hommes jeunes	3 hommes	2 femmes âgées	2 femmes jeunes	4 femmes	
TRAVAUX AGRICOLES	1 137 20 %	1 555 27 %	1 415 24 %	1 252 21 %	939 16 %	1 095 19 %	1 232 21 %
TRAJETS AUX CHAMPS	297 5 %	385 7 %	355 6 %	335 6 %	289 5 %	312 5 %	330 6 %
TRAVAUX MENAGERS	18 0,3 %	17 0,2 %	17 0,2 %	219 4 %	950 16 %	584 10 %	341 6 %
AUTRES TRAVAUX	596 10 %	257 4 %	370 6 %	389 7 %	188 3 %	289 5 %	323 6 %
TEMPS HORS VILLAGE	433 7 %	467 8 %	456 8 %	97 2 %	206 4 %	152 3 %	282 5 %
TEMPS DE REPOS	3 345 57 %	3 143 54 %	3 211 55 %	3 533 61 %	3 253 56 %	3 393 58 %	3 315 57 %
TOTAL	5 824 100 %	5 824 100 %	5 824 100 %	5 824 100 %	5 824 100 %	5 824 100 %	5 824 100 %

REGIME PLUVIOMETRIQUE A BOUNDIALI

Répartition hebdomadaire sur 52 semaines (2 juin 1975 - 30 mai 1976)

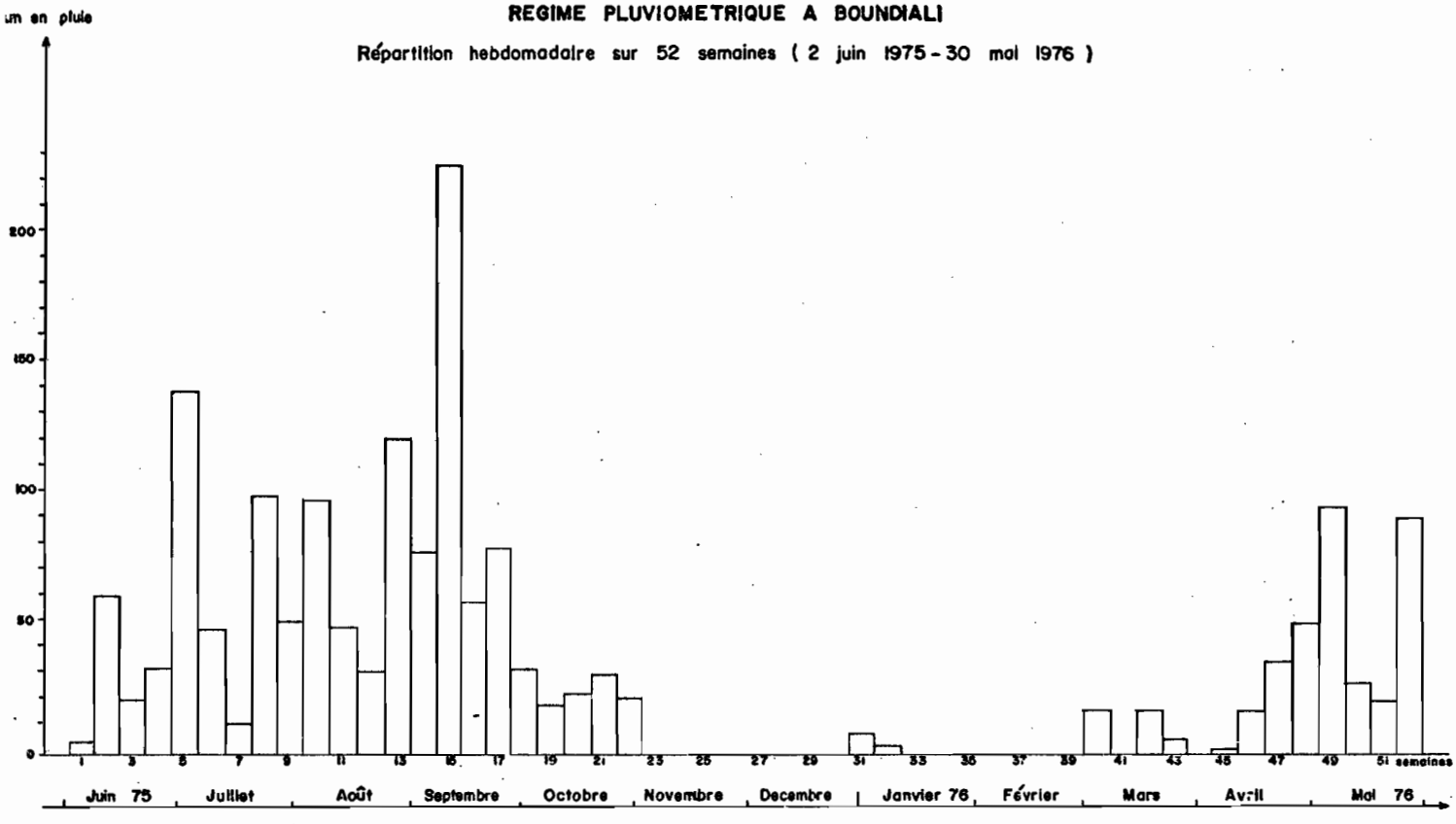

Les nº de semaines correspondent à ceux des diagrammes d'emploi du temps

Source: usine CIDT BOUNDIALI

NOMBRE DE JOURS DE PLUIE PAR SEMAINE A BOUNDIALI

(2 juin 1975 - 30 mai 1976)

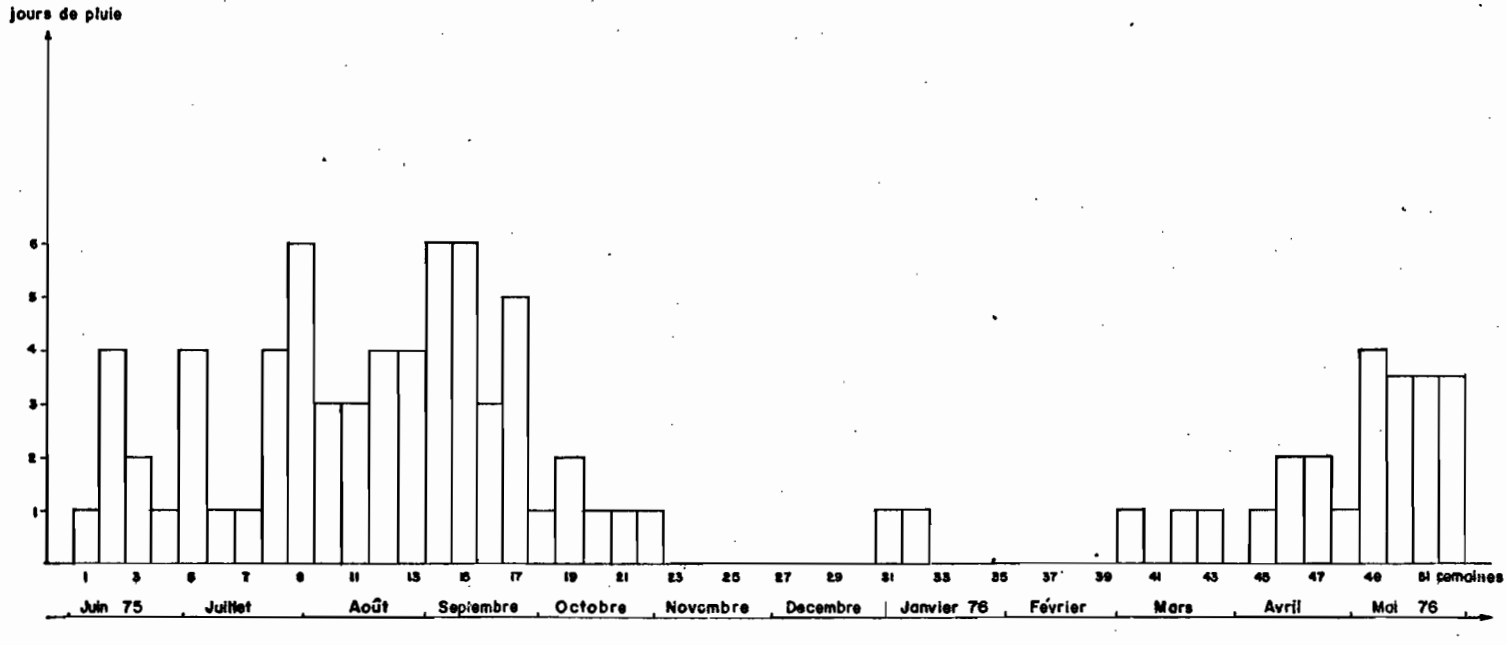

Les nº de semaines correspondent à ceux des diagrammes d'emploi du temps

Source: usine CIDT BOUNDIALI

RESULTATS DE L'ENQUETE
DU 16 AVRIL 1978 AU 15 FEVRIER 1979

- Emploi du temps de 3 unités d'exploitation (26 enquêtés)
- Temps de travaux sur les parcelles de 3 unités d'exploitation
- Repas de 3 unités d'exploitation : commensaux, cuisinières, fournisseurs (27 enquêtés)
- Recettes et dépenses de 8 unités d'exploitation (49 enquêtés)

SUIVI DE 8 UNITES D'EXPLOITATION DU 16 AVRIL 1978 AU 15 FEVRIER 1979

. *Les objectifs de l'enquête*

Afin de connaître la répartition et l'utilisation du produit, une enquête sur les recettes et les dépenses a été menée durant 10 mois auprès de 8 unités d'exploitation, dont seuls les individus âgés d'au moins 15 ans ont été interrogés, soit au total 49 enquêtés. Mais il nous a semblé intéressant de profiter de ce questionnaire pour suivre en même temps l'activité agricole et l'organisation des repas, afin de pouvoir confronter ces trois aspects de la vie villageoise. Les renseignements concernant ces deux derniers points étant longs à obtenir, nous avons limité, pour ceux-ci, l'échantillon à trois unités.

Les unités suivies ont été ainsi séparées en 2 groupes. Le questionnaire du premier groupe, composé de 27 enquêtés répartis en 3 unités, comprend trois volets : emploi du temps, temps de travaux (1), recettes-dépenses, organisation des repas. Le questionnaire du second groupe, de 22 enquêtés en 5 unités, se limite au volet le plus important de l'enquête, celui des recettes et des dépenses.

. *Caractéristiques des unités enquêtées*

L'échantillon, que l'on a voulu le plus représentatif possible, a été établi à partir de critères ethniques et de taille. Tout comme en 1975, le relevé des parcelles n'étant pas encore effectué, il n'a pas pu être tenu compte de la répartition des cultures.

Les liens de parenté au sein des unités enquêtées sont visualisés dans les généalogies de la page suivante. Dans ces représentations généalogiques, une personne est figurée par un symbole : un triangle pour un homme, un rond pour une femme. Le chiffre indiqué en dessous de ce symbole est le numéro de classe d'âge, dont la correspondance est précisée à la page 11 des annexes. Chaque enquêté est, de plus, identifié par une lettre, correspondant à l'unité dont il est membre, suivie d'un indice (B7 par exemple), cette identification étant portée au dessus du triangle ou du rond symbolisant l'enquêté. Afin de faciliter la recherche d'un enquêté sur les représentations généalogiques, les indices se suivent sur celles-ci, de gauche à droite et de haut en bas. Le chef d'unité a son numéro d'identification encadré. Un individu ne faisant pas partie de l'unité est parfois représenté, afin de mettre en évidence un lien de parenté. Dans ce cas, la figure géométrique le symbolisant est noircie s'il s'agit d'un défunt, ou barrée d'un trait horizontal lorsque la personne est extérieure au village.

Les trois unités concernées par l'enquête complète, composée des trois volets définis plus haut, sont les unités A, B, C. Les unités E, F, G, H, I sont celles ayant subi une enquête réduite aux recettes et aux dépenses (2).

L'unité A, constituée d'un ménage sénoufo, comprend 5 personnes dont 4 ont été enquêtées : un homme A1 (46 - 51 ans), sa femme A2 (40 - 45 ans) et leurs trois garçons A3 (22 - 27 ans), A4 (15 ans) et un petit.

L'unité B, également sénoufo, regroupe trois ménages, résultant de l'adjonction de deux neveux utérins à leur oncle maternel. A la mort de cet oncle, un des neveux utérins, B 7, étant l'homme le plus âgé, est devenu chef d'unité. Le fils de l'oncle défunt, B9, ainsi que son autre neveu utérin, B5, sont restés avec le nouveau chef d'unité. B7 (52 - 57 ans) est marié à B6 (34 - 39 ans), dont il a 5 filles, l'aînée B11 ayant 15 ans. B9 (34 - 39 ans), sa femme B10 (22 - 27 ans) et leur fillette constituent le deuxième ménage. B5 (28 - 33 ans) marié à B4 (16 - 21 ans) et leur nourrisson composent le troisième ménage. Se raccrochent à l'unité, bien qu'étant assez autonomes dans la production, la mère de B5, B1 (70 - 75 ans), et les deux veuves de l'oncle maternel décédé, B2 (52 - 57 ans) et B3 (46 - 51 ans), cette dernière ayant un jeune garçon. L'ensemble de l'unité comprend donc 18 personnes dont 11 enquêtés.

L'unité C, d'ethnie dioula, est composée aussi de trois ménages. Tout d'abord celui de C3 (70 - 75 ans), chef d'unité et chef du quartier dioula, qui a un fils célibataire C9 (22 - 27 ans) et deux conjointes C2 (58 - 63 ans) et C4 (40 - 45 ans) veuve de son frère aîné. Le deuxième ménage correspond à celui du fils C8 (40 - 45 ans) du chef d'unité, marié à C7 (34 - 39 ans), dont il a 8 enfants, C 12 (16 - 21 ans) étant l'aîné. Le troisième ménage est formé d'un neveu utérin du chef d'unité, C5 (34 - 39 ans), de son épouse C6 (28 - 33 ans) et de leurs deux fillettes. C5 fait partie de cette unité depuis son jeune âge, depuis que sa mère C1 (64 - 69 ans) s'est installée chez son frère C3. Un certain nombre de jeunes complètent cette unité. Ce sont, en premier lieu, les enfants du frère défunt du chef d'unité : deux garçons, C10 (16 - 21 ans) et C11 (15 ans), et une fillette. Puis des enfants dont les parents ont migré : une petite fille du chef d'unité, une petite fille du frère défunt, deux petits fils et deux petites filles de C1. Soit, au total, 26 individus dont 12 enquêtés. Le chef d'unité emploie un ouvrier agricole peulh (28 - 33 ans), qu'il loge et nourrit et qu'il paiera en fin de campagne. Cet ouvrier, resté qu'une année et parti peu de temps après la fin de l'enquête, n'a pas été comptabilisé avec l'unité C (3).

Les autres unités n'ont fait l'objet que de l'enquête recettes-dépenses. Il s'agit tout d'abord de l'unité E, d'ethnie dioula, regroupant 14 personnes dont 9 sont enquêtées, réparties en deux ménages. Celui du chef d'unité, E1 (64 - 69 ans) inactif, marié à E2 (58 - 63 ans) et à E3 (40 - 45 ans), cette dernière ayant 5 enfants, dont un

---

(1) Voir à la page 50 des annexes, le sens que nous donnons à ces deux termes.
(2) L'unité A correspond à S8, l'unité B à S11, C à D1, E à D6, F à S13, G à S18, H à S17, I à S22, des tableaux des pages 18 et 19 des annexes.
(3) Cet ouvrier peulh a été mis dans les allochtones, dans le tableau de la page 19 des annexes.

REPRÉSENTATION DES LIENS DE PARENTÉ
AU SEIN DES 8 UNITÉS D'EXPLOITATION ENQUÊTÉES _ 1er SEPTEMBRE 1978

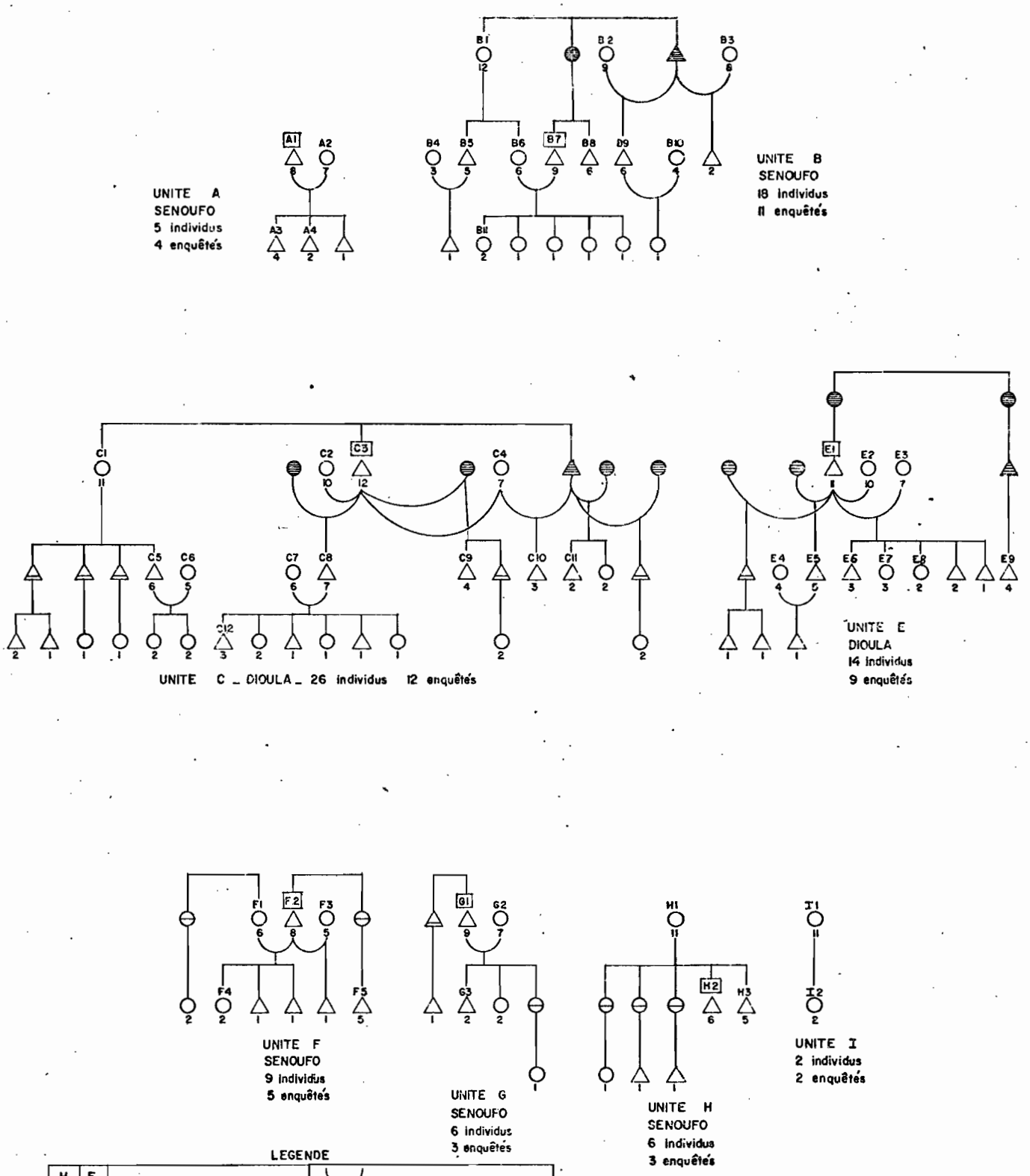

PROFIL AGRICOLE DES UNITES D'EXPLOITATION ENQUETEES EN 1978 - 1979

SURFACE EN ARES PAR INDIVIDU ET PAR UNITE

1°-Enquête complète : unités A, B, C

UNITE	A					B										C										
IDENTIFICATION	A1	A2	A3	A4	TOTAL	B1	B2	B3	B5	B6	B7	B8	B9	B10	TOTAL	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C9	C10	C12	TOTAL
SEXE	Δ	O	Δ	Δ		O	O	O	Δ	O	Δ	Δ	Δ	O		O	O	Δ	O	Δ	O	O	Δ	Δ	Δ	
N° de classe d'âge	8	7	4	2		12	9	8	5	6	9	6	6	4		11	10	12	7	6	5	6	4	3	3	
Igname + Riz	63	-	-	1	64	-	-	-	15	-	304	4	42	-	365	-	-	83	-	-	-	-	-	-	-	83
Igname + Maïs + Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	5	-	-	144	-	3	-	-	-	-	-	147
TOTAL IGNAME	63	-	-	1	64	-	-	-	15	-	309	4	42	-	370	-	-	227	-	3	-	-	-	-	-	230
Riz	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	8	7	-	15	-	-	69	-	2	-	-	6	-	-	77
Maïs	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	40	-	-	-	40	-	-	118	-	-	-	-	-	-	-	118
Maïs + Riz	112	-	-	-	112	-	-	-	-	21	299	32	31	-	383	-	-	141	-	-	-	-	-	-	-	141
TOTAL MAIS ET/OU RIZ	113	-	-	1	114	-	-	-	-	21	339	40	38	-	438	-	-	328	-	2	-	-	6	-	-	336
Arachide	-	-	20	-	20	-	-	-	20	-	-	-	25	-	45	-	-	12	-	15	-	-	27	30	8	92
Arachide + Maïs	32	-	-	-	32	-	-	-	-	-	103	-	-	-	103	19	-	341	-	-	-	-	-	-	-	360
TOTAL ARACHIDE	32	-	20	-	52	-	-	-	20	-	103	-	25	-	148	19	-	353	-	15	-	-	27	30	8	452
PETITES CULTURES	3	6	-	5	14	-	4	2	-	4	9	-	-	-	19	-	-	-	-	1	-	-	-	3	-	4
Riz inondé — Daba	3	56	-	-	59	17	110	18	-	45	-	-	2	24	216	53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53
Riz inondé — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37	239	17	8	19	22	-	-	-	342
Riz inondé — Machine	68	-	-	-	68	-	55	-	-	-	-	-	-	-	55	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL RIZ INONDE	71	56	-	-	127	17	165	18	-	45	-	-	2	24	271	53	37	239	17	8	19	22	-	-	-	395
Coton — Daba	139	-	49	-	188	-	-	-	42	-	113	45	93	-	293	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Coton — Attelé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	399	-	-	-	-	-	-	-	399
TOTAL COTON	139	-	49	-	188	-	-	-	42	-	113	45	93	-	293	-	-	399	-	-	-	-	-	-	-	399
TOTAL GENERAL	421	62	69	7	559	17	169	20	77	70	873	89	200	24	1539	72	37	1546	17	29	19	22	33	33	8	1816

Δ = Homme ; O = Femme ; A1, B7, C3 = Chefs d'unité.

PROFIL AGRICOLE DES UNITES D'EXPLOITATION ENQUETEES EN 1978 - 1979

SURFACE EN ARES PAR INDIVIDU ET PAR UNITE

2°- Enquête réduite : unités E, F, G, H, I

UNITE	E							F					G				H				I
IDENTIFICATION	E1	E2	E3	E4	E5	E9	TOTAL	F1	F2	F3	F5	TOTAL	G1	G2	G3	TOTAL	H1	H2	H3	TOTAL	I1
SEXE	Δ	O	O	O	Δ	Δ		O	Δ	O	Δ		Δ	O	Δ		O	Δ	Δ		O
N° de classe d'âge	11	10	7	4	5	4		6	8	5	5		9	7	2		11	6	5		11
Igname + Riz	20	-	-	-	-	-	20	-	63	-	-	63	84	-	-	84	-	44	-	44	-
Igname + Maïs + Riz	146	-	-	-	-	-	146	-	3	-	-	3	92	-	5	97	-	43	-	43	-
TOTAL IGNAME	166	-	-	-	-	-	166	-	66	-	-	66	176	-	5	181	-	87	-	87	-
Riz	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	37	-	-	37	-	-	-	-	-
Maïs	136	-	-	-	-	-	136	1	58	-	-	59	91	-	-	91	-	-	-	-	-
Maïs + Riz	29	-	-	-	-	-	29	-	124	-	-	124	119	-	8	127	-	192	-	192	-
TOTAL MAIS ET/OU RIZ	165	-	-	-	-	-	165	1	182	-	-	183	247	-	8	255	-	192		192	
Arachide	-	-	-	-	-	23	23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arachide + Maïs	108	-	-	-	-	-	108	-	24	-	-	24	81	-	-	81	-	20	-	20	-
TOTAL ARACHIDE	108	-	-	-	-	23	131	-	24	-	-	24	81	-	-	81	-	20	-	20	-
PETITES CULTURES	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	2	5	-	3	-	3	1	-	3	4	5
Riz inondé — Daba	-	4	-	-	-	-	4	17	106	17	32	172	-	36	-	36	-	28	25	53	104
Riz inondé — Attelé	188	-	54	15	35	4	296	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Riz inondé — Machine	-	62	-	-	-	-	62	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	96	-	96	-
TOTAL RIZ INONDE	188	66	54	15	35	4	362	17	106	17	32	172	-	36	-	36	-	124	25	149	104
Coton — Daba	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53	-	53	-
Coton — Attelé	205	-	-	-	-	-	205	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL COTON	205	-	-	-	-	-	205	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	53	-	53	-
TOTAL GENERAL	832	66	54	15	35	27	1029	18	381	17	34	450	504	39	13	556	1	476	28	505	109

Δ = Homme ; O = Femme ; E1, F2, G1, H2, I1 = Chefs d'unité

garçon E6 (16 - 21 ans) et deux filles E7 (16 - 21 ans) et E8 (15 ans). Et le ménage du fils du chef d'unité : E5 (28 - 33 ans) et son épouse E4 (22 - 27 ans) et leur bébé. Il faut ajouter un cas particulier, le fils du cousin parallèle matrilatéral du chef d'unité, E9 (22 - 27 ans), plus deux très jeunes garçons, petits fils du chef d'unité.

L'unité F, tout comme les suivantes, est sénoufo. Elle comprend 9 individus, dont 5 enquêtés et correspond au ménage du chef d'unité, F2 (46 - 51 ans) et de ses deux épouses F1 (34 - 39 ans) et F3 (28 - 33 ans), de sa fille F4 âgée de 15 ans et de trois fils très jeunes. Le chef d'unité a de plus avec lui son neveu utérin célibataire F5 (28 - 33 ans). F1 a fait, de plus, appel, pour l'aider dans les travaux ménagers, à une fille de sa soeur germaine.

Le ménage de l'unité G comprend 6 personnes dont 3 sont enquêtées : le chef G1 (52 - 57 ans), sa femme G2 (40 - 45 ans), leur fils de 15 ans G3, leur fillette, la fille de leur fille mariée dans un autre village et le fils du frère du chef d'unité, veuf et ayant migré.

Les deux dernières unités résultent de la scission d'une seule unité. Ce n'est d'ailleurs qu'après plusieurs semaines d'enquête que nous nous sommes aperçus de cette segmentation. Le premier segment, l'unité H, est constitué d'un homme veuf, H2 (34 - 39 ans), de son frère germain H3 (28 - 33 ans), de leur mère H1 (64 - 69 ans), qui s'occupe de trois jeunes enfants de ses filles. Soit 6 personnes dont 3 enquêtés. L'autre segment, l'unité I, limité à 2 femmes, comprend la soeur divorcée de H2, I1 (64 - 69 ans) séparée de son frère après une querelle avec la femme, alors vivante, de ce dernier. Elle vit avec sa fille I2, âgée de 15 ans.

Le profil agricole de ces 8 unités est indiqué dans les deux pages précédentes, sur lesquelles sont portées les surfaces, pour chaque association de cultures, par unité et par personne, lors de la campagne agricole 1978 - 1979. Les individus sont classés dans l'ordre de leur numéro d'identification, ce dernier ne tenant compte ni du sexe, ni de l'âge. Le chef d'unité, dont les parcelles constituent le champ collectif de l'unité, a son numéro d'identification encadré. Toutes les unités sénoufo (A, B, F, G, H, I) ont un équipement agricole se limitant aux outils traditionnels. Les deux unités dioula (C et E) possèdent en plus du matériel culture attelée. L'unité C, partiellement mécanisée depuis la campagne 1975 - 1976 détient deux paires de boeufs, deux multiculteurs (1), deux charrettes, une herse, un semoir à riz casamance ; le deuxième attelage a été acquis en 1978. L'unité E a un attelage depuis la campagne 1977 - 1978 : une paire de boeufs, un multiculteur (2), une charrette.

. *Déroulement de l'enquête*

L'enquête de 1978 - 1979 a été menée de manière rétrospective tous les 2 ou 3 jours. Chaque enquêté est ainsi interrogé alternativement deux ou trois fois par semaine, soit en moyenne deux fois et demie par période de sept jours. Ce procédé, bien qu'il ait probablement une fiabilité moindre qu'un passage journalier, nous a semblé constituer un compromis satisfaisant entre la recherche d'un échantillon le plus vaste possible et une fréquence d'enquête compatible avec une bonne mémorisation. Cette périodicité de deux à trois jours, réduisant les durées d'enquête par rapport à un passage journalier, nous a permis de former deux ensembles d'individus, interrogés des jours différents.

Notre enquêteur disposait de deux séries de feuilles ronéotées : la première, rédigée selon le modèle ci - après, pour les individus faisant l'objet de l'enquête complète, la seconde série, ne comprenant que la partie recettes - dépenses, pour ceux dont le questionnaire se limitait à ce volet.

Pour le volet concernant l'emploi du temps agricole, l'unité de mesure retenue est la journée de travail, quelle que soit la longueur de celle-ci, ceci afin d'alléger l'enquête et le dépouillement. Les informations relatives aux temps de travaux sont portées au verso de la feuille d'enquête : le nom et le numéro d'unité de toute personne, non enquêtée (3) ou extérieure à l'unité, travaillant sur une parcelle de l'unité, est indiquée, en spécifiant la culture, l'opération culturale et le type de prestation, c'est-à-dire la forme d'aide, d'entraide ou de paiement.

Pour le volet recettes-dépenses, il est précisé s'il s'agit d'une vente ou d'un don reçu, d'un achat ou d'un don offert. Lorsque plusieurs dépenses ou recettes sont réalisées le même jour par un individu, un renvoi au verso de la feuille d'enquête est effectué.

Pour le volet ayant trait à l'organisation des repas, pour chacun de ceux-ci, sont indiqués les noms et unités de personnes ayant partagé le repas de l'enquêté, de la cuisinière, des individus ayant fourni les différents composants du repas (aliment principal, c'est-à-dire céréale ou tubercule ; viande ou poisson ; condiments).

. *Les faiblesses de l'enquête*

La principale lacune de l'enquête menée en 1978 - 1979 est le fait qu'elle ne couvre pas une année entière. Des contraintes de temps nous ont en effet amené à arrêter l'enquête après seulement 10 mois. Malgré cet inconvénient, il nous a semblé intéressant d'entreprendre tout de même ce travail, n'ayant que très peu d'informations sur la répartition et l'utilisation du produit monétaire, et considérant que seul un suivi à passages très fréquents peut permettre d'approcher ce domaine délicat avec une fiabilité optimale. Un questionnaire rétrospectif sur une année entière nous semble quelque peu aléatoire, et un essai en 1976 dans cette voie s'est avéré décevant, un certain nombre de postes de recettes ou de dépenses étant passé sous silence.

---

(1) Un multiculteur ARARA et un ARIANA.
(2) De modèle ARARA.
(3) Les enfants de l'unité, âgés de 10 à 14 ans inclus, donc non enquêtés, sont indiqués dans les temps de travaux.

Modèle du questionnaire (1)

Nom de l'enquêté :
Sexe :
Classe d'âge :

Date d'enquête :

Jour et date					
EMPLOI DU TEMPS AGRICOLE	Titulaire de la parcelle et n° d'unité				
	Champ collectif, individuel masculin ou féminin				
	Culture(s)				
	Opération culturale				
	Type de prestation				
DEPENSES	Achat ou don offert				
	Nature de la dépense				
	Montant				
	Bénéficiaire				
	Vendeur				
RECETTES	Vente ou don reçu				
	Nature de la recette				
	Montant				
	Acheteur				
REPAS	MATIN	Avec qui ?			
		Nom et unité de la cuisinière			
		Fournisseurs	de l'aliment principal		
			de la viande ou du poisson		
			des condiments		
	MIDI	Avec qui ?			
		Nom et unité de la cuisinière			
		Fournisseurs	de l'aliment principal		
			de la viande ou du poisson		
			des condiments		
	SOIR	Avec qui ?			
		Nom et unité de la cuisinière			
		Fournisseurs	de l'aliment principal		
			de la viande ou du poisson		
			des condiments		

(1) Afin de laisser le plus de place possible sur ces feuilles d'enquête, certains intitulés étaient abrégés sur les feuilles fournies à l'enquêteur.

Ces deux mois manquants n'altèrent qu'assez faiblement les résultats de l'enquête. Les principales recettes de la campagne agricole 1977-1978 ayant été perçues par les villageois particulièrement tard, et celles de la campagne 1978-1979 beaucoup plus tôt (1), cette durée de 10 mois couvre l'intégralité de celles-ci, ainsi que les importantes dépenses, généralement effectuées peu de temps après les rentrées d'argent. Nous retrouvons d'ailleurs dans l'enquête les ventes de riz des deux campagnes indiquées ci-dessus. Concernant l'activité agricole, les deux mois, dont l'enquête est tronquée, sont situés dans la période creuse des travaux aux champs, et correspondent au semis de l'igname et à la préparation du sol de culture pour le riz, les autres productions ne faisant l'objet d'aucune opération pendant ce laps de temps (2). Il est donc nécessaire d'être conscient, lors de la lecture des diagrammes et des tableaux concernant l'activité agricole de cette enquête, que les cycles culturaux de ces deux spéculations sont incomplets. Les données se rapportant à l'organisation des repas peuvent, par contre, être jugées peu touchées par cette réduction de deux mois, supposant que les résultats, sur dix mois, de ce volet de l'enquête, sont généralisables à une année entière.

Le choix de la journée de travail comme unité de mesure pour la partie emploi du temps — temps de travaux, s'il a le gros avantage de simplifier considérablement le questionnaire et le dépouillement, donne par contre des résultats moins fins qu'en retenant la demi-heure comme pour l'enquête de 1975-1976. Il en résulte une atténuation des pointes de travail (3), celles-ci se manifestant dans le nombre de jours, mais aussi dans la durée de ceux-ci.

De plus, il convient de préciser qu'un problème s'est présenté lors du dépouillement des questionnaires : le nombre des individus suivis a varié au cours de l'enquête. Les personnes interrogées durant une période assez courte ont été prises en compte dans les résultats temps de travaux, mais pas dans les autres volets de l'enquête. Il s'agit d'un jeune de l'unité B, suivi jusqu'au 11 mai 1978, ayant fui vers le sud ; de deux femmes (unités E et H), enquêtées toutes les deux jusqu'au 22 août 1978, l'une ayant succombé en fin de grossesse, l'autre ayant rejoint son mari dans le Sud. Par contre, les deux villageois suivis pendant la majeure partie de l'enquête ont été pris en compte. La première personne est une jeune femme sénoufo (B4), devant rester alitée en fin de grossesse, qui n'a donc pas été importunée, et dont l'enquête débute le 19 juillet 1978. Cette absence d'enquête n'a pas d'incidence sur son emploi du temps agricole, puisqu'elle ne travaillait pas pendant cette période, et n'a que peu d'influence sur ses recettes-dépenses, les mouvements monétaires qu'elle a alors effectués étant pratiquement nuls ; pour les repas, l'expression des résultats en pourcentages du nombre de jours d'enquête permet de contourner cette difficulté. Le second individu partiellement enquêté est un jeune dioula (C 12), qui n'a pas été suivi pendant deux moiset demie, ayant quitté par deux fois le village (4). Aucune pondération n'a été pratiquée dans son cas, assimilant le manque d'informations à l'absence de travail, de recettes et de dépenses ; les repas de cette période ont été additionnés parmi les repas pris hors du village.

. *La présentation des résultats*

1° Enquête emploi du temps

Les informations relatives à l'emploi du temps agricole sont publiées sous trois formes. Tout d'abord en deux diagrammes (pages A 72 et A 73) visualisant la répartition, par demi-mois, du travail agricole selon la culture et, pour chaque culture, selon l'opération culturale. Les chiffres portés en ordonnée correspondent à la valeur moyenne du nombre de journées par enquêté. Les tableaux des deux pages suivantes donnent plus de détails sur ce sujet. Celui de la page A 74, en nombre moyen de journées par individu, consacré à la répartition par culture, permet de comparer les résultats selon l'ethnie, le sexe et l'âge. Celui de la page A 75 donne, pour l'ensemble des enquêtés, l'importance relative de chaque opération culturale pour chacune des productions.

Pour finir, trois matrices étudient les échanges de travail au sein des trois unités d'exploitation enquêtées. Dans ces matrices, les lignes correspondent aux enquêtés, portés à gauche, et les colonnes aux bénéficiaires du travail fourni par ces enquêtés. Chaque individu est identifié par son numéro de code, correspondant aux généalogies de la page A 65, par son sexe, son numéro de classe d'âge dont l'équivalence est indiquée à la page A 11, et son statut de parenté par rapport à son chef d'unité, dont les abréviations sont celles utilisées pour l'étude des structures familiales d'exploitation de la page A 87.

Le travail fourni à un autre membre de l'unité est obtenu à l'intersection de la ligne du donneur et de la colonne du receveur. La diagonale correspond au travail auto-fourni. Parmi les bénéficiaires, le chef d'unité, dont le numéro d'identification est encadré, correspond en fait au champ collectif de l'ensemble de l'unité. Trois colonnes sont ajoutées à droite du tableau : la première indique le total du travail interne à l'unité, la deuxième le travail fourni à l'extérieur de l'unité, et le dernier le total du travail de chaque enquêté. Pour les fournisseurs de travail, trois lignes correspondent à ces mêmes rubriques. Pour l'unité C, une ligne est en plus consacrée à l'ouvrier Peulh salarié (5).

La page A 80 correspond à la matrice brute des échanges de travail, c'est-à-dire au nombre total de journées fournies par chaque enquêté. La page A 81 donne la matrice nette triangulée : pour tous les enquêtés pris deux à deux, a été calculé la différence dans les échanges de travail, le solde positif étant porté du côté du bénéficiaire. Les chiffres de la diagonale restant inchangés, les enquêtés ont été classés de manière à ce que tous les soldes positifs se retrouvent du même côté de cette diagonale. Un tiret dans une case précise que le solde est nul, le signe ø qu'il y a absence de relation de travail.

Le travail fourni à l'extérieur de l'unité est soit compensé par un salaire, soit par du travail rendu. Ce dernier peut l'être soit sur les parcelles de l'enquêté, soit sur celles du chef d'unité, soit sur celles d'un autre membre de l'unité, soit d'une personne extérieure à l'unité. Le tableau de la page A 82 indique le béné-

---

(1) A notre demande, ce dont nous le remercions vivement, le chef de zone CIDT de Boundiali a accepté de placer Karakpo dans les premiers villages de collecte du coton, d'où le paiement du coton le 12 janvier 1979, alors que celui de la campagne précédente avait eu lieu en mars 1978.
(2) Voir diagrammes des pages 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60 des annexes.
(3) Cf. page 74 du texte.
(4) Les dates de ses absences sont : 26 juillet-22 septembre 1978, puis à partir du 29 janvier 1979.
(5) Son salaire a été de 43 000 F pour 1 an, nourri, logé.

ficiaire réel, final du travail fourni par chaque enquêté. Les résultats ont été obtenus en additionnant le travail exécuté directement chez un individu à celui fourni à l'extérieur mais rendu chez ce même individu. Compte tenu des échanges importants avec les autres unités, seul ce tableau permet de définir les sous-groupes de production au sein de l'unité d'exploitation.

2° Enquête temps de travaux

Quatre pages d'annexes sont consacrées aux temps de travaux, c'est-à-dire au travail reçu par les parcelles des unités enquêtées. Les tableaux des pages A 76 et A 77 sont consacrés au nombre total de journées reçues pour chaque production, le premier pour les unités sénoufo A et B, le second pour l'unité dioula C. L'origine, c'est-à dire si le travail provient de l'unité ou de l'extérieur, ainsi que le sexe du travailleur sont spécifiés. Le tableau suivant, réparti sur les pages A 78 et A 79 se rapporte aux temps de travaux par production sur les parcelles de l'ensemble des unités A, B et C, en nombre total de journées et ramené à un hectare de superficie. Ce dernier calcul a été effectué en divisant le nombre de journées par l'intégralité de la surface où chaque espèce est présente. Nous n'avons pas voulu, en effet, nous livrer à une répartition arbitraire de la surface entre les différentes espèces associées. Il en résulte que seules les valeurs des cultures pures peuvent être vraiment comparées. Cependant les densités de l'igname et de l'arachide semblent peu affectées par la présence d'autres cultures sur la même parcelle.

Que ce soit pour les temps de travaux ou pour l'emploi du temps, les désignations des opérations culturales sont identiques à celles de 1975-1976, excepté pour la récolte du riz, à laquelle ont été inclus cette fois-ci les travaux effectués après la récolte (fabrication de claies de stockage ou battage). Par contre, et ce uniquement pour les résultats temps de travaux, le travail a été pondéré en fonction de l'âge : la journée d'un individu âgé de 15 à 59 ans est affectée du coefficiant 1, celle d'un jeune de 10 à 14 ans et celle d'une vieille de plus de 59 ans sont multipliées par un coefficient pondérateur de 0,5. Le travail des hommes de plus de 59 ans et celui des enfants de moins de 10 ans n'ont pas été pris en compte (1).

La confrontation des chiffres des tableaux temps de travaux et emploi du temps, permet de constater des écarts minimes dans le travail interne aux trois unités enquêtées. Ceux-ci résultent de divergences délibérées et dont les effets se compensent partiellement, dans la manière de comptabiliser certains individus lors des dépouillements de ces deux volets de l'enquête. Ainsi que nous venons de le voir ci-dessus, la pondération du travail des vieilles ne concerne que les temps de travaux, tandis que les enfants de 10 à 14 ans de l'unité ont été pris en compte, après pondération, dans les temps de travaux, mais pas dans l'emploi du temps, n'étant pas enquêtés. La troisième source de différence provient du jeune de l'unité B, dont nous avons signalé le départ en début d'enquête, qui a été retenu seulement pour le volet temps de travaux.

3° Enquête sur l'organisation des repas

Seuls les tableaux concernant les repas du matin et du soir sont contenus dans le présent rapport, celui de la mi-journée, pris le plus souvent dans le champ de celui chez lequel le travail est effectué, étant beaucoup plus complexe. Ces tableaux sont présentés selon le même modèle que les matrices sur les échanges de travail : à chaque ligne correspond un enquêté, avec indication du code d'identification, du sexe, de la classe d'âge et du statut de parenté.

Un premier type de tableaux, celui des pages A 83 et A 84, met en évidence les groupes de commensalité. Les différentes personnes partageant les repas des enquêtés sont indiquées dans les colonnes. La fréquence, exprimée en pourcentage du nombre de jours d'enquête, des repas pris par un enquêté avec un individu, s'obtient à l'intersection de la ligne de l'enquêté et de la colonne de cet individu. Le chiffre situé à l'intersection de la ligne et de la colonne de l'enquêté, coïncide avec la fréquence des repas pris en solitaire par celui-ci.

Une distinction est faite, parmi les commensaux, entre les membres de l'unité, enquêtés ou non, et ceux externes à l'unité. Pour les repas pris à l'extérieur, seuls les commensaux fréquents sont spécifiés, les autres étant regroupés dans la rubrique "hors unité". Les intitulés de certaines colonnes nécéssitent des explications. Ainsi, pour les unités A et B, "initiés" signifie les repas pris avec les nouveaux initiés (2). Pour l'unité B, la colonne *Ngoro* correspond aux repas pris avec la classe des *kafokonlé* et de leur *Ngorodia*, au moment de la danse du *Ngoro* étalée sur trois mois à l'issue du stade principal de l'initiation masculine (3). Toujours pour l'unité B, la colonne *Nitio* correspond aux repas pris avec les hommes de même *nitio* , terme sénoufo difficilement traduisible. Le *nitio* est le vestige d'une ancienne unité d'exploitation segmentée. Les membres masculins du *nitio* dont dépend l'unité B continuent à prendre leur repas ensemble. Les plats provenant de chaque exploitation, on ne peut parler d'unité de consommation, mais plutôt d'unité de commensalité.

Un deuxième type de tableau, celui des pages A 85 et A 86, permet d'apprécier la dépendance alimentaire au sein des 3 unités d'exploitation enquêtées. Les fournisseurs des 3 composants (4) du repas de chaque enquêté sont indiqués, en précisant la fréquence des repas concernés, toujours exprimée en pourcentage du nombre de jours d'enquête.

Que ce soit pour l'un ou l'autre des deux types de tableaux sur les repas, la somme des fréquences n'atteint pas toujours 100. La différence équivaut au pourcentage des repas non pris.

4° Enquête recettes-dépenses

Bien que le dépouillement de ce volet de l'enquête soit entièrement achevé, les tableaux relatifs aux recettes et aux dépenses ne peuvent être publiés ici, n'étant pas prêts sous leur forme définitive. Dans ces tableaux, nous croisons les différents postes avec le sexe, le statut ou la répartition par quinzaine.

(1) C'est le cas notamment, pour le chef de l'unité C, ce qui explique qu'il y ait un enquêté de moins pour le volet emploi du temps.
(2) Ceux du début du stade des *Tiololé*. Cf. page 12 des annexes.
(3) Se reporter, pour plus de précisions, aux pages 12 à 14 des annexes.
(4) Ces composants sont précisés à la page 68 des annexes.

ENQUÊTE EMPLOI DU TEMPS DE 3 UNITES D'EXPLOITATION (26 enquêtes)

KARAKPO 16 MAI 1978 15 FEVRIER 1979

REPARTITION SEMI-MENSUELLE DU TRAVAIL AGRICOLE SELON LA CULTURE

Nombre moyen de journées par individu

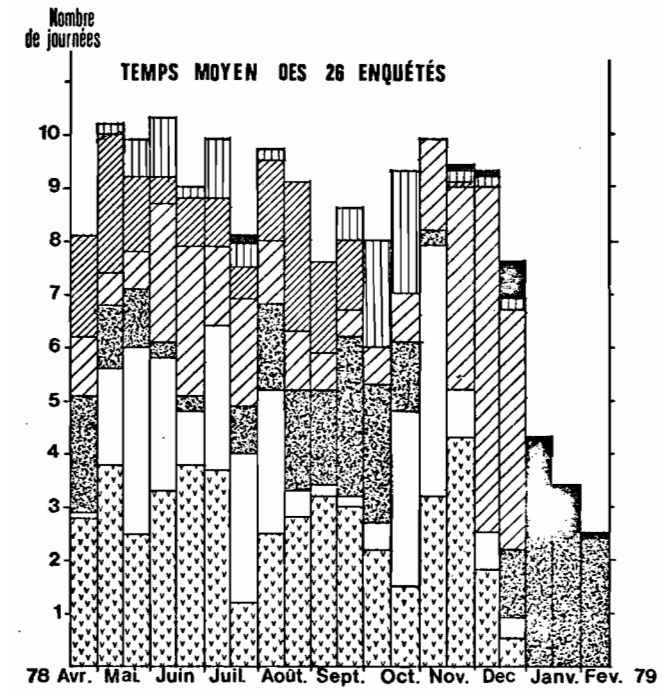

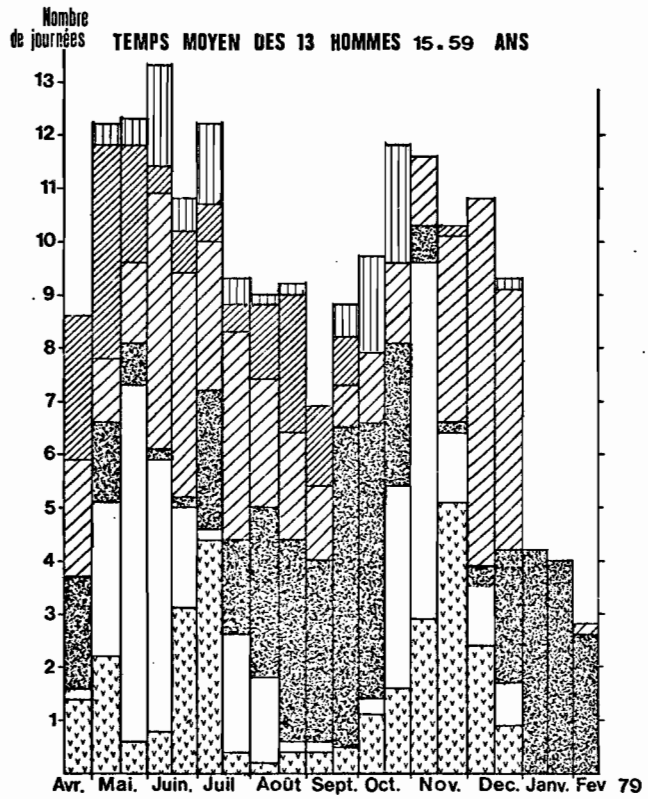

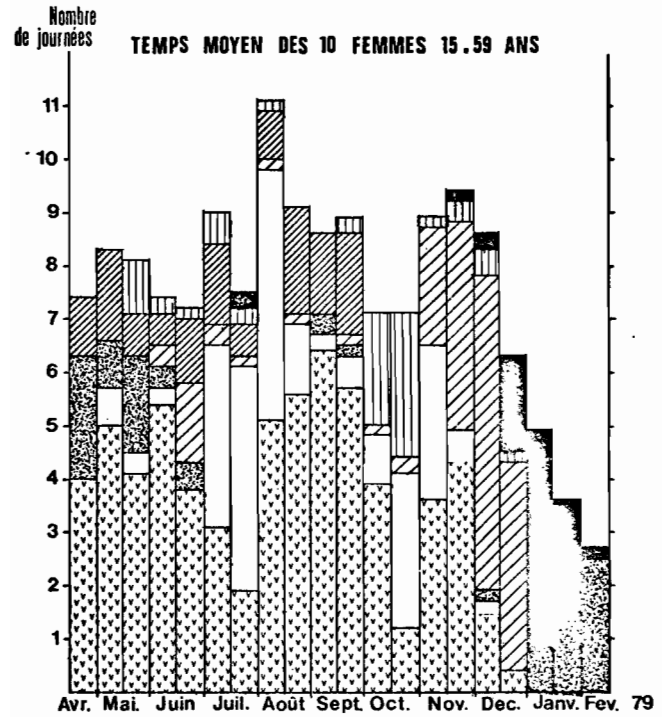

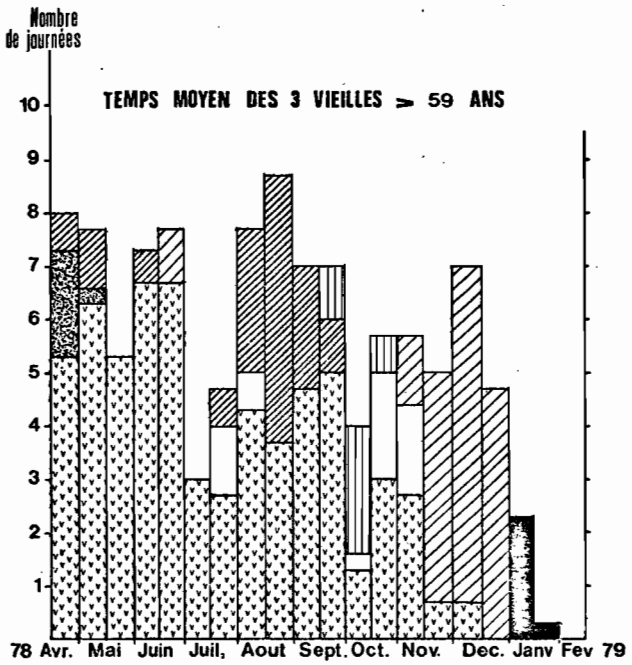

Riz sec | Igname | Coton | Arachide | Maïs | Riz inondé | Pois de terre

ENQUÊTE EMPLOI DU TEMPS DE 3 UNITES D'EXPLOITATION (26 enquêtes)

KARAKPO 16 MAI 1978 15 FEVRIER 1979

REPARTITION SEMI-MENSUELLE PAR CULTURE SELON L'OPERATION

Nombre moyen de journées par individu

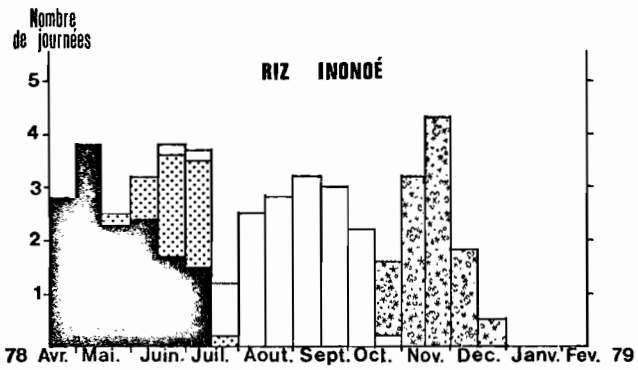

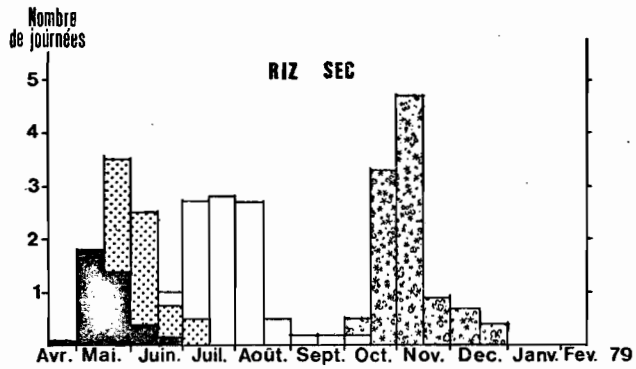

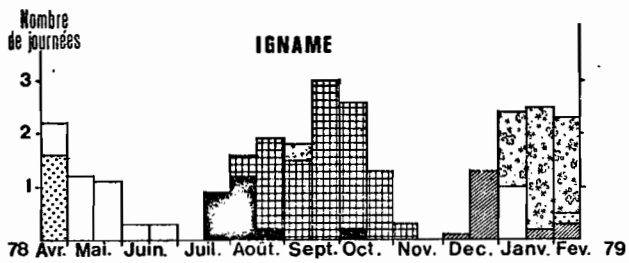

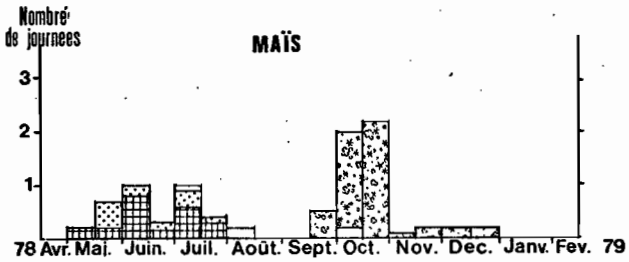

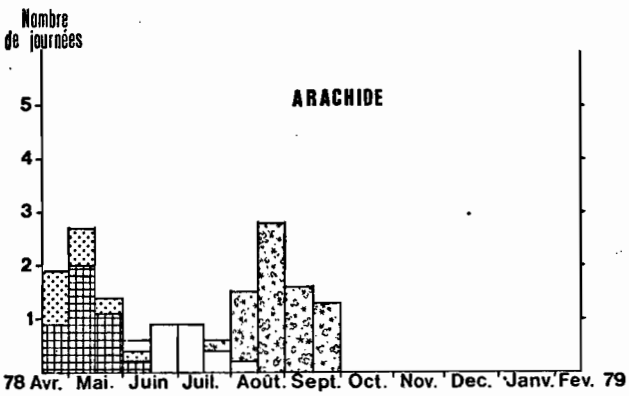

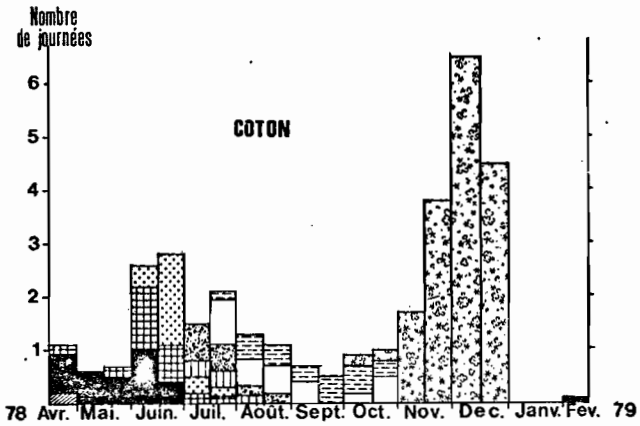

Brûlage et coupe arbres ou arrachage colonniers — Défrichement — Buttage ou billonnage — Sémis — Engrais — Démariage — Desherbage — Traitement — Récolte

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS DE 3 UNITES D'EXPLOITATION (26 enquêtés)

Karakpo 16 mai 1978 - 15 février 1979

REPARTITION DU TRAVAIL AGRICOLE SELON LA CULTURE

Nombre moyen de journées par individu, selon le sexe et l'âge, et importance relative

		HOMMES = Δ			FEMMES = O			Δ + O
		CHEFS UNITE	15 - 49 ans	ENSEMBLE Δ	46 - 75 ans	15 - 45 ans	ENSEMBLE O	
UNITES SENOUFO A + B	IGNAME	30 *20 %*	61 *31 %*	52 *28 %*	ε ε	17 *11 %*	11 *7 %*	30 *18 %*
	MAIS	14 *9 %*	8 *4 %*	10 *5 %*	8 *7 %*	7 *5 %*	8 *5 %*	9 *5 %*
	RIZ SEC	47 *32 %*	40 *20 %*	42 *23 %*	4 *3 %*	33 *21 %*	23 *15 %*	32 *19 %*
	ARACHIDE	26 *17 %*	8 *4 %*	13 *7 %*	6 *4 %*	14 *9 %*	11 *7 %*	12 *7 %*
	POIS DE TERRE	- -	- -	- -	16 *12 %*	11 *7 %*	13 *9 %*	7 *4 %*
	RIZ INONDE	14 *9 %*	23 *12 %*	21 *11 %*	89 *70 %*	57 *36 %*	69 *47 %*	46 *28 %*
	COTON	19 *13 %*	57 *29 %*	46 *25 %*	4 *3 %*	17 *11 %*	12 *8 %*	28 *17 %*
	TOTAL	149 *100 %*	198 *100 %*	184 *100 %*	127 *100 %*	157 *100 %*	146 *100 %*	163 *100 %*
UNITE DIOULA C	IGNAME	- -	37 *19 %*	37 *19 %*	4 *3 %*	10 *7 %*	7 *5 %*	23 *14 %*
	MAIS	- -	11 *6 %*	11 *6 %*	6 *5 %*	9 *7 %*	8 *6 %*	10 *6 %*
	RIZ SEC	- -	33 *17 %*	33 *17 %*	9 *7 %*	18 *13 %*	14 *11 %*	25 *15 %*
	ARACHIDE	- -	25 *13 %*	25 *13 %*	18 *14 %*	19 *14 %*	19 *14 %*	22 *13 %*
	RIZ INONDE	- -	37 *19 %*	37 *19 %*	67 *52 %*	50 *36 %*	57 *8 %*	46 *28 %*
	COTON	- -	49 *25 %*	49 *25 %*	27 *20 %*	32 *23 %*	30 *22 %*	40 *24 %*
	TOTAL	- -	191 *100 %*	191 *100 %*	130 *100 %*	138 *100 %*	135 *100 %*	165 *100 %*
ENSEMBLE A + B + C	IGNAME	30 *20 %*	48 *25 %*	45 *24 %*	2 *1 %*	14 *9 %*	9 *7 %*	27 *17 %*
	MAIS	14 *9 %*	10 *5 %*	10 *6 %*	7 *6 %*	8 *5 %*	8 *5 %*	9 *6 %*
	RIZ SEC	47 *32 %*	36 *19 %*	38 *20 %*	6 *5 %*	28 *18 %*	19 *14 %*	29 *17 %*
	ARACHIDE	26 *17 %*	17 *9 %*	19 *10 %*	11 *8 %*	16 *11 %*	14 *10 %*	16 *10 %*
	POIS DE TERRE	- -	- -	- -	9 *7 %*	7 *5 %*	8 *5 %*	4 *2 %*
	RIZ INONDE	14 *9 %*	31 *16 %*	28 *15 %*	80 *62 %*	54 *36 %*	64 *45 %*	46 *28 %*
	COTON	19 *13 %*	52 *27 %*	47 *25 %*	13 *10 %*	23 *15 %*	19 *13 %*	33 *20 %*
	TOTAL	149 *100 %*	194 *100 %*	187 *100 %*	128 *100 %*	150 *100 %*	141 *100 %*	164 *100 %*

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS DE TROIS UNITES D'EXPLOITATION

KARAKPO 16 MAI 1978 - 15 FEVRIER 1979

REPARTITION PAR CULTURE SELON L'OPERATION

Nombre total de journées pour les 26 enquêtés, et importance relative

CULTURE	OPERATION	NOMBRE TOTAL DE JOURS	IMPORTANCE RELATIVE
IGNAME	Défrichement	63	*9 %*
	Buttage	276	*39 %*
	Arbres	79	*11 %*
	Semis	45	*6 %*
	Désherbage	86	*12 %*
	Récolte	156	*22 %*
	T O T A L	705	*100 %*
MAIS	Buttage	59	*25 %*
	Semis	32	*14 %*
	Désherbage	10	*4 %*
	Récolte	134	*57 %*
	T O T A L	235	*100 %*
RIZ SEC	Débroussage	98	*13 %*
	Semis	142	*19 %*
	Désherbage	239	*32 %*
	Récolte	267	*36 %*
	T O T A L	746	*100 %*
ARACHIDE	Billonnage	110	*26 %*
	Semis	57	*14 %*
	Désherbage	64	*15 %*
	Récolte	191	*45 %*
	T O T A L	422	*100 %*
POIS DE TERRE	T O T A L	101	*100 %*

CULTURE	OPERATION	NOMBRE TOTAL DE JOURS	IMPORTANCE RELATIVE
RIZ INONDE	Débroussage	408	*34 %*
	Semis	99	*8 %*
	Désherbage	403	*33 %*
	Récolte	293	*24 %*
	T O T A L	1 203	*100 %*
COTON	Arrachage	5	*1 %*
	Débroussage	89	*10 %*
	Billonnage	62	*7 %*
	Semis	65	*8 %*
	Démariage	20	*2 %*
	Engrais	41	*5 %*
	Désherbage	79	*9 %*
	Traitement	66	*8 %*
	Récolte	433	*50 %*
	T O T A L	860	*100 %*

ENQUETE TEMPS DE TRAVAUX

KARAKPO 16 MAI 1978 - 15 FEVRIER 1979

NOMBRE DE JOURNEES RECUES PAR LES PARCELLES DES DEUX UNITES SENOUFO A ET B, PAR CULTURE ET OPERATION CULTURALE, SELON L'ORIGINE ET LE SEXE

	SURFACE	ORIGINE	UNITE			EXTERIEUR			TOTAL		
		SEXE	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT
IGNAME	434 ares dont 429 associés au riz et 5 au maïs + riz	Défrichement	35	-	35	6	-	6	41	-	41
		Buttage	74	-	74	58	-	58	132	-	132
		Arbres	51	8	59	2	2	4	53	10	63
		Semis	7	11	18	-	2	2	7	13	20
		Désherbage	26	23	49	-	3	3	26	26	52
		Récolte	51	30	81	8	19	27	59	49	108
		TOTAL	244	72	316	74	26	100	318	98	416
MAIS	676 ares dont 41 purs, 495 associés au riz, 135 à l'arachide, 5 à l'igname + riz	Buttage	9	-	9	-	-	-	9	-	9
		Semis	7	12	19	-	-	-	7	12	19
		Désherbage	2	2	4	-	-	-	2	2	4
		Récolte	22	37	59	1	2	3	23	39	62
		TOTAL	40	51	91	1	2	3	41	53	94
RIZ SEC	945 ares dont 16 purs, 429 associés à igname, 495 au maïs, 5 au maïs et à l'igname	Débroussage	45	3	48	6	-	6	51	3	54
		Semis	32	1	33	39	-	39	71	1	72
		Désherbage	46	57	103	2	49	51	48	106	154
		Récolte	73	31	104	26	34	60	99	65	164
		TOTAL	196	92	288	73	83	156	269	175	444
ARACHIDE	200 ares dont 65 purs, et 135 associés au maïs	Billonnage	30	2	32	6	-	6	36	2	38
		Semis	3	9	12	-	4	4	3	13	16
		Désherbage	17	22	39	-	1	1	17	23	40
		Récolte	26	31	57	1	14	15	27	45	72
		TOTAL	76	64	140	7	19	26	83	83	166
RIZ INONDE	398 ares	Débroussage	16	128	144	1	28	29	17	156	173
		Semis	16	9	25	9	9	18	25	18	43
		Désherbage	2	127	129	-	64	64	2	191	193
		Récolte	38	44	82	23	30	53	61	74	135
		TOTAL	72	308	380	33	131	164	105	439	544
COTON DABA	481 ares	Arrachage	4	-	4	3	-	3	7	-	7
		Débroussage	36	-	36	18	-	18	54	-	54
		Billonnage	36	-	36	52	6	58	88	6	94
		Semis	14	9	23	6	7	13	20	16	36
		Démariage	14	1	15	-	1	1	14	2	16
		Engrais	16	2	18	3	-	3	19	2	21
		Désherbage	46	-	46	12	-	12	58	-	58
		Traitement	32	-	32	4	-	4	36	-	36
		Récolte	53	18	71	33	108	141	86	126	212
		TOTAL	251	30	281	131	122	253	382	152	534
TOTAL PETITES CULTURES			-	35	35	-	26	26	-	61	61
TOTAL TOUTES CULTURES			879	652	1 531	319	409	728	1 198	1 061	2 259

ENQUETE TEMPS DE TRAVAUX

KARAKPO 16 MAI 1978 - 15 FEVRIER 1979

NOMBRE DE JOURNEES RECUES PAR LES PARCELLES DE L'UNITE DIOULA C, PAR CULTURE ET OPERATION CULTURALE, SELON L'ORIGINE ET LE SEXE

	SURFACE	ORIGINE	UNITE			OUVRIER	EXTERIEUR			TOTAL		
		SEXE	Δ	O	TOT	Δ	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT
IGNAME	230 ares dont 83 associés au riz et 147 associés au riz + maïs	Défrichement	25	-	25	-	-	-	-	25	-	25
		Buttage	48	-	48	-	37	-	37	85	-	85
		Arbres	13	6	19	1	-	-	-	14	6	20
		Semis	10	17	27	-	-	-	-	10	17	27
		Désherbage	18	17	35	-	-	-	-	18	17	35
		Récolte	58	14	72	-	-	-	-	58	14	72
		TOTAL	172	54	226	1	37	-	37	210	54	264
MAIS	766 ares dont 118 purs, 141 associés au riz, 360 à l'arachide, et 147 au riz + à l'igname	Buttage	21	2	23	-	-	-	-	21	2	23
		Semis	5	14	19	-	-	-	-	5	14	19
		Désherbage	4	4	8	-	-	-	-	4	4	8
		Récolte	35	34	69	-	2	6	8	37	40	77
		TOTAL	65	54	119	-	2	6	8	67	60	127
RIZ SEC	448 ares dont 77 purs, 83 associés à l'igname, 147 à Igname + maïs, 141 au maïs	Débroussage	31	8	39	3	-	-	-	34	8	42
		Semis	54	4	58	1	-	-	-	55	4	59
		Désherbage	38	43	81	2	-	17	17	40	60	100
		Récolte	78	37	115	9	-	7	7	87	44	131
		TOTAL	201	92	293	15	-	24	24	216	116	332
ARACHIDE	452 ares dont 92 purs et 360 associés au maïs	Billonnage	53	-	53	2	-	-	-	55	-	55
		Semis	13	33	46	-	-	-	-	13	33	46
		Désherbage	12	7	19	2	-	1	1	14	8	22
		Récolte	62	52	114	4	-	29	29	66	81	147
		TOTAL	140	92	232	8	-	30	30	148	122	270
RIZ INONDE	395 ares	Débroussage	82	69	151	21	-	5	5	103	74	177
		Semis	30	14	44	5	-	4	4	35	18	53
		Désherbage	34	101	135	18	-	39	39	52	140	192
		Récolte	45	31	76	8	6	15	21	59	46	105
		TOTAL	191	215	406	52	6	63	69	249	278	527
COTON ATTELE	399 ares	Labour	43	2	45	18	-	-	-	61	2	63
		Semis	24	13	37	6	-	-	-	30	13	43
		Démariage	5	2	7	1	-	-	-	6	2	8
		Engrais	18	4	22	4	-	-	-	22	4	26
		Désherbage	30	3	33	11	-	-	-	41	3	44
		Traitement	24	9	33	1	-	2	2	25	11	36
		Récolte	137	72	209	18	53	109	162	208	181	389
		TOTAL	281	105	386	59	53	111	164	393	216	609
TOTAL TOUTES CULTURES			1 050	612	1 662	135	98	234	332	1 283	846	2 129

Δ = Homme O = Femme

E N Q U E T E T E M P S D E T R A V A U X

KARAKPO 16 MAI 1978 - 15 FEVRIER 1979

REPARTITION DU TRAVAIL RECU PAR LES PARCELLES DES 3 UNITES A, B, C, PAR CULTURE ET OPERATION CULTURALE

en nombre de journées total et ramené à l'hectare

	SURFACE		NBRE TOTAL DE JOURNEES			NBRE DE JOURNEES/HA			Importance relative de chaque opération
		SEXE	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT	
IGNAME	664 ares dont 512 associés au riz et 152 au riz + maïs	Défrichement	66	-	66	10	-	10	*10 %*
		Buttage	217	-	217	33	-	33	*32 %*
		Arbres	67	16	83	10	2	13	*12 %*
		Semis	17	30	47	3	5	7	*7 %*
		Désherbage	44	43	87	7	6	13	*13 %*
		Récolte	117	63	180	18	9	27	*26 %*
		T O T A L	528	152	680	80	23	102	*100 %*
MAIS	1442 ares dont 159 purs, 636 associés au riz, 495 à l'arachide, 152 à l'igname + riz	Buttage	30	2	32	2	ε	2	*14 %*
		Semis	13	26	39	1	2	3	*18 %*
		Désherbage	6	6	12	ε	ε	1	*5 %*
		Récolte	60	79	139	5	5	10	*63 %*
		T O T A L	109	113	222	8	8	15	*100 %*
RIZ SEC	1393 ares dont 93 purs, 512 associés à igname, 636 au maïs, 152 au maïs + igname	Débroussage	85	11	96	6	1	7	*12 %*
		Semis	126	5	131	9	ε	9	*17 %*
		Désherbage	88	166	254	6	12	18	*33 %*
		Récolte	186	109	295	13	8	21	*38 %*
		T O T A L	485	291	776	35	21	56	*100 %*
ARACHIDE	652 ares dont 157 purs, et 495 associés au maïs	Billonnage	91	2	93	14	ε	14	*21 %*
		Semis	16	46	62	2	7	10	*14 %*
		Désherbage	31	31	62	5	5	10	*14 %*
		Récolte	93	126	219	14	19	34	*50 %*
		T O T A L	231	205	436	35	31	67	*100 %*
RIZ INONDE	793 ares	Débroussage + labour	120	230	350	15	29	44	*34 %*
		Semis	60	36	96	8	5	12	*9 %*
		Désherbage	56	311	367	7	39	46	*35 %*
		Récolte	123	107	230	16	13	29	*22 %*
		T O T A L	359	684	1 043	45	86	132	*100 %*

Voir suite page suivante.

Δ = Homme O = Femme

ENQUETE TEMPS DE TRAVAUX

KARAKPO 16 MAI 1978 - 15 FEVRIER 1979

REPARTITION DU TRAVAIL RECU PAR LES PARCELLES DES 3 UNITES A, B, C, PAR CULTURE ET OPERATION CULTURALE,

en nombre de journées total et ramené à l'hectare
(suite)

	SURFACE		NBRE TOTAL DE JOURNEES			NBRE DE JOURNEES/HA			Importance relative
		SEXE	Δ	O	TOT	Δ	O	TOT	
COTON DABA	481 ares	Arrachage	7	-	7	1	-	1	1 %
		Débroussage	54	-	54	11	-	11	10 %
		Billonnage	88	6	94	18	1	20	18 %
		Semis	20	16	36	4	3	7	7 %
		Démariage	14	2	16	3	ε	3	3 %
		Engrais	19	2	21	4	ε	4	4 %
		Désherbage	58	-	58	12	-	12	11 %
		Traitement	36	-	36	7	-	7	7 %
		Récolte	86	126	212	18	26	44	40 %
		TOTAL	382	152	534	79	32	111	100 %
COTON ATTELE	399 ares	Labour	61	2	63	15	1	16	10 %
		Semis	30	13	43	8	3	11	7 %
		Démariage	6	2	8	2	1	2	1 %
		Engrais	22	4	26	6	1	7	4 %
		Désherbage	41	3	44	10	1	11	7 %
		Traitement	25	11	36	6	3	9	6 %
		Récolte	208	181	389	52	45	97	64 %
		TOTAL	393	216	609	98	54	153	100 %
TOTAL COTON	880 ares	Arrachage	7	-	7	1	-	1	1 %
		Labour	203	8	211	23	1	24	18 %
		Semis	50	29	79	6	3	9	7 %
		Démariage	20	4	24	2	ε	3	2 %
		Engrais	41	6	47	5	1	5	4 %
		Désherbage	99	3	102	11	ε	12	9 %
		Traitement	61	11	72	7	1	8	6 %
		Récolte	294	307	601	33	35	68	53 %
		TOTAL	775	368	1 143	88	42	130	100 %
IGNAME			528	152	680	80	23	102	16 %
MAIS			109	113	222	8	8	16	5 %
RIZ SEC			485	291	776	35	21	56	18 %
ARACHIDE			231	205	436	35	31	67	10 %
POIS DE TERRE			-	61	61	-	165	165	2 %
TOTAL CULTURES TRADITIONNELLES			1 353	822	2 175	61	37	97	50 %
RIZ INONDE			359	684	1 043	45	86	132	24 %
COTON			775	368	1 143	88	42	130	26 %
TOTAL TOUTES CULTURES			2 487	1 874	4 361	64	48	112	100 %

Δ = Homme O = Femme

BENEFICIAIRES DU TRAVAIL FOURNI PAR CHACUN DES 26 ENQUETES

Unité : Nombre de jours de travail

UNITE A

FOURNISSEURS DE TRAVAIL	Identification	Sexe	N° classe d'âge	Statut (1)	BENEFICIAIRES — UNITE: A1	A3	A4	A2	Ensemble unité	Extérieur	TOTAL
	A1	Δ	8	C	121	2	-	5	128	14	142
	A3	Δ	4	E	80	24	-	5	109	87	196
	A4	Δ	2	E	80	11	3	6	100	83	183
	A2	0	7	Ep	46	10	-	29	85	115	200
	Ensemble unité				327	47	3	45	422	299	721
	Extérieur				185	22	1	42	250		
	TOTAL				512	69	4	87	672		

UNITE B

FOURNISSEURS DE TRAVAIL	Identification	Sexe	N° classe d'âge	Statut (1)	BENEFICIAIRES — UNITE: B7	B9	B8	B5	B1	B2	B3	B6	B10	B4	B11	Ensemble unité	Extérieur	TOTAL
	B7	Δ	9	C	145	-	2	1	-	-	-	6	-	-	-	154	2	156
	B9	Δ	6	DM	68	42	2	1	1	8	3	1	-	-	-	126	73	199
	B8	Δ	6	F	105	4	43	1	-	1	-	-	-	-	-	154	52	206
	B5	Δ	5	DM	64	2	1	28	3	2	1	-	-	-	-	101	104	205
	B1	0	12	A	-	-	-	-	52	1	-	-	-	-	-	53	13	66
	B2	0	9	A	1	3	-	-	-	109	2	-	-	-	-	115	66	181
	B3	0	8	A	1	2	-	1	3	11	87	1	-	-	-	106	29	135
	B6	0	6	Ep	83	2	-	1	1	2	1	40	-	-	-	130	54	184
	B10	0	4	EpD	40	14	1	-	1	7	2	6	9	-	-	80	89	169
	B4	0	3	EpD	17	-	1	4	1	-	1	1	-	-	-	25	38	63
	B11	0	2	E	65	-	-	1	-	-	-	19	-	-	-	85	82	167
	Ensemble unité				589	69	50	38	62	141	97	74	9	-	-	1129	602	1731
	Extérieur				248	52	23	15	5	96	8	23	8	-	-	478		
	TOTAL				837	121	73	53	67	237	105	97	17	-	-	1609		

UNITE C

FOURNISSEURS DE TRAVAIL	Identification	Sexe	N° classe d'âge	Statut (1)	BENEFICIAIRES — UNITE: C3	C8	C5	C9	C10	C12	C11	C1	C2	C4	C7	C6	Ensemble unité	Extérieur	TOTAL
	C3	Δ	12	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	C8	Δ	7	EM	208	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	214	5	219
	C5	Δ	6	DM	144	-	9	-	-	-	-	5	1	-	1	-	160	19	179
	C9	Δ	4	E	132	-	1	6	3	1	-	2	1	-	3	-	149	29	178
	C10	Δ	3	N	145	-	1	2	6	1	-	2	2	2	2	-	163	25	188
	C12	Δ	3	EE	142	-	1	1	1	1	-	1	2	-	2	-	151	18	169
	C11	Δ	2	N	199	-	-	1	2	-	-	1	4	-	2	-	209	5	214
	C1	0	11	A	16	-	4	-	1	-	-	64	-	-	-	-	85	74	159
	C2	0	10	Ep	45	-	-	-	-	-	-	-	42	-	-	-	87	14	101
	C4	0	7	Ep	71	-	-	1	9	-	-	1	-	36	-	-	118	22	140
	C7	0	6	EpE	107	-	-	-	-	2	-	-	-	-	5	-	114	17	131
	C6	0	5	EpD	91	-	6	-	-	-	-	3	-	-	-	21	121	21	142
	Ensemble unité				1300	-	22	11	22	5	-	79	55	38	18	21	1571	249	1820
	Ouvrier				130	-	-	-	-	-	-	-	4	-	1	-	135		
	Extérieur				271	-	9	-	1	1	-	34	7	1	2	6	332		
	TOTAL				1701	-	31	11	23	6	-	113	66	39	21	27	2038		

(1) Voir page 87 des annexes. Δ = Homme. 0 = Femme.

ENQUETE EMPLOI DU TEMPS DE 3 UNITES D'EXPLOITATION (27 enquêtés) : 16 AVRIL 1978 - 15 FEVRIER 1979

SOLDES DES ECHANGES DE TRAVAIL

Unité : Nombre de jours de travail

NITE A

	Identification	Sexe	N° classe d'âge	Statut	BENEFICIAIRES — UNITE: A4	A2	A3	A1	Ensemble unité	Extérieur	TOTAL
FOURNISSEURS	A4	Δ	2	E	3	6	11	80	97	82	179
	A2	O	7	Ep		29	5	41	40	73	113
	A3	Δ	4	E			24	78	62	65	127
	A1	Δ	8	C				121			
	Ensemble unité							199	422	49	49
	Extérieur							171			
	TOTAL							370			

NITE B

	Identification	Sexe	N° classe d'âge	Statut	BENEFICIAIRES — UNITE: B11	B4	B10	B8	B6	B5	B9	B3	B1	B2	B7	Ensemble unité	Extérieur	TOTAL
FOURNISSEURS	B11	O	2	E	ø	ø	ø	ø	19	1	ø	ø	ø	ø	65	85	82	167
	B4	O	3	EpD		ø	ø	1	1	4	ø	1	1	ø	17	25	38	63
	B10	O	4	EpD			9	1	6	ø	14	2	1	7	40	71	81	152
	B8	Δ	6	F				43	ø	-	2	ø	ø	1	103	104	29	133
	B6	O	6	Ep					40	1	1	-	1	2	77	56	31	87
	B5	Δ	5	DM						28		-	3	2	63	63	89	152
	B9	Δ	6	DM							42	1	1	5	68	57	21	78
	B3	O	8	A								87	3	9	1	9	21	30
	B1	O	12	A									52	1	ø		8	
	B2	O	9	A										109	1			
	B7	Δ	9	C											145			
	Ensemble unité												9	26	435	1129	124	122
	Extérieur													30	246			
	TOTAL												1	56	681			

NITE C

	Identification	Sexe	N° classe d'âge	Statut	BENEFICIAIRES — UNITE: C8	C11	C12	C4	C6	C9	C10	C5	C7	C2	C1	C3	Ensemble unité	Extérieur	TOTAL
FOURNISSEURS	C8	Δ	7	EM	ø	ø	ø	ø	ø	ø	ø	ø	3	3	ø	208	214	5	219
	C11	Δ	2	N		ø	ø	ø	ø	1	2	ø	2	4	1	199	209	5	214
	C12	Δ	3	EE			1	ø	ø	-	-	1	-	2	1	142	146	17	163
	C4	O	7	Ep				36	ø	1	9	ø	ø	ø	1	71	80	21	101
	C6	O	5	EpD					21	ø	ø	6	ø	ø	3	91	100	15	115
	C9	Δ	4	E						6	1	1	3	1	2	132	138	29	167
	C10	Δ	3	N							6	1	2	2	1	145	141	24	165
	C5	Δ	6	DM								9	1	1	1	144	138	10	148
	C7	O	6	EpE									5	ø	ø	107	96	15	110
	C2	O	10	Ep										42	ø	45	32	7	35
	C1	O	11	A											64	16	6	40	46
	C3	Δ	12	C												ø			
	Ensemble unité															1300	1571		
	Ouvrier				ø	ø	ø	ø	ø	ø	ø	ø	1	4	ø	130	135		
	Extérieur															271	83		
	TOTAL															1701	218		

BENEFICIAIRES FINALS DU TRAVAIL FOURNI PAR CHACUN DES 26 ENQUETES

Unités : Nombre de journées de travail et importance relative

UNITE A

	Identification	Sexe	N° classe d'âge	Statut (1)	BENEFICIAIRES FINALS: Chef d'unité		L'enquêté lui-même		Un autre membre de l'unité		Autre		Salaire		TOTAL	
ENQUETES	A1	Δ	8	C	131	*92 %*	-		7	*5 %*	1	*1 %*	3	*2 %*	142	*100 %*
	A4	Δ	2	E	147	*80 %*	3	*2 %*	18	*7 %*	2	*10 %*	13	*1 %*	183	*100 %*
	A3	Δ	4	E	140	*71 %*	31	*16 %*	5	*3 %*	10	*5 %*	10	*5 %*	196	*100 %*
	A2	O	7	Ep	70	*35 %*	95	*48 %*	10	*5 %*	8	*4 %*	17	*9 %*	200	*100 %*

UNITE B

	Identification	Sexe	N° classe d'âge	Statut (1)	BENEFICIAIRES FINALS: Chef d'unité		L'enquêté lui-même		Un autre membre de l'unité		Autre		Salaire		TOTAL	
ENQUETES	B7	Δ	9	C	146	*94 %*	-		9	*6 %*	1	*1 %*	-		156	*100 %*
	B5	Δ	5	DM	146	*71 %*	33	*16 %*	9	*4 %*	8	*4 %*	9	*4 %*	205	*100 %*
	B8	Δ	6	F	130	*63 %*	65	*32 %*	6	*3 %*	5	*2 %*	-		206	*100 %*
	B9	Δ	6	DM	103	*52 %*	68	*34 %*	17	*9 %*	9	*5 %*	2	*1 %*	199	*100 %*
	B11	O	2	E	103	*62 %*	-		27	*16 %*	28	*17 %*	9	*5 %*	167	*100 %*
	B6	O	6	Ep	103	*56 %*	62	*34 %*	7	*4 %*	-		12	*7 %*	184	*100 %*
	B10	O	4	EpD	58	*34 %*	20	*12 %*	34	*20 %*	33	*20 %*	24	*14 %*	169	*100 %*
	B4	O	3	EpD	20	*32 %*	-		8	*13 %*	26	*41 %*	9	*14 %*	63	*100 %*
	B3	O	8	A	1	*1 %*	105	*78 %*	18	*13 %*	5	*4 %*	6	*4 %*	135	*100 %*
	B2	O	9	A	1	*1 %*	156	*86 %*	5	*3 %*	7	*11 %*	12	*7 %*	181	*100 %*
	B1	O	12	A	-		54	*82 %*	3	*5 %*	3	*5 %*	-		66	*100 %*

UNITE C

	Identification	Sexe	N° classe d'âge	Statut (1)	BENEFICIAIRES FINALS: Chef d'unité		L'enquêté lui-même		Un autre membre de l'unité		Autre		Salaire		TOTAL	
ENQUETES	C8	Δ	7	EM	208	*95 %*	-		6	*3 %*	-		5	*2 %*	219	*100 %*
	C11	Δ	2	N	119	*93 %*	-		10	*5 %*	-		5	*2 %*	214	*100 %*
	C12	Δ	3	EE	142	*84 %*	1	*1 %*	8	*5 %*	-		18	*11 %*	169	*100 %*
	C5	Δ	6	DM	145	*81 %*	10	*6 %*	7	*4 %*	-		17	*9 %*	179	*100 %*
	C10	Δ	3	N	145	*77 %*	6	*3 %*	13	*7 %*	-		24	*13 %*	188	*100 %*
	C9	Δ	4	E	133	*75 %*	9	*5 %*	11	*6 %*	1	*1 %*	24	*13 %*	178	*100 %*
	C7	O	6	EpE	110	*84 %*	6	*5 %*	2	*2 %*	-		13	*10 %*	131	*100 %*
	C6	O	5	EpD	93	*65 %*	21	*15 %*	9	*6 %*	3	*2 %*	15	*11 %*	142	*100 %*
	C4	O	7	Ep	74	*53 %*	38	*27 %*	11	*8 %*	1	*1 %*	16	*11 %*	140	*100 %*
	C2	O	10	Ep	45	*45 %*	42	*42 %*	-		-		14	*14 %*	101	*100 %*
	C1	O	11	A	16	*10 %*	85	*53 %*	5	*3 %*	28	*18 %*	25	*16 %*	159	*100 %*

(1) Voir page 87 des annexes. Δ = Homme. O = Femme.

REPAS DU MATIN : FREQUENCE DES LIENS DE COMMENSALITE

Unité : pourcentage du nombre de jours d'enquête

UNITE A

ENQUÊTÉS	Identification	Sexe	N°classe d'âge	Statut (1)	COMMENSAUX – UNITE: A1	A4	A3	Garçonnet A1	A2	Belle-soeur A1	Initiés	Autres unités	Hors village
	A1	Δ	8	C	4	67	50	75					1
	A3	Δ	4	E	50	50	2	54	1		29		1
	A4	Δ	2	E	67	5	50	71	1			4	3
	A2	O	7	Ep		1	1	1	73	15		1	1

UNITE B

ENQUÊTÉS	Identification	Sexe	N°classe d'âge	Statut (1)	COMMENSAUX – UNITE: B7	B9	B8	B5	B1	B2	B3	B6	B11	3 fillettes B6	B10	B4	mère B4	Ngono	Nitto	Initiés	Autres unités	Hors village
	B7	Δ	9	C	10		1						2						1		2	1
	B9	Δ	6	DM		54	2								1						1	4
	B8	Δ	6	F	1	3	6	1											1		3	11
	B5	Δ	5	DM				26										27		6	1	3
	B1	O	12	A					59												1	
	B2	O	9	A						15	58				1						10	1
	B3	O	8	A						58	20				1	1					2	
	B6	O	6	Ep									64	92								
	B11	O	2	E	2							64	2	64				22				5
	B10	O	4	EpD		1				1	1				72	1						1
	B4	O	3	EpD							1			1	1	9	75				1	1

UNITE C

ENQUÊTÉS	Identification	Sexe	N°classe d'âge	Statut (1)	COMMENSAUX – UNITE: C3	C9	garçonnets	C8	C5	C10	C11	C12	C2	C7	C6	fillettes	C4	C1	Autres unités	Hors village
	C3	Δ	12	C	10	74	74	37	34	40	30	23								
	C9	Δ	4	E	74	1	70	39	37	42	34	23								
	C8	Δ	7	EM	37	39	30	15	66	67	66	66								2
	C5	Δ	6	DM	34	37	30	66	11	68	62	48								3
	C10	Δ	3	N	40	42	31	67	68	40	66	51								1
	C11	Δ	2	N	30	34	41	66	62	66	11	54								ε
	C12	Δ	3	EE	23	23	23	66	48	51	54	13								25
	C2	O	10	Ep									7	88	80	80	14			
	C7	O	6	EpE									88	2	81	85	14			1
	C6	O	5	EpD									80	81	9	80	8			
	C4	O	7	Ep									14	14	8	16	65			12
	C1	O	11	A												1		46	37	17

(1) : Voir page A 87.

Δ = Homme O = Femme

REPAS DU SOIR : FREQUENCE DES LIENS DE COMMENSALITE

Unité : pourcentage du nombre de jours d'enquête

UNITE A

ENQUÊTÉS	Identification	Sexe	N°classe d'âge	Statut (1)	COMMENSAUX — UNITE: A1	A4	A3	Garçonnet A1	A2	Belle-soeur A1	Initiés	Autres unités	Hors village
	A1	Δ	8	C		85	64	95				3	1
	A3	Δ	4	E	64	58		64			31	2	1
	A4	Δ	2	E	85	1	58	86				9	2
	A2	O	7	Ep					9	88		1	1

UNITE B

ENQUÊTÉS	Identification	Sexe	N°classe d'âge	Statut (1)	*Mitio*	COMMENSAUX — UNITE: B7	B9	B8	B5	B1	B2	B3	B6	B11	3fillettes B6	B10	B4	Mère B4	*Ngoro*	Initiés	Autres unités	Hors village
	B7	Δ	9	C	88	3	77	68	30												2	ε
	B9	Δ	6	DM	80	77	3	72	32							1					5	3
	B8	Δ	6	F	71	68	72		24												3	10
	B5	Δ	5	DM	31	30	32	24	2										39	6	11	2
	B1	O	12	A						84											2	
	B2	O	9	A							1	88				1					4	1
	B3	O	8	A							88	3	1	1	1	2					3	
	B6	O	6	Ep								1		59	95	8	2					
	B11	O	2	E								1	59		56	7	2		35			5
	B10	O	4	EpD											8	71					4	1
	B4	O	3	EpD									2	2	2	1		97			1	

UNITE C

ENQUÊTÉS	Identification	Sexe	N°classe d'âge	Statut (1)	COMMENSAUX — UNITE: C3	C9	Garçonnets	C8	C5	C10	C11	C12	C2	C4	C7	C6	Fillettes	C1	Autres unités	Hors village
	C3	Δ	12	C	1	91	91	7	7	8	4									
	C9	Δ	4	E	91	2	87	7	6	6	4								4	
	C8	Δ	7	EM	7	7	5	4	82	82	86	69							3	1
	C5	Δ	6	DM	21	6	3	82	6	79	80	64							4	6
	C10	Δ	3	N	8	6	3	82	79	3	80	67							5	3
	C11	Δ	2	N	12	4	10	86	80	80	3	70							2	1
	C12	Δ	3	EE				69	64	67	70								3	25
	C2	O	10	Ep										82	99	94	94			
	C7	O	6	EpE									99	82		94	77			ε
	C6	O	5	EpD									94	78	94	3	96			
	C4	O	7	Ep									82	6	82	78	77			12
	C1	O	11	A														2	83	15

(1) : Voir page A 87.

Δ = Homme

O = Femme

ENQUETE ORGANISATION DES REPAS DE 3 UNITES D'EXPLOITATION (27 ENQUETES) : 16 AVRIL 1978 - 15 FEVRIER 1979

REPAS DU MATIN : FREQUENCE DES RELATIONS DE DEPENDANCE ALIMENTAIRE

Unité : Pourcentage du nombre de jours d'enquête

NITE A

	Identification	Sexe	N°classe d'âge	Statut (1)	FOURNISSEURS – Aliment principal			Viande Poisson	Condiments		Autres unités	Hors village
					A1	A2	Frère A1	A1	A2	Belle-soeur A1		
ENQUETES	A1	Δ	8	C	80			37	69	1	1	1
	A3	Δ	4	E	85			51	53	29	2	1
	A4	Δ	2	E	78			43	75		3	3
	A2	O	7	Ep	84	1	2	48	84	2	1	1

NITE B

	Identification	Sexe	N°classe d'âge	Statut (1)	FOURNISSEURS – Aliment principal									Viande ou poisson							Condiments									Autres unités	Hors village
					B7	B9	B5	B1	B2	B3	B10	Chef d'unité parente	Gendre B1	B7	B9	B1	B2	B3	Chef d'unité parente	Gendre B1	B1	B2	B3	B6	B10	B4	Mère B4	Fille B2	Fille B1		
ENQUETES	B7	Δ	9	C	14									3										6	ε						1
	B9	Δ	6	DM	13	41			2		1	2	2	4	7					1		2		2	51		1	1	2	2	4
	B8	Δ	6	F	8	2		ε			ε	1		2										2	3		ε	ε		1	11
	B5	Δ	5	DM	7		2	3				6	10	1					ε	1	3			4	1		6		10	33	3
	B1	O	12	A	6	1	1	20				10	20	2		2			2	7	18			5	1		10		20	2	
	B2	O	9	A	9		11		37	10		14		3			5	ε	5			17	10	1	8			36		5	1
	B3	O	8	A	15		3		22	22		19		5			4	1	5			7	25	3	7	1	1	31		2	
	B6	O	6	Ep	91									36										83	ε	1				1	
	B11	O	2	E	75		ε							28										70						10	5
	B10	O	4	EpD	21	57			ε		3	ε		8	12							ε			78			ε		3	1
	B4	O	3	EpD	21	ε						61		6					9						1	35	40			1	1

NITE C

	Identification	Sexe	N°classe d'âge	Statut (1)	FOURNISSEURS – Aliment principal					Viande, poisson			Condiments					Autres unités	Hors village
					C3	C4	C7	C6	C1	C3	C1	C7	C3	C4	C7	C6	C1		
ENQUETES	C3	Δ	12	C	98		ε	1		24			32						
	C9	Δ	4	E	92					16			21					5	
	C8	Δ	7	EM	93					13			17					1	2
	C5	Δ	6	DM	88				1	13			16					5	3
	C10	Δ	3	N	90	4				12			17					5	1
	C11	Δ	2	N	95				ε	6			8				ε	1	ε
	C12	Δ	3	EE	70					7			7					3	25
	C2	O	10	Ep	100					24			40						
	C7	O	6	EpE	97		1			18		1	24		2				1
	C6	O	5	EpD	98			2		11			16						
	C4	O	7	Ep	43	45				8			10	5					12
	C1	O	11	A	ε				45		25						34	37	17

(1) : Voir page 87 des annexes. Δ = Homme. O = Femme.

ENQUETE ORGANISATION DES REPAS DE 3 UNITES D'EXPLOITATION (27 ENQUETES) : 16 AVRIL 1978 - 19 FEVRIER 1979

REPAS DU SOIR : FREQUENCE DES RELATIONS DE DEPENDANCE ALIMENTAIRE

Unité : pourcentage du nombre de jours d'enquête

UNITE A

	Identification	Sexe	N°classe d'âge	Statut	FOURNISSEURS					Autres unités	Hors village
					Aliment principal	Viande ou poisson		Condiments			
					A1	A1	A2	A2	Belle-soeur A1		
ENQUETES	A1	Δ	8	C	94	76	2	93	ε	4	1
	A3	Δ	4	E	63	43	2	63	ε	35	1
	A4	Δ	2	E	86	60	1	85	ε	9	2
	A2	O	7	Ep	94	62	3	93	2	1	1

UNITE B

	Identification	Sexe	N°classe d'âge	Statut	FOURNISSEURS																										Autres unités	Hors village
					Aliment principal									Viande ou poisson							Condiments											
					B7	B9	B5	B2	B3	B10	Chef d'unité parente	Gendre B1	Fille B1	B7	B9	B2	B6	B10	Chef d'unité parente	Gendre B1	Fille B1	B2	B3	B6	B10	B4	Fille B1	Fille B1	Fille B2		
ENQUETES	B7	Δ	9	C	88				ε		4			48		ε	1		1				ε	82	2	1	3		ε	2	ε
	B9	Δ	6	DM	65	19		ε		1	5	ε		31	6	ε		3	1					13	56	ε	1		1	7	3
	B8	Δ	6	F	61	5		ε		ε	12	1		29	2	1		1	1	ε				46	20	ε	5		1	4	10
	B5	Δ	5	DM	31	2		ε		ε	8	ε		13	1	ε	ε	1	ε	ε				25	8	ε	5	ε	1	56	2
	B1	O	12	A	18						21	43	2	9					7	23	1			17	1	1	23	44		7	
	B2	O	9	A	32	6		14	2		38	ε		14	30	4			12	ε		3	2	2	29	2		ε	50	4	1
	B3	O	8	A	32	7	4	14			35		ε	14	2	3			13	ε		4	5	3	27	5	1	ε	47	3	
	B6	O	6	Ep	94						2	ε		51		ε	1	ε	ε	ε				90	2	1	ε			ε	
	B11	O	2	E	59						1	ε		28			ε	ε	ε	ε				56	3	ε	ε			35	5
	B10	O	4	EpD	58	33		ε		1	ε	1		23	11	ε		3	ε					1	89					5	1
	B4	O	3	EpD	34		ε	ε	ε		55		7	18					25		5			2	1	39	43			2	

UNITE C

	Identification	Sexe	N°classe d'âge	Statut	FOURNISSEURS											Autres unités	Hors village
					Aliment principal					Viande ou poisson		Condiments					
					C3	C10	C4	C7	C1	C3	C1	C3	C4	C7	C1		
ENQUETES	C3	Δ	12	C	100					61		100					
	C9	Δ	4	E	93					57		93				4	
	C8	Δ	7	EM	95					56		95				3	1
	C5	Δ	6	DM	90					56	ε	90				4	6
	C10	Δ	3	N	90	ε				53		90				5	3
	C11	Δ	2	N	97					60		97				2	1
	C12	Δ	3	EE	71					43		71				3	25
	C2	O	10	Ep	100					62		100					
	C7	O	6	EpE	99					60		99					ε
	C6	O	5	EpD	99			1		60		99		1			
	C4	O	7	Ep	87		1			47		87	1				12
	C1	O	11	A					7		5				7	83	15

REPERAGE DES STATUTS DE PARENTE AU SEIN DES UNITES D'EXPLOITATION

L'étude des structures familiales des unités d'exploitation a été réalisée en classant les membres de ces unités en cinq cellules familiales (1). Les quatre premières cellules sont basées, chacune, sur le ménage, et la dernière regroupe toutes les autres personnes. Ces cinq cellules élémentaires sont les suivantes :

C1 : Cellule du Chef d'unité d'exploitation, de ses épouses et de ses enfants célibataires ;

C2 : Cellule des fils mariés de Chef d'unité, de leurs épouses et de leurs enfants célibataires ;

C3 : Cellule des frères, agnatiques et/ou utérins, de Chef d'unité, de leurs épouses et de leurs enfants célibataires ;

C4 : Cellule des autres hommes mariés, de leurs épouses et de leurs enfants célibataires ;

C5 : Cellule regroupant divers célibataires, veufs ou divorcés : frères célibataires de Chef d'unité, mère ou marâtre de chef d'unité, neveux de chef d'unité, individus ne rentrant pas dans les catégories déjà énoncées.

Les statuts de parenté au sein de ces cinq cellules élémentaires sont définis ci-dessous :

C1
- C : Chef d'unité d'exploitation ;
- Ep : Epouse de Chef d'unité ;
- E : Enfant célibataire de chef d'unité.

C2
- EM : Enfant marié de Chef d'unité ;
- EpE : Epouse d'enfant marié de Chef d'unité ;
- EE : Enfant d'enfant marié de Chef d'unité.

C3
- FM : Frère marié, agnatique et/ou utérin, de Chef d'unité ;
- EpF : Epouse de frère marié de Chef d'unité ;
- EF : Enfant de frère marié de Chef d'unité ;

C4
- DM : Divers mariés ;
- EpD : Epouses de divers mariés ;
- ED : Enfants de divers mariés ;

C5
- F : Frère célibataire, agnatique et/ou utérin, de Chef d'unité ;
- M : Mère classificatoire : mère ou marâtre de Chef d'unité ;
- N : Neveu ou nièce, agnatique ou utérin, de Chef d'unité ;
- A : Autre individu ;

Les abréviations utilisées dans les tableaux des deux pages suivantes, indiquant les liens de parenté au sein de chaque unité d'exploitation de Karakpo au 1er septembre 1975 et au premier septembre 1978, renvoient aux statuts définis ci-dessus. Sur ces tableaux, les individus sont différenciés selon leur sexe, ce qui donne finalement 23 catégories. Les quatre premières cellules correspondant au ménage, les membres d'un ménage disloqué, du fait d'un décès ou d'une migration, sont classés dans la cellule C5 et non dans les catégories correspondant à leur statut de parenté. C'est le cas notamment des enfants ou de l'épouse non remariée d'un homme décédé ou ayant quitté le village. Par contre, le Chef d'unité est toujours porté dans sa catégorie, même s'il est veuf ou divorcé. Signalons que deux unités de 1978 ont pour Chef une femme divorcée.

---

(1) Nous nous sommes inspirés des travaux de G. ANCEY en Haute-Volta, en modifiant cependant son classement. ANCEY (G.) *Facteurs et système de production dans la Société Mossi d'aujourd'hui. Migrations, travail, terre et capital*, Centre ORSTOM de OUAGADOUGOU, 1974, pp. 5-6.

1er SEPTEMBRE 1975

STRUCTURES FAMILIALES DES UNITES D'EXPLOITATION

Unité : Nombre d'individus

CELLULE		C 1					C 2				C 3				C 4				C 5						TOTAL
STATUT		C		Ep	E		FM	EpE	EE		FM	EpF	EF		DM	EpD	ED		F	M	N		A		
SEXE		Δ	O	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	
UNITES SENOUFO	S 1	1	-	2	3	2	-	-	-	-	2	3	8	4	1	1	2	1	-	-	-	-	2	3	35
	S 2	1	-	2	5	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	11
	S 3	1	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
	S 4	1	-	1	3	2	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	-	-	1	1	13
	S 5	1	-	1	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
	S 6	1	-	1	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
	S 7	1	-	2	2	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8
	S 8	1	-	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
	S 9	1	-	2	2	6	-	-	-	-	2	3	3	2	-	-	-	-	-	1	1	-	1	1	25
	S 10	1	-	2	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	-	-	1	1	11
	S 11	1	-	1	1	5	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	-	-	1	-	-	-	1	3	17
	S 12	1	-	2	-	-	1	1	1	-	1	1	1	-	1	1	-	2	-	-	-	-	-	-	13
	S 13	1	-	2	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	7
	S 14	1	-	2	1	4	-	-	-	-	1	2	2	1	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	16
	S 15	1	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
	S 16	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	3
	S 17	1	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	2	8
	S 18	1	-	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	6
	S 19	1	-	1	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	3	10
TOTAL SENOUFO		19	-	24	29	34	2	2	1	-	6	9	14	7	5	5	2	5	7	5	4	-	9	15	204
UNITES DIOULA	D 1	1	-	3	1	-	1	1	3	2	-	-	-	-	1	1	1	2	-	-	2	1	2	5	27
	D 2	1	-	1	1	-	-	-	-	-	2	3	10	5	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	25
	D 3	1	-	2	1	2	1	1	-	4	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	17
	D 4	1	-	2	4	5	-	-	-	-	1	1	2	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	18
	D 5	1	-	1	2	3	-	-	-	-	1	2	5	3	-	-	-	-	-	1	1	1	-	1	22
	D 6	1	-	2	3	2	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	3	18
TOTAL DIOULA		6	-	11	12	12	3	3	4	6	5	7	18	9	2	2	1	2	-	2	3	3	6	10	127
TOTAL AUTOCHTONES		25	-	35	41	46	5	5	5	6	11	16	32	16	7	7	3	7	7	7	7	3	15	25	331
UNITES ALLOCHTONES	Sénoufo	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
	Forgeron	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1	1	1	1	-	-	-	-	1	-	-	-	4	-	11
	Berger peulh	1	-	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	6
	Peulh isolé	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Gambien	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	4
TOTAL ALLOCHTONES		5	-	4	4	-	-	-	-	-	1	1	1	1	-	-	-	-	2	-	-	-	5	-	24
TOTAL KARAKPO		30	-	39	45	46	5	5	5	6	12	17	33	17	7	7	3	7	9	7	7	3	20	25	355

1er septembre 1978

STRUCTURES FAMILIALES DES UNITES D'EXPLOITATION

Unité : Nombre d'individus

CELLULE		C1					C2				C3				C4				C5						TOTAL
STATUT		C		Ep	E		EM	EpE	EE		FM	EpF	EF		DM	EpD	ED		F	M	N		A		
SEXE		Δ	O	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	Δ	O	
UNITES SENOUFO	S 1	1	-	2	2	3	1	1	2	-	1	1	1	1	1	1	2	-	-	-	-	-	3	3	26
	S 2	1	-	2	3	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	9
	S 3	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
	S 4	1	-	1	3	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
	S 5	1	-	1	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
	S 6	1	-	1	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
	S 7	1	-	2	3	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
	S 8	1	-	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
	S 9	1	-	2	3	3	-	-	-	-	1	1	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	17
	S 10	1	-	2	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	7
	S 11	1	-	1	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	1	1	1	-	-	-	1	3	18
	S 12	1	-	2	-	-	1	1	1	-	1	1	-	-	2	2	-	3	-	-	-	-	-	-	15
	S 13	1	-	2	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	9
	S 14	1	-	3	4	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	14
	S 15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	S 16	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	3
	S 17	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	-	6
	S 18	1	-	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	6
	S 19	1	-	1	1	2	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	4	12
	S 20	1	-	1	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	7
	S 21	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
	S 22	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	S 23	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	S 24	1	-	2	5	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10
TOTAL SENOUFO		21	2	27	36	38	2	2	3	-	4	4	3	2	5	5	3	4	4	5	4	1	7	14	196
UNITES DIOULA	D 1	1	-	2	1	-	1	1	3	3	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	1	3	4	26
	D 2	1	-	2	-	-	1	2	1	-	1	1	5	1	1	2	-	-	-	-	5	5	1	3	32
	D 3	1	-	2	-	2	2	3	-	4	1	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18
	D 4	1	-	2	4	3	-	-	-	-	1	1	2	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-	-	18
	D 5	1	-	2	5	2	-	-	-	-	1	1	1	3	-	-	-	-	-	1	1	1	-	1	20
	D 6	1	-	2	3	2	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	14
TOTAL DIOULA		6	-	12	13	9	5	7	6	7	4	4	10	4	2	3	-	2	-	2	9	9	7	7	128
TOTAL AUTOCHTONES		27	2	39	49	47	7	9	9	7	8	8	13	6	7	8	3	6	4	7	13	10	14	21	324
UNITES ALLOCHTONES	Sénoufo	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
	Forgeron	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	2	1	1	-	-	1	-	-	-	3	1	13
	Berger peulh	1	-	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	8
	Ouvrier peulh	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
	Instituteur	1	-	1	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	6
TOTAL ALLOCHTONES		5	-	3	6	-	-	-	-	-	1	1	1	2	1	1	-	-	1	-	-	-	7	1	30
TOTAL KARAKPO		32	2	42	55	47	7	9	9	7	9	9	14	8	8	9	3	6	5	7	13	10	21	22	354

B I B L I O G R A P H I E

ABERCROMBIE (K.C.), *Le passage de l'Agriculture de subsistance à l'agriculture de marché en Afrique au sud du Sahara*, dans Bulletin Mensuel Economie et Statistique Agricoles, vol 10 n° 2, février 1961, pp. 1-7.

ABERCROMBIE (K.C.), *La production de subsistance et le développement économique*, dans Bulletin Mensuel Economie et Statistique agricoles, XIV, n° 6, mai 1965, pp. 1-8.

ANCEY (G.), *La monnaie mossi - un pouvoir non libératoire de réglement*, OUAGADOUGOU, ORSTOM, 1974, 176 p. multigr.

ANCEY (G.), *Facteurs et systèmes de production dans la société mossi d'aujourd'hui. Migrations travail, terre et capital*, OUAGADOUGOU, ORSTOM, 1974, 123 p. multigr.

ANCEY (G.), *Niveaux de décision et fonctions objectif en milieu rural africain*, PARIS, AMIRA, note n° 3, 1975, 30 p. multigr.

ANCEY (G.), *Les notions d'activité et d'actif à l'intérieur d'une exploitation agricole*, PARIS, AMIRA, note n° 11, 1975, 15 p. multigr.

ARDITI (C.) ET PESCAY (M.), *Etude socio-économique des paysans propriétaires de taurins du nord de la Côte d'Ivoire*, PARIS, SEDES, République de Côte d'Ivoire Ministère de la Production Animale SODEPRA, République Française Ministère de la Coopération, 1978, 132 p. multigr.

AUDRU (J.), *Les ligneux et subligneux des parcours naturels soudano-guinéens en Côte d'Ivoire, leur importance et les principes d'aménagement et de restauration des pâturages*, note synthèse n° 8, MAISONS ALFORT, IEMVT, 1977, 267 p. multigr.

AUGE (M.) (sous la direction de), *Les domaines de la parenté. Filiation, alliance, résidence*, PARIS, Maspéro, dossiers africains, 1975, 139 p.

BADOUIN (R.), *Agriculture et accession au développement*, PARIS, Pédone, 1967, 229 p.

BADOUIN (R.), *Le développement économique en Afrique Occidentale, Structures et caractères communs*, PARIS, Le Livre Africain, 1969, 173 p.

BADOUIN (R.), *Economie Rurale*, PARIS, Colin, 1971, 599 p.

BADOUIN (R.), *Les relations de l'agriculture avec l'économie au cours des processus de développement*, dans Options Méditerranéennes, n° 11, février 1972, Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, pp. 19-24.

BADOUIN (R.), *Les agricultures de subsistance et le développement économique*, PARIS, Pédone, 1975, 204 p.

BADOUIN (R.), *Le rôle de l'agriculture dans l'accession au développement de la Côte d'Ivoire*, dans Cahiers du CIRES, ABIDJAN, 1977, n° 15-16, pp. 7-28.

BAIROCH (P.), *Le rôle de l'agriculture dans le développement*, dans Options Méditerranéennes, n° 11, février 1972, pp. 25-29.

BALANDIER (G.), *Anthropologie politique*, PARIS, PUF, 1969, 244 p.

BARRY (M.B.), BIGOT (Y.) ET ESTUR (G.), *Culture cotonnière et structures de production agricole dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire*, dans Cahiers du CIRES, ABIDJAN, 1977, n° 15-16, pp. 42-49.

BIGOT (Y.), N'DAW (P.) ET PRETOT (C.), *Structures de production et évolution de la mécanisation chez les premiers planteurs de coton en culture attelée dans le nord-ouest de la Côte d'Ivoire*, dans Cahiers du CIRES, ABIDJAN, 1976, n° 11-12, pp. 7-27.

BIGOT (Y.), *L'introduction de la culture attelée en pays sénoufo moyennement peuplé du nord ouest de la Côte d'Ivoire (région de la Bagoué)*, communication au colloque ORSTOM-CNRS, *maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique au sud du Sahara*, OUAGADOUGOU, décembre 1978, 17p. multigr.

BONNEFOND (PH.), *Le développement de la motorisation agricole en Côte d'Ivoire, les tracteurs*, ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 1975, 2 vol. 198 - 335 p. multigr.

BONNEFOND (PH.), *Temps de travaux manuels et rentabilité financière en agriculture semi-motorisée (moyenne Côte d'Ivoire), 1 - Résultats des enquêtes, 2 - Rapport analytique*, ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 1975, 2 vol. 240 - 138 p. multigr.

BOUTIN (P.) ET JAMIN (J.), *Essai de bibliographie sur les sociétés sénoufo (non compris les Minyanka)*, dans Journal des Africanistes, PARIS, 1977, tome 47, fascicule 1, pp. 165-185.

CHATAIGNER (J.), *Les systèmes de production de l'élevage bovin et leur évolution en Côte d'Ivoire*, ABIDJAN, CIRES, 1978, 17 p.

CIDT DIRECTION RÉGIONALE DE BOUNDIALI, *Rapport annuel 1976 - 1977*, multigr.

CIDT DIRECTION RÉGIONALE DE BOUNDIALI, *Rapport annuel 1977 - 1978*, multigr.

CIDT, *Campagne 1979 - 1980, prix du matériel agricole*, BOUAKE, 1979, multigr.

COULIBALY (S.), *Le paysan sénoufo*, ABIDJAN, Les Nouvelles Editions Africaines, 1978, 245 p.

COUTY (PH.), *La structure des économies de savane africaine*, DAKAR, ORSTOM, 1967, 35 p.

DIVERS AUTEURS, *Agriculture de subsistances, cultures vivrières et développement*, dans Développement et Civilisation, n° 28, décembre 1966.

DURKHEIM (E.), *Les règles de la méthode sociologique*, PARIS, PUF, 1967, 151 p.

FAUROUX (E.), *Les transformations d'une communauté villageoise malgache*, TANANARIVE, ORSTOM, 1970, 3 T., 550 p. multigr.

FURTADO (C.), *Théorie du développement économique*, PARIS, PUF, 1970, 264 p.

FOX (R.), *Anthropologie de la parenté, une analyse de la consanguinité et de l'alliance*, PARIS, Gallimard, NRF, 1972, 275 p.

GASTELLU (J.M.), *Un économiste fourvoyé en anthropologie : Olivier LE ROY*, dans Cahiers Internationaux de Sociologie, juillet-décembre 1975, pp. 315-336.

GASTELLU (J.M.), *Mais où sont donc ces unités économiques que nos amis cherchent tant en Afrique ?*, ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 1979, 22 p. multigr.

GAUDY (M.), *Manuel d'agriculture tropicale (Afrique tropicale et équatoriale)*, 2ème édition, PARIS, La Maison Rustique, 1965, 412 p.

GERDAT, *Intensification de l'agrosystème en cultures assolées dans le nord de la Côte d'Ivoire*, BOUAKE, 1976, 57 p. multigr.

GODELIER (M.), *Rationalité et irrationalité en économie*, PARIS, Maspéro, 1974, 2T., 127 - 215 p.

GODELIER (M.), *Un domaine contesté : l'anthropologie économique*, PARIS, Masson, 1974, 375 p.

GUILLAUMET (J.L.), *Le milieu naturel de la Côte d'Ivoire, par J.M. AVERRARD, M. ELDIN, G. GIRARD, J. SIRCOULOU, P. TOUCHEBOEUF, J.L. GUILLAUMET, E. ADJANOHOUM, A. PERRAUD*, PARIS, ORSTOM, 1971, 391 p.

HENIN (S.), GRAS (R.) ET MONNIER (G.), *Le profil cultural*, PARIS, Masson, 1969, 332 p.

HOLAS (B.), *Les Sénoufo (y compris les Minianka)*, 2ème édition revue, PARIS, PUF, 1966, 183 p.

HOUDAYER (R.), *Le problème de la création d'un surplus agricole en économie sous-développée, le cas africain*, Mémoire de Sciences Economiques, MONTPELLIER, 1969, 141 p. multigr.

IRAT, *Le maïs dans le nord de la Côte d'Ivoire. Recommandations pour la culture dans cette région*, BOUAKE, 1976, 15p. multigr.

IRAT, *Le riz aquatique dans le nord de la Côte d'Ivoire. Recommandations pour la culture dans cette région*, BOUAKE, 1976, 39 p. multigr.

IRAT, *Le riz pluvial dans le nord de la Côte d'Ivoire. Recommandations pour la culture dans cette région*, BOUAKE, 1976, 20 p. multigr.

IRCT, *La culture cotonnière dans le nord de la Côte d'Ivoire*, BOUAKE, 1976, 39 p. multigr.

JAMIN (J.), *Les lois du silence. Essai sur la fonction sociale du secret*, PARIS, Maspéro, 1977, 127 p.

KIENTZ (A.), *Optimalisation de la communication et agencement de l'espace. Le modèle sénoufo*, dans Cahiers d'Etudes Africaines, 1976, XVI (3-4), pp. 541-552.

KIENTZ (A.), *Dieu et les génies, récits étiologiques sénoufo (Côte d'Ivoire)*, PARIS, SELAF, langues et civilisations à tradition orale, 1979, 274 p.

KIENTZ (A.), *Approches de parentés sénufo*, dans Cahiers d'Etudes Africaines, à paraître.

KNOPS (P.), *Aspect de la vie agricole des Sénoufo de l'Afrique occidentale*, in Bulletin de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire, LXIX, BRUXELLES, 1958.

LE ROY (X.), *Etude comparative des techniques culturales en riziculture sèche et en riziculture aquatique en Afrique de l'Ouest*, (travail bibliographique), Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers, 1972, 64 p. manuscrites.

LE ROY (X.) ET ROBINET (H.), *Tounvré, village sénoufo*, ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, ANGERS, Ecole Supérieure d'Agriculture, 1973, 116 p. multigr.

LE ROY (X.), *Agriculture traditionnelle et cultures marchandes. La juxtaposition de deux systèmes dans un village sénoufo au sud de Boundiali*, dans Actions de Développement en Pays Sénoufo. L'action de la CIDT dans deux communautés rurales situées au nord et au sud de Boundiali, ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, (communication aux journées de la Recherche Scientifique en région de savane, KORHOGO, 1976, Côte d'Ivoire, Ministère de la Recherche Scientifique), 1976, pp. 28-49 multigr.

LE ROY (X.), *Agriculture vivrière et cultures de rapport : la juxtaposition de deux types de production dans un village sénoufo du nord de la Côte d'Ivoire*, Mémoire DEA Economie Rurale, UER de Sciences Economiques, Université MONTPELLIER I, juin 1977, 163 p. et 85 p. annexes, multigr.

LE ROY (X.), *Représentations généalogiques de Karakpo, village sénoufo gbato. Situation au premier septembre 1975*, ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 1979, 3 p. multigr. et 3 planches.

MALASSIS (L.), *Croissance économique, développement rural, sciences et techniques agricoles*, Tiers Monde, V, (20), octobre-décembre 1964, pp. 735-762.

MALASSIS (L.), *Agriculture et processus de développement*, dans Education et Développement Rural, I, UNESCO, PARIS, 1973, 310 p.

MARIE (A.), *Parenté, échange matrimonial et réciprocité. Essai d'interprétation à partir de la société dan et de quelques autres sociétés de Côte d'Ivoire*, dans l'Homme, PARIS, MOUTON, XII, n° 3, pp. 5-46 et XII, n° 4, pp. 5-36.

MAUSS (M.), *Sociologie et anthropologie*, PARIS, PUF, 1973, 483 p.

MEILLASSOUX (C.), *Essai d'interprétation du phénomène économique dans les sociétés traditionnelles d'autosubsistance*, dans Cahiers d'Etudes Africaines, 1960, n° 4, pp. 38-67.

MEILLASSOUX (C.), *Femmes, greniers et capitaux*, PARIS, Maspéro, 1975, 251 p.

MINISTERE DU PLAN DE COTE D'IVOIRE, *Atlas de Côte d'Ivoire*, Université d'ABIDJAN, ORSTOM, 1971.

NEEDHAM (R.), *La parenté en question, onze contributions à la théorie anthropologique*, PARIS, Seuil, 1977, pp. 109-114.

ONPR, *Opération PROMOVILLAGE*, BOUNDIALI, 1978, 5 p. multigr.

PAULME (D.), *Régimes fonciers traditionnels en Afrique noire*, Présence africaine, 1964.

PAULME (D.), *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest*, par J. CAPRON, P. WASSUNGU, P. MERCIER, etc., édité par PAULME (D.), PARIS, Plon, 1971, 354 p.

PELTRE-WURTZ (J.), *Actions de développement et structures agraires traditionnelles : intégration de la culture du coton au système agricole sénoufo (région de la Bagoué)*, dans Actions de Développement en Pays Sénoufo. L'action de la CIDT dans deux communautés rurales situées au nord et au sud de Boundiali ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, (communication aux journées de la Recherche Scientifique en région de savane, KORHOGO, 1976, Côte d'Ivoire, Ministère de la Recherche Scientifique), 1976, pp. 5-27 multigr.

PENOUIL (M.), *Economie du développement*, PARIS, Dalloz, 1972, 123 p.

PERSON (Y.), *Institutions coutumières des subdivisions de Korhogo et Boundiali*, ABIDJAN, IFAN, 1961, 37 p. multigr.

PERSON (Y.), *Samori : Une révolution Dyula*, DAKAR, IFAN, tome 1, 1968, 606 p., tome 2, 1969, 665 p., tome 3, 1975, 1 570 p.

PETIT PONT (M.), (pseud. collectif), *Structures traditionnelles et développement*, CETEM (Centre d'Etude des Techniques Economiques Modernes), PARIS, EYROLLES, 1968, 461 p.

POUILLON (F.), (sous la direction de), *L'anthropologie économique. Courants et problèmes*, PARIS, Maspéro, Dossiers africains, 1976, 159 p.

PROUTEAUX (M.P.), *Premier coup d'oeil sur la religion Séné*, dans Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'A.O.F., 1921, pp. 225-51.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE, Comité National de recensement, Bureau du recensement général de la population, Ministère de l'économie et des finances, Direction de la statistique, *Répertoire des localités de Côte d'Ivoire et population, 1975*, Tome provisoire, ABIDJAN, août 1976, 371 p.

REPUBLIQUE FRANCAISE, Ministère de la coopération, *Mémento de l'agronome*, PARIS, 1974, 1591 p.

ROUVEYRAN (J.C.), *la logique des agricultures de transition*, Maisonneuve et Larose, PARIS, 1972, 277 p.

ROUVEYRAN (J.C.), *Le rejet de l'innovation*, dans Actuel développement, n° 8, juillet août 1975, pp. 23-26.

SACHS (I.), *De la croissance au changement des structures*, dans Options Méditerranéennes, n° 11, février 1972, pp. 60-63, Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes.

SAHLINS (M.), *Age de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, PARIS, Gallimard, 1976, 409 p.

SAMUELSON (P.A.), *L'économique*, PARIS, Colin, 1972, 678 et 637 p.

SAUTTER (G.), *A propos de quelques terroirs d'Afrique Occidentale*, Etudes rurales, PARIS, janvier-mars 1962, 4, pp. 24-86.

SAUTTER (G.), *Les structures agraires en Afrique Tropicale*, PARIS, CDU, 1968, 261 p.

SEDES, *Région de Korhogo, Etude de développement socio-économique*, PARIS, SEDES, Côte d'Ivoire, Ministère des finances, des affaires économiques et du plan, 1965, 9 volumes, 109 p., 101 p., 264 p., 151 p., 118 p., 150 p., 93 p., 268 p., 52 p.

SORY (B.), *Formation et utilisation des revenus monétaires à Syonfan (sous-préfecture de Kasséré, département de Boundiali)*, Rapport de stage, ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 1975, 41 p. multigr. (Faculté de Sciences Economiques).

DE LA TOUR, ALLUSON ET DELPIANO, *Etude de la région d'Odienné-Boundiali*, BDPA, République de Côte d'Ivoire, Ministères des Finances, des Affaires économiques et du Plan, 6 tomes, 81 p., 101 p., 163 p., 274 p., 85 p., 134 p.

VENDEIX (M.J.), *Nouvel essai de monographie du pays sénoufo*, dans Bulletin du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'A. O. F., t XVII, n° 4, 1934, pp. 578-652.

WURTZ (J.), *Projet de recherche : développement agricole en pays sénoufo moyennement peuplé*, ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 1974, 10 p. multigr.

WURTZ (J.), *Syonfan, village sénoufo de Côte d'Ivoire. Son habitat : un cloisonnement ethnique strict, une répartition familiale fluide*, (communication pour le séminaire sur l'environnement et l'habitat rural) ABIDJAN, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, 1975, 12 p. multigr.